This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

1382.46
+1

HARVARD
COLLEGE
LIBRARY

MÉMOIRES,

CORRESPONDANCE ET MANUSCRITS

DU GÉNÉRAL

LAFAYETTE.

CET OUVRAGE SE TROUVE AUSSI

A LEIPZIG,

CHEZ AVENARIUS ET FRIEDLEIN.

IMPRIMERIE DE H. FOURNIER ET COMP.,
RUE DE SEINE, N° 14.

MÉMOIRES,

CORRESPONDANCE ET MANUSCRITS

DU GÉNÉRAL

LAFAYETTE,

PUBLIÉS

PAR SA FAMILLE.

TOME DEUXIÈME.

PARIS,
H. FOURNIER AINÉ, ÉDITEUR,
RUE DE SEINE-ST.-GERMAIN, N° 16.

LONDRES,
Saunders & Otley, Conduit street.

M DCCC XXXVII.

~~4546.6~~
Fr 1882.46
A

.2055
44-83
13

RÉVOLUTION
D'AMÉRIQUE.

SUR LES ANNÉES

1782, 1783 ET 1784,

ET SUR LE TROISIÈME VOYAGE

EN AMÉRIQUE (1).

Les projets de coopération pour l'entière délivrance des deux Carolines n'ayant pu avoir lieu, Lafayette retourna l'hiver suivant (1782) en France à bord de la frégate américaine *l'Alliance*, qui lui fut donnée, comme à son premier voyage, pour le conduire. On juge bien qu'il n'y perdit pas de vue les intérêts des *États-Unis*. Une résolution du congrès portait que les ministres et agens américains, dans toute l'Europe, étaient spécialement chargés de communiquer tout à Lafayette, et de s'entendre avec lui. Aussi prit-il part aux négociations entamées par des envoyés d'Angleterre avec les ministres plénipotentiaires des États-Unis à Paris; mais il fallait plus que des négociations pour achever l'ouvrage de la paix. Les cours de France et d'Espagne combinèrent une grande opération, et confièrent le commandement général de leurs forces de terre et de mer au comte d'Estaing,

(1) Ce récit est extrait des deux manuscrits déjà souvent cités sur la vie américaine du général Lafayette.

qui, en prenant cette honorable et difficile charge, exigea que Lafayette fût employé avec lui. Il fut fait chef des états-majors de l'armée combinée. On sent qu'en travaillant au plan de campagne il n'oublia point l'intérêt des États-Unis. L'expédition devait partir de Cadix, mais un corps de six mille Espagnols fut joint aux troupes françaises de Gibraltar. Lafayette s'embarqua à Brest avec quatre bataillons d'infanterie, un équipage d'artillerie et cinq mille hommes de recrues, et alla joindre à Cadix (1) le comte d'Estaing qui s'y était rendu par terre en passant par Madrid. On devait d'abord aller à la Jamaïque et l'attaquer avec soixante vaisseaux de ligne, et des forces de terre plus grandes qu'il n'y en avait encore eu de réunies aux Antilles. Lafayette obtint du généralissime et du ministère français qu'on mettrait dans le plan de campagne, qu'après la prise de la Jamaïque, le comte d'Estaing se porterait devant New-York avec une flotte supérieure d'où il détacherait un convoi et six mille Français, sous les ordres de Lafayette, pour faire la révolution du Canada, expédition qu'il n'avait jamais perdue de vue. Lorsque dans les arrangemens du plan de campagne d'Estaing proposa à Charles III de nommer, pour les premiers momens, Lafayette commandant à la Jamaïque : « Non, non, répondit avec vivacité le vieux monarque, je ne veux pas cela; il y ferait une république. » Mais il consentit à la partie du plan qui portait une armée navale

(1) Au moment de son départ, et en passant par Versailles pour prendre congé, Lafayette s'assura de la promesse d'un secours additionnel de 6 millions de livres pour les États-Unis. (*Note de M. de Lafayette.*)

à New-York et un corps de troupes en Canada. Cette grande expédition aurait réuni aux îles soixante-six vaisseaux et vingt-quatre mille hommes. Le corps de Rochambeau était déjà arrivé dans un port de l'Amérique espagnole pour s'y joindre. Les troupes françaises du camp de Saint-Roch, sous le baron de Falkenheim, une belle division de six mille Espagnols, commandée par le général Lascazas, étaient réunies à Cadix. Tout l'état-major se composait mi-partie de Français et d'Espagnols. Il n'y avait dans le secret de la destination de cet armement que le généralissime et le chef d'état-major, tout annonçait le succès de la plus puissante expédition qui eût paru dans les colonies, lorsque l'on apprit que les commissaires américains avaient signé leur paix à Paris, et comme on était prêt de mettre à la voile on sut que la paix générale avait également été signée par les comtes de Vergennes et d'Aranda. Cette nouvelle arriva à Cadix par un courrier. Lafayette aurait voulu la porter lui-même aux États-Unis; mais il reçut une lettre de Carmichaël, leur chargé d'affaires à Madrid, qui lui mandait que sa présence et son influence étaient nécessaires au succès de ses négociations à la cour d'Espagne. Il se borna donc à demander au comte d'Estaing un bâtiment pour porter la nouvelle en Amérique. M. d'Estaing lui donna poliment celui qui s'appelait *le Triomphe*, et ce fut le premier des *Aviso* envoyés qui parvint à sa destination. Lafayette, en arrivant à Madrid, trouva que la lenteur espagnole, et surtout la jalousie de cette cour contre l'émancipation des colonies américaines, avaient laissé la négociation aussi peu avancée que le premier jour où M. Jay

vint en Espagne comme envoyé des États-Unis. Il n'avait pas été heureux dans son intention de réussir à cette cour et de lui inspirer de la confiance; il s'en alla sans avoir pu rien obtenir, et laissa à Madrid son secrétaire de légation, Carmichaël, qui avait eu le talent de se faire aimer, mais sans pouvoir obtenir d'être officiellement reconnu. Lafayette fut très bien reçu du roi d'Espagne. Il eut des conférences avec le comte de Florida-Blanca, lui parla des États-Unis avec beaucoup de fierté, et finit par déclarer que si, le samedi suivant, jour de la réception des ambassadeurs, Carmichaël n'était pas présenté officiellement comme chargé d'affaires des États-Unis, il l'emmènerait avec lui, et que de long-temps on ne reverrait à Madrid un envoyé américain. Ils convinrent de quelques points qui se trouvent consignés dans une lettre à M. de Florida-Blanca, et ratifiés par quelques mots de la main de ce ministre, et qui ont servi de base aux arrangemens faits depuis avec la cour d'Espagne. Il se rendit au Prado, maison de campagne du Roi, avec Carmichaël qui s'empressa de mander au congrès que c'était à Lafayette qu'il devait sa réception officielle à cette cour, et l'avancement d'une négociation qui traînait depuis long-temps. Lafayette se rendit de là à Paris.

La séparation de l'armée fut l'époque de la création de la Société de Cincinnatus qui fut calomniée en Amérique et en Europe, tandis que les officiers qui avaient servi en Amérique s'empressaient d'obtenir et de porter cette marque distinctive. Lafayette fut chargé de reconnaître les services de ceux qui se trouvaient avoir rempli les conditions imposées par

l'institution. Il s'acquitta de ce devoir avec zèle, et remplit tous ceux de la fraternité envers ses compagnons d'armes; mais il paraît, par des lettres de lui au général Washington et à quelques amis, qu'il conseilla de renoncer à l'hérédité qui était la seule clause de l'établissement qui eût des inconvéniens. Aussi les officiers américains, sur la demande du général Washington, y renoncèrent-ils avec ce vrai patriotisme et ce noble désintéressement qui les caractérisèrent toujours.

Lafayette employait à Paris l'influence que ses succès lui avaient acquise, à représenter au gouvernement les vrais intérêts du commerce de France et d'Amérique, fondés sur une réciprocité de liberté mercantile. Après leur avoir rendu en Europe les services qui dépendaient de lui, il alla, au commencement de 1784, visiter ces États dont la liberté, l'indépendance et la prospérité, étaient enfin assurées.

Il débarqua à New-York, fut reçu en triomphe dans toutes les villes et campagnes, se rendit à Philadelphie; visita Yorktown, Williamsburg et Richmond, théâtre de sa campagne de 1781. Le général Washington vint à Richmond au devant de lui, et ils revinrent ensuite passer quelque temps ensemble dans la retraite de Mount-Vernon. Lorsqu'il fallut se séparer, le général conduisit Lafayette jusqu'à Baltimore, Annapolis et Philadelphie. Ils reçurent ensemble l'expression de l'attachement des États-Unis. On peut dire que l'un et l'autre avaient une popularité vraiment continentale, et que sous ce rapport ils appartenaient également à tous les États de l'Union.

On observa que Lafayette, dans les États méridionaux; exprima, même dans des réponses officielles, son désir de voir un jour les législatures s'occuper de l'abolition de l'esclavage. Par un honneur extraordinaire et dont, excepté le général Washington, personne n'a joui, il fut reçu à Trenton dans la salle du congrès où un député de chaque État se rendit pour prendre congé de lui au nom des États-Unis, et lui faire par la bouche de M. Jay, président de ce comité, d'honorables et affectionnés adieux. La réponse de Lafayette remarquée dès ce moment, le fut encore plus quand on vit éclater la révolution française.

Il visita les quatre États de la nouvelle Angleterre, et y reçut les témoignages d'affection dont les gazettes ont retenti dans le temps. Ses anciens compagnons d'armes, les officiers de l'armée, s'empressèrent surtout de lui montrer leur joie de le revoir, et son cœur y répondit avec toute l'affection qu'il leur avait vouée dès le commencement de la guerre. Il a mille fois répété que jamais il n'y eut autant de vertus publiques que dans l'armée américaine; il chérissait les soldats pour leur bravoure, leur patience, leur confiance en lui, et a toujours été chéri d'eux d'une manière qui était devenue proverbiale dans l'armée.

Il s'embarqua à Boston après une superbe fête à laquelle tout le peuple prit part. Le ministère français lui avait envoyé une frégate de quarante canons pour son passage. Il débarqua heureusement en France, et continua d'y rendre aux États-Unis les services politiques et commerciaux qui dépendirent de lui. Sa maison devint le rendez-vous des Américains. Sa correspondance avec le général Washington témoigne

des fréquentes conférences et des discussions qu'il a eues avec les ministres successifs, avec les comités nommés pour écouter ses représentations, sur les intérêts des États-Unis et ceux des négocians français qui se trouvaient être les mêmes, mais qui étaient souvent contrariés par les lois fiscales, par les entraves qui gênaient l'industrie française, par les vieilles habitudes du gouvernement, et par les intérêts de la ferme générale.

Le Congrès lui décerna les plus honorables témoignages d'affection, de gratitude et de confiance. Les différens États s'empressèrent de donner son nom à des villes et à des comtés. Les capitales lui offrirent le droit de cité. Il reçut par de nouveaux diplomes pour lui, pour son fils et ses descendans, le titre de citoyen des États-Unis. L'état de Virginie éleva son buste dans la capitale de Richmond. On fit aussi présent à la ville de Paris d'un autre buste en marbre de Lafayette, qui fut présenté par le ministre des États-Unis et reçu avec beaucoup de pompe à l'Hôtel-de-Ville. On le plaça dans la salle principale où les électeurs se réunirent le 12 juillet 1789, où Lafayette fut élu commandant-général des troupes parisiennes, où fut faite enfin la révolution. Le même buste, gardé long-temps par la garde nationale, attaqué par les Jacobins, fut détruit à l'époque de leurs succès au 10 août.

La correspondance de Lafayette avec le général Washington, le mettait au courant des affaires d'Europe. On y remarque particulièrement la résolution que prit Lafayette en 1785, de faire à ses frais, à Cayenne, une expérience sur l'affranchissement gra-

duel des noirs; et son voyage dans les cours et dans les armées d'Allemagne, particulièrement chez le roi de Prusse et chez l'empereur. Il trouva partout le plus grand respect pour le général Washington. On voit par sa correspondance, qu'il avait porté en tous lieux ses idées et ses projets de liberté, et qu'il les manifestait dans les cours étrangères aussi franchement qu'à la cour de France. Cette correspondance informe aussi le général des desseins de son ami, et de son association aux mesures d'opposition qui marquèrent les années antérieures à la révolution. Le général Washington, de son côté, lui donnait des nouvelles des affaires américaines et nommément de la convention qui a fixé la constitution actuelle des États-Unis. Le général lui apprit sa nomination à la présidence; et Lafayette, dans sa réponse, s'en félicite d'autant plus pour les États-Unis et la cause de la liberté en général, qu'il observe que le général Washington étant, par son existence personnelle autant que par son caractère, au-dessus de toutes les ambitions de places, il pourra mieux que personne juger quel est le degré de pouvoir exécutif nécessaire pour faire aller la constitution, et n'en prendre que ce qui est vraiment utile à la chose publique. On voit par ces lettres comme par toute la conduite et les expressions de Lafayette, que la vénération filiale et la tendresse de l'amitié ne furent jamais portées à un plus haut degré que celles dont il était pénétré pour le général Washington.

Lorsque la révolution française éclata, Lafayette s'empressa de rendre compte au général de toutes ses circonstances. Washington prenait d'autant plus

d'intérêt aux évènemens, qu'un des premiers rôles de cette révolution était rempli par un élève de l'école américaine, par l'ami le plus cher à son cœur ; mais on voit par ses lettres, qu'il fut toujours frappé de l'immense difficulté de maintenir l'ordre dans une population aussi considérable que celle de Paris, et qu'en admirant les succès obtenus, il craignait toujours qu'il ne fût au-dessus des forces humaines d'assurer leur durée.

Lorsque le gouvernement changea tout-à-fait en France, ce ne fut ni pour l'édification, ni pour l'avantage des États-Unis. Les Américains s'étaient d'autant plus intéressés à la révolution, ils y avaient pris d'autant plus de confiance, qu'ils y voyaient figurer activement un homme dont ils connaissaient depuis long-temps les principes et les sentimens. M. de Ternant, ministre de France en Amérique, était un ancien officier de l'armée, dont la nomination était due au choix de Lafayette, et qui, sous ces deux points de vue, inspirait confiance aux États-Unis. Tout à coup la scène changea. Les Américains, connaisseurs en liberté, ne furent pas la dupe des mots républicains sous lesquels on tâcha de déguiser les attentats à la souveraineté nationale, et les mesures tyranniques contre les individus. On destitua Ternant pour envoyer un ministre dont la première instruction fut un ordre de nuire, de tout son pouvoir, au crédit du général Washington et à celui de Lafayette, alors prisonnier de la coalition. Il est assez remarquable que, lorsque les ministres et les écrivains girondins accusaient Lafayette, à la barre de l'assemblée et dans les journaux, de ne s'être pas montré le digne com-

pagnon de Washington, ils réunissaient l'un et l'autre dans leurs projets de malveillance. Mais il était déraisonnable à eux de penser qu'ils pussent ébranler des autorités aussi bien établies dans les cœurs.

CORRESPONDANCE.

ANNÉES 1782-1783-1784.

RÉSOLUTION DU CONGRÈS.

En congrès, le 23 novembre 1781.

Sur le rapport d'un comité composé de MM. Carroll, Madison et Cornell, et auquel avait été renvoyée une lettre du major-général marquis de Lafayette, en date du 22.

Résolu :

Que le major-général marquis de Lafayette sera autorisé à aller en France, et à n'en revenir qu'à l'époque qui lui paraîtra la plus convenable;

Que d'après un examen de sa conduite durant la dernière campagne, et particulièrement pendant le temps qu'il a commandé en chef dans la Virginie, il sera informé que les nombreuses et nouvelles preuves qu'il a données de son zèle, de son attachement à la cause qu'il a épousée, ainsi que de son jugement, de sa vigilance, de sa bravoure, de son habileté, dans la défense de cette cause, ont grandement ajouté à la haute opinion que le congrès avait déjà de son mérite et de ses talens militaires;

Qu'il devra faire savoir aux officiers et aux troupes qu'il commandait à cette époque, que la bravoure et les bons services par lesquels ils ont secondé son zèle et ses efforts, et qui l'ont mis en mesure d'an-

nuler les entreprises d'un ennemi très supérieur en nombre, ont été vus par le congrès avec une satisfaction et approbation particulière (1);

Que le secrétaire des affaires étrangères informera les ministres plénipotentiaires des États-Unis que le congrès désire qu'ils confèrent avec le marquis de Lafayette, et profitent de la connaissance qu'il a de la situation des affaires publiques aux États-Unis;

Que le secrétaire des affaires étrangères informera en outre le ministre plénipotentiaire à la cour de Versailles, que l'intention du congrès est qu'il consulte le marquis de Lafayette et emploie son assistance pour accélérer l'envoi des secours qui pourraient être accordés aux États-Unis par Sa Majesté Très Chrétienne;

Que le surintendant des finances, le secrétaire des affaires étrangères et le bureau de la guerre, donneront au marquis de Lafayette, touchant les affaires de leurs départemens respectifs, telles communications qui peuvent le mettre à même d'atteindre le but des deux résolutions précédentes;

Que le surintendant des finances prendra soin de décharger le marquis de Lafayette de l'engagement contracté par lui envers les négocians de Baltimore, et dont il est fait mention dans l'acte du 24 mai dernier;

Que le surintendant des finances fournira au mar-

(1) On voit par une lettre de M. de Lafayette au général Washington, du 29 novembre, qu'à l'époque de cette résolution, les différentes compagnies formant le corps de Virginie étaient dispersées, et que ce fut, en conséquence, Washington qui se chargea de leur faire connaître l'approbation du congrès.

quis de Lafayette les moyens convenables de se transporter en France;

Que le secrétaire des affaires étrangères rédigera une lettre à S. M. T. C., laquelle lettre sera confiée au marquis de Lafayette.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DU CONGRÈS AU ROI DE FRANCE, DATÉE DU 29 NOVEMBRE 1781.

Le major-général marquis de Lafayette a, dans cette campagne, tellement ajouté à la réputation qu'il s'était acquise, que nous désirons obtenir pour lui, en notre faveur, une marque particulière de bienveillance en addition à l'accueil favorable que ses mérites ne peuvent manquer de rencontrer chez un souverain généreux et éclairé. Dans cette vue, nous avons ordonné à notre ministre plénipotentiaire de présenter le marquis à V. M.

A SON EXCELLENCE LE GÉNÉRAL WASHINGTON.

Lorient, 18 janvier 1782.

MON CHER GÉNÉRAL,

Je remercie mon étoile de ce qu'il se présente une bonne occasion de vous informer qu'après un voyage de vingt-trois jours, je suis heureusement arrivé la nuit dernière à Lorient, et que ma famille et mes amis sont en très bonne santé; ce qui, mon cher général, vous causera, j'en suis sûr, quelque satisfaction. Nous partons ce matin en grande hâte pour Versailles et Paris; de manière que j'ai à peine le

temps de griffonner quelques lignes. Quelque heureux que je sois d'être en France et de revoir mes amis, j'anticipe déjà sur le plaisir de me retrouver dans quelques mois sur la plage américaine, et de sentir encore cette inexprimable satisfaction que j'ai éprouvée toutes les fois qu'après une absence, je suis revenu au quartier-général.

Je ne puis vous donner, en débarquant, des nouvelles très précises; cependant, d'après ce que j'ai pu recueillir, il me paraît que la chute de lord Cornwallis a produit un glorieux effet, et a été convenablement sentie en France, en Angleterre, et, en vérité, dans toute l'Europe. — La naissance d'un dauphin a causé une satisfaction générale. — La prise de Saint-Eustache est une brillante affaire, et je n'ai jamais lu un plus beau coup de main. — Les Hollandais seront vraisemblablement très contens de la conduite des Français. — Le vieux comte de Maurepas est mort. — Charlus est adjudant-général de la gendarmerie de France, que son père commande. — Il paraît que le convoi parti de Brest pour les Indes orientales et occidentales, a éprouvé un accident. Vingt-trois vaisseaux, dit-on, sont pris. Je ne connais pas bien les détails; mais d'un si fâcheux évènement nous pouvons retirer quelque bien, si c'est une raison pour faire ce dont nous avons parlé.

Soyez assez bon, mon cher général, pour présenter mes respects à madame Washington, et mes complimens à l'état-major, à George (1) et à mes

(1) George Washington, neveu du général.

amis de l'armée. — A mon arrivée, j'ai trouvé une lettre de madame de Lafayette pour l'Amérique, dans laquelle elle me charge de vous offrir ses plus affectueux complimens.

Adieu, mon cher général. Nous sommes prêts à partir, et cependant quand je pense que vous êtes à tant de milliers de milles de moi, je ne puis cesser de vous écrire. — Le vicomte de Noailles, le général Duportail, Gouvion, et tout le détachement de votre armée en ce moment à Lorient, se réunissent pour vous présenter leurs respects; et moi, mon cher général, j'ajouterai seulement que je suis pour toujours, votre reconnaissant et respectueux ami.

Le comte de Charlus étant major-général de la gendarmerie, on me dit que le prince de Broglie, fils du général, prendra sa place dans votre armée.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Versailles, 30 janvier 1782.

Mon cher Général,

Vous concevrez aisément que je n'ai pas perdu de temps à partir pour Paris, où j'ai trouvé ma famille et mes amis en parfaite santé. — Ma fille et votre George (1) sont tellement grandis, que je me trouve beaucoup plus vieux que je ne m'y attendais. — Je pense qu'avant que cette lettre vous parvienne, vous aurez appris que le mauvais temps a malheureuse-

(1) M. George Washington Lafayette.

ment forcé les convois de rentrer dans le port de Brest. Des mesures avaient été prises pour devancer l'ennemi dans toutes les parties du monde. Il est vrai, dit-on, que Rodney a été aussi obligé de s'en retourner. — Lord Cornwallis a été pris sur un vaisseau marchand, et rançonné par un corsaire français. — Nous n'avons pas entendu parler d'Arnold. — On assure que lord George Germain va quitter son poste.

Comme je vous ai dit mon opinion sur les ministres, ainsi que le degré d'amitié qui subsiste entre chacun d'eux et moi, j'ajouterai seulement que, jusqu'à présent, je suis très satisfait de leur zèle et de leurs bonnes intentions pour l'Amérique; mais que je trouve très difficile, presque impossible, d'avoir de l'argent. A mon arrivée, M. Franklin me dit qu'il n'y avait rien à espérer. Cependant j'ai eu quelques conversations sur cet objet. J'espère, *entre nous*, que quelque chose pourra être obtenu; je ne voudrais pas cependant que M. Morris y comptât beaucoup (1). Le chevalier de la Luzerne annoncera ce qui peut être fait; mais le congrès s'abuserait s'il se reposait sur l'espoir d'avoir de l'argent de ce côté. Je ferai de mon mieux pour mener à bien cette affaire, ainsi que toutes celles qui peuvent intéresser l'Amérique. — Quant aux grandes opérations ou aux détails moins importans de secours, quoique j'aie eu à ce sujet des conversations avec le roi et ses ministres, je ne puis encore vous écrire rien de particulier, et je tâcherai de le faire par la première occasion.

(1) M. Morris était ministre des finances.

On pense généralement ici, que les efforts de l'Amérique n'égalent pas son pouvoir.—Rien ne peut tant contribuer à obtenir une nouvelle assistance que les assurances positives d'une armée nombreuse, bien équipée et bien approvisionnée pour la guerre. Le congrès doit être très attentif à ce point; car vous pouvez être certain que l'Angleterre est déterminée à jouer un jeu désespéré et à tenter au moins une autre campagne. Cette campagne sera-t-elle défensive en Amérique et offensive ailleurs, ou bien le contraire? Je ne puis encore l'affirmer; mais je crois que l'évacuation de New-York et de Charlestown est aussi loin de leurs projets pour la prochaine campagne que l'évacuation de Londres. Pour sortir de là, il faut qu'ils en soient chassés.

J'ai été reçu par la nation en général, par le roi et par mes amis, d'une manière dont vous auriez joui et qui a surpassé toute mon ambition. Le roi m'a parlé de vous dans les termes d'une si haute confiance, m'a tellement exprimé la considération, l'admiration et l'affection qu'il a pour vous, que je ne puis me dispenser de vous le dire.—J'ai été l'autre jour invité à dîner chez le maréchal de Richelieu, avec tous les maréchaux de France. Votre santé y a été portée avec toute sorte de respect, et j'ai été chargé de vous présenter les hommages de ce corps. —Tous les jeunes gens de la cour sollicitent la permission d'aller en Amérique.—Je dois vous dire que les nouvelles relatives au cardinal de Bernis n'étaient qu'un bruit répandu dans les provinces, et il paraît que le roi a l'intention d'en faire son premier ministre.

Madame de Lafayette me charge de présenter ses respectueux et affectueux complimens à vous et à madame Washington. Le vicomte de Noailles demande la permission de vous offrir ses respects. Soyez assez bon, mon cher général, pour présenter les miens à madame Washington, et mes complimens à l'état-major, à George, à mes amis dans l'armée. Adieu, mon cher général, quelque heureuse que soit ici ma situation, je ne pourrais pas avoir un moment de repos si je n'avais la certitude que rien ne se fait en Amérique, que mes services ne vous seraient pour l'instant d'aucune utilité, et que les compagnies légères ont rejoint leurs régimens respectifs.

Recevez l'hommage du respect et de l'attachement, etc., etc.

A M. LE COMTE DE VERGENNES.

Paris, ce 20 mars 1782.

Vous m'avez prié l'autre jour, Monsieur le comte, de vous envoyer par écrit un article de mes lettres d'Espagne. D'après la bonté du congrès, en mandant à tous ses ministres de correspondre avec moi, je me trouve instruit des offres américaines, et de la répugnance des Espagnols pour traiter avec eux. Peut-être il sera politique de cacher ce sentiment; mais il serait trop injuste d'attribuer les obstacles à ceux qui s'efforcent de les lever.

Le 2 juillet 1781, les ministres apprirent de M. Jay que le congrès, instruit de l'objection au traité, avait

résolu de céder sur le point en litige. Ce point regardait la navigation du Mississipi; et M. Jay pria qu'on nommât une personne pour régler avec lui les articles.

Le 21 juillet, le ministre manda qu'il présenterait la lettre à Sa Majesté.

Le 19 septembre, le ministre annonça qu'il *proposerait* au roi la nomination d'une personne chargée de conférer, qu'il présenterait au roi une lettre de M. Morris au sujet des secours sur lesquels il lui donna des espérances; enfin le ministre demanda les propositions qui doivent devenir la base du traité.

Le 22 septembre, les propositions furent envoyées.

Le 27 septembre, autre lettre du ministre, annonçant qu'on allait nommer une personne pour conférer, et ajoutant que les instructions seraient données avant que la cour partît pour l'Escurial.

Le 5 octobre, comme la cour allait partir, M. Jay écrivit au ministre, et lui manda qu'il attendait ses ordres à l'Escurial; celui-ci répondit qu'il écrirait à l'instant où il pourrait dire sur l'affaire quelque chose de positif.

Le 10 décembre, le ministre annonça la nomination de don Bernardo del Campo dont les instructions seraient prêtes dans huit ou dix jours.

Le 27 décembre, M. del Campo s'excusa de ne pas entrer en matière sur ce que ses instructions n'étaient pas faites; elles n'étaient pas commencées, et il ne savait quand elles le seraient; ce M. del Campo est le premier secrétaire du ministre.

Le 1er février 1782, M. del Campo a répété l'excuse du 27 décembre.

Le 16 février, même excuse.

Quand M. Jay s'adresse au ministre, il est tantôt affairé et tantôt malade, et renvoie M. Jay à don Bernardo del Campo. Et don Bernardo del Campo, n'ayant pas reçu d'instruction, ne peut que promettre d'en parler au ministre.

Ce défaut de santé, défaut de temps, ou défaut d'instructions, ont fait jusqu'ici négliger tous les mémoires qu'a présentés le ministre américain.

Je ne me permets pas, Monsieur le comte, de juger ici la politique d'une cour que tant de motifs me rendent respectable; mais les Américains désirent avec raison que les détails de leur conduite ne soient pas inconnus au roi, et que celui dont les traités ont été fondés sur la générosité et la franchise ne puisse douter que, dans leur négociation avec l'Espagne, ses alliés américains ne manquent ni de bonne foi ni de bonne volonté.

D'après les espérances du 19 septembre, on avait imaginé que les secours de l'Espagne passeraient la modique somme que l'Amérique en a reçue; mais un reste de lettres de change, montant à 25,000 livres sterling, aurait été protesté, si M. Franklin n'eût pas fait usage de l'argent dont il dispose; et je vois, Monsieur le comte, que les droits de la France à la gloire de cette révolution, et à la reconnaissance des Américains, ne pourront être justement partagés par aucune puissance de l'Europe.

Les dépêches de M. de La Vauguion vous apprennent sûrement où en sont les affaires d'Amérique en

Hollande. Par ce que me mande M. Adams, il paraît qu'elles y prennent une tournure avantageuse.

Agréez, je vous prie, Monsieur le comte, l'hommage de l'attachement respectueux, etc.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Antony, 30 mars 1782.

MON CHER GÉNÉRAL,

La prise de Mahon a eu lieu plus tôt qu'on ne s'y attendait généralement. Le général Murray et le général Draper sont en querelle, comme cela arrive ordinairement, après un échec, entre les commandans anglais. Le siége de Gibraltar avance. La capture de Saint-Christophe a été d'autant mieux sentie en Angleterre, que, d'après une lettre de sir Samuel Hood, la partie confiante de la nation avait conçu l'espérance de conserver cette île. Plusieurs provinces de Hollande s'occupent de la reconnaissance de l'indépendance américaine. Il y a une grande confusion dans le monde parlementaire de la nation anglaise. Quelques personnes pensent que c'est la suite d'une finesse de lord North qui désire rejeter sur le parlement le blâme d'avoir abandonné les colonies. On a dit long-temps qu'il se retirerait; mais jusqu'à présent il a gardé sa place, et les membres de l'opposition ne s'accordent pas entre eux. Néanmoins nous

venons d'apprendre qu'un changement de ministres allait avoir lieu.

J'ai écrit à M. Livingston (1) relativement aux négociations de la paix, à l'argent français et à l'Espagne, en le priant de communiquer ma lettre à Votre Excellence. Nous ne devons pas compter sur l'argent espagnol, ni, malgré leurs compliments, sur l'argent des Hollandais.

Quant aux idées que vous m'avez données dans votre lettre, je les ai reproduites de mon mieux. J'ai eu à ce propos une longue conversation avec le roi, j'en ai eu plusieurs avec ses ministres. Ils ont des plans sur les Antilles; il sont aussi arrêtés par l'Espagne, et sans les vaisseaux espagnols, j'ai peur que la flotte anglaise n'excède quelque peu en nombre la flotte française, ou au moins ne l'égale. Il ne faut pas compter sur les bâtimens hollandais.

La grande affaire est d'avoir des vaisseaux espagnols en Amérique. Or, les Espagnols ne sont pas étrangers à quelques influences anglaises, dont le succès me paraît cependant douteux. Quoiqu'il n'y ait rien de décidé sur les objets ci-dessus mentionnés, je crois qu'on se dirigera plutôt vers Charlestown que vers New-York. Pour ma part, je préfère de beaucoup la première destination; mais je crains que l'Espagne ne présente des obstacles; elle est toujours pour les Antilles. Si je n'avais affaire qu'aux ministres français, ma tâche serait beaucoup plus facile; nous pouvons nous attendre qu'on opérera en septembre.

Bien des gens se figurent que l'ennemi a l'intention

(1) Ministre des affaires étrangères.

d'évacuer New-York et Charléstown. Je ne suis pas si confiant, et je pense que nous ferions une grande faute de calculer sur cette supposition, soit en France, soit en Amérique.

Dans les circonstances actuelles, dans l'attente de négociations prévues ou au moins posssibles, et d'après la situation incertaine de celles dont je viens de parler, je crois me conformer à vos instructions en restant quelque temps en Europe, pour profiter des évènemens. J'espère, mon cher général, que vous approuverez ma conduite. Puis-je me flatter, lorsque mon départ n'est retardé que par l'espoir d'être utile, que je n'en serai pas moins considéré comme candidat au commandement de l'infanterie légère, commandement qui fait toute mon ambition et qui ne déplaira pas à ce corps? Comme, dès l'instant où une détermination sera prise, je compte m'embarquer pour l'Amérique, j'espère que l'infanterie légère ne sera pas organisée avant mon arrivée.

Il y aura une décision avant le mois de mai. Un vaisseau français pourra en porter immédiatement la nouvelle aux îles et un autre en Amérique; je ne perdrai pas de temps.

Dans la situation actuelle des affaires, je crois que nous devons nous préparer vigoureusement, et j'espère remplir vos vues, au moins pour ce qui concerne Charlestown.

Je connais trop bien les sentimens du congrès et de la nation, pour ne pas être sûr que, non seulement leurs décisions, mais même l'expression de ces décisions, ajouteront un nouveau lustre à l'idée qu'ils ont donnée de leur libéral et noble esprit.

J'ajouterai, mon cher général, que tout ce que contient cette lettre étant le résultat de la confiance qu'on a placée en moi, je dois l'écrire pour vous seul; et ceci est aussi confidentiel que les plus secrètes parties de notre correspondance.

Depuis que j'ai quitté l'Amérique, j'ai eu une lettre de vous par *l'Hermione*. Je suis heureux d'apprendre qu'un esprit d'ordre et d'économie s'est répandu dans les diverses parties de l'administration. Beaucoup de raisons me font espérer que nous pourrons avoir une nombreuse armée pour les opérations de la campagne (1).

Je suis depuis quelques jours chez le marquis de Castries, qui, pendant la semaine sainte, vient se reposer des soins ministériels. — Nous sommes unis par une amitié intime, et je suis heureux de penser que, depuis qu'il est à la tête de la marine, nous avons eu une série de succès. — Sans la tempête qu'a essuyée M. de Guichen à son départ de Brest, nous n'aurions pas perdu un seul instant la supériorité maritime dans les Indes occidentales.

Maintenant, mon cher général, je vous parlerai de mes affaires personnelles. Indépendamment de ma situation à la cour et dans la société, les marques d'affection que je reçois chaque jour du peuple en général, me rendent aussi heureux que possible. Toute l'influence que je puis avoir, me sera vraiment précieuse toutes les fois qu'elle sera employée au service de notre cause chérie. Je suis parfaitement

(1) Ce passage répond à une lettre du 4 janvier par laquelle le général Washington exposait l'état de l'Amérique, et insistait pour obtenir deux choses, un secours pécuniaire et la supériorité navale.

satisfait des dispositions du gouvernement. Les deux nations seront pour toujours attachées l'une à l'autre, et l'envie et la perfidie britanniques, dont toutes deux sont l'objet, ne peuvent que cimenter entre elles une amitié et une alliance éternelles.

Madame de Lafayette me charge de vous présenter ses plus affectueux et respectueux complimens, ainsi qu'à madame Washington qu'elle prie ardemment de faire, après la guerre, un voyage en France, et de venir passer quelque temps dans notre famille, où nous serions si heureux de vous recevoir. — Veuillez, mon cher général, etc., etc.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Paris, 12 avril 1782.

Mon cher Général,

Notre cause peut être mieux servie par ma présence ici, qu'elle ne le serait dans ce moment par mon retour auprès de vous, et cependant je ne puis me défendre d'un sentiment pénible à la vue de plusieurs officiers français qui vont rejoindre leurs drapeaux en Amérique. Dieu merci, je les suivrai avant qu'il se passe aucun évènement qui puisse avoir quelque danger ou quelque importance; mais je suis si loin de l'armée, si loin du quartier-général, si loin des nouvelles américaines, que, malgré tout mon bonheur ici, je ne puis m'empêcher de souhaiter, dix fois par jour, d'être de l'autre côté de l'Atlantique.

Cette lettre, mon cher général, vous est portée

par le comte de Ségur, fils du marquis de Ségur, ministre d'état au département de la guerre, lequel, en France, a une grande importance. — Le comte de Ségur allait avoir bientôt un régiment; mais il aime mieux servir en Amérique et sous vos ordres. C'est un des hommes les plus aimables, les plus spirituels et les meilleurs que j'aie jamais vus. Il est mon intime ami. Je vous le recommande, mon cher général, et par vous à tout le monde en Amérique, et particulièrement dans l'armée.

Quelques recrues partent avec ce convoi et seront protégées par une frégate. Elles sont destinées à compléter les régimens et ne feront rien pour ou contre aucune opération de la campagne. — M. Franklin n'a pas pu se procurer de bâtimens pour transporter quelques provisions qu'il a réunies à Brest. — J'ai prié le marquis de Castries de nous prêter tous ceux qu'il pourrait se procurer. Cela se bornera, pour cette fois, à rien ou à très peu de chose; mais il m'a promis mille tonneaux pour le prochain convoi; et après tout, j'aime mieux cela, parce que ce convoi partira sous une meilleure protection et deux mois avant juillet.

Vous trouverez ci-joint, mon cher général, la copie d'une lettre écrite dernièrement par un cutter français. J'ai peu à y ajouter si ce n'est que mes espérances augmentent au sujet de Charlestown. Mais l'Espagne insistera pour les Antilles. Nous attendons de savoir ce qu'enfin ils ont l'intention de faire avec leurs vaisseaux. Après quoi je conclurai avec le roi de France et ses ministres. — Je n'oublie pas l'affaire de l'argent. — Du moment que je serai mieux informé,

un bâtiment français vous portera un rapport complet (1).

Le nouveau ministère anglais n'a encore rien fait d'important. Comme la Hollande allait reconnaître l'indépendance, l'Angleterre a cherché à détourner son attention, et lui a proposé la paix sous la médiation de la Russie. Rien encore n'a été décidé. J'espère que nous pourrons, de ce côté, triompher des intrigues britanniques. — J'ai prié M. Livingston de vous communiquer quelques mots que je lui ai écrits en chiffres sur des objets politiques.

L'amiral Barrington va partir avec douze vaisseaux de ligne, et sa destination a été gardée très secrète.— Quelques-uns imaginent qu'il va reprendre les troupes de New-York et Charlestown, qu'il n'est guère en leur pouvoir de renforcer. On dit que lord North a été content de trouver une occasion de quitter le gouvernail à une époque si critique, et qu'il n'aurait pas voulu que son nom fût attaché à une paix désavantageuse.

M. Laurens est en Angleterre sur sa parole. Je lui écrirai aujourd'hui par une occasion particulière, et je lui conseillerai d'obtenir, s'il est possible, une permission de sortir de la Grande-Bretagne. Je voudrais qu'il fût en France où, une fois échangé, il pourrait conférer avec les autres commissaires sur l'affaire de la paix.

Je vous prie, mon cher général, etc., etc.

(1) Les désignations importantes de cette partie de la lettre sont en chiffres. Ainsi, 60 veut dire le roi de France, 47 Charlestown, etc. La même précaution est prise dans la plupart des lettres suivantes.

A M. ROBERT LIVINGSTON (1).

Saint-Germain, le 25 juin 1782.

MON CHER MONSIEUR,

Je n'entrerai pas ici dans des détails qui vous seront communiqués par le docteur Franklin. Cependant, comme le congrès a bien voulu réclamer mon opinion, j'aurai l'honneur de vous dire ce que je pense des diverses transactions qui ont eu lieu.

Avant de succomber, le ministère de lord North envoyait des agens pour tâter le pouls à la cour de France et aux ministres américains. Il a dû se convaincre qu'on ne pourrait les amener à des accommodemens séparés, qui rompraient leur union et en feraient de plus faibles ennemis. En même temps une cabale s'élevait contre cette administration. De nouvelles nominations ont eu lieu, et on ne sait jusqu'à quel point lord North se serait avancé dans une négociation générale.

Le plan de l'opposition avait toujours été de devenir maîtresse du cabinet. Mais tandis qu'elle était unie dans tous ses membres contre le ministère, elle a commis l'étrange faute de ne jamais penser à ce qui adviendrait après que ses vues auraient été remplies. — Elle a pourtant fait des ministres, et le premier

(1) Cette lettre, ainsi que presque toutes celles qui sont adressées à des ministres américains, de 1782 à 1787, est extraite du recueil intitulé : *The diplomatic correspondence of the American revolution.* — Boston, 1830, tom. X. — M. Livingston était secrétaire d'état pour les affaires étrangères.

jour, ils ne savaient comment partager la proie; le second, ils s'aperçurent qu'ils avaient différens intérêts et différens principes à soutenir; le troisième, ils en étaient à intriguer les uns contre les autres. Maintenant le ministère anglais est si divisé que ses dissidences seules peuvent expliquer son indécision dans les affaires publiques.

Le marquis de Rockingham n'a rien d'un ministre que la parade des réceptions et une apparence affairée. Il est mené par M. Burke. Il est aussi dans les meilleurs termes avec Charles Fox. Les principes de ce dernier sont connus de tout le monde. Ce parti, à ce qu'il paraît, occupe une position particulière dans le cabinet. Le duc de Grafton et lord Camden pensent qu'il est de leur intérêt de soutenir lord Shelburne, que cependant ils détestent intérieurement. Celui-ci paraît avoir la plus grande part dans la confiance du roi. Il est intrigant, et sous le prétexte de suivre les opinions de lord Chatham, il se rend agréable au roi en s'opposant à l'indépendance américaine. C'est, dit-on, un homme sans foi, souhaitant la continuation de la guerre par laquelle il espère rehausser son importance; et si le parti Rockingham tombait, si lord Shelburne se trouvait avoir à partager le pouvoir avec un autre parti, il n'est pas loin, à ce qu'on dit, de s'unir à lord North et à plusieurs autres membres de l'ancienne administration. Le roi reste seul, haïssant chacun de ses ministres, se chagrinant à chaque mesure qui contrarie ses dispositions, et aspirant au moment où le ministère actuel, ayant perdu sa popularité, fera

place à ceux qu'il a été obligé d'abandonner pour un temps.

Telle est la situation actuelle, et je vais vous rendre compte des mesures qui ont été prises touchant la négociation.

Il paraît que lord Shelburne, d'une part, et Charles Fox, de l'autre, ont suivi le plan adopté par lord North, de faire quelques avances particulières; mais ils ne se sont jamais communiqué leurs projets et n'en ont rien dit d'abord dans le conseil. — Le comte de Vergennes a déclaré que jamais la France ne pourrait penser à entrer dans un traité que de concert avec ses alliés; et sur ce qui fut dit, que l'Amérique elle-même n'insistait pas tant sur la demande d'indépendance, il répondit : « Un peuple n'a pas besoin « de demander ce qu'il a conquis. » — M. Adams, en Hollande, et le docteur Franklin, à Paris, ont fait des réponses qui convenaient à la dignité des États-Unis; mais de même que le comte de Vergennes, ils ont exprimé un sincère désir de la paix à des conditions libérales et généreuses.

Dès le commencement, M. Adams a été persuadé que le ministère anglais n'était pas sincère; que la plus grande partie de ses membres était aussi opposée à l'Amérique qu'aucun de ceux de l'ancienne administration; et qu'il ne fallait pas beaucoup compter sur toutes ces négociations. Son jugement, à cet égard, a été confirmé par les évènemens, quoique à présent la négociation ait pris une meilleure tournure.

La plume du docteur Franklin est plus propre que la mienne à retracer toutes les particularités du sé-

jour à Paris de M. Grenville, jeune homme d'un rang assez élevé, muni de pouvoirs pour traiter avec S. M. T. C. et tous les autres princes ou États actuellement en guerre avec la Grande-Bretagne.

Je remarquerai seulement que dans ses dernières conversations avec le comte de Vergennes, M. Grenville a considéré la reconnaissance de l'indépendance américaine comme une chose qui ne pouvait être mise en question, mais qui devait être préalablement déclarée. — Cependant, lorsque le comte de Vergennes a transcrit les paroles de M. Grenville pour les lui faire signer, ce dernier a insisté pour qu'au lieu de cette expression : « Le roi d'Angleterre a *résolu* « de reconnaître, etc., » il fût fait usage des mots *est disposé*, dans ce qu'il voulait faire regarder comme sa communication officielle. Il a témoigné aussi de la répugnance à donner une copie de ses pouvoirs à M. Franklin ; et le ministère anglais recule tellement devant l'idée de présenter au parlement un *bill* concernant l'indépendance américaine, que tout cela ne dénote pas de grandes dispositions pour une paix dont les préliminaires doivent être une reconnaissance de l'Amérique comme nation séparée et indépendante. Il est probable que, dans ces deux jours, le docteur Franklin a eu avec M. Grenville une conférence qui jettera quelque lumière sur ces derniers points.

M. Jay est arrivé de Madrid. M. Laurens, à ce qu'il paraît, a l'intention de retourner en Amérique. La présence de M. Adams en Hollande, est nécessaire pour le moment. Dans quelques jours, nous connaîtrons mieux les vues de la Grande-Bretagne, et puis-

que les ministres du congrès ont pensé que je devais, pour le service de l'Amérique, rester ici quelque temps de plus, je consacrerai, sous leur direction, tous mes soins aux intérêts des États-Unis. Ma situation à la cour me permet quelquefois d'aller plus loin que ne pourrait le faire un étranger. Cependant, à moins qu'une sérieuse et immédiate négociation, que je suis loin d'espérer, ne rende ma présence très utile, je demanderai la permission de retourner à mon poste et d'être employé à des moyens plus prompts de terminer cette affaire que ceux des dissertations politiques.

J'ai communiqué l'opinion de M. Adams, telle que je l'ai trouvée dans ses lettres. Les idées du docteur Franklin seront présentées par lui-même, ainsi que celles de M. Jay. Les unes et les autres doivent être préférables aux miennes, quoique je ne pense pas qu'elles en diffèrent beaucoup. — Mais de ce que j'ai appris par vos ministres, par les ministres français, et par mes relations particulières, je conclus :

1° Que les ministres anglais sont divisés entre eux, embarrassés sur la conduite qu'ils doivent tenir, et qu'ils ne sont pas très fermes dans leurs principes, ni dans leurs places ;

2° Que les négociations iront lentement, serviront à établir des principes et à faciliter un traité ; mais que le roi d'Angleterre et quelques-uns de ses ministres n'ont pas abandonné l'idée de rompre l'union entre la France et les États-Unis ;

3° Que la situation de la Grande-Bretagne, le manque d'hommes et d'argent, et les efforts que la France est prête à faire, réduiront l'Angleterre à la nécessité de faire la paix avant la fin du printemps prochain.

L'Amérique fera sans doute un nouvel effort et renverra tous les émissaires à ses plénipotentiaires en Europe ; car le ministère en Angleterre trompe maintenant le peuple, par l'espoir que le général Carleton va opérer une réconciliation, et par d'autres histoires de la même nature (1).

Dans le cours de cette affaire, nous avons été parfaitement satisfaits du ministère français ; il s'est montré sincère et modéré. — M. Jay écrira au sujet de l'Espagne. Il y a très peu à dire d'elle, et très peu à en attendre. — Il paraît que la Hollande va bien, et je crois que M. Adams est content, excepté sur l'affaire de l'argent qui est le point difficile et qui marche lentement.

Par tout ce que je vois, je juge que si l'Amérique insiste pour avoir une part dans les pêcheries, elle l'obtiendra par le traité général. Cet objet m'intéresse trop pour que je n'en fasse pas mention.

La nouvelle de la défaite du comte de Grasse a été

(1) L'Angleterre proposa secrètement à la France de faire une paix séparée à des conditions très favorables. M. de Vergennes refusa (lettre à M. de la Luzerne, du 23 mars) ; mais on craignait en France que les Américains ne sussent pas repousser pareillement une proposition analogue. On voulait que tous les alliés traitassent en même temps (lettre du 29 avril). Une résolution en faveur de la paix avec l'Amérique avait passé au Parlement en février. Un bill (*enabling act*) autorisa le roi à traiter avec *les treize provinces*. La base de la négociation devait être leur indépendance. En même temps que M. Grenville vint à Paris, sir Guy Carleton, commandant des forces anglaises dans l'Océan atlantique, réuni à l'amiral Digby *en commission de paix*, arriva à New-York, ouvrit une correspondance avec le général Washington (7 mai), et voulut vainement communiquer avec le congrès. Comme négociateur, il ne fut point écouté, et il se vit peu à peu réduit à conclure plus tard quelques conventions purement militaires, qui préparèrent l'évacuation du continent. (Voyez le tome VIII des écrits de Washington, *passim*, et l'Appendice, n° IX.)

vivement sentie en France, et la nation entière a été vraiment malheureuse de ce fâcheux évènement (1). Le cri général du peuple a été tel que je ne crois pas qu'à l'avenir aucun amiral français osât, en aucun cas, rendre son vaisseau. Le peuple a peut-être été trop sévère, et le gouvernement ne s'est pas prononcé parce qu'il doit y avoir un conseil de guerre. Mais j'ai été heureux de voir le patriotisme se manifester chez tout le monde. Les états de plusieurs provinces, les grandes villes, et différentes associations, ont offert des vaisseaux de ligne en plus grand nombre que ceux qui ont été perdus. — En même temps, le gouvernement montre la plus grande activité, et cet évènement a donné un coup d'éperon à l'énergie de la nation. — Puis, indépendamment du malheur en lui-même, j'ai gémi de la ruine des plans que j'avais proposés pour une utile coopération sur les côtes d'Amérique. Mes projets ont été rendus presque imprati-

(1) Cette défaite eut lieu le 12 avril 1782, dans l'espace de mer compris entre les îles de la Guadeloupe, la Dominique, les Saintes et Marie-Galante. Le comte de Grasse, chargé de conduire un corps de troupes françaises à Saint-Domingue, où une escadre et des troupes espagnoles l'attendaient pour tenter la conquête de la Jamaïque, fit voile du Fort-Royal de la Martinique. Il avait fait filer son convoi sous l'escorte de quelques-uns de ses vaisseaux et sa flotte était hors de portée des ennemis, lorsqu'un de ses vaisseaux, *le Zélé*, en ayant abordé un autre pendant la nuit, se trouva dégréé. Au lieu de le sacrifier après en avoir retiré l'équipage, le comte de Grasse crut devoir se porter à son secours avec vingt-neuf vaisseaux. L'amiral Rodney sut mettre à profit cette imprudence. Il avait trente-six vaisseaux dont six à trois ponts. Après un combat long-temps disputé, le comte de Grasse, qui montait le vaisseau *la Ville de Paris*, de 100 canons, se vit obligé d'amener son pavillon, et sept autres de ses vaisseaux éprouvèrent le même sort. Il ne se rendit qu'après avoir perdu la plus grande partie de son équipage et fut traité en Angleterre avec une grande considération.

cables, et mon voyage (à l'exception des négociations) n'a pas été aussi avantageux que j'avais de bonnes raisons de l'espérer.

Les Espagnols vont enfin enfin assiéger Gibraltar. Le comte d'Artois, frère du roi de France, et le duc de Bourbon, prince du sang, partent pour servir dans cette expédition en qualité de volontaires. — On a l'intention de commencer dans les premiers jours de septembre. — Ainsi, de manière ou d'autre, nous serons délivrés de cet embarras, et, que le siége réussisse ou non, nous pouvons espérer à l'avenir de disposer des forces combinées de la maison de Bourbon.

Nous attendons des lettres des Indes orientales, où il paraît que nous avons eu l'avantage. L'ennemi a reçu quelques dépêches par terre; mais, ou il n'en a publié qu'une partie, ou nos opérations sont d'une date postérieure.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc.

Paris, 29 juin.

M. Franklin et M. Jay vous feront connaître la réponse du comte de Vergennes à M. Grenville, et ce qu'a dit ce dernier relativement à l'*acte d'autorisation*. Cet acte, ainsi que la réponse au comte de Vergennes, sont attendus chaque jour, et la manière dont il seront conçus donnera une idée assez juste des intentions du ministère anglais.—La seule chose dont il me reste à vous informer, c'est que, sous prétexte de curiosité, d'admiration, ou d'affaires privées, l'Angleterre enverra probablement en Amérique, des émissaires qui ne peuvent espérer de s'insinuer que sous des apparences d'amitié.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Paris, 14 octobre 1782.

MON CHER GÉNÉRAL,

Depuis l'arrivée du colonel Gimat, pas une ligne de vous ne m'est parvenue, ce qui m'afflige beaucoup; car lorsque je n'ai pas le bonheur d'être avec vous, il m'est absolument nécessaire de recevoir vos lettres.

Celle-ci vous sera remise par le général Duportail et le colonel Gouvion, qui retournent en Amérique. Je voudrais pouvoir faire de même; mais vous devez savoir que je suis retenu ici par les plénipotentiaires américains dans le but de servir notre cause, ce qui pour moi sera toujours l'objet principal. Le général Duportail vous donnera les nouvelles publiques. J'ai communiqué celles d'une nature plus secrète au secrétaire des affaires étrangères, et je l'ai prié de transmettre ma lettre à Votre Excellence. Vous serez à portée de former votre opinion sur la situation des affaires; mais quoique leurs progrès ne me permettent pas (d'après les motifs que je vous ai exposés), de quitter pour le moment ce pays-ci, mon opinion personnelle est qu'un succès est nécessaire avant que le traité général puisse arriver à une conclusion.

J'ai chargé le colonel Gouvion de vous dire ce qu'il vaut mieux ne pas écrire relativement à mes projets.

Madame de Lafayette me prie de vous présenter, ainsi qu'à madame Washington, ses respectueux et affectueux sentimens. Elle a porté pendant sept mois un enfant qui est venu dernièrement au monde à cette époque prématurée. C'est une fille, et quoique délicate, j'espère qu'elle s'élèvera bien. — J'ai pris la liberté de lui donner le nom de *Virginie* (1).

Si le comte de Grasse n'avait pas été si malheureux, mon voyage n'aurait pas été tellement infructueux. Maintenant il me faut trouver dans la paix ou dans la guerre les moyens de regagner une partie des avantages que j'avais espérés de ma présence à cette cour. M. de Vaudreuil sera utile au commerce; peut-être fera-t-il quelque chose contre Penobscot; mais puisqu'il n'est pas entré dans le port de New-York, il ne peut rien effectuer d'important. — Ma prochaine lettre, mon cher général, vous informera mieux de ce qui me concerne. — Si George, dans l'un ou l'autre cas, avait envie de voir le pays, j'en serais extrêmement heureux, et j'aurais autant de soin de lui que de mon propre fils.

Je vous prie, mon cher général, de présenter mes respects à madame Washington, et mes affectueux complimens à la famille. — J'espère, que ma conduite, guidée par des motifs d'utilité publique et d'intérêts américains, recevra de vous cette approbation que je préfère à celle du reste du monde.

Adieu, mon cher général, etc.

(1) Madame Louis de Lasteyrie.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Paris, 24 octobre 1782.

Mon cher Général,

Ma dernière lettre vous a informé qu'au cas où la paix ne serait pas faite et où nos plans ne recevraient pas une exécution immédiate dans cette cour, je me croirais obligé par mon zèle pour notre cause et par mon obéissance à vos intentions, de chercher quelques moyens de servir nos projets militaires. — Dans ces circonstances, j'ai consenti à aller cet hiver avec le comte d'Estaing. Mais, quoique je doive rentrer dans l'armée française comme maréchal-de-camp, à dater de la reddition de lord Cornwallis, je garderai mon uniforme américain et l'extérieur aussi bien que l'intérieur d'un soldat américain. Je traiterai les affaires et prendrai des ordres comme un officier emprunté aux États-Unis, et je guetterai l'heureux moment où je pourrai joindre nos chers drapeaux.

Ma présence aux Indes occidentales amènera et assurera, j'espère, la chose que nous désirons, ou quelque autre qui pourra vous plaire. — En arrivant aux îles, j'aurai avec moi la supériorité maritime. — Un vaisseau partira dans une quinzaine pour l'Amérique. — Ce que je vous écris m'a été confié sous le plus grand secret, et jusqu'à ce que je sois libre d'en parler, je vous prie de le garder pour vous seul. — Lorsque l'affaire sera plus avancée, je serai plus précis. En attendant vous pouvez me préparer vos

ordres. — Comme il y aura des communications particulières, et qu'elles pourraient avoir lieu par deux voies, j'ai pensé que des officiers pourraient être dépêchés. — George souhaitait faire un voyage; Mac-Henry avait le même désir. — Vous savez qu'avec moi George serait bien soigné.

Votre Excellence recevra de mes nouvelles par le prochain bâtiment. — J'espère que New-York sera délivré vers le mois de juin. Ce que je fais était le seul moyen.

Dans un mois, nous saurons si l'Angleterre veut faire la paix; et si elle n'est pas faite peu après la réunion du parlement, il est certain qu'une autre campagne deviendra nécessaire. — Je n'ai pas l'intention de partir avant ce temps-là.

Je suppose que vous n'avez pas un besoin immédiat du colonel Gouvion, et j'ose présumer qu'il ne déplaira pas à Votre Excellence que je le garde avec moi.

Je vous prie d'offrir mes bien affectueux respects, etc., etc.

A M. DE VERGENNES.

Paris, le 22 novembre 1782.

Lorsque je quittai l'Amérique, Monsieur le comte, je fus chargé de représenter ici sa situation, et dans la circonstance critique où elle se trouve, le congrès me recommande particulièrement de vous exposer ses besoins pécuniaires. C'est d'après son congé et ses

instructions, que je suis venu ici; et, lorsque sans son approbation, sans un rang déclaré dans l'armée française, je vais m'occuper d'opérations dont le commencement leur est étranger, je dois au moins m'acquitter de ses commissions, et surtout reposer ma conscience sur l'opinion que dans ce moment délicat je prends la liberté de vous soumettre.

Les dépêches du congrès sont arrivées; celles du chevalier de la Luzerne ne le sont pas encore. On peut s'être trompé dans les bureaux comme à bord du bâtiment américain, et si ces lettres sont retardées, il serait fâcheux de se jeter dans des lenteurs et des incertitudes. Vous connaissez trop bien l'Amérique, monsieur le comte, pour avoir besoin d'être éclairé par cette dernière dépêche; d'ailleurs, j'ai trop causé avec le ministre du roi, sur l'objet en question, pour ne pas prévoir qu'il conseillera le secours que l'on croit instant de demander. Les papiers que M. Franklin a confiés contiennent au moins des informations; c'est à lui qu'ils ont été adressés, et si vous en craignez l'exagération, je dois ajouter que les nouvelles particulières, ma connaissance intime du pays, le jugement qu'il m'est aisé de former sur la situation actuelle; tout enfin, Monsieur le comte, se réunit pour me persuader la nécessité de cette assistance pécuniaire.

En considérant l'Amérique, Monsieur le comte, il est naturel de m'attacher au point de vue qui intéresse un Français; c'est en cette qualité seule, que j'examine les dangers de l'influence anglaise.

Le peuple est las de la guerre; mais à présent il aime la France et déteste l'Angleterre. Un secours

lé dans ce moment, est une opération d'autant
tile, qu'elle met le sceau à toutes les autres;
relève le courage et ferme la bouche aux émis-
anglais, qui sans cesse accusent la France de
r attiser le feu sans l'éteindre. Je ne m'arrête
ces calomnies, Monsieur le comte, et leur ab-
é doit, j'espère, préserver de leurs effets; mais
est pas moins inutile de s'arrêter au peu d'ef-
écuniaires du peuple américain. On peut dire
a peu d'argent dans le pays, et je puis affirmer
s Anglais en ont moins laissé qu'on ne croit;
cet argent est-il, ou dans leurs lignes, ou dans
settes enterrées des royalistes. On peut ajouter
s états n'ont pu, dans ces temps de troubles,
re des mesures convenables pour l'imposition,
levée des taxes; que d'ailleurs, l'étendue du
a dispersion des habitans, en rend la collection
e. Il serait possible aussi de remarquer la diffé-
entre les taxes actuelles, et celles même qui ont
ne des raisons de mécontentement. Enfin,
eur le comte, les Américains diraient que leur
erce a cruellement souffert cette année; mais en
it que ces excuses, quoique assez bonnes, ne sont
ffisantes, je vois aisément que le congrès et tous
efs de la révolution, sont intéressés à ce qu'un
d'argent ne la fasse pas manquer. Il est clair
doivent tâcher d'en avoir, et prendre pour
r tous les moyens qui ne mettent pas en danger
olution elle-même. Puisqu'ils n'ont pu en avoir,
eur le comte, il devient, je crois, nécessaire
our le succès de la gloire et de la cause com-
, un généreux et dernier effort soit fait en fa-

veur des Américains. En comparant l'argent qu'ils demandent avec les avances faites à nos alliés de la dernière guerre, et surtout en distinguant le degré d'intérêt que nous avions à les soutenir, le secours jugé indispensable ne paraîtra pas non plus exorbitant.

L'armée de M. de Rochambeau quitte l'Amérique, et si New-York n'est pas évacué, cette démarche trop prématurée semble inviter à un dédommagement. Ces troupes coûtaient treize millions, elles tiennent la place d'autres troupes aux îles, et d'ailleurs ne coûteront pas autant. Pour remplacer l'envoi de deux régimens, on donna la somme de six millions; dans le cas actuel, ne pourrait-on pas donner au moins ce que le ministre des finances avait sûrement préparé pour le maintien annuel de cette armée? Je croirais aussi que si la guerre dure, si surtout elle est prolongée par des intérêts qui ne regardent ni les Américains, ni leurs alliés, on a pensé qu'il fallait au moins les aider un peu durant la campagne, et le secours prévu, joint à l'épargne imprévue sur l'armée de M. de Rochambeau, ne doit-il pas approcher des espérances que l'Amérique semble avoir conçues?

Peut-être on se souviendra que ce continent est le seul point où nous avons eu de grands succès. La raison en est assez simple, puisque tout y est pour nous et contre l'ennemi. Dans le cas heureux où l'on y portera nos forces, il faut que nous trouvions une armée capable de coopérer. Jamais il n'y en eut de meilleure que celle des Américains; mais si leur patience est à la fin lassée; si le congrès balance entre l'inconvénient de les garder et l'inconvénient

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

(TOUT-A-FAIT CONFIDENTIELLE.)

Brest, le 4 décembre 1782.

MON CHER GÉNÉRAL,

Mes lettres précédentes vous ont appris que, bien que les politiques parlassent beaucoup de la paix, une expédition allait avoir lieu, dont le commandement est donné au comte d'Estaing. J'ai ajouté qu'ayant été engagé à y prendre part, j'avais accepté volontiers, pensant que c'était le seul moyen au monde de réussir dans ce que vous m'avez chargé d'obtenir. Le colonel Gouvion doit être avec nous, et je m'en réfère, mon cher général, à la lettre que je vous ai envoyée par lui, ainsi qu'à quelques notes que je lui écris en chiffres. Les Antilles sont l'objet principal; l'Espagne vient ensuite. Nous avons ici neuf vaisseaux de ligne à envoyer au premier vent favorable. Votre Excellence sait que le comte d'Estaing est allé en Espagne. Nous aurons la supériorité maritime. — Veuillez préparer vos propositions et vos projets relativement à New-York, Charlestown, Penobscot et Terre-Neuve. Un vaisseau français va être envoyé en Amérique, et de là par vos ordres aux Antilles. Je vous écrirai par la prochaine occasion.

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint la copie d'une lettre au congrès (1); j'espère que vous pour-

(1) Cette lettre avait pour but d'annoncer au congrès le nouveau parti que venait de prendre M. de Lafayette, et au sujet duquel il s'en référait à l'opinion de Washington.

rez lui dire que vous êtes satisfait de ma conduite. En vérité, mon cher général, il est nécessaire à mon bonheur que vous pensiez ainsi.—Quand vous êtes absent, je m'efforce de faire ce qu'il me semble que vous auriez conseillé si vous eussiez été présent. Je vous aime trop pour être une minute satisfait à moins de penser que vous approuvez ma conduite.

On parle beaucoup de la paix.—Je pense, entre nous, que la plus grande difficulté vient [illegible] Espagnols; et néanmoins, je crois que [illegible] ne sont pas sincères.—Ils ont entassé [illegible] finesses à propos de la question [illegible] de leur cœur ils sont déterminés, [illegible] tenter quelle tournure prendront [illegible] la prochaine campagne. Dieu veuille que [illegible] sions en faire une vigoureuse, particulièrement à l'égard de New-York!

Je ne suis arrivé ici que [illegible] occupé d'affaires de service [illegible]

A M. DE [illegible]

[illegible]

Il paraît que la paix [illegible] et que nous aurons [illegible] donc heureux que [illegible] tout y soit communiqué par M. [illegible] connaissez mon opinion et mon sentiment pour lui, et vous en connaissez aussi la cause. Je [illegible]

de la mer et de la terre, et c'est avec un grand plaisir que je serai sous lui maréchal-des-logis de l'armée combinée.

N'ayant point de nouvelles, Monsieur le comte, je sais par le public les préliminaires américains; ils me paraissent avantageux pour les États-Unis; mais vous sentez combien je suis curieux de savoir comment tout s'est passé entre vous et les plénipotentiaires. Étant si peu instruit, je ne hasarde point d'opinion; mais je suis persuadé que vous serez content du congrès. Je puis ajouter encore deux répétitions, c'est que les ministres américains mettent un grand prix à vos communications, et qu'avec un secours d'argent, nous aurons dans ce pays une coopération puissante.

Après en avoir causé avec M. d'Estaing, nous sommes convenus que je mettrais cette dernière idée dans une lettre à M. Carmichaël, et que je témoignerais n'avoir pas d'objection à ce qu'elle fût ouverte. Il est bien loin de ma pensée de croire que cela nous vaudra de l'argent d'Espagne; mais j'ai cru pouvoir faire ce petit essai bien insuffisant, et si la guerre dure, il faudrait bien tâcher de contenir l'ennemi par une diversion américaine.

Les lettres de M. d'Estaing diront où nous en sommes, Monsieur le comte, et je n'ajouterai ici que l'hommage, etc.

Cadix, 1er janvier 1783.

Je reçois une lettre du 10, Monsieur le comte, et vous en fais mes tendres remerciemens. Vous serez, j'espère, content du congrès; et d'ailleurs il paraît

que les dernières nouvelles sont plus favorables à la paix générale. A moins qu'elle ne soit signée, j'espère qu'on n'arrêtera pas les opérations. C'est le moyen de presser les bonnes intentions ou de déjouer les mauvaises, et comment ne pas se défier d'un homme tel que lord Shelburne? Mon cœur vous suit dans tout ce que vous entreprenez, et mon amitié se réunit au patriotisme pour en souhaiter la réussite.

Rappelez-moi aux bontés de votre famille, et agréez, etc.

Cadix, 1er janvier 1783 (1).

Le convoi que j'avais laissé à vingt lieues a depuis éprouvé mille contrariétés. Il est enfin entré avec celui de Toulon. Toutes ces troupes se réunissent aux Français de Gibraltar et à plus de cinq mille Espagnols. Quoi qu'en dise Vandreuil, M. d'Estaing commande la terre et la mer: je suis maréchal-général-des-logis des troupes françaises et espagnoles; et quoique M. de Falkenheim ait voulu rester, je n'ai rien à démêler qu'avec M. d'Estaing, qui a signifié aux troupes de suivre les ordres que je donnerais, et qui a pour moi son amitié et sa confiance ordinaires.

Je ne vous dirai rien de Cadix. Son plus grand

(1) M. de Lafayette avait fait reprendre des copies par extraits de lettres écrites par lui en des circonstances importantes, à des femmes de ses parentes, telles que mesdames de Tessé, de Poix, etc. Ces copies sont, comme la présente lettre, ordinairement sans suscription.

mérite est d'être moins espagnole que les autres villes. Je ne veux pas d'ailleurs empiéter sur le droit de description qu'ont eu les revenans de Gibraltar, et mes journaux seront tous de l'autre monde. Je n'y mettrai pas que je vois tous les jours M. le comte Orelly; mes principes s'accordent peu avec le gouverneur de la Louisiane. J'avais le projet de ne pas le voir; mais sans lui on ne peut rien se procurer ici, et le bien public exige que je sacrifie ma répugnance. Si j'en juge par la manière dont je suis avec les troupes, les craintes de M. de Ségur étaient mal fondées; mais je me trouve fort bien comme on m'a placé. J'espère que notre campagne ira mieux que la dernière, et surtout je désire qu'une paix vienne rendre tous nos préparatifs inutiles.

Pendant que nous défaisons ce qui a été fait, et que nous tâchons de mieux l'arranger, pendant que nous sommes ennuyés de beaucoup de détails nécessaires, la marine fait aussi tous ses préparatifs. Nous avons M. de Lamothe-Piquet. Il y avait un autre officier-général, M. de B.....; mais j'espère obtenir de M. d'Estaing qu'il le renverra tout simplement. Je monterai *le Terrible*, et M. d'Estaing *le Majestueux*. Ces deux vaisseaux seront les plus voisins.

Aurons-nous la paix, ma chère cousine, et faut-il encore se battre pour s'entendre? Ma grande affaire, à moi, paraît être arrangée, car l'Amérique est sûre de son indépendance, l'humanité a gagné son procès, et la liberté ne sera jamais plus sans asile. Puissent à présent nos succès déterminer la paix générale, puisse la France reprendre son rang et ses avantages, et je serai parfaitement heureux, car

je ne suis pas assez philosophe pour ne pas mettre un intérêt particulier aux affaires publiques.

A M. WILLIAM CARMICHAËL, A MADRID (1).

Cadix, 20 janvier 1783.

Cher Monsieur,

J'ai reçu aujourd'hui votre lettre du 14. Je déplore la circonstance qui l'a motivée; mais c'est pour moi un devoir d'y répondre.

J'ai eu le bonheur de prendre rang des premiers dans la révolution américaine. Je suis fier de dire que j'ai une grande part dans l'affection et la confiance du peuple. Le congrès m'a fait l'honneur d'ordonner que je fusse consulté par ses ministres en Europe. Ces circonstances, je ne les mentionne nullement par vanité, mais seulement pour montrer qu'en donnant mon opinion, j'obéis aux ordres de l'honneur et du devoir.

La démarche étant de droit, il serait au-dessous de moi d'attendre une occasion particulière plus favorable. Les intérêts publics sont d'un grand poids pour moi; mais rien sur la terre ne pourrait m'intimider par quelque considération personnelle.

Vous devez beaucoup à la France; vous ne devez rien aux autres nations. Comme un Français dont le cœur brûle de patriotisme, je me réjouis du rôle que

(1) Cette lettre, destinée à être ouverte par le cabinet de Madrid, avait été écrite dans cette prévoyance. (*Lettre à M. R. Livingston, 5 févr.*)

la France a joué et de l'alliance qu'elle a faite. Comme Américain, je reconnais l'obligation, et je crois qu'en cela consiste la vraie dignité. Mais la vraie dignité nous défendait d'étaler au dehors nos espérances politiques trompées, et je me suis toujours opposé à cette condescendance, d'autant plus qu'un traité avec la France vous avait assuré ses alliés, et aussi parce que l'Amérique doit plutôt recevoir des avances que se jeter aux pieds des autres peuples.

Je ne m'appesantirai pas sur les détails de la négociation avec l'Espagne. A mon avis, les conditions sont mauvaises, mais je puis me tromper. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'un échange de ministres aurait dû avoir lieu, et que maintenant il doit se faire un échange de pouvoirs sur le pied de l'égalité. — Ce que l'Angleterre a fait n'est rien, ni dans le droit ni dans la forme. — Le droit résidait dans la volonté du peuple; la forme est toute dans le sentiment de la dignité américaine. — Mais quoique l'Espagne ait jusqu'à présent refusé de reconnaître ce que la branche aînée des Bourbons a cru honorable de déclarer, il serait trop étrange de voir l'Angleterre prendre place avant elle dans la date et les bénéfices de la reconnaissance.

Il y a un plus grand nombre de puissances que vous ne savez, qui font des avances à l'Amérique. J'en ai reçu personnellement quelques-unes; mais vous devinerez aisément qu'aucun traité ne serait plus agréable que celui avec l'Espagne. — Les trois ennemies naturelles de la Grande-Bretagne devraient être fortement unies. — L'alliance française est éternelle; mais un tel traité entre les amis de la France

serait un nouveau lien de confiance et d'affection. Si les Espagnols agissent avec lenteur, ils s'attachent fortement. Par égard pour eux, et encore plus par égard pour la France, nous devons avoir avec eux plus de patience qu'avec aucune autre nation de l'Europe.

Cependant la paix est probable; et comment alors l'homme qui a opiné contre votre départ, pourrait-il vous proposer de rester à une cour où vous n'êtes pas décemment traité? — Le congrès, j'espère, et avec lui toute la nation, n'entendent pas qu'on plaisante avec leur dignité, et pour ma part, je n'ai aucune inclination à trahir la confiance du peuple américain. — Je m'attends à la paix, et j'espère que l'Espagne agira avec convenance à votre égard. Mais si elle hésitait à vous traiter comme le représentant des États-Unis, alors, quelque désagréable que cela pût être, ce que M. Carmichaël aurait de mieux à faire serait d'aller à Paris. La France continuant sa médiation, nous pourrions peut-être, à l'aide de cette généreuse amie commune, arriver à l'union désirée avec la cour d'Espagne.

Agréez la haute considération et la sincère affection, etc.

AU PRÉSIDENT DU CONGRÈS.

Cadix, 5 février 1783.

Monsieur,

Quelque célérité que je mette à envoyer un bâtiment, je ne me flatte pas d'apprendre au congrès la

nouvelle d'une paix générale (1). Cependant, tels sont mes sentimens dans cette circonstance, que je ne veux pas différer de lui présenter mes félicitations. Ces sentimens, il en jugera mieux d'après sa connaissance de mon cœur que sur des expressions qui ne peuvent les rendre que faiblement. Je me rappelle nos premiers temps avec une émotion de plaisir et d'orgueil. Notre situation actuelle me rend heureux. Je vois dans l'avenir une séduisante perspective.

Des lettres précédentes ont fait connaître au congrès comment, lorsque j'eus l'intention de quitter la France, je fus retenu par ses envoyés. Je m'en réfère à ma lettre du 3 décembre pour une plus longue explication de ma conduite.

Maintenant la noble lutte est terminée, et je me réjouis des bienfaits de la paix. Il y a ici quarante-neuf vaisseaux de ligne et vingt mille hommes avec lesquels le comte d'Estaing devait joindre les forces combinées des Antilles, et qui, pendant l'été, devaient coopérer avec notre armée américaine. Il avait même été accordé que, tandis que le comte d'Estaing agirait ailleurs, j'entrerais dans le Saint-Laurent, à la

(1) Après diverses négociations entreprises dès le commencement de l'année 1782, les préliminaires de la paix entre la France et l'Angleterre furent signés à Versailles le 20 janvier 1783, par M. de Vergennes et M. Fitz-Herbert, plénipotentiaire de Sa Majesté Britannique. Ces préliminaires furent convertis en un traité de paix définitif, le 3 septembre 1783. Il fut signé pour la France, par M. de Vergennes; pour l'Espagne, par le comte d'Aranda; et pour l'Angleterre, par le duc de Manchester. Le traité définitif entre la Grande-Bretagne et les États-Unis, fut signé le même jour, à Paris, par M. David Hartley d'une part, et par MM. John Adams, Benjamin Franklin et John Jay de l'autre. La veille avait été conclu également, à Paris, le traité particulier entre la Grande-Bretagne et les états-généraux de Hollande.

tête d'un corps français. Pour ce qui me concerne, je n'ai nul regret; mais, indépendamment de tout agrément personnel, on sait que j'ai toujours penché pour l'addition du Canada aux États-Unis.

Je m'étais promis de retourner en Amérique après la paix. Quelque pénible que soit un retard, il me faut différer ce voyage. — Aucun sacrifice ne me coûtera, pour l'accomplissement de mes devoirs; et puisqu'il a plu au congrès d'ordonner à ses ministres de se consulter avec moi, mon premier intérêt est de mériter sa confiance.

D'après ma lettre à M. Livingston, on peut se former une opinion de notre situation en Espagne. On a demandé mon avis, et je l'ai donné. On réclame mes services, et au lieu de partir pour l'Amérique, je vais à Madrid, qui est si loin de mon chemin; mais je crois qu'il vaut mieux m'y rendre pendant la résidence de M. Jay à Paris, ce qui ne m'empêchera pas, à moins que le congrès ne m'honore de ses ordres, de m'embarquer dans le courant de juin; car je suis bien empressé de revoir le rivage américain.

Aujourd'hui, que notre noble cause a prévalu, que notre indépendance est fermement établie, et que la vertu américaine a obtenu sa récompense, Aucun effort, j'espère, ne sera négligé pour fortifier l'union fédérale.

Puissent les États être toujours unis, de manière à défier les intrigues européennes! Sur cette union reposeront leur importance et leur bonheur. C'est le premier vœu d'un cœur plus véritable-

ment américain que des mots ne peuvent l'exprimer.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus grand respect, etc.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Cadix, 5 février 1783.

Mon cher Général,

Si vous n'étiez qu'un homme tel que César ou le roi de Prusse, je serais presque affligé pour vous de voir se terminer la grande tragédie où vous jouez un si grand rôle. Mais je me félicite avec mon cher général de cette paix qui accomplit tous nos vœux. Rappelez-vous nos temps de Valley-Forge, et que le souvenir des dangers et des travaux passés nous fasse jouir encore davantage de notre situation présente. — Quels sentimens d'orgueil et de bonheur j'éprouve en pensant aux circonstances qui ont déterminé mon engagement dans la cause américaine! Quant à vous, mon cher général, qui pouvez dire véritablement que tout cela est votre ouvrage, quels doivent être les sentimens de votre bon et vertueux cœur en cet heureux moment qui affermit et qui couronne la révolution que vous avez faite! Je sens qu'on enviera le bonheur de mes petits-enfans lorsqu'ils célèbreront et honoreront votre nom. Avoir eu un de leurs ancêtres parmi vos soldats, savoir qu'il eut la bonne fortune d'être l'ami de votre cœur, sera l'éternel honneur dont ils se glorifieront, et je

léguerai à l'aîné d'entre eux, tant que durera ma postérité, la faveur que vous avez bien voulu conférer à mon fils George.

Je m'étais disposé à aller en Amérique à la nouvelle de la paix. Vous me connaissez trop bien, mon cher général, pour ne pas juger du plaisir que j'éprouvais d'avance par l'espoir de vous embrasser et d'être réuni à mes compagnons d'armes. Rien ne me plaisait autant que cette délicieuse perspective; mais j'ai été subitement forcé de différer l'exécution de mon plan favori, et comme j'ai à la fin été assez heureux pour recevoir une lettre de vous, je sais que vous m'approuvez de prolonger mon congé pour des motifs politiques. La copie ci-jointe de ma lettre au congrès, celle que j'écris officiellement à M. Livingston en le priant de vous la communiquer (1), vous instruiront pleinement des raisons qui me pressent de partir pour Madrid. De là je ferai mieux d'aller à Paris, et dans le mois de juin, je m'embarquerai pour l'Amérique. Heureux, dix fois heureux serai-je, en embrassant mon cher général, mon père, mon meilleur ami, que je chéris avec une affection et un respect que je sens trop bien pour ne pas savoir qu'il m'est impossible de les exprimer!

Vous verrez par ma lettre au congrès, qu'indépendamment des plans qu'il m'avait été permis de vous proposer, et pour lesquels on avait réuni des forces immenses de terre et de mer, il avait à la fin été accordé que j'entrerais dans le Canada. J'avais l'espoir

(1) Cette lettre a été retranchée comme contenant en substance les mêmes choses que celle-ci et celle qui l'a précédée. (*Voyez Diplomatic correspondence.* T. X, p. 24.)

de vous embrasser à Montréal, ou au moins d'y être joint par un détachement de l'armée. La nécessité d'une diversion nous avait fait obtenir le consentement de l'Espagne; mais ces projets sont évanouis, et il faut nous consoler en songeant au bonheur de cette partie du continent qui vous doit sa délivrance.

A présent, mon cher général, que vous allez goûter quelque repos, permettez-moi de vous proposer un plan qui pourrait devenir grandement utile à la portion noire du genre humain. Unissons-nous pour acheter une petite propriété où nous puissions essayer d'affranchir les nègres et de les employer seulement comme des ouvriers de ferme. Un tel exemple, donné par vous, pourrait être généralement suivi, et si nous réussissions en Amérique, je consacrerais avec joie une partie de mon temps à mettre cette idée à la mode dans les Antilles. Si c'est un projet bizarre, j'aime mieux être fou de cette manière que d'être jugé sage pour une conduite opposée.

Je suis si impatient, mon cher général, d'apprendre de vos nouvelles et de vous donner des miennes, que j'envoie mon domestique par ce vaisseau, et que j'ai obtenu qu'il fût mis à terre sur la côte de Maryland. J'espère recevoir votre réponse avant de quitter la France, et je saurai alors où je dois aller. Si vous êtes chez vous, je me dirigerai vers la baie de Chesapeak.

Vous ne pouvez, mon cher général, employer plus utilement votre influence qu'à pousser le peuple américain à fortifier le lien fédéral. C'est une tâche qu'il vous sied d'avoir à cœur, et je considère ce ré-

sultat comme nécessaire. Soyez assuré que la politique européenne sera disposée à créer des divisions entre les États. Voici le moment où les attributions du congrès doivent être fixées, les limites des pouvoirs déterminées, et les articles de la confédération révisés. Cette œuvre qui doit intéresser tous les amis de l'Amérique, est la dernière épreuve; elle manque à la perfection du temple de la liberté.

Et l'armée, mon cher général, quel sera son sort? J'espère que le pays sera reconnaissant. S'il en était autrement, je serais très malheureux. Une partie de l'armée demeurera-t-elle réunie? Dans le cas contraire, j'espère que nous ne perdrons pas nos nobles titres d'officiers et de soldats de l'armée américaine; de sorte qu'au jour du danger, nous puissions être rappelés de tous les coins du monde et réunis pour la défense d'un pays qu'elle a si héroïquement sauvé. Il me tarde de connaître les mesures qui seront prises. Véritablement, je compte sur votre bonté pour m'écrire une lettre très détaillée, non-seulement dans un intérêt public, mais aussi parce que j'ai besoin d'être instruit de tout ce qui vous concerne personnellement. Adieu, adieu, mon cher général. Si les Espagnols avaient eu le sens commun, j'aurais été dispensé de cette maudite course à Madrid; mais j'y suis appelé par un devoir envers l'Amérique. Il faut donc y aller et différer l'heureux voyage. J'offre mes plus tendres respects à madame Washington. Nous allons à présent nous disputer; car je vous presserai de revenir en France avec moi. La meilleure manière d'arranger l'affaire, serait que madame Washington vous accompagnât. Elle rendrait madame de

qui veut marquer toutes sortes d'égards à M. J
attend seulement que M. le comte d'Aranda lui
notifié vos dispositions.

Pour la fixation des limites, Sa Majesté Catholi
adopte celle des préliminaires du 30 novembre e
les États-Unis et la cour de Londres. La cra
d'élever un sujet de dispute est la seule objec
qu'elle trouvait à la libre navigation du Missis
Le tabac de Virginie, les objets relatifs à la mari
fourniraient dans le traité des conventions réci
ques, et d'après les productions de l'Amérique, il
ferait des arrangemens utiles à ses finances.

Ayant eu l'honneur de vous parler pour une d
nution de droits sur la morue, vous m'avez répo
qu'il faudrait faire à la France le même avantage
qu'en vertu d'anciens traités, les Anglais auraien
prétention de le réclamer; mais vous ferez à t
égards ce qui dépendra de vous pour satisfaire
mérique.

C'est avec un plaisir bien vif, Monsieur le com
que j'entrerais dans tous les détails où je prévois
liaisons entre l'Espagne et les États-Unis; mai
n'est pas moi que cet heureux travail regarde.
ministres du congrès, celui que vous allez envo
doivent s'en occuper, et je me borne à rappeler
idées générales que vous m'avez données. Un
de vous m'assurera que je n'ai rien oublié. Les
positions de Sa Majesté Catholique et la franchis
Votre Excellence, ne laisseront aucun prétexte à
fausses représentations. L'alliance de la maison
Bourbon avec les États-Unis étant fondée sur l'int
commun, elle aura plus de force encore par l'af

limens à M. de Tessé, M. de Mun, le docteur, M. de eilhan et le baron. Présentez mes respects et encore de tendresse à M. le duc d'Ayen. Adieu, ma ère cousine, il est doux de penser que chaque pas e rapprochera du lieu que vous habitez.

AU COMTE DE FLORIDA-BLANCA.

Madrid, le 19 février 1783.

MONSIEUR LE COMTE,

Ayant eu l'honneur de conférer avec Votre Excellence sur les objets relatifs aux États-Unis, et devant bientôt me rendre auprès du congrès américain, je désire me pénétrer moi-même du résultat de nos conversations. Au lieu de l'indifférence ou même des divisions qu'une autre nation aimerait à prévoir, il m'est agréable de porter aux États-Unis le tableau de vos bonnes dispositions. Je vous dois cet avantage, Monsieur le comte, et pour le rendre complet, pour m'assurer que je n'oublie rien, permettez que mon rapport au congrès soit d'abord soumis à Votre Excellence.

Sa Majesté Catholique désire qu'entre elle et les États-Unis il s'établisse une confiance, une harmonie durables. Elle est de son côté décidée à faire tout ce qui pourra l'entretenir. Le chargé d'affaires américain est reçu dès ce moment, et Votre Excellence va s'occuper à traiter les intérêts des deux nations. Pour présenter au roi M. Carmichaël, Votre Excellence

Lafayette et moi parfaitement heureux. Je prie Excellence d'offrir mes complimens à Tilghm George, à tout l'état-major; rappelez-moi à to amis dans l'armée. Soyez assez bon pour par moi à votre respectable mère. Je partage son bo de toute mon ame. Adieu encore une fois, mo général, avec tous les sentimens, etc.

Madrid, le 17 février 178

Quand je serais dans un lieu enchanté, ma cousine, je maudirais tout retard qui m'empê d'arriver à Paris. Nous ne sommes cependant dans le palais d'Armide, et encore faut-il que meure quelques jours. J'ai fait ce matin ma c roi; et malgré mon titre et habit rebelles, j'ai reçu fort gracieusement. J'ai vu des grands h tits, surtout lorsqu'ils étaient à genoux, et i de quoi faire éternuer un cerveau indépendan départ est encore incertain, ma chère cousin si le 15 mars est un vendredi, j'espère bien y f honneurs de votre souper. C'est avant le lo j'arriverai, et je ne veux pas qu'il traite r somme comme le biribi traitait un jour mon é voyagé depuis Cadix avec M. l'abbé Giraut, et il vous connaissait, notre connaissance a été faite. Mille tendres hommages à Sophie. Mill

(1) Voyez la note sur la lettre du 1er janvier. Nous croyo adressée à madame de Tessé, on a pu voir dans le volume (lettre du 4 octobre 1780), que par une plaisanterie de soc Lafayette appelait *sa cousine* madame de Tessé qui était sa t

tion et la confiance que Votre Excellence désire établir.

D'après nos conférences, Monsieur le comte, voilà le résultat que je me suis formé et le compte que je me propose de rendre. Sans avoir aucune mission à à cet égard, je connais les sentimens du congrès, et je sais tout le prix qu'il mettra à vos dispositions. En me permettant de lui soumettre ce que j'ai vu, vous excitez ma reconnaissance personnelle, et j'en joins l'hommage à celui du respect avec lequel j'ai l'honneur, etc.

RÉPONSE DU COMTE DE FLORIDA-BLANCA.

Monsieur le Marquis,

Je ne puis mieux satisfaire à vos désirs qu'en vous priant de me permettre de vous donner ici ma réponse. Vous avez compris exactement tout ce que j'ai eu l'honneur de vous communiquer sur nos dispositions à l'égard des États-Unis. J'ajouterai seulement que, quoique l'intention de Sa Majesté soit de suivre à présent les limites établies dans le traité du 30 novembre 1782 entre les Anglais et les Américains, elle compte prendre des lumières pour savoir s'il y a des inconvéniens ou des préjudices, et régler amicalement cette affaire avec les États-Unis. J'ai l'honneur d'être, etc.

Signé Florida-Blanca.

Au Pardo, 22 février 1783.

OBSERVATIONS SUR LA RÉPONSE DU COMTE.

En recevant la réponse de M. le comte de Florida-Blanca, je lui ai demandé une explication sur l'addition relative aux limites. Il m'a répondu que le principe était établi, de prendre les limites arrêtées entre les Anglais et les Américains; que sa remarque portait uniquement sur des détails de peu d'importance qu'il désirait avoir des commandans espagnols; que ces détails se régleraient amicalement et ne nuiraient point au principe général. Je lui ai demandé, devant M. l'ambassadeur de France, s'il m'en donnait sa parole d'honneur. Il m'a répondu que oui, et que je pouvais l'engager vis-à-vis du congrès.

Madrid, le 22 février 1783.

A M. ROBERT LIVINGSTON.

Bordeaux, 2 mars 1783.

CHER MONSIEUR,

A la nouvelle d'une paix générale, j'ai eu l'honneur de vous écrire, et j'ai pris la liberté d'adresser au congrès une lettre dont je joins ici le *duplicata*. Ces dépêches ont été envoyées par *le Triomphe*, vaisseau français, par lequel vous aurez aussi reçu une note des préliminaires généraux.

Les raisons de mon voyage de Cadix à Madrid vous étant connues, je me bornerai à vous informer qu'à mon arrivée je me suis rendu chez le roi, et j'ai fait une visite au comte de Florida-Blanca. Indépen-

amment de ma lettre à M. Carmichaël, dont vous rez une copie, j'avais très ouvertement déclaré que comptais retourner avec lui à Paris. Aussi après les remiers complimens me fut-il aisé d'amener la conersation sur les affaires américaines. Je le fis avec antant plus d'avantage, que je m'étais d'avance einement entretenu avec M. Carmichaël, qui m'aait donné son opinion sur tous les points, et j'ais eu le bonheur de la trouver d'accord avec la ienne.

Dans le cours de notre conversation, je pus voir ue l'indépendance américaine donnait quelque omrage au ministère espagnol. Ils redoutent la perte e leurs colonies, et le succès de notre révolution emble devoir augmenter cette crainte. Le roi a sur et objet d'étranges idées, comme, en vérité, il en a ur toutes choses. — On souhaitait différer la récepion de M. Carmichaël, et cependant on savait qu'il allait qu'elle eût lieu. J'exposai très librement mon pinion au comte de Florida-Blanca; je rejetai toute ée de délai; je donnai une description de l'Améique et de chacun des États, dont le comte de Florida araissait savoir très peu de chose. — Tandis que je iminuais leurs craintes sur notre compte, je tâchai le les réveiller sur d'autres points. Il est inutile de entionner les détails de cette conversation qui ura très long-temps et qu'il promit de rapporter au roi. Il dit qu'il viendrait dans deux jours me voir à Madrid (1).

A ce rendez-vous fixé, j'allai chez le comte de

(1) La cour était alors au Pardo.

Florida-Blanca; et là, en présence de l'ambassadeur français, il me dit que le roi avait résolu de recevoir immédiatement l'envoyé des États-Unis. — Notre conversation fut encore très longue; et je dois au comte de Montmorin la justice de dire que, non seulement dans cette occasion, mais dans toutes les circonstances où il a pu agir en notre faveur auprès du comte de Florida-Blanca, il a toujours mis dans la balance le poids de l'influence française.

C'est mercredi que je reçus la visite du comte. Selon la coutume espagnole il essaya de prolonger nos affaires. Je pris la liberté de dire que je devais partir le samedi, et il fut enfin décidé que le vendredi M. Carmichaël présenterait ses lettres de créance, et serait invité le samedi au dîner des ministres étrangers.

Quant aux matières plus importantes, j'ai parlé de l'affaire des limites et de la navigation du Mississipi. J'ai trouvé beaucoup de répugnance sur ce dernier point. J'ai parlé aussi des droits sur la morue. — J'aurais voulu avoir un engagement écrit, de nous donner la préférence pour tous les achats de tabac et de munitions navales. — En un mot, j'ai fait de mon mieux, et j'aurais insisté davantage sur la question d'argent, si la réponse du ministre ne m'avait mis dans l'impossibilité de le faire d'une manière conforme à la dignité des États-Unis.

Au moment où le comte de Florida-Blanca allait prendre congé, je lui dis que ma mémoire avait besoin d'être quelque peu aidée. Je proposai de lui écrire en lui demandant une réponse. A cela, il fit d'abord quelques objections, mais ensuite il y consentit, en disant

néanmoins que sa parole valait bien ses écrits; et comme j'avais quelquefois, au nom de l'Amérique, parlé sur un ton un peu élevé, il ajouta que l'Espagne était sincère dans son désir de former une amitié durable, mais qu'elle n'agissait point par crainte. J'avais auparavant exprimé que c'était dans l'intérêt de l'Espagne que je souhaitais de la voir en bonne intelligence avec l'Amérique.

La lecture de ma lettre, dont je joins ici copie, vous fera mieux connaître les points qui ont été entièrement ou partiellement accordés. — J'ai tâché de tirer le plus grand parti de nos conversations, et d'engager le comte aussi loin que je l'ai pu. — D'un autre côté, je n'ai pris pour notre compte aucun engagement, ce qui était facile, grâce à mon caractère privé. Je ne suis pas même allé jusqu'aux professions générales. Mais depuis que j'ai été appelé à Madrid, je me suis seulement proposé d'amener le ministre à des concessions qui pussent servir les vues de M. Jay. — Ma lettre fut remise le jeudi. Le lendemain, j'accompagnai M. Carmichaël qui est universellement aimé et respecté dans ce pays. — Le samedi avant dîner, je reçus la réponse que, dans la crainte d'ambiguités, j'avais prié le comte de placer au bas de ma lettre. — Je lui ai fait expliquer une phrase de cette réponse devant l'ambassadeur français. J'en joins ici la copie, et je garde l'original pour M. Jay dont j'ai été dans cette occasion l'aide de camp politique. J'en ai naturellement référé à lui pour toute chose; et cette négociation, dans laquelle il a fait preuve d'une grande patience, va maintenant réclamer ses soins et son habileté. — Les ministres de quelques puissances, et

parmi eux, le ministre de Prusse, m'ayant demandé si le congrès voudrait leur faire quelques avances, j'ai répondu que dans mon opinion les États-Unis devaient recevoir, et non faire des avances.

En même temps que j'étais occupé de ces conversations avec le comte de Florida-Blanca, je n'ai pas négligé de parler sur le même sujet aux autres ministres. — M. de Galvez, dans le département duquel sont les Indes, paraît avoir beaucoup d'aversion pour les limites anglaises. Il a pour le moment envoyé aux gouverneurs espagnols l'ordre de se tenir dans ces limites, et une copie officielle de cet ordre m'a été promise. Mais l'opinion de M. de Galvez est que ces limites ne conviendraient pas. — J'ai cependant jugé nécessaire d'engager le gouvernement espagnol si étroitement, par écrits officiels et devant témoins, que l'affaire des limites ne peut qu'être tenue pour décidée en ce qui le concerne. Indépendamment de ces écrits, la France, dans la personne de son ambassadeur, est témoin de l'engagement; et pourtant n'ayant qu'un caractère privé, j'ai pris soin de n'engager l'Amérique à rien.

Je crois maintenant avoir laissé l'Espagne dans la sage et sincère intention de cultiver l'amitié de l'Amérique. — Le parti français à la cour appuiera cette disposition. — Et quoique les Espagnols aimassent mieux qu'il n'existât pas un pays tel que l'Amérique du nord, ils sont franchement et sérieusement désireux de maintenir une parfaite harmonie, et de vivre en amitié et en bon voisinage avec les États-Unis. — Le Mississipi est la grande affaire. — Je crois qu'il est dans l'intérêt de l'Amérique d'être bien avec

l'Espagne, au moins pour quelques années, et particulièrement à cause de l'alliance française. C'est pour cela que je souhaite le succès des négociations de M. Jay. — J'ai engagé M. Carmichaël à continuer ses conférences, et je crois qu'elles seront utiles.

A mon arrivée ici, j'apprends que lord Shelburne n'est plus ministre, et qu'il a été remplacé par lord North; mais je ne puis donner cela comme certain. — Le pavillon américain a déjà fait son apparition devant la Cité de Londres.

En faveur de mon zèle sans bornes pour l'Amérique, me sera-t-il permis de répéter que tous les patriotes américains doivent souhaiter que l'union fédérale entre les États puisse continuer à recevoir une nouvelle force? De cette intime union nationale dépend leur bonheur et leur importance.

Dans l'espoir que mon excursion volontaire à Madrid aura quelque peu servi à remplir les intentions du congrès, je me hâte de rejoindre M. Jay, dont les *talens* perfectionneront le compte que je lui rendrai.

J'ai l'honneur d'être, etc.

A M. DE VERGENNES.

Paris, le 19 mars 1783.

Je pars pour l'Auvergne, Monsieur le comte, et à moins que je ne reçoive vos ordres, je serai une vingtaine de jours dans ce voyage. Mais pour peu que je vous sois utile, ayez la bonté de m'écrire au château de Chavaniac, par Brioude, et je serai heu-

reux de venir vous porter mon zèle public et mon attachement particulier.

Les députés de Bayonne sont venus me voir. Ils sont bien reconnaissans de votre intérêt, et bien inquiets sur le plan de campagne des fermes et régies. Vous êtes trop de notre avis, pour que je me permette de donner ici le mien; mais sans avoir de titre bien précis, j'ai cru que mon devoir de citoyen suffirait pour écrire à M. de Fleury. Vous trouverez ici copie de ma lettre, et je désire bien que vous l'approuviez. On ne saurait trop répéter qu'après une grande guerre et une belle paix, il serait ridicule de perdre le fruit de tant de sang et de trésors, et cela pour plaire à une classe de gens qui ne plaisent à personne. Après avoir donné des leçons à l'Angleterre, recevons celles qu'elle nous donne à présent, et tâchons qu'en se trouvant aussi bien chez leurs amis que chez leurs ennemis, les Américains ne soient pas forcés à donner aux derniers la préférence.

En diminuant les inconvéniens naturels de Bayonne, en donnant aussi le port de Marseille, en rendant Dunkerque le plus avantageux possible, j'espère, Monsieur le comte, qu'au lieu du Port-Louis, vous vous déciderez pour Lorient. L'établissement du Port-Louis est très petit; il n'offre aucune des commodités de Lorient, et ce dernier port est très agréable aux Américains. Quant aux avantages généraux de commerce, il serait bien important qu'une prompte décision empêchât de rouvrir des liaisons de commerce entre les États-Unis et l'Angleterre.

Soyez assez bon, Monsieur le comte, pour présenter

mes hommages à madame la comtesse de Vergennes. Je me suis présenté plusieurs fois pour la voir, mais je n'ai pas été assez heureux pour lui faire ma cour. Agréez, je vous prie, etc.

DU GÉNÉRAL WASHINGTON A M. DE LAFAYETTE.

Quartier-général, 5 avril 1783.

MON CHER MARQUIS,

Il vous est plus facile de comprendre qu'il ne l'est pour moi d'exprimer la sensibilité de mon cœur, en recevant les communications contenues dans votre lettre de Cadix du 5 février (1). C'est à elle que nous devons le seul avis que nous ayons reçu encore de la pacification générale. En apprenant cette nouvelle, mon esprit a été assailli par mille pensées qui se disputaient la prééminence; mais croyez-moi, mon cher ami, aucune ne pouvait supplanter, aucune n'effacera jamais celle de la reconnaissance qu'a fait naître la vive appréciation de la conduite de votre nation, le sentiment de mes obligations envers plusieurs de ses illustres personnages (et ce n'est point par flatterie que je vous place à leur tête), enfin l'admiration que m'inspirent les vertus de votre auguste souverain, qui dans le même temps où il se déclarait le père de son peuple et le défenseur des droits américains, a donné le plus noble exemple de modération en traitant avec ses ennemis.

(1) *Le Triomphe* apporta à Philadelphie, le 23 mars, la première nouvelle de la paix générale.

Nous sommes à présent un peuple indépendant, et nous devons apprendre la tactique de la politique. Nous prenons place parmi les nations de la terre, et nous avons un caractère à établir. Le temps montrera comment nous aurons su nous en acquitter. Il est probable, du moins je le crains, que la politique locale des États interviendra trop dans le plan de gouvernement, plus large, plus libéral, qu'une sagesse et une prévoyance dégagées des brouillards des préjugés, auraient dicté; et nous pourrons commettre bien des fautes sur ce théâtre immense, avant d'atteindre à la perfection de l'art. En un mot, je crains que l'expérience qui s'achète au prix des difficultés et des malheurs, puisse seule nous convaincre que l'honneur, la puissance, et le réel intérêt du pays doivent être pesés à une balance continentale; que chaque déviation de cette règle affaiblit l'union, et peut finalement briser le lien qui nous rassemble. Écarter ces malheurs, fonder une nouvelle constitution, qui assure à l'union consistance, stabilité, dignité, et au grand conseil national des pouvoirs suffisans pour régler les intérêts généraux, tel est le devoir imposé à tout homme voulant le bien de son pays, et dont l'accomplissement obtiendra mon appui autant que je pourrai le donner dans le sentier de la vie privée.

L'armement qui se préparait à Cadix et dans lequel vous deviez remplir un rôle distingué, portait avec lui des preuves si convaincantes, qu'il n'est pas étonnant que la Grande-Bretagne ait senti la force d'un tel raisonnement. C'est à cette cause, j'en suis persuadé, que nous sommes redevables de la paix. Votre voyage à Madrid, au lieu de venir ici immédiatement, est

encore une preuve, mon cher marquis, de votre zèle pour la cause de l'Amérique, et vous donne un nouveau droit à la reconnaissance de ses enfans, qui vous recevront toujours à bras ouverts.

Comme il n'est encore arrivé, ni à Philadelphie, ni à New-York, aucune dépêche qui annonce la conclusion du traité, qu'aucune mesure n'a été prise pour la réduction de l'armée, le temps durant lequel je serai retenu près d'elle est tout-à-fait incertain, et je ne puis même conjecturer dans quel lieu je me trouverai à l'époque de la visite que vous projetez; mais rien n'est plus assuré que le plaisir que j'aurai à vous recevoir. Il égalera tous vos souhaits. Je serai alors plus en état de savoir s'il me sera possible de vous accompagner en France, pays pour lequel j'aurai toujours une vive affection. Si je ne lui rendais pas cet hommage, il faudrait l'attribuer à toute autre cause qu'à mon peu d'empressement de le visiter et de goûter le plaisir de m'y rendre sous les auspices de votre amitié.

Je vous ai déjà dit que la décision du congrès, s'il est parvenu à en prendre une par rapport à l'armée, était encore chose inconnue pour moi. Mais puisque vous désirez être instruit de tout ce qui la concerne, je vous envoie des documens authentiques sur quelques circonstances de ces six derniers mois (1). Je dois

(1) On ne peut entrer ici dans le détail de ce qui se passa alors au sein de l'armée américaine; il suffira de dire que ses souffrances et son dénuement décidèrent les officiers à se réunir et à réclamer collectivement auprès du congrès. Les résolutions par lesquelles il leur répondit ne les ayant pas satisfaits, ils s'assemblèrent de nouveau, et leurs réunions ainsi que leurs manifestations, prenaient un caractère assez grave, assez dangereux, lorsque Washington parvint à les régulariser

d'abord vous dire qu'à la suite de souffrances accumulées qui ne présentaient que peu ou point d'espoir de soulagement, le mécontentement des officiers eut, l'automne dernier, l'apparence menaçante d'un total abandon du service jusqu'à ce que l'affaire eût pris une autre voie, ce qui produisit l'adresse et la pétition au congrès par où commence la collection des pièces que je vous envoie. Je ne ferai pas de commentaires sur cette conduite, cela serait inutile pour qui connaît aussi bien que vous les souffrances de l'armée américaine; il suffira d'observer que plus la force d'ame et la patience sont mises à l'épreuve, plus elles brillent de tout leur éclat. J'ai l'espoir que la retraite volontaire de cette portion estimable de la communauté, sera une preuve de son *amor patriæ* qui lui méritera une page honorable dans l'histoire.

Ces papiers avec ma dernière lettre, que devait vous porter le colonel Gouvion, toute pleine de détails de plans militaires, ne vous laisseront rien à désirer en fait d'information. Si cette lecture vous ennuie ou vous endort, rappelez-vous, pour ma justification, que c'est le désir de répondre à vos questions qui m'a rendu si prolixe.

Le plan que vous me proposez, mon cher marquis, pour encourager l'émancipation des nègres dans ce pays, et les faire sortir de leur état d'esclavage, est une frappante preuve de la bienfaisance de votre cœur. Je serai heureux de me joindre à vous dans une œuvre

en se mettant lui-même à la tête des officiers associés, en dirigeant leurs démarches, et en défendant leur cause auprès du pouvoir civil. Voyez sur cette remarquable affaire sa lettre à M. Joseph Jones, et l'Appendice XI du Tome VIII de ses lettres.

aussi louable ; mais j'attends, pour entrer dans les détails de l'affaire, le moment où j'aurai le plaisir de vous voir.

Lord Stirling n'est plus ; il est mort à Albany dans le mois de janvier, et a été fort regretté. Le colonel Barber nous a été enlevé vers le même temps, et d'une manière également inattendue, subite et cruelle ; il laisse bien des amis pour pleurer sa perte (1). Tilghman est au moment d'épouser une cousine du même nom que lui, et sœur de mistress Caroll de Baltimore. Il ne me reste plus, mon cher marquis, qu'à offrir à madame de Lafayette mes respectueux complimens, auxquels se joint madame Washington, et à souhaiter à vous, à elle, à vos jeunes enfans, tout le bonheur que peut donner cette vie. J'étendrai mes complimens aux officiers de votre cercle dont j'ai l'honneur d'être connu. Je n'ai pas besoin d'ajouter combien je serai heureux de vous voir en Amérique, particulièrement à Mount-Vernon, ni avec quelle sincère et vive affection je suis, etc.

AU PRÉSIDENT DU CONGRÈS.

Chavaniac, dans la province d'Auvergne, le 20 juillet 1783.

Monsieur,

Étant venu pour quelques jours à la campagne, où j'attends l'arrivée du *Triomphe*, je reçois la lettre que V. E. m'a fait l'honneur de m'écrire le 12 avril,

(1) Lord Stirling était mort après une courte maladie le 14 janvier. Le colonel Barber avait été tué au camp par la chute d'un arbre.

et je me hâte d'y répondre. C'est pour moi un gr bonheur de penser que le congrès a bien voulu prouver ma conduite, et qu'une prompte infor tion a été utile à notre commerce américain. — J prends aussi avec une grande satisfaction que efforts en Espagne ont été agréables au congrès A mon arrivée à Paris, j'ai rendu compte de démarches à M. Jay, ainsi que des concessions j'avais obtenues de la cour espagnole, sans de n côté en avoir fait aucune. — Depuis lors, je n'ai rien eu à faire dans les négociations auxquelles j'a pris la part momentanée d'un volontaire.

Quoique le congrès ait souvent répété les mar de sa confiance à mon égard, elles remplissent jours mon cœur d'une nouvelle satisfaction. — Ce vous me marquez au sujet du paiement des det sera l'objet de ma première attention. J'en ai p chaudement au ministère français, et je sollici sur ce point la confiance des membres de la com sion américaine. — Mais ayant une occasion d'acc à V. E. réception de sa lettre, je n'ai pas voulu d rer un instant de le faire. — Conformément aux nières dépêches, j'attends les instructions que j'es recevoir par *le Triomphe*. — Quels que soient le dres que le congrès puisse avoir à me donner seront exécutés avec allégresse par un de ses plu ciens soldats, dont le bonheur est de penser qu'à époque moins riante il a eu l'honneur d'être ad par l'Amérique, et dont le sang, les efforts et le fections seront, dans ses jours prospères comm trefois dans ses plus mauvais jours, entièrer voués à son service.

Il paraît que la Russie est décidée à une guerre contre la Turquie, et si ce projet était abandonné pour le moment, il ne serait qu'ajourné. — Nous ne pouvons trop savoir quelle part l'empereur y prendra. — Toutes les fois que l'occasion s'en présente, je m'efforce de faire ce qui peut être agréable au congrès, et mon intention est de le tenir au courant des évènemens politiques. Il m'est bien doux de penser que maintenant rien ne peut troubler notre glorieux état de liberté et d'indépendance; je dis rien, car j'espère qu'il sera pris des mesures pour consolider l'union fédérale, pour déjouer les intrigues européennes, et assurer à l'Amérique une éternelle tranquillité,

J'ai l'honneur, etc.

P. S. Le congrès a sans doute reçu des rapports exacts relativement à l'affaire des ports francs. — A mon arrivée d'Espagne, je trouvai que Bayonne et Dunkerque avaient été choisis, et immédiatement je réclamai Lorient et Marseille. — Lorient est certainement le port le plus convenable, et nous l'avons obtenu. Cela fait, je vais encore demander Bayonne qui a quelques avantages, et je voudrais que le congrès envoyât des ordres à M. Barclay. — Le plus de ports francs que nous aurons sera le mieux. — Cette question, l'objet que le congrès m'a recommandé et les dépêches que je dois attendre par *le Triomphe*, détermineront l'époque où, n'ayant plus d'affaires américaines, je pourrai satisfaire à mon désir ardent de retourner sur le bien-aimé rivage des États-Unis.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Chavaniac, province d'Auvergne, 22 juillet 1783.

MON CHER GÉNÉRAL,

Votre lettre du 11 mai est la dernière que j'aie reçue de vous. Permettez-moi de vous offrir mes plus tendres remerciemens, et dans le cas où mes réponses précédentes ne vous seraient pas parvenues, de vous dire encore quel plaisir vous avez fait à votre ami par la lettre où vous lui racontez tout ce qui concerne l'armée. Dans toutes les circonstances, mon cher général, j'ai la satisfaction de vous aimer et de vous admirer. Votre conduite, dans cette occasion, a été hautement louée dans toute l'Europe, et votre retour à la vie privée est appelé le dernier trait qui achève un caractère sans parallèle (1). Jamais homme n'a eu dans l'opinion du monde une place aussi honorable, et votre nom grandira encore, s'il est possible, dans la postérité. Tout ce qui est grand, tout ce qui est bon, ne s'était pas jusqu'à présent trouvé réuni dans le même individu. Jamais il n'avait existé d'homme que le soldat, l'homme d'état, le patriote

(1) Au mois de juin, le congrès donna des congés à tous les soldats engagés pour toute la guerre. Au moment du licenciement de l'armée, Washington adressa une circulaire aux gouvernemens de tous les États (8 juin); parmi les quatre choses qu'il y recommandait à sa patrie, était un bon établissement militaire pour le temps de paix. En attendant qu'il fût réglé, les hommes conservés sous les drapeaux restèrent cantonnés aux environs de West-Point, et Washington en garda le commandement. (*Extrait de sa lettre manuscrite du 15 juin.*)

et le philosophe pussent également admirer, et jamais révolution ne s'était accomplie qui, dans ses motifs, sa conduite et ses conséquences, pût si bien immortaliser son glorieux chef. Je suis fier de vous, mon cher général; votre gloire me fait éprouver ce que je sentirais pour la mienne, et tandis que le monde vous contemple, je jouis de penser et de dire que les qualités de votre cœur sont encore préférables à tout ce que vous avez fait.

Depuis ma dernière lettre, j'en ai reçu du congrès qui me charge d'une affaire particulière pour le paiement de la dette envers la Grande-Bretagne. Je me suis sur-le-champ adressé au comte de Vergennes, et je tâcherai, s'il n'est pas trop tard, de réussir dans cette importante transaction. J'ai écrit aussi à nos ministres américains, et j'ai sur cet objet sollicité leur confiance. S'ils m'en avaient parlé à l'époque des préliminaires séparés, la chose aurait pu être réglée d'une manière satisfaisante. Il arrive quelquefois que les négociateurs ne s'entendent plus dans la discussion, sans pouvoir à peine assigner une cause positive de plainte; et quelques membres de la commission ne sont pas exempts de préjugés. Mais il serait inconvenant à moi d'aller plus loin que cette observation confidentielle. Mon cœur vous est toujours si ouvert que je ne puis vous cacher aucune de mes pensées.

Rien de nouveau en Europe, excepté ce qui touche les Russes et les Turcs. Les premiers ont envahi la Crimée, ont fait des préparatifs sur la mer Noire, et leurs vaisseaux se rendent dans la Méditerranée. L'expulsion des Turcs d'Europe a toujours été le projet favori des Russes. Il me paraît peu probable

que nous puissions arrêter la querelle, et dans ce cas même, la tentative ne serait que différée. On ne sait pas encore le rôle que l'empereur doit jouer, ni ce que fera la Prusse. L'Angleterre est sûrement décidée à la neutralité, et n'a pas grand'chose à démêler dans le commerce du Levant. Quant à la France, elle voudrait ne se brouiller avec personne, son vœu serait de prévenir la guerre de Russie. Elle n'agirait que dans le cas d'une nécessité absolue. Telle est, mon cher général, mon opinion particulière sur les affaires politiques de l'Europe.

On avait dit que le maréchal de Castries donnerait sa démission; mais il est sûr à présent qu'il restera dans le ministère. Il y a eu de nouvelles divisions dans le cabinet anglais. Le traité définitif n'est pas encore terminé; sa conclusion, l'affaire qui m'est recommandée, le retour du *Triomphe*, et notre situation politique, décideront l'heureux moment où je mettrai à la voile pour l'Amérique. J'espère pouvoir vous écrire, d'ici à quinze jours, d'une manière positive; mais je n'ai pu apprendre qu'il y eût une occasion, et la laisser partir sans en profiter; Dieu veuille qu'au lieu d'écrire, je puisse aller moi-même!

Adieu, mon cher général, madame de Lafayette se joint à moi, etc.

AU PRÉSIDENT DU CONGRÈS.

Paris, 26 décembre 1783.

Monsieur,

Bien que je n'aie reçu aucun ordre du congrès par le dernier paquebot, je dois lui donner quelques

nouvelles qui ont rapport au commerce américain.— Je les ai, comme de raison, adressées à M. Morris; et quoique le docteur Franklin (les autres ministres étant en Angleterre) doive vous donner des nouvelles politiques, je ne puis m'empêcher d'ajouter que, par une ruse assez raffinée, le roi d'Angleterre a fait sortir M. Fox du ministère. Après l'avoir embarrassé d'un succès à la chambre des communes, il a su l'arrêter tout court à la chambre des lords. En conséquence, M. Fox a été congédié. M. Pitt et le dernier des Temples lui ont succédé, et la nouvelle administration (lord North étant aussi dehors) nécessite l'appel d'un nouveau parlement.

Les affaires entre la Russie et l'empire ottoman sont toujours en négociation, et quoique dans mon opinion une guerre ne puisse être long-temps différée de ce côté, il n'est pas probable qu'elle commence aussitôt que l'été prochain.—L'empereur parcourt l'Italie sur laquelle on dit qu'il a aussi jeté les yeux, et où il se rencontrera avec le roi de Suède.—Il n'y a aucun changement dans le ministère français depuis que M. de Calonne a succédé à M. d'Ormesson, et le baron de Breteuil à M. Amelot.—Tous les deux ont plus d'esprit que leurs prédécesseurs.

A moins que je n'aie quelques ordres du congrès à exécuter en Europe, je m'embarquerai au printemps pour l'Amérique, et j'irai alors présenter au congrès l'hommage personnel d'un homme dont le bonheur est de se sentir dévoué pour toujours au service des États-Unis.

J'ai l'honneur, etc.

DU GÉNÉRAL WASHINGTON A M. DE LAFAYETTE.

Mount-Vernon, 1er février 1784.

Enfin, mon cher marquis, je suis à présent un simple citoyen sur les bords du Potomac, à l'ombre de ma vigne et de mon figuier, libre du tumulte des camps et des agitations de la vie publique.

Je me plais en des jouissances paisibles. Le soldat toujours poursuivant la renommée, l'homme d'état consacrant ses jours et ses nuits aux plans qui feront la grandeur de sa nation, ou la ruine des autres, comme si ce globe ne suffisait pas à tous, le courtisan toujours surveillant sa contenance dans l'espoir d'un gracieux sourire, doivent bien peu les comprendre.

Je ne suis pas seulement retiré des emplois publics, je suis rendu à moi-même. Je puis retrouver la solitude et reprendre les sentiers de la vie privée avec une satisfaction plus profonde. Ne portant envie à personne, je suis décidé à être content de tous, et dans cette disposition d'esprit, mon cher ami, je descendrai doucement le fleuve de cette vie, jusqu'à ce que je repose auprès de mes pères.

A l'exception d'une ou deux lettres d'introduction, d'une autre pour contremander une commission d'achat que je vous avais donnée, je ne vous ai pas écrit depuis le départ du général Duportail, au milieu d'octobre. Il serait puéril de vouloir vous apprendre à présent que les Anglais ont évacué la

ville de New-York, le 23 novembre; que le même jour les troupes américaines en ont pris possession pour la remettre aux autorités civiles de l'État; que malgré l'attente et les prédictions du général Carleton, de ses officiers et de tous les royalistes, le bon ordre a été immédiatement établi, et le port de New-York entièrement débarrassé du pavillon britannique vers le 5 ou 6 décembre. Vous dire après cela que je suis resté huit jours dans la ville après notre prise de possession, et si accablé d'occupations que je n'ai pu vous écrire; que, revenant par Philadelphie, j'ai été obligé d'y demeurer une semaine; qu'ensuite à Annapolis où se trouvait et où se tient encore le congrès, je lui ai remis ma commission et offert mon dernier hommage (1); et qu'enfin la veille de Noël au soir, les portes de cette maison ont vu entrer un homme plus vieux de neuf ans que lorsqu'il les avait quittées; c'est chose qui ne peut intéresser que moi seul. Depuis ce moment, nous avons été enfermés par la glace et la neige et privés de toute communication au dehors; car cet hiver a été et continue d'être extrêmement rude.

Je dois à présent vous remercier de vos lettres du 22 juillet et du 8 septembre (2). Toutes deux, quoique la première soit de bien ancienne date, ne me sont parvenues qu'après celle que je vous ai écrite en octobre. Les détails qu'elles contiennent sur les

(1) Le 23 décembre Washington fut reçu par le congrès, et résigna sa commission dans les mains de l'assemblée. Il avait déjà eu l'honneur d'y être reçu le 26 août, à Princetown. (*Lettres, VIII, App. XIII.*)

(2) Celle du 8 septembre, écrite de Nancy, contenait des informations qui se retrouvent dans les lettres que nous avons publiées.

affaires politiques et commerciales de l'Amérique, sont fort intéressans, je voudrais pouvoir ajouter qu'ils sont également satisfaisans. La part que vous avez prise dans ces transactions, particulièrement en ce qui touche la franchise des ports de France, est une nouvelle preuve de vos infatigables efforts pour servir ce pays, mais il n'y a aucun endroit de vos lettres au congrès, mon cher marquis, qui montre plus clairement l'excellence de votre cœur que celui où vous exprimez vos nobles et généreux sentimens sur la justice due aux fidèles amis et serviteurs du pays. Je dois au congrès de déclarer que comme corps, je le crois tout disposé non-seulement à reconnaître les mérites, mais aussi à récompenser les services de l'armée. Je suis fâché d'ajouter qu'il y a dans quelques États une manière étroite de penser à laquelle il faut attribuer toutes nos difficultés; mais, on doit l'espérer, la juste intelligence et la persévérance des autres l'emporteront en définitive; car l'esprit de parcimonie commence à diminuer. D'après une lettre que j'ai reçue du gouverneur de l'État, je l'attends ici dans peu de jours, et je n'oublierai pas ce que vous écrivez sur le buste (1). Je tâcherai de tout arranger d'une manière convenable.

Je vous remercie très sincèrement de votre invitation de demeurer chez vous, si j'allais à Paris. Je vois à présent peu d'apparence que je puisse entreprendre un tel voyage. Le dérangement de mes affaires personnelles, pendant ces dernières années, non-seulement m'oblige à suspendre, mais peut m'em-

(1) Le buste de M. de Lafayette, décrété par l'État de Virginie.

pêcher de jamais satisfaire ce désir. Puisque ce motif n'existe pas pour vous, venez avec madame de Lafayette me voir dans mes foyers. Je vous ai dit souvent; et je vous répète, que personne ne vous recevra avec plus d'amitié et d'affection que moi, à qui madame Washington se joindrait de grand cœur. Nous offrons ensemble nos complimens affectueux à votre femme et nos tendres vœux pour le petit troupeau.

Je suis, avec tous les sentimens d'estime, d'admiration et d'amitié, etc.

EXTRAIT D'UNE LETTRE

DE M. DE LAFAYETTE AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

MONSIEUR,

Au reçu de la lettre de Votre Excellence, j'ai pris des mesures pour remplir les intentions de la société dont j'ai l'honneur d'être membre (1).

Comme notre institution a été diversement interprétée, j'ai écrit au comte de Vergennes une lettre dont copie est ci-incluse; et le compte que j'ai rendu a été imprimé dans une gazette de la cour que j'ai eu l'honneur de vous envoyer. Dans un conseil du roi, tenu il y a aujourd'hui une semaine, il a été décidé

(1) La société du *Cincinnatus*. Le 16 décembre M. de Lafayette avait écrit à M. de Vergennes, pour obtenir, en faveur des officiers de l'armée française qui avaient reçu l'ordre de Cincinnatus, l'autorisation de le porter.

que le comte de Rochambeau, ses généraux et colonels, et aussi les amiraux, seraient autorisés à porter l'ordre; et une lettre très convenable sur ce sujet, a été écrite par le maréchal de Ségur au comte de Rochambeau.

Quant aux officiers américains, j'examinerai les réclamations de chacun d'eux. Je délivrerai ou je refuserai l'ordre, et dans les cas douteux, je prendrai l'avis d'un comité d'officiers américains membres de la société.

Aucune décoration étrangère, excepté la Toison-d'Or, n'est permise aux Français qui sont au service. La nôtre est vivement désirée et ambitionnée par tous ceux qui pensent y avoir quelque droit. Le souvenir attentif accordé pár la Société à l'alliance a beaucoup plu à la nation qui a trouvé quelque chose de très intéressant dans cette association fraternelle.

Le major Lenfant (1) est occupé à exécuter vos ordres. Un bon nombre d'aigles sera prêt dans douze jours. Alors j'ai l'intention de me rendre, avec les insignes de l'ordre, et accompagné du peu d'officiers américains qui sont ici, chez les généraux et amiraux de l'armée française.

(1) Officier français au service de l'Amérique.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Paris, 9 mars 1784.

MON CHER GÉNÉRAL,

Si je n'avais pas une si parfaite confiance dans votre amitié, je craindrais beaucoup de vous fatiguer avec mes griffonnages de ce jour; mais je ne puis quitter la plume avant de vous avoir encore parlé de ma tendre et affectueuse affection. J'ai besoin de vous dire que madame de Lafayette et mes enfans sont en bonne santé et que toute la famille se réunit pour présenter ses complimens affectueux à vous et à madame Washington. Dites-lui que j'espère la remercier bientôt d'une tasse de thé à Mount-Vernon. Oui, mon cher général, avant que le mois de juin soit écoulé, vous verrez un vaisseau remonter le Potomac, et votre ami sauter hors de ce vaisseau avec un cœur palpitant de toutes les émotions d'un parfait bonheur. — Mon intention était de partir plus tôt; mais quelques affaires commerciales me retiennent ici; car depuis que personne ne s'en mêle plus, j'ai entrepris, dans ma capacité individuelle, de faire tout ce qui est possible à quelqu'un qui n'a ni titre ni instructions. J'ai du moins la satisfaction de penser qu'avec mon caractère privé, je ne puis compromettre le congrès, et je ne parle jamais que de ce que je sais. — Quatre ports ayant été déclarés libres, j'envoie à M. Morris une lettre relative aux droits à y payer. J'espère que le congrès proclamera que tous les droits sur l'exportation des eaux-de-vie ont été abolis.

La plupart des Américains qui sont ici, sont animés contre notre association. Wadsworth doit être excepté, et le docteur Franklin a peu parlé; mais Jay, Adams et tous les autres blâment vivement l'armée. Vous devinez aisément que je ne manque pas de les contredire; et néanmoins, si l'on trouve que l'hérédité a quelque danger pour les vrais principes de démocratie, je suis plus porté que qui ce soit, à y renoncer. — Vous serez mon guide, mon cher général, parce qu'à cette distance je ne puis pas bien juger. Dans le cas où vous trouveriez que l'hérédité fait tort à nos institutions démocratiques, je me joins à vous, par procuration, pour voter contre. Si vous pensez que l'hérédité est bonne, je reconnaîtrai que votre patriotisme aura sans doute considéré l'affaire sous son meilleur point de vue. — *A vous seul*, mon cher général, j'en dirais autant. — Je vous prie de regarder cette lettre comme confidentielle, et je suis sûr que votre vertu désintéressée pèsera toutes les conséquences fâcheuses dans l'avenir, des distinctions héréditaires (1).

Il n'y a en ce moment aucune nouvelle digne d'être mentionnée. M. Lenfant vous dira ce qui concerne les ballons (2). Les querelles des Anglais sont quelque peu ridicules, elles doivent finir par une dissolution du parlement ou par une union entre Pitt et Fox. —

(1) Cette même année 1784 (mois de mai), il y eut à Philadelphie une réunion générale des membres de la Société de Cincinnatus. D'après le conseil de Washington, leur président, ils renoncèrent au principe de l'hérédité.

(2) La découverte des aérostats par Montgolfier était alors très récente.

Adieu, mon cher général, acceptez, avec votre bonté ordinaire, le tribut, etc.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Paris, 9 mars 1784.

Mon cher Général,

Quoique je vous écrive une autre lettre particulière, je dois vous dire mon opinion sur des objets relatifs à notre Société.

Les capitaines de vaisseaux ont été très mortifiés d'être laissés en dehors de l'institution. Ils ont rang de colonels, ils ont rendu de grands services, et on s'attend ici qu'ils seront admis dans la Société. Quelques-uns d'eux sont venus avec le comte d'Estaing, parmi lesquels sont Suffren, Albert de Rioms, et quelques autres de grande réputation; le reste a été sous Ternay, Destouches et Grasse; quelques-uns ont été envoyés pour porter de grandes nouvelles, telles que celles du traité, ou commandent maintenant en chef, tels que Lapeyrouse, Latouche, etc. — Je sais qu'ils sont nombreux; mais comment faire une distinction partielle? Et comme ils ont beaucoup de rapports avec les vaisseaux américains, pour empêcher la contrebande, par exemple, ou pour les recevoir dans les ports français, je pense qu'il serait impolitique de ne pas les satisfaire. L'opinion que j'émets ici est contraire à mon propre intérêt, car moins la Société sera nombreuse, plus elle sera estimée; mais je vois là un motif déterminant d'utilité

publique. D'ailleurs, comme les capitaines de vaisseaux sont dispersés dans les ports de mer, ils ne feront pas nombre comme les officiers de terre, parce qu'ils viennent très rarement dans la capitale. MM. Albert de Rioms, Lapeyrouse, Tilly, ne peuvent pas n'en point faire partie, et je crois que l'admission peut être générale.

Quant aux officiers de terre, bien des prétentions ont été élevées. Quelques-unes d'elles, je crois, méritent considération. M. de Lestrade, M. de Menonville, ceux, en un mot, pour lesquels des raisons particulières peuvent être alléguées, doivent être accueillis, et *pardessus tous*, *le chevalier de Lameth* (1) qui a été si cruellement blessé dans la redoute, qui était aide-de-camp, et deux mois après colonel. Je pense que nous devons éviter de donner des sujets de plainte. Ci-jointe est une lettre concernant le comte Édouard Dillon qui allait à Savannah lorqu'il fut blessé dans l'engagement naval et qui était alors colonel. Vous trouverez aussi une note de M. de Saint-Simon concernant son frère. Menonville était son adjudant-général, et en cette qualité les adjudants-généraux reçoivent les honneurs dus aux brigadiers lorsqu'ils remplissent les fonctions de major dans les tranchées. M. de Corny (2) s'est adressé à moi, mais je ne pouvais pas lui donner la décoration. Je lui ai promis de vous faire connaître ses vœux et de vous

(1) M. Charles de Lameth, membre de l'assemblée constituante, mort à Paris le 29 décembre 1832.

(2) M. Ethys de Corny avait rempli les fonctions de commissaire des guerres dans l'armée du comte de Rochambeau. Il obtint l'ordre de Cincinnatus.

envoyer sa pétition. Il fonde sa réclamation sur le titre d'officier américain.— Vous trouverez dans les résolutions de notre comité une mention du général Conway, que je vais vous expliquer. Je ne dirai pas que j'ai du mérite, mais je puis dire que j'ai des conséquences, c'est-à-dire des ennemis. Ma popularité est grande dans le royaume et dans cette ville. mais il y a parmi les grands, un nombreux parti contre moi, parce qu'ils sont jaloux de ma réputation: en un mot le parterre tout entier est pour moi, et il y a division dans les loges. Un petit complot a été ourdi pour m'attirer dans un piège, et dans le but de nous donner, à vous et à moi, un air d'implacable vengeance contre cet homme qui est considéré comme ayant été ruiné et abandonné par moi, en Amérique. Il peut être à propos de lui accorder la décoration.

Les officiers français ont offert de l'argent. J'aimerais mieux qu'il ne fût pas accepté: mais à une telle distance je ne puis juger de ce qu'il y a de mieux à faire. La formation d'un comité en Europe est très nécessaire; mais pour de bonnes raisons, il doit être tout-à-fait séparé de toute société que les officiers français peuvent former, il faut comprendre que dans des vues américaines et ne devrait se composer que d'officiers américains pour tout le temps où ils sont en Europe.

Après qu'une part convenable aura été faite, et pour les officiers de marine et pour les cas particuliers, je demanderai la permission de représenter que les membres ne doivent pas être trop multipliés. Si une plus grande facilité s'établit, l'institution baissera en proportion du trop grand nombre de per-

sonnes qui en feront partie; et nos officiers doivent se tenir sur leurs gardes pour ne pas donner la décoration sans de sérieux motifs.

J'ai été prié de vous présenter un nouveau modèle et un ruban. Je ne pouvais refuser à la personne qui m'en a chargé de les envoyer en Amérique.—Je n'ai pas besoin de vous dire que cette lettre est confidentielle.

J'ai l'honneur, etc.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Paris, 14 mai 1784.

MON CHER GÉNÉRAL,

A ma grande satisfaction, mon départ est fixé au 10 du mois prochain, époque où j'ai l'intention de quitter Paris et de m'embarquer immédiatement pour l'Amérique. Je me rendrai directement au Potomac, et c'est avec émotion que mon cœur jouit déjà du plaisir de nous retrouver à Mount-Vernon. Il n'y a rien de nouveau en France, si ce n'est que l'affaire des ports francs est entièrement terminée, et que rien encore n'a été fait relativement au règlement du commerce entre l'Amérique et les îles. Le gouvernement est très favorable aux intérêts des États-Unis, mais il a bien des difficultés à surmonter.

Le parti de M. Pitt sera le plus fort dans le nouveau parlement; mais Charles Fox y viendra comme

mbre pour Westminster, et dirigera l'opposition. a situation de l'Irlande est critique; la conduite du rd-lieutenant a été extravagante, et quelques réso- tions du peuple sont très énergiques.

Un docteur allemand, nommé Mesmer, ayant fait plus grande découverte sur le *magnétisme animal*, formé des élèves, parmi lesquels votre humble rviteur est appelé l'un des plus enthousiastes. — 'en sais autant qu'aucun sorcier en sut jamais; ce ui me rappelle l'entrevue de notre vieux ami avec e diable, à Fishkill, qui nous a fait tant rire. Avant le partir, j'obtiendrai la permission de vous confier e secret de Mesmer, qui, vous pouvez y croire, est ne grande découverte philosophique.

M. Jay est parti ce matin pour Douvres, où il a 'intention de s'embarquer pour l'Amérique. Il s'est hargé d'un tableau de famille représentant ma- lame de Lafayette, nos enfans et moi, que je de- nande la permission d'offrir à mon cher général omme le portrait de ceux qui lui sont le plus affec- ueusement dévoués.

Toute la famille se joint à moi pour vous présen- er, etc.

VOYAGE

AUX ÉTATS-UNIS

EN 1784 (1).

La carrière politique du général Lafayette a été
s caractérisée par ses actes que par ses paroles.
st *le plus dangereux de mes antagonistes*, disait
rchevêque de Sens au conseil du roi, *parce que sa*
litique est toute en action. Nous devons même
outer que si, à l'exception de sa déclaration des
oits et de quelques paroles lancées à des moments
tiques, les discours de Lafayette ne forment

) Il nous reste peu de monuments de ce voyage aux États-Unis qui
ait se renouveler quarante ans après. Dans les nombreuses réunions
quelles M. de Lafayette assista, en présence toutes les députa-
s qui le complimentèrent, il eut à prendre souvent la parole. Ses
cours n'ont pas tous été conservés. Cependant il en avait fait
lques-uns. Nous reproduisons les plus intéressants qui formaient la
mière partie d'un recueil entrepris par ses soins et sous ses yeux
1829, avec ce titre : *Collection de plusieurs discours du général La-*
ette, depuis l'année 1784, jusqu'à l'année 1829. Les réflexions que
n va lire, servaient d'introduction à ce recueil, et comme toutes ses
plications mêlées au texte des discours, avaient été dictées par le gé-
ral il y a sept ans.

qu'une place secondaire dans sa vie, il est également vrai que les meilleurs furent improvisés, et souvent avec beaucoup d'effet, dans le tumulte de ces grands mouvemens populaires où personne n'avait le loisir ni même la pensée de les recueillir. Néanmoins, nous essaierons de réunir une partie de ceux qui se trouvent encore dans les ouvrages et journaux, parce que, retraçant plusieurs circonstances des époques où ils furent prononcés, ils peuvent offrir quelques matériaux pour les Mémoires du temps; et aussi parce que, n'ayant aucune prétention à l'éclat, affectant même le ton du simple bon sens, ils portent l'empreinte de cette moderne école de droit public créée aux États-Unis, transplantée en Europe, et que Lafayette a nommée l'ère américaine. C'est en effet, à la date de cette féconde révolution, de cette guerre de principes, que remonte le système d'institutions qui, s'élevant au-dessus des priviléges aristocratiques et des concessions royales dont se formait la liberté constitutionnelle d'autrefois, a fondé hardiment ses doctrines sur la franche recherche des droits naturels de l'homme, des droits imprescriptibles des sociétés, de la souveraineté nationale et de l'égalité civique, dont l'application si heureusement expérimentée aux États-Unis, si malheureusement violée dans les orages de la révolution française, a marqué pour les peuples une nouvelle ère, sous la dénomination jusqu'alors inconnue de *self government.*

On aurait encore des amplifications d'écolier du jeune Lafayette, que nous nous garderions de les transcrire ici. Encore moins trouverions-nous matière

e recueil dans les futiles amusemens de la cour et la ville, lors même que nous possèderions les cours prononcés dans cette société d'une douzaine jeunes gens dont les princes, devenus depuis is XVIII et Charles X, voulaient bien faire partie, dont M. de Ségur, dans ses intéressans Mé- ires, nous a révélé les graves enfantillages.

Depuis l'époque où Lafayette, à dix-neuf ans, se oua à la cause américaine, son rôle fut d'agir, de ıbattre, de négocier. Ce sont des correspondances tôt que des discours que nous pourrions citer, éanmoins il serait difficile que cette révolution ıt pas donné lieu à quelques allocutions civiles militaires, ne fût-ce qu'à l'assemblée des six na- s indiennes, que, pendant l'hiver de 1777 à 1778, ıt à convoquer dans son commandement du nord. s nos premiers documens ne remontent qu'à oque de sa visite aux États-Unis, après la paix, 1784.

'e n'est qu'après la guerre de l'indépendance, et que, le 4 août de cette année, Lafayette débarqua France à New-York (1), que nous retrouvons lques-uns de ses discours tels qu'ils ont été tra- s et publiés par un écrivain du temps (2). La lettre il rend compte de cette visite de Lafayette aux s-Unis, est datée de New-York, juin 1785; il

1) Il arriva sur le paquebot *le Courrier de l'Europe*, ayant avec lui evalier de Caraman. Celui ci l'accompagna dans son voyage; il fit une partie de ses courses avec M. de Grandchain, commandant frégate *la Nymphe*, qui le ramena en Europe.

Lettres d'un cultivateur américain, par St-John de Crèvecœur is, 1787, tome III.).

avait été à portée de traduire dans les journaux récens ceux de ces discours que son *Cultivateur américain* nous a conservés.

On y voit les réponses de Lafayette à l'adresse du corps législatif de Pensylvanie, prononcée par un comité composé d'un député de chaque comté, à l'adresse de l'assemblée législative de Rhode-Island, des officiers de la ligne de Massachusets, de la chambre des délégués de Virginie, de Williamsburg, de Marble-Head, etc. C'est dans cette dernière ville qu'on lui fit observer que les femmes, réunies en bien plus grand nombre que les hommes, étaient les veuves de ceux qui avaient péri pendant la guerre, les mères des enfans pour la liberté desquels il avait combattu. « Elles ont voulu aujourd'hui, » lui disait-on, « remplacer leur maris dont vous avez connu « un grand nombre. » Et en effet, on voit dans une gazette de Salem, 7 novembre 1784, que par le dernier dénombrement fait en conséquence des ordres du gouvernement, cette ville de Marble-Head avait perdu la moitié de ses habitans en état de porter les armes.

Nous n'avons pas les discours de l'assemblée de six nations indiennes au conseil tenu par Lafayette dans l'hiver de 1777 à 1778. Quelques-uns de ceux qui furent tenus dans une assemblée postérieure en 1784, où étaient réunis les sauvages amis et ceux qui avaient combattu pour les Anglais, ont été conservés (1). La séance fut ouverte par le discours

(1) Cette réunion eut lieu au commencement d'octobre. C'est lors de son voyage à Albany que M. de Lafayette fut engagé à se rendre au Fort-Schuyler, pour assister au traité avec les Indiens. « Je n'ai pas quitté

d'un des membres du congrès, commissaires des États-Unis (1). Lafayette se leva ensuite, et leur dit :

« En me rapprochant de mes enfans, je rends grâces au grand esprit qui m'a conduit dans ce lieu, où je les trouve assemblés autour de ce feu nouveau, fumant ensemble le calumet de paix et d'amitié. Si vous reconnaissez la voix de Kayewla, rappelez-vous aussi ses conseils, et les colliers qu'il vous a si souvent envoyés. Je viens remercier mes enfans fidèles, les chefs des nations, les guerriers, les porteurs de mes anciennes paroles; et si la mémoire paternelle n'oubliait pas plutôt le mal que le bien, je pourrais punir ceux qui, en ouvrant les oreilles, ont fermé leurs cœurs, et qui, levant aveuglément la hache, ont risqué de frapper leur propre père.

« La cause américaine est juste, vous disais-je alors, c'est la vôtre. Restez au moins neutres, et les braves Américains défendront leur liberté; vos pères les prendront par la main; les oiseaux blancs viendront et couvriront les rivages de cette grande île; Onondio, semblable au soleil, dissipera les nuages qui

M. de Marbois, écrivait-il au comte de Vergennes, le 12 octobre; il vous parlera du traité sauvage où nous avons été ensemble, et où l'on a cru que je pouvais être de quelque utilité. Il est impossible de ne pas jouir de l'attachement que ces nations ont conservé pour nous. Ils aiment nos manufactures et peuvent avec un peu de soin nous offrir une petite branche de commerce. » Cette conférence avec les Indiens n'était pas sans importance politique. Il paraît qu'ils étaient sous l'influence des intrigues anglaises. Nous avons sous les yeux une lettre où M. de Lafayette se plaint des manœuvres des *Tories sauvages*. Lettres à Washington du 8 octobre et à M. Jay du 25 novembre.)

(1) Chaque paragraphe de ces discours était traduit et répété par l'interprète. (*Note de M. de Lafayette.*)

vous environnent, et les projets contraires s'évanouiront comme un brouillard qui tombe (2).

« N'écoutez pas Kayewla, vous criait-on d'ailleurs. Une armée, dans le Nord, entrera triomphante à Boston; celle du Sud prendra la Virginie; le grand chef de guerre Washington, à la tête de vos pères et vos frères, sera forcé de quitter le pays. Ceux qui mettaient la main sur vos yeux, oubliaient cependant d'ouvrir les leurs. La paix est faite, vous en savez les conditions, et j'obligerai quelques-uns d'entre vous, en m'abstenant par pitié de les répéter.

« Mes prédictions étant accomplies, écoutez les nouveaux avis de Kayewla, et que ma voix retentisse parmi toutes les nations, comme celle du vent salutaire qui, dans l'été, annonce et précède la pluie. Qu'avez-vous jamais gagné, mes enfans, que n'avez-vous pas perdu, au contraire, aux querelles des *gens du point du jour?* Soyez plus sages que les blancs, conservez la paix entre vous, et puisque le grand conseil des États-Unis veut bien traiter, profitez de ses bonnes dispositions. N'oubliez pas que vos frères sont les amis des enfans du grand Ononthio; cette alliance sera heureuse et durable. Il les a pris par la main, ils vous tendent aujourd'hui la leur, prenez-la donc, et formons ensemble une chaîne forte et brillante. Pour vous en assurer, commercez avec les Américains et avec ceux de vos pères qui ont traversé le grand lac. Vous connaissez d'ancien temps leurs

(2) Quelques expressions ont besoin d'être expliquées. *Ononthio*, signifie le roi de France; *vos pères*, les Français; *vos frères*, les Américains; *les hommes du point du jour*, les Européens, etc. Kayewla est le nom par lequel les sauvages désignent M. de Lafayette.

« Vraiment, mon père, nous aimons à entendre ta voix parmi nous. Sans blesser nos cœurs, elle nous fait beaucoup de bien. Il semble que le grand esprit ait dirigé tes pas sur ce lieu de paix et de conseil, pour y fumer le calumet d'amitié et de bon accord avec tes enfans retrouvés. Mon père, quant à notre situation, tu nous as parlé vrai; mais nous espérons que Kitchy-Manitou, qui nous a protégés jusqu'ici, nous conduira dans ce nouveau sentier; que nos fautes passées seront oubliées, pour que nous puissions être unis comme des frères. Kayewla, mon père, nous sentons que tes paroles sont celles de la vérité; l'expérience nous a montré que tes prédictions ont été accomplies. Ton discours inspire un esprit de paix; c'est notre objet, c'est celui qui nous a conduits ici. C'est une règle ancienne que les enfans doivent obéir à leur père; qu'il a droit de les gronder et de les punir quand ils font des fautes. Nous l'avons mérité, mais nous espérons que l'esprit d'en haut purifiera nos cœurs, de telle manière que tu te féliciteras d'avoir, dans ta bonté, rendu à tes enfans la vie qu'ils ont mérité de perdre. Mon père, tu nous as avertis de ne pas prendre conseil des fortes liqueurs, dans la vente de nos terres; nous avions bien besoin de cet avis salutaire, car c'est de là que viennent toutes nos misères et tous nos malheurs, et nous souhaitons bien qu'il ne survienne pas de folies dans ce grand conseil de paix. Mon père, nous nous rappelons les paroles que tu nous as dites et envoyées il y a sept ans; il n'y en a pas une qui ne soit vérifiée. Oui, mon père, nous voyons que tout ce que tu nous as dit est vrai; que l'alliance entre l'Amérique et la France serait

aîne indissoluble, et que ceux qui en dem
pourraient passer le grand lac et voir par eux
. Mon père, les paroles que tu as prononcées
d'hui seront publiées parmi les six nations.
ont fortifier la chaîne d'amitié que nous dési
oir durer toujours. Comme il ne nous convient
multiplier les paroles, nous allons assister au
conseil des Etats-Unis, dont nous félicitons
nbres. Si nous avons quelque chose à ajouter,
e le communiquerons demain sous ta *wig*
(1). »

endemain, *La Sauterelle*, orateur des nations
prononça le discours suivant :
yewla, mon père, je prie toutes les nations ici
tes d'ouvrir les oreilles; et toi, grand chef de
de notre ancien père Ononthio, je te prie de
uter. Ton discours d'hier contient des félicita-
des reproches et des conseils; nous les rece-
vec d'autant plus de plaisir, que nous nous
ons tes paroles il y a sept ans. Ce sont ces pa-
ui nous ont empêchés de nous égarer. Tu vois
lier (lui donnant celui qu'il avait reçu de
Montcalm), il nous fut donné. Il y a vingt ans
s pères, qui nous dirent que chacun devait en
n bout, et qu'un jour leurs voix seraient en-
ntendues parmi nous. Kayewla nos ver
tes anciennes paroles ont été vérifiées par e
mens de cette grande le , et nous apprenons ave
ce que tu viens de nous dire.

(1) habitation.

En lui rendant le collier, Lafayette lui dit qu'il se réjouissait de voir qu'on eût si bien gardé ce collier, et de penser que son influence sur quelques nations les eût empêchées de se déclarer contre les États-Unis; que la France en tiendrait toujours un bout; qu'il serait aussi tenu par l'Amérique. Il les remercia de leur fidélité à suivre ses conseils.

On n'a point retenu les discours d'un chef des Sénécas qui vit encore, et est fort connu en Amérique sous le nom anglais de *Red-Jacket;* mais nous avons cru devoir copier les discours précédens pour donner une idée de la rhétorique indienne.

RÉCEPTION PAR UN COMITÉ DU CONGRÈS (1).

Le congrès, informé de l'arrivée du marquis de Lafayette, ainsi que de son prochain départ pour l'Europe, ordonna qu'un comité formé d'un représentant de chaque État de l'Union, se trouverait le 11 décembre, dans la salle d'audience, pour le recevoir en cérémonie, lui souhaiter un heureux retour dans sa patrie, et l'assurer, au nom des treize États-Unis, de leur estime et de leur considération pour lui, ainsi que du sentiment continuel et personnel que ses talens et son zèle pour le bonheur de l'Amérique leur avaient inspiré, et pour lui dire combien cette haute opinion que le congrès a si souvent manifestée était encore confirmée par ses nouvelles marques d'attention à leurs intérêts politiques et

(1) Extrait des journaux du congrès, séant à Trenton, New-Jersey, décembre.

ercíaux. Le président fut aussi chargé de lui
ıe, de même que son attachement constant et
me pour leur prospérité avait ressemblé à celui
itoyen patriote, de même aussi les États-Unis
sidéraient avec l'affection la plus particulière
cesseraient jamais de partager tout ce qui
ıit intéresser sa gloire et son bonheur; que
vœux les plus vifs et les plus tendres l'accom-
raient toujours. Le congrès le chargea aussi
lettre pour Sa Majesté, dans laquelle les États
exprimaient leurs sentimens pour lui. Les
ıux du congrès, en rendant compte de cette
ıonie touchante, donnent aussi la réponse aus
du marquis:

ne sais comment exprimer aux États-Unis as-
lés en congrès, toute la reconnaissance que je
lois pour la réception favorable qu'ils m'accor-
aujourd'hui, et le plaisir que je ressens en con-
lant l'heureuse situation dont ils jouissent.
is le moment où j'ai revu ce continent, j'ai ar-
ıent désiré pouvoir les en féliciter personnelle-
J'avoue que le premier intérêt que je prie à la
n'était, si je puis m'exprimer ainsi, qu'un sen
involontaire. J'étais loin encore de prévoir tous
ns qui devaient m'attacher à leur prospérité et
gloire; mais j'ai vu les Américains exécuter de
ndes choses et déployer de si grandes vertus,
et attachement durera autant que ma vie.
'embrasse avec joie cette occasion favorable de
rcier le congrès de la confiance dont il m'a
ré pendant tout le cours de cette révolution.

Elle commença lorsque, jeune encore et sans expérience, je ne pouvais que réclamer l'adoption paternelle de mon illustre et respectable ami. Elle m'a été continuée avec la plus touchante bienveillance, dans toutes les circonstances politiques et militaires de la guerre. Je reconnaîtrai cependant que j'ai souvent trouvé, dans l'amitié personnelle et dans la confiance particulière des habitans, les plus grandes ressources contre les difficultés publiques. Ce souvenir précieux m'enhardit dans ce moment solennel à rappeler au congrès, aux États de l'Union, à tous leurs citoyens, mes chers compagnons d'armes, dont la bravoure et les services ont été si utiles à leur patrie. Après avoir profondément senti l'importance des secours que nous envoya notre illustre monarque, je me réjouis en pensant que cette alliance va devenir réciproquement avantageuse, par les liens du commerce et par les heureux effets d'une affection mutuelle. Le souvenir du passé nous en répond, et l'avenir semble agrandir cette douce perspective; l'on verra se multiplier ces rapports qu'un commerce indépendant doit produire en raison de ce qu'il est mieux connu. Je désire bien sincèrement voir la confédération consolidée, la foi publique préservée, le commerce réglé, les magasins continentaux établis, les frontières fortifiées, un système général et uniforme de milice adopté, et la marine en vigueur. C'est sur ces seuls fondemens que peut être établie la véritable indépendance de ces États. Puisse ce temple immense que nous venons d'élever à la liberté, offrir à jamais une leçon aux oppresseurs, un exemple aux opprimés, un asile aux

droits du genre humain, et réjouir dans les siècles futurs les mânes de ses fondateurs! »

Tel fut le dernier des nombreux discours prononcés dans ce voyage, où, dans l'espace de moins de cinq mois, Lafayette parcourut plus de six cents lieues. Il s'embarqua de New-York pour la France, le 25 janvier 1785.

A M. DE VERGENNES.

New-York, le 15 septembre 1784.

Quoique le paquebot soit arrivé, Monsieur le comte, il ne m'a point porté de lettre de vous; mais je sais que votre santé est bonne, et j'espère qu'il en est de même pour toute votre famille. Depuis que j'ai débarqué, je ne cesse de courir. Partout on m'a comblé de bontés, et j'ai passé quinze jours dans la retraite du général Washington. Me voici en chemin pour un traité de sauvages; de là j'irai dans la Nouvelle-Angleterre; je rejoindrai le général, et nous continuerons ensemble mes visites. Vers le milieu de novembre, nous verrons le congrès dans sa résurrection, et à la fin de l'année j'aurai le bonheur, bien vivement désiré, de revoir ma patrie.

Les nouvelles américaines vous parviennent par M. de Marbois, et dans mon état de pélerinage, je dois remettre au retour mes observations.

Le commerce avec l'Angleterre vient du crédit

étonnant qu'y trouve tout Américain. Cet abandon produira des banqueroutes, et l'hiver prochain nous sera favorable, pourvu que nos négocians consultent les besoins et les goûts du pays. Il est arrivé du chanvre en Virginie, et des sabots de France à Baltimore.

Il s'établit vers l'Ohio une population immense. Les arrivans y vont tout droit, les anciens habitans s'y transportent eux-mêmes. Les manufactures et même la navigation d'Amérique en seront retardées, et comme on veut rapprocher par des canaux la communication du Potomac, de la Susquehannah et de l'Ohio, nous aurons la préférence des Illinois et des Sauvages pour nos manufactures. Mais le débouché de tout ce pays est le Mississipi, et la prohibition entraînera des disputes, plus tard qu'on ne le croit ici, mais beaucoup plus tôt qu'on ne le pense en Europe. Les Américains nous aiment; mais ils haïssent l'Espagne très cordialement. Autant qu'un particulier peut y prétendre, je tâche de connaître et de servir les intérêts de mon pays. La ville de New-York m'a présenté *la liberté de la cité*, compliment à l'anglaise, qui, je m'en suis assuré d'avance, est sans aucune conséquence. On a mis dans les papiers que la franchise de Lorient est réduite au port; je vais y faire insérer une explication convenable.

Adieu, Monsieur le comte, etc.

DU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Mount-Vernon, 8 décembre 1784.

MON CHER MARQUIS,

Du jour où je vous ai quitté, ma marche s'est terminée à Wailho. Le lendemain, malgré le mauvais temps, je suis arrivé chez moi avant-dîner. Au moment de notre séparation, sur la route, pendant le voyage, et depuis lors, à toute heure, j'ai ressenti profondément tout ce que le cours des ans, une étroite union et votre mérite m'ont inspiré d'affection, de respect, d'attachement pour vous. Pendant que nos voitures s'éloignaient l'une de l'autre, je me demandais souvent si c'était pour la dernière fois que je vous avais vu; et malgré mon désir de dire *non*, mes craintes répondaient *oui*. Je rappelais dans mon esprit les jours de ma jeunesse, je trouvais qu'il y avait bien long-temps qu'ils avaient fui pour ne plus revenir, que je descendais à présent la colline que j'ai vu cinquante-deux ans diminuer devant moi; car je sais qu'on vit peu de temps dans ma famille, et quoique doué d'une constitution forte, je dois m'attendre à reposer bientôt dans la funèbre demeure de mes pères. Ces pensées obscurcissaient pour moi l'horizon, répandaient un nuage sur l'avenir, par conséquent sur l'espérance de vous revoir. Mais je ne veux pas me plaindre. J'ai eu mon jour.

Rien d'important ne s'est présenté depuis que je vous ai quitté. J'ai trouvé ma famille en bonne santé, et je suis dans ce moment avec nombreuse compagnie; ce qui ne m'a pas empêché d'écrire quelques lettres dont j'aime mieux vous donner l'ennui que de les confier à des mains inconnues. Il n'est pas nécessaire, je pense, de revenir, mon cher marquis, sur la sincérité de mes sentimens d'estime et d'amitié. D'ailleurs je n'ai pas de mots qui pussent exprimer toute l'affection que j'ai pour vous, et je ne l'essaie pas. J'offre de ferventes prières pour votre agréable et sûr passage, votre heureuse réunion à madame de Lafayette, à votre famille, et l'accomplissement de tous vos vœux. En tout cela, madame Washington s'unit à moi, ainsi que pour offrir nos complimens au capitaine Grandchain et au chevalier, dont le petit Washington parle souvent. — Avec tous les sentimens de dévouement et de tendresse, je suis, etc.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

A bord de *la Nymphe*, dans le port de New-York, 21 décembre 1784.

Mon cher Général,

J'ai reçu votre affectueuse lettre du 8, et d'après les sentimens à vous connus de mon cœur, vous devinerez aisément ceux que j'ai éprouvés en lisant les tendres expressions de votre amitié. Non, mon cher

énéral, notre récente séparation ne sera pas un lernier adieu. Mon ame se révolte à cette idée, et si e pouvais un instant accueillir une telle pensée, en érité, elle me rendrait malheureux. Je vois bien que vous ne viendrez jamais en France; je ne puis espérer l'inexprimable plaisir de vous embrasser dans ma maison, de vous recevoir dans une famille où votre nom est adoré; mais je reviendrai, et souvent encore, sous le toit de Mount-Vernon : nous parlerons des vieux temps. Mon ferme projet est de visiter de temps en temps mes amis de ce côté-ci de l'Atlantique, et le plus aimé de tous les amis que j'aie jamais eus ou que j'aurai jamais nulle part.

Depuis que je vous ai quitté, mon cher général, nous avons passé par Philadelphie et Trenton, où j'ai été heureux de trouver un congrès nombreux et bien choisi. Vous verrez dans les journaux ses témoignages de bonté, ainsi que ma réponse à l'assemblée. Quant à mes services au dehors, il a été unanimement déclaré que la confiance publique en moi était une chose naturelle, qui ne devait pas être mise en question. Comme je connais l'esprit du congrès, que M. Jay a accepté (1), et que M. Jefferson sera ministre en France, ma situation à cet égard sera très agréable.

Des ordres ont été envoyés en Canada de renforcer les postes, de mettre en commission les vaisseaux du lac, et de repousser la force par la force. Mais je pense que si une fois le congrès a le commerce à régler, les interdictions mercantiles mettront ces

(1) M. Jay était nommé secrétaire d'état pour les affaires étrangères.

peuples à la raison. — Bien que l'esprit de parti ait un peu cessé à New-York, cette ville est loin d'être tranquille. Quelle différence avec Boston!

Quoique votre neveu ne soit pas arrivé, j'espère encore avoir le plaisir de le voir à Paris. Le général Greene était à Hartford, lorsque la lettre lui est parvenue; il est venu à New-York, et j'ai eu le plaisir de passer quelques jours avec lui. Je vous envoie ci-joint un petit *chiffre*. Si quelques affaires politiques exigeaient plus de précautions, je vous écrirais au moyen d'un autre *chiffre* que j'ai employé depuis long-temps avec le département actuel de M. Jay.

M. Cary, imprimeur du journal *le Volontaire*, a été obligé de s'enfuir pour mettre sa vie en sûreté, et demeure maintenant chez M. Sutter, chapelier, *Front-Street*, à Philadelphie, où il va fonder un journal. — Une lettre de vous, lui annonçant votre souscription, et lui disant que je vous ai parlé de lui, m'obligerait d'autant plus que je lui ai promis de le recommander à mes amis. Il est maintenant *américain*, et nous n'avons rien à démêler dans ses querelles avec le duc de Rutland.—Le paquebot français n'est pas encore arrivé.

Le chevalier de Caraman et le capitaine Grandchain demandent la permission d'offrir leurs respects à vous, à madame Washington, et à toute la famille. —Je présente à madame Washington mes complimens les plus affectueux et les plus tendres. Je la prie d'embrasser pour moi les petites filles et mon ami Tub. Je prie aussi madame Stuart, le docteur, M. Lund Washington, et tous nos amis, de recevoir mes complimens. J'espère que M. Harrison sera

[illegible]t nommé, et je [illegible] [illegible] [illegible]
oir.

[illegible]eu, adieu, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
inexprimable [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
os par l'Atlantique. — [illegible] [illegible] [illegible]
spect, la [illegible] [illegible] [illegible]
nt inspirer. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
ier bien tendrement à vous. [illegible] [illegible]
amitié une félicité que les paroles ne peuvent
ndre. — Adieu, [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible]motion que [illegible] [illegible] [illegible]
e reviendrai bientôt. — [illegible] [illegible]
[illegible]ez-moi de vos nouvelles tous les mois. — Adieu.

CORRESPONDANCE.

1785 - 1786.

CORRESPONDANCE.

1785-1786.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON (1).

Versailles, 9 février 1785.

MON CHER GÉNÉRAL,

Après une assez ennuyeuse traversée de trente jours, nous sommes heureusement arrivés. De Brest je suis venu à Paris en passant par Rennes où les États de Bretagne étaient assemblés, et où leur bonté pour moi m'a obligé de m'arrêter un jour. J'ai trouvé toute ma famille, femme, enfans, amis, en parfaite santé. La politique européenne n'est pas très calme, et une guerre terrible pourrait éclater. J'ai écrit à M. Jay ce que j'ai pu recueillir, et je joins ici la copie de ma lettre. On parle du prince de Condé et du maréchal de Broglie pour commander les deux armées (2). Je n'ai pas encore eu le temps d'arranger où je servirai; mais ce ne sera pas avec mon cher général, et tout pour moi

(1) Jusqu'à l'assemblée des notables en 1787, nous n'avons aucun manuscrit de M. de Lafayette qui puisse tenir lieu de mémoires. Nous y suppléons avec des lettres, surtout avec cette précieuse correspondance dans laquelle il semble raconter au général Washington son histoire à mesure qu'elle se fait.

(2) L'empereur ayant envoyé dans les Pays-Bas quarante mille hommes qui allaient être suivis d'une autre division, la France ordonna la formation de deux corps d'armée, l'un en Flandre et l'autre en Alsace. (*Lettre à M. Jay, du 8 février.*)

est si différent de ce bonheur, que rien, lorsque je l'y compare, ne peut me plaire. Cependant, malgré tous les préparatifs, je crois encore que l'on s'arrangera, et j'espère qu'au moins pour cette année la guerre ne sera pas nécessaire. Il est clair qu'il était convenable pour moi de ne pas arriver plus tard. On parle peu des dissensions de l'Irlande; mais elles pourront se ranimer à l'époque de la réunion de son parlement et des revues. L'Angleterre ne prendra point part à la guerre, du moins au début. J'ai suivi vos ordres, mon cher général, et outre les personnes que vous m'aviez nommées, j'ai fait vos complimens à toutes celles que vous avez connues. — Dans peu de jours j'espère de vos nouvelles. A présent, mon cher général, que j'ai encore une fois joui du bonheur d'être près de vous, une correspondance exacte est plus que jamais nécessaire à mon cœur. Cette lettre sera courte, non pas tant à cause de mon arrivée si récente que parce que je n'avais pas songé que le troisième mardi était le 15. Par la même raison, ma petite fille sera privée de l'honneur de répondre à son aimable correspondante jusqu'au paquebot suivant. Ces deux lettres lui ont presque tourné la tête.

Adieu, mon cher général, permettez-moi encore de vous recommander deux choses : monter de temps en temps à cheval et avoir un secrétaire. Adieu; tout ce qu'une vive affection, la reconnaissance, l'estime peuvent inspirer, tous les sentimens de la tendresse filiale et de l'amitié seront à jamais unis dans mon cœur, pour me mettre à la tête de tous ceux qui ont jamais aimé un père et un ami.

A M. JOHN JAY,

SECRÉTAIRE DES AFFAIRES-ÉTRANGÈRES.

Paris, 19 mars 1785.

CHER MONSIEUR,

J'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre du 19 janvier, et je suis heureux d'apprendre que les idées fédérales prospèrent en Amérique. Plus je vois, plus j'entends, plus je pense en Europe, et plus je souhaite aux États-Unis tout qui ce pourra leur assurer dignité, puissance et confiance publique. — Vos trois ministres étant à Paris (1), ils vous informeront de la situation des affaires américaines et de la politique européenne. La Grande-Bretagne persiste dans sa mauvaise humeur, l'Espagne dans sa politique mal entendue. — A mon arrivée j'ai répété ce que j'avais écrit; nommément l'idée d'obtenir la Nouvelle-Orléans, ou au moins d'inviter les Espagnols à en faire un port libre. — Le premier point est impossible; quant au second, je n'ai aucune réponse positive, mais je suis sûr que mon opinion n'a pas été rejetée. Cependant je conviens qu'il est difficile de convertir un cabinet espagnol. — Vous le savez mieux que moi.

Les négociations en Europe vont toujours leur train, et il y a tout lieu d'espérer qu'elles se termineront sans effusion de sang. Vous trouverez ci-jointe une déclaration qui a été publiée officiellement, en

(1) MM. Franklin, Adams et Jefferson.

quelque sorte, dans la gazette de Leyde. — Le comte de Maillebois est maintenant en Hollande, où on lève des troupes et où les partis vont bien loin. En même temps, l'empereur avait en vue un autre plan dont je vous ai informé dans mes dernières lettres : c'était d'échanger ses possessions dans les Pays-Bas contre l'électorat de Bavière. Mais heureusement pour tous les membres de l'Empire, le duc des Deux-Ponts, neveu et héritier de l'électeur, s'y est fermement opposé. — On a répandu le bruit que l'empereur avait eu le projet de surprendre Maëstricht. Mais, quoique les affaires ne soient pas entièrement réglées, je suis presque certain qu'il n'y aura cette année ni guerre hollandaise, ni guerre bavaroise; l'une ou l'autre entraînerait infailliblement la France. — Il est néanmoins difficile d'avoir une opinion arrêtée sur une affaire que les idées d'un seul homme peuvent déranger.

Vous me parlez de l'introduction de la farine dans les Antilles; mais les négocians ont jeté de tels cris contre ce que nous avons dernièrement obtenu, que nos efforts maintenant doivent seulement tendre à le conserver. — Ces gens-là sont encouragés par la politique étroite de l'Angleterre qui, disent-ils, a tout le commerce de l'Amérique. — J'ai pris jour pour une conférence avec le duc de la Vauguyon qui part pour l'Espagne, et je lui dirai tout ce que je sais relativement au Mississipi.

Vos ministres vous écriront probablement sur les affaires algériennes. Je les informerai de tout ce que j'apprendrai.

J'ai l'honneur d'être, etc.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Paris, 11 mai 1785.

MON CHER GÉNÉRAL,

Cette lettre n'est pas la seule que vous recevrez de moi par ce paquebot; mais, trouvant une occasion sûre, je confierai celle-ci au jeune M. Adams pour vous parler de choses que je ne voudrais pas traiter par la voie des bureaux de poste français.

Les protestans, en France, sont soumis à un intolérable despotisme. Quoiqu'il n'y ait pas à présent de persécution ouverte, ils dépendent du caprice du roi, de la reine, du parlement ou d'un ministre. Leurs mariages ne sont pas légaux; leurs testamens n'ont aucune force devant la loi; leurs enfans sont considérés comme bâtards; leurs personnes comme pendables. Je voudrais amener un changement dans leur situation. Pour cet objet je vais, sous quelques prétextes, avec le consentement de M. de Castries et d'un autre (1), visiter leurs principales résidences. Je tâcherai ensuite d'obtenir l'appui de M. de Vergennes et du parlement avec celui du garde-des-sceaux, qui fait les fonctions de chancelier. C'est une œuvre qui demande du temps, et qui n'est pas sans quelque inconvénient pour moi, parce que personne ne voudrait me donner un mot écrit, ni soutenir quoi que ce soit. Je cours ma chance. M. de Castries ne pouvait que recevoir mon secret,

(1) Probablement M. de Malesherbes.

cet objet n'étant pas de son département. Ne me répondez rien sur cela, sinon que vous avez ma lettre en chiffre portée par M. Adams. Mais lorsque, dans le courant de l'automne ou de l'hiver, vous apprendrez que quelque chose a été fait en cette matière, je désire que vous sachiez que j'y ai contribué.

Tout est apaisé en Irlande, et, de ce côté, il n'y a rien à faire pour la liberté. Je me flattais que la Hollande offrirait quelque espérance de ce genre; mais je crains que non. — Je ne pense pas que la vie politique de M. de Calonne puisse long-temps durer, à moins qu'il n'abandonne les finances pour quelque autre département.

Si jamais la guerre éclatait vers les colonies espagnoles, aux bords du Mississipi, ou bien aux postes des frontières et au Canada, je compte sur vous, mon cher général, pour avoir un commandement. Ma position, comme Français, serait un peu délicate; d'un autre côté cette situation même, et la qualité de catholique romain, ainsi que la confiance dont le public et vous voulez bien m'honorer, rendraient ce choix convenable à proposer. Mais j'espère bien que vous n'aurez pas la guerre, surtout avec l'Espagne, quoique une visite à Mexico ou à la Nouvelle-Orléans m'eût été fort agréable.

Adieu, mon cher général, etc.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Sarreguemines, frontière de France, 14 juillet 1785.

MON CHER GÉNÉRAL,

Avant de quitter la France, je veux vous rappeler votre ami absent, et vous dire que je suis bien et que je commence mon voyage d'Allemagne (1). J'ai visité dernièrement plusieurs villes de France où j'ai beaucoup parlé du commerce américain, et complètement rempli les vues que j'avais eu l'honneur de vous communiquer dans une lettre précédente. Je suis à présent sur la route des Deux-Ponts, résidence de notre ami le futur électeur de Bavière (2); de Cassel où je reverrai des régimens hessois; de Berlin, où l'on m'a dit que lord Cornwallis se rendait aussi. De là, j'irai joindre le roi de Prusse à ses grandes manœuvres en Silésie; je visiterai la Saxe, verrai le camp autrichien en Bohème, présenterai à Vienne mes respects à l'empereur et retournerai à Berlin où de grandes manœuvres doivent avoir lieu à la fin de septembre. Puis après avoir examiné tous les champs de bataille qui seront sur mon chemin, je reviendrai par la Hollande, et je serai à Paris au milieu d'octobre.

Cette lettre, mon cher général, partira en même

(1) A la suite de son voyage dans le midi de la France, entrepris dans l'intérêt des protestans, M. de Lafayette partit immédiatement pour l'Allemagne.

(2) C'est le même dont il est parlé dans le volume précédent. Il avait été au service de France et dans le corps de M. de Rochambeau. On l'appelait aussi le prince Max. C'est le dernier roi de Bavière.

temps que notre vieil ami le docteur Franklin, qui, j'espère, sera reçu avec le respect dont il est si digne. Elle vous sera remise par son petit-fils, jeune homme de mérite qui désire vous être présenté par moi. Je demande la permission de le recommander à votre intérêt. Il a été fort employé au service public, sans y rien gagner, et comme le docteur l'aime mieux que tout au monde, je pense qu'on devrait lui donner la satisfaction de le voir citer au congrès. Vous me ferez grand plaisir de leur apprendre que je vous ai dit mon avis là-dessus.

Vous vous rappelez une idée dont je vous ai fait part, il y a trois ans. Je vais essayer de la suivre dans la colonie française de Cayenne; mais je vous en écrirai plus amplement dans mes autres lettres. Rien de nouveau en ce moment dans le monde politique. La guerre est fort éloignée. — Adieu, mon bien-aimé général, offrez mes plus tendres respects, etc.

DU GÉNÉRAL WASHINGTON A M. DE LAFAYETTE.

Mount-Vernon, 25 juillet 1785.

MON CHER MARQUIS,

J'ai à vous remercier de vos lettres et de tout ce qu'elles renferment. Toutes me sont parvenues depuis celle que je vous ai écrite en février, et la dernière, du 18 avril, hier seulement.

Je me tiens devant vous comme un coupable, j'offre mon repentir; accordez-moi votre pardon, ce sera

participer à un attribut divin. Je ne suis pourtant pas sans excuse pour cette négligence apparente. De fréquentes absences de chez moi, des visites nombreuses lorsque je m'y trouvais, et l'encombrement de beaucoup d'affaires pourraient justifier mon long silence; mais je renonce à toutes ces raisons, pour me confier à votre endurante amitié et à votre habituelle indulgence. Réellement, il est survenu si peu de choses dignes de votre attention que cela encore peut être ajouté au catalogue de mes excuses, et d'ailleurs, si l'on calculait la longueur des lettres, une des miennes ferait trois des vôtres.

Je vous félicite, et mon cœur le fait plus que ma plume, de votre arrivée à Paris au retour de ce pays, et de votre heureuse réunion à madame de Lafayette et à votre famille que vous avez trouvée en bonne santé. Puissent de tels biens se perpétuer pour vous, et puisse chaque jour ajouter à votre bonheur! Comme les nuages qui s'étendaient sur votre hémisphère se dissipent, et que la paix et tous les biens qui l'accompagnent règnent dans votre pays, je veux bannir de mes lettres le mot de guerre. Je voudrais voir les jeunes gens de ce monde en paix, tout occupés du bonheur d'accomplir le grand et premier commandement : *Croissez et multipliez.* Comme encouragement, nous avons ouvert les fertiles plaines de l'Ohio aux pauvres, aux malheureux, aux opprimés de la terre. Tous ceux qui sont surchargés, accablés, cherchant un sol à cultiver, peuvent venir; et, comme dans la terre promise, ils trouveront le lait et le miel. Les voies se préparent, et la route sera rendue facile par les canaux du Potomac et de James-River. Et à

propos de ces navigations, je vous dirai que j'ai la satisfaction de voir que les souscriptions (particulièrement pour le Potomac) surpassent les plus hardies espérances. Ce plan de navigation, s'il réussit, amènera d'intimes rapports entre les États des bords de l'Atlantique et tout le territoire de l'ouest, et produira de grands résultats commerciaux et politiques. Ce dernier point est l'aiguillon de tous mes efforts, car de grands maux seraient la conséquence d'une séparation qui aurait inévitablement lieu, si les difficultés qui s'opposent aux communications entre les deux régions, n'étaient pas aplanies, tandis que la navigation du Mississipi serait rendue libre.

La Grande-Bretagne, dans sa politique commerciale, suit toujours la même marche, une marche absurde pour elle-même. L'influence qui domine ses conseils semble agir contre son propre but; les restrictions qui gênent notre commerce, les taxes qui pèsent sur les objets les plus utiles de ce pays, feront sentir, je pense, la nécessité de donner au congrès le pouvoir de statuer sur le commerce de l'Union, ce qu'on n'aurait probablement pas, sans cela, obtenu avant un demi-siècle. Les négocians de tout le continent réunissent leurs efforts dans ce but, et sans aucun doute réussiront. Ils sentent la nécessité d'un pouvoir régulateur, et l'absurdité du système qui donnerait à chacun des États le droit de faire des lois sur cette matière, indépendamment les uns des autres. Il en sera de même, après un certain temps, sur tous les objets d'un commun intérêt. Il est à regretter, je l'avoue, qu'il soit toujours nécessaire aux États démocratiques de *sentir* avant

uvoir *juger*. C'est ce qui fait que ces gouverne-
sont lents. Mais à la fin le peuple revient au

congrès, après de longues délibérations, est
convenu d'un mode pour la disposition des
des États-Unis dans l'ouest. Ce mode peut être
mais il ne s'accorde pas avec mes idées. L'or-
ance est longue, et je ne l'ai pas ici, sans quoi
is l'enverrais. Dans cette question, comme dans
s les autres, le congrès semble abandonner de
eau aux États particuliers le peu de pouvoir
lui avaient donné.

Harrison ayant demandé la permission d'ex-
r d'Espagne un âne pour moi, Sa Majesté
lique a donné l'ordre d'en acheter deux des
beaux de son royaume, et de me les offrir
ne un témoignage de son estime. Une telle
ue de complaisance et d'attention de la part
e tête couronnée est bien flatteuse, et j'ai là une
le obligation à Sa Majesté. Je cherchais depuis
temps à m'en procurer un d'une haute taille,
m'attendais peu à en recevoir deux par un don
(1).

s vœux vous accompagneront dans votre voyage
dam, dans les possessions autrichiennes et par-
où vous irez. Comme spectateur inaperçu,
is grand plaisir à voir manœuvrer les troupes
s monarques dans un grand jour de parade;
, puisque c'est une de ces choses hors de ma por-

(1) Il n'y avait pas alors d'âne aux Etats-Unis.

tée, il faut que la philosophie remplace la curiosité, et me tienne l'esprit en repos.

J'ai eu, à la fin d'avril, le plaisir de recevoir en bon état, par un bâtiment venant de Londres, votre portrait, celui de madame de Lafayette et de vos enfans; ce présent est pour moi sans prix. Je vais lui donner la meilleure place dans ma maison. Madame Washington joint ses complimens aux miens, et l'expression de ses vœux pour madame de Lafayette, vous et la famille. Toutes les personnes dont vous m'avez parlé désirent que je vous offre leurs complimens. Pour moi, je puis seulement répéter l'assurance du sincère attachement, etc.

Rheinsberg, 7 août 1785.

Si vous souhaitez de mes nouvelles, ma cousine(1), je vous dirai que depuis trois jours je suis à la campagne du prince Henri. Vous serez peu surpris que j'y sois arrivé au milieu du dîner, et que j'y donne tous les soirs au maître de la maison la peine de mes comptes au loto; mais aux gaucheries près on paraît content de moi, et je le suis infiniment des bontés et de l'amabilité du prince Henri. Il aime notre nation avec une préférence vraiment touchante; je conviens toujours de ce qu'il dit à notre gloire, parce que si je sais défendre un peu ma personne des complimens,

(1) Voyez la note sur une lettre du 1er janvier 1783.

ıi jamais eu la force de refuser un éloge qu'on
ıe à mon pays. Je jouis beaucoup plus du prince
ı que je ne l'eusse fait à Paris. A peine ai-je déjeuné
arrive chez moi; nous nous promenons tête à
usqu'au dîner, nous y sommes voisins ainsi qu'au
er; et dans le salon, excepté au loto, nous som-
toujours ensemble; il répond avec une grande
plaisance à mes questions, et la société, qui est
st fort douce et fort aimable. Il y a un fort bon
tacle, on a donné *le Huron* qui m'intéressait
me Français et comme sauvage; en un mot, je
extrêmement satisfait de ma course et je tâche
profiter autant que je puis. Demain au soir je
urnerai à Berlin, et vendredi, après avoir vu
ques troupes, je pars pour la Silésie où j'espère
irer de près le roi, et où, comme je ne doute
que sa santé ne lui permette de causer, ses bontés
font espérer de jouir de sa conversation pendant
lques jours. Par ce que j'entends ici, M. de Custine
en fait quelques contes sur la guerre d'Amérique
articulièrement sur la campagne de Virginie;
s je ne cherche pas à traiter ce sujet, et, n'ayant
porté comme lui des plans, je me contente d'un
de réputation en gros, sans disputer autant le
ain que je l'ai fait à lord Cornwallis.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Paris, 8 février 1786.

MON CHER GÉNÉRAL,

Depuis long-temps, mes lettres ont été rares sans intérêt; je ne savais même si vous les recevr Mon été s'est passé à voir des princes, des soldat des chevaux de poste, et pendant que je cou les chemins, traversant Cassel, Brunswick, Berl Breslaw, Vienne, Prague, Dresde, Potsdam, enc Berlin, je ne rencontrais pas d'occasions sûres; je même entendu parler d'aucune. Depuis mon reto pas un paquebot n'a encore mis à la voile; et c aujourd'hui pour la première fois qu'il va en pa un et que je puis écrire en sécurité. Je confie lettre à M. Barrett, Bostonien qui retourne en A rique.

Quoique je vous aie déjà rendu compte de m voyage, je dois vous répéter, mon cher général, j'ai revu nos amis les Hessois à Cassel; le vi Knip parmi eux (1). Je leur ai dit qu'ils étaient très beaux soldats, il m'ont répondu par des rem cîmens et des complimens; d'anciens ennemis se r contrent avec un plaisir qui cependant est, je cr

(1) Le général Knyphausen.

is grand du côté de celui qui a soutenu la cause
omphante. J'ai fait à Brunswick connaissance avec
duc, autrefois le fameux prince héréditaire, qui
sse pour réunir au plus haut degré la science mi-
aire et la confiance de l'armée prussienne, dans
uelle, quoique prince souverain, il sert comme
néral (1). Aucun officier à Berlin ne m'a paru aussi
gne d'attention que le général Müllendorf, dont
rement le nom vous est connu. J'ai été à Potsdam
ire ma cour au roi; et malgré tout ce que j'avais
tendu dire de lui, je n'ai pu m'empêcher d'être
ppé du costume et de la figure d'un vieux, décrépit
sale caporal, tout couvert de tabac d'Espagne, la
te presque couchée sur une épaule, et les doigts
esque disloqués par la goutte. Mais ce qui m'a sur-
is beaucoup plus, c'est le feu et quelquefois la
ouceur des plus beaux yeux que j'aie jamais vus,
ui donne à sa physionomie une aussi charmante
xpression qu'il en peut prendre une rude et mena-
ante à la tête de son armée. J'ai été en Silésie où il
assait en revue une armée de trente-un bataillons et
oixante-quinze escadrons, formant en tout trente
ille hommes dont sept mille cinq cents à cheval.
endant huit jours, j'ai fait avec lui des dîners de trois
eures; la conversation se renfermait entre le duc
York, le roi et moi, puis deux ou trois autres, ce
ui m'a donné l'occasion de l'entendre à mon gré, et
'admirer la vivacité de son esprit, le charme sédui-
nt de sa grâce et de sa bienveillance, à tel point

(1) C'est celui qui commandait l'armée prussienne en 1792, et qui
le fameux manifeste.

que j'ai compris qu'on peut, en le voyant, oublier son caractère despote, égoïste et dur.

Lord Cornwallis se trouvant là, il eut soin de le placer auprès de moi à table, ayant de l'autre côté le fils du roi d'Angleterre, et de faire mille questions sur les affaires américaines. Entre autres choses, je me rappelle qu'il a demandé au duc d'York s'il était vrai que vous comptiez prendre une maison à Londres.

De Silésie, je me suis rendu à Vienne où je ne suis resté que peu de jours. J'ai eu une longue conférence avec l'empereur, j'ai vu les généraux Laudon et Lascy, mon oncle l'ambassadeur, le prince de Kaunitz; et après avoir satisfait à tout, je suis revenu par Prague et Dresde à Potsdam, où les troupes devaient faire la petite guerre et toutes les manœuvres de campagne. Si j'étais resté en Prusse, j'aurais vu souvent le vieux roi, qui avait été particulièrement bienveillant pour moi; mais le jour même de mon arrivée à Potsdam, il tomba malade et fut près de mourir; les manœuvres eurent lieu cependant, et j'eus là de nouvelles occasions de connaître le prince héréditaire de Prusse. C'est un bon officier, un honnête homme, un homme de bon sens, mais qui n'aura jamais les talens de ses deux oncles. J'ai réservé pour le dernier le second oncle, le prince Henri, parce que c'est la meilleure connaissance que j'aie faite; je n'examine pas quel est le plus grand général, de son frère ou de lui, question qui divise le monde militaire; mais à des talens du premier ordre comme guerrier et comme politique, à une instruction littéraire parfaite et à tous les dons de l'esprit, il joint

un cœur honnête, des sentimens philanthropiques, et des idées raisonnables sur les droits de l'humanité. J'ai passé quinze jours avec lui à sa maison de campagne, et nous avons conservé une correspondance. Comme le roi était encore confiné et ne pouvait supporter d'être vu dans cette situation, je me suis décidé à ne pas demander la permission de l'aller voir, à ne pas attendre son rétablissement, et nos adieux se sont faits par écrit. Je suis revenu par Magdebourg où le duc de Brunswick commandait des manœuvres semblables à celles de Potsdam.

C'est avec le plus grand plaisir que j'ai vu l'armée prussienne; rien ne peut être comparé à la beauté des troupes, à la discipline qui règne dans tous les rangs, à la simplicité de leurs mouvemens, à l'uniformité de leurs régimens. C'est une machine parfaitement régulière, montée il y a quarante ans, et qui n'a subi d'autres changemens que ceux qui pouvaient la rendre plus simple et plus légère. Toutes les situations qu'on peut supposer à la guerre, tous les mouvemens qu'elles doivent amener, ont été par une habitude constante, tellement inculqués dans leurs têtes, que toutes ces opérations se font presque mécaniquement. Si les ressources de la France, la vivacité de ses soldats, l'intelligence de ses officiers, l'ambition nationale et la délicatesse morale qu'on lui connaît, étaient appliquées à un système aussi bien suivi, nous pourrions être autant au-dessus des Prussiens que notre armée est en ce moment inférieure à la leur, et c'est beaucoup dire. — J'ai vu aussi les Autrichiens, mais pas réunis; leur système général d'économie doit être plus admiré que les manœuvres

de leurs troupes. Leur machine n'est pas simple, nos régimens sont meilleurs que les leurs, et quelque avantage qu'ils puissent avoir en ligne sur nous, nous devons avec un peu d'habitude les surpasser. Je crois réellement qu'il y a plus d'instruction de détail dans quelques-uns de nos meilleurs régimens, que dans ceux des Prussiens; mais leurs manœuvres sont infiniment préférables aux nôtres. L'armée autrichienne est beaucoup plus nombreuse que celle des deux autres pays, et coûte beaucoup moins que l'armée française.

J'ai examiné pendant mon voyage plusieurs champs de bataille, et toute cette tournée a été très utile à mon instruction militaire; elle a été fort agréable pour moi, par la bonne réception et les témoignages flatteurs de bienveillance de tous les rois, états-majors et autres grands personnages. Une foule d'officiers anglais s'étaient rendus à ces camps, et parmi eux, lord Cornwallis, les colonels England, Abercrombie, Musgrave; de notre côté se trouvaient le colonel Smith, le général Duportail et Gouvion; et souvent nous avons remarqué, Smith et moi, que si nous avions été malheureux dans la lutte, nous aurions fait là une pauvre figure.

Partout où j'ai passé, mon cher général, j'ai eu le plaisir d'entendre prononcer votre nom avec ce respect et cet enthousiasme qui, bien que choses naturelles, auxquelles je suis accoutumé, ne manquent jamais de faire jouir mon cœur d'un inexprimable bonheur. Toutes les conversations sur les affaires américaines commençaient par votre éloge. Être votre ami, votre disciple, votre fils adoptif, était, comme

ce fut et sera toujours, l'orgueil de mon cœur, la plus douce de mes pensées. Je voudrais que les autres sentimens que j'ai eu lieu de découvrir à l'égard de l'Amérique, fussent aussi satisfaisans que ceux qui vous étaient personnels. Je n'ai pas besoin de dire que l'énergie et la fermeté déployées pour la révolution, ont excité une admiration universelle, que tout ce qui compte pour quelque chose les droits de l'humanité, est enthousiaste des principes sur lesquels les constitutions sont fondées; mais j'ai souvent eu la mortification d'entendre dire que le manque de pouvoir dans le congrès, d'union entre les États, de vigueur dans leur gouvernement, rendrait le rôle politique de la confédération très insignifiant. Le fait est, qu'en général, ces gens-ci connaissent peu les avantages des gouvernemens démocratiques et les ressources que présente une nation libre; mais ils ne peuvent manquer d'être fortement frappés des fautes que nous avons souvent déplorées ensemble. Elles leur sont représentées par tous les journaux; et les ambassadeurs anglais prennent grand soin de confirmer les récits qu'eux-mêmes ont fait répandre. J'ai rétabli la vérité sur une infinité de points. J'ai trouvé le roi de Prusse, l'empereur, et les hommes importans des deux pays, ou fort mal informés, ou informés par des gens qui les conduisaient dans une fausse route. Les citoyens américains ont, par leur conduite dans la révolution, commandé le respect du monde; mais je suis affligé de voir qu'ils le perdront en partie s'ils ne fortifient la confédération et ne donnent au congrès des pouvoirs suffisans pour

régler le commerce, payer la dette, au moins les intérêts, établir une milice bien organisée, en un mot compléter l'ensemble des mesures qui leur ont été recommandées par vous. Je donne très franchement mon opinion au congrès sur ce sujet, et j'écrirai dans le même sens à tous mes amis de l'autre côté de l'Atlantique.

Il y a, dit-on, de meilleures espérances pour un traité de commerce avec la Grande-Bretagne; sa rancune n'a pas de bornes, mais l'intérêt mercantile l'emportera. Je soupire après la reddition des postes. J'aurais souhaité que les plénipotentiaires se fussent donné le temps d'obtenir pour le traité la garantie de la France. Cette omission a eu beaucoup d'inconvéniens. Mes efforts tendent à convaincre la France qu'il est de son intérêt d'obtenir une mesure qui lui donne une grande part dans le commerce de l'Inde. Mais dans le cas où l'on en viendrait à prendre des partis décisifs contre la Grande-Bretagne, je compte sur vous, mon cher général, pour m'avertir à temps et pour favoriser mon vœu d'aller revoir encore les États-Unis.

Houdon (1) est arrivé à Paris, mais n'a pas apporté votre buste qu'il attend de Londres par eau. Je suis impatient de le voir, et j'ai grand espoir de le trouver très ressemblant. En apprenant la politesse du roi d'Espagne, j'avais suspendu ma négociation pour les ânes; ce qui arrive à présent est une nouvelle preuve que les rois ne sont bons à rien, si ce n'est à tout

(1) Sculpteur français, chargé de faire la statue de Washington et les deux bustes de M. de Lafayette pour la Virginie.

gâter, lors même qu'ils ont bonne intention (1). Laissant votre don royal devenir ce qu'il pourra, j'ai prié l'amiral Suffren de me procurer un âne et deux femelles qui seront l'été prochain sur les bords du Potomac, et plût à Dieu que j'en pusse faire autant !

Votre lettre à M. d'Oillamson a été remise accompagnée de tous vos complimens pour la dame (2). J'ai aussi parlé au marquis de Saint-Simon, mais je désire que vous puissiez lui écrire; il a sa part de vanité, et sera charmé si vous lui adressez des complimens affectueux, et si vous montrez de la considération pour son adjudant-général, en disant que vous n'avez pas le droit de faire des *Cincinnati* et offrant vos vœux à la portion de l'association qui se trouve en Europe (3).

J'ai été très content d'apprendre le bonheur matrimonial de mon ami George, et comme je lui écris, je ne vous chargerai pas de présenter mes complimens au jeune ménage.

Je vous félicite du succès de vos plans du Potomac. On peut sans aucun doute trouver dans ce pays-ci un bon ingénieur pour diriger les travaux. La France, sous ce rapport, est supérieure à l'Angleterre, et il

(1) On voit par une lettre du général Washington que les ânes du roi d'Espagne n'étaient pas arrivés en Amérique. (Lettre manuscrite du 1er septembre 1785.)

(2) Washington avait demandé des chiens courans français. M. de Lafayette s'en procura par les soins du comte d'Oillamson, dont la femme s'empressa de donner une très jolie chienne qu'elle aimait beaucoup. (Lettre manuscrite du 13 mai 1785).

(3) L'adjudant-général de M. de Saint-Simon était M. de Ménonville. Voyez la lettre du 9 mars 1784.

y aurait, je pense, toutes sortes d'avantages à lui donner la préférence, si ce n'est à cause de la langue. une demande présentée au ministère par M. Jefferson et moi, surtout en avertissant que vous y attachez du prix, nous assurera le choix d'un bon ingénieur, profession tout-à-fait différente de celle du génie militaire. On appelle ceux qui la suivent *ingénieurs des Ponts-et-Chaussées.* Je crois qu'il suffira de cinq cents guinées par an, tant que les travaux dureront, et de la promesse de ne pas perdre son rang en France, pour vous procurer ce qu'il vous faut.

Je ne puis terminer cette longue lettre, mon cher général, sans vous dire un mot de la politique européenne. Le système de la France est tout pacifique; la nation a quelque partialité pour la Prusse; les intérêts de l'Autriche sont, entre nous, trop soutenus par la reine; le comte de Vergennes n'incline pas de ce côté, mais il agit avec précaution. Il en résulte que nous replâtrerons les choses autant que nous pourrons; les vues ambitieuses de l'empereur ne seront pas combattues aussi vigoureusement qu'il serait possible; les projets de la Prusse seront gênés par nous. Mais si les choses en venaient à quelque extrémité, et que l'empereur eût quelque projet violent contre la Prusse, nous serions forcés à la guerre, car l'opinion publique et celle des ministres, au moins de la plupart, est très opposée aux envahissemens impériaux. Avec l'Angleterre, nous sommes toujours en rivalité, mais assez amicalement pour le moment, et les deux nations se témoignent de grands égards. Il y a un traité de commerce sur le tapis, et je crois

que notre politique continentale est conduite dans le même esprit, celui d'éviter une guerre, où cependant l'Angleterre voudrait nous engager, pourvu qu'elle fût dispensée d'y prendre part ; notre alliance avec la Hollande l'a beaucoup fâchée et nous sera, je crois, fort avantageuse. Nous sommes très occupés ici de la construction d'un port à Cherbourg, ce qui est une merveilleuse entreprise ; il se fait avec des piles de pierres jetées en haute mer. Ce travail réussit fort bien. Notre ministre des finances et le baron de Breteuil sont en querelle ouverte, et je ne pense pas que le premier dure long-temps. Mais je n'ai pas besoin de vous ennuyer des intrigues de Versailles.

Je vous remercie, mon cher général, des sages conseils que vous me donnez ; j'en profiterai et je trouverai dans ma prudence une satisfaction, celle de songer qu'elle est dictée par vous (1). Entre nous, j'espère que dans le cours de l'hiver prochain, l'affaire des protestans prendra une bonne tournure. Un autre secret que je vous confie, c'est que j'ai acheté dans la colonie de Cayenne une plantation de cent vingt-cinq mille livres, et que je vais travailler à

(1) Ce passage a trait à ce que répondait Washington aux premières communications des desseins de M. de Lafayette en faveur des protestans :

« Mes vœux les plus ardens accompagneront toujours vos entre-« prises ; mais souvenez-vous, mon cher ami, que c'est une partie de « l'art militaire, que de reconnaître le terrain avant de s'y engager « trop avant. On a souvent plus fait par les approches en règle que « par un assaut à force ouverte. Dans le premier cas, vous pouvez « faire une bonne retraite ; dans le second, vous le pouvez rarement « si vous êtes repoussé. » (Lettre manuscrite du 1er septembre 1785.)

affranchir mes nègres, expérience qui est, vous le savez, mon rêve favori (*hobby horse*).

La Grande-Bretagne est un peu embarrassée des affaires de l'Irlande. Quelques personnes prétendent que celles de l'Inde vont mal. Malgré ces bruits, l'Inde est pour elle une source immense de richesses et de puissance. Il semble que les expressions amères, les publications injurieuses contre l'Amérique soient moins violentes, et d'après ce qu'écrit M. Adams, j'espère qu'on arrivera, quoique lentement, à des procédés plus raisonnables.

Le roi de Prusse est au moment de disparaître de la scène; sa vie ne peut se prolonger; les dernières nouvelles de Potsdam sont très mauvaises. Cette mort ne produira que peu de changemens dans la politique, si son neveu, comme il y sera sans doute obligé, suit les conseils du prince Henri. La première idée de l'empereur sera de tenter quelque chose; mais je ne crois pas que cela amène la guerre, quoiqu'on ne puisse rien savoir avec un homme de son caractère.

Je n'ai pas besoin de dire que, pendant mon voyage, je tâchais, dans mes conversations avec les deux monarques et avec tout le monde, de rapporter tout ce que je croyais susceptible de produire un effet avantageux pour l'Amérique. Ici je m'efforce d'ouvrir, autant que je le peux, des débouchés à son commerce. Les États-Unis peuvent fournir à la France des marchandises pour une valeur de vingt-cinq millions de livres françaises. Je voudrais encourager ces importations par toutes les faveurs pos-

bles. On a formé, à ma sollicitation, un comité où suis appelé demain. La dernière partie de mes opositions ne sera pas facile à traiter, elle ne nd à rien moins qu'à la destruction de la ferme du bac, le plus grand obstacle au commerce amériin; mais je n'ai aucune espérance de produire un l effet par mes discours (1). M. Barrett, qui se arge de cette lettre, se rend à Boston avec un ntrat de six ans pour l'importation de quatre nt mille livres d'huile de baleine par an.

Aucune parole ne peut exprimer combien je is charmé de la conduite publique de M. Jefrson. Il réunit aux talens qui doivent le recomander à tous les ministres, les qualités accomplies

(1) Un ouvrage publié en 1787, par Clavière et Brissot, célèbres depuis dans le parti girondin et intitulé: *De la France et des États-Unis*, donne le résumé d'un discours du général Lafayette dans ce comité. Il s'agissait d'un réglement sur les tabacs, dont le monopole produisait alors de vingt-huit à vingt-neuf millions.

« M. le marquis de Lafayette, » disent-ils, page 187, « y proposa l'abolition du monopole de cette production; on s'imagine bien que cette proposition entraîna des discussions vives avec les députés de la ferme.

« M. le marquis de Lafayette récapitula leurs calculs, et fondant sur leurs bases mêmes l'établissement d'un droit d'entrée de trente-deux sous et demi par livre, il démontra que ce droit suffirait non seulement aux vingt-neuf millions pour l'État, mais rendrait encore, outre six millions pour les frais de régie et de garde contre la contrebande, un bénéfice de dix pour cent pour les régisseurs, et une somme par-delà assez considérable.

« Exposant ensuite ses propres calculs, il démontra que ce nouveau régime amènerait une plus grande consommation du tabac; que ce tabac serait tout à la fois moins cher et de meilleure qualité, et que le royaume serait délivré des vexations et des désordres occasionés par le monopole; avantage bien grand, bien mal apprécié jusqu'à présent, même en ne calculant que d'après le but de la fiscalité, et qu'il appartenait à M. de Lafayette de développer avec intérêt.

« Qu'il nous soit permis de nous arrêter un moment sur le spectacle

de l'esprit et du cœur qui ne peuvent que lui donner de nombreux amis. Humphrey est en Angleterre; Langbourne est arrivé à Paris, mais toujours aussi singulier que vous le connaissez. Vous aurez peine à croire que je n'ai pu encore obtenir de lui de venir me voir.

Adieu, mon cher général, etc.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

11 février.

Ce paquet renferme un vocabulaire que l'impératrice de Russie m'a demandé de faire remplir de

touchant et nouveau qu'offre cette discussion..... Qu'il nous soit permis d'adresser à ce jeune et généreux Français les hommages de cette philosophie paisible, qui n'admira jamais dans les exploits militaires que le but seul louable de favoriser la liberté, et avec elle les progrès de la lumière et de la raison. M. de Lafayette a contribué par sa valeur à venger les Américains; il s'occupe maintenant à étendre leur commerce et celui de sa patrie. Puisse-t-il, avec un succès égal, poursuivre cette utile carrière!

« La ferme générale a rejeté les calculs de M. de Lafayette, mais sans les détruire; nous regrettons de ne pouvoir publier ici les détails de cette discussion contradictoire; car c'est peut-être la première fois que la question, sur la meilleure manière de concilier l'impôt sur le tabac avec la liberté de son commerce, a été soumise à des calculs aussi précis, et notre regret est d'autant plus grand, que ces calculs éclaireraient les nôtres. »

Nous nous sommes plu à retracer ce résumé qui contraste avec la dénonciation de Lafayette par le même Brissot dans l'assemblée nationale en 1792, à l'appui de la pétition des jacobins présentée par le fameux Collot-d'Herbois. Il est vrai que ce même jour, au moment de monter à la tribune législative, Brissot disait à l'abbé Duverne, membre très respectable du club : « Je vais dénoncer l'homme que j'estime le plus, et un de ceux que j'aime le mieux. — Et pourquoi, lui répliqua-t-on. — Ah! parce qu'il a dénoncé les jacobins... c'est une affaire de parti. » (*Note extraite d'un manuscrit de M. de Lafayette.*)

mots indiens, pour entrer dans le *dictionnaire universel* dont elle a ordonné la publication. On l'obligerait beaucoup en traduisant les mots qu'elle envoie dans les différens idiomes des nations qui habitent les bords de l'Ohio. — Presley, Nevill et Morgan au fort Pitt, le général Muhlenberg dans Fayette's County, et nos autres amis voudront bien pour nous se charger de ce travail, et veiller à ce qu'il soit exact.

Je vous demande pardon, mon cher général, de l'ennui que je vous donne, mais on s'est adressé si particulièrement à moi, que je ne puis me dispenser de m'occuper avec soin de cet objet.

Ceci est accompagné d'une si longue lettre que j'y ajoute seulement mes vœux les plus tendres.

A M. JOHN JAY.

Paris, 11 février 1786.

Mon cher Monsieur,

Il y a long-temps que je n'ai eu l'honneur de vous écrire, soit des lettres publiques, soit des lettres privées. — Cela tient à un voyage que j'ai fait dans plusieurs parties de l'Europe.

J'ai rencontré en Prusse, en Silésie et dans les États autrichiens, de nombreuses occasions de m'in-

struire par l'inspection de quelques célèbres champs de bataille, la conversation des plus grands généraux et la vue d'excellentes troupes; celles de Prusse particulièrement ont surpassé mon attente. — J'ai eu des occasions non moins nombreuses de déplorer la folie des nations qui peuvent supporter un gouvernement despotique, et de payer un nouveau tribut de respect et d'attachement aux principes constitutionnels que nous avons eu le bonheur d'établir. Partout où j'allais, l'Amérique était naturellement l'objet de la conversation; les efforts pendant la lutte sont universellement admirés; il y a là un beau sujet d'enthousiasme pour le soldat, d'étonnement et d'approbation pour le diplomate; quant au philosophe et au philanthrope, il y trouve une satisfaction inexprimable. Ces sentimens, j'ai eu le plaisir de les voir généralement répandus; mais à mon grand chagrin (et je l'exprime d'autant plus franchement, que cela ne peut blesser personne plus que moi-même) toutes les observations ne sont pas également satisfaisantes pour l'orgueil mêlé de joie que me donne l'admiration du monde pour les États-Unis.

Dans des pays si éloignés, sous des constitutions si étrangères aux idées républicaines, les affaires de l'Amérique ne sauraient être parfaitement comprises, et les inconvéniens que nous déplorons nous-mêmes sont fortement exagérés par ses ennemis. Il faudrait presque un volume pour dire combien de fausses idées j'ai eu occasion de redresser. Il a été pénible pour moi de voir, et il m'est désagréable, aujour-

i, de rappeler le mauvais effet que le manque
on fédérale, de mesures efficaces pour les
ces et le commerce, et le non-établissement
: milice générale, ont produit sur l'esprit des
ns européennes (1). — Quelques-uns pensent
nent que les constitutions démocratiques ne du-
it pas, ne peuvent pas durer ; que les États se
illeront entre eux; qu'un roi, ou au moins une
sse, est indispensable à la prospérité d'une na-
Je n'aurais fait aucune attention à ces absur-
auxquelles répond suffisamment la plus petite
lle de sens commun libre de préjugé, et qui
t, j'espère, à jamais détruites par l'exemple de
rique; mais il m'était impossible d'être tout-à-
ndifférent, lorsqu'on insistait sur certains re-
ses auxquels, à part moi, je ne pouvais m'em-
er de reconnaître quelque fondement, quoiqu'ils
nt indignement exagérés par la mauvaise foi des
mis des États-Unis. J'adresse du fond du cœur
prières au ciel pour que l'Amérique, par sa
se bien connue, son patriotisme, et la libéralité
s principes aussi bien que par la fermeté de sa
uite, puisse conserver l'importance qu'elle a si
acquise, et continuer de commander l'admira-
du monde.

: que j'ai l'honneur de vous écrire est le résultat
es conversations avec les principaux personnages
pays que j'ai visités, et particulièrement avec
inistres prussiens et autrichiens, l'empereur, le
de Brunswick, le prince Henri, homme égale-

(1) Voyez la note de la page 192 de ce volume.

ment grand et vertueux, le prince royal et le roi de de Prusse. — J'ai souvent dîné avec ce dernier, en compagnie du duc d'York, second fils de Sa Majesté Britannique, et les affaires américaines passées et présentes étaient mises sur le tapis, quelquefois d'une manière un peu embarrassante pour un prince anglais. — Mon séjour à Vienne a été court; mais j'ai eu avec l'empereur une très longue conférence dans laquelle nous avons beaucoup parlé du commerce américain, et je l'ai trouvé imbu des préjugés britanniques. — Le jour suivant, le prince de Kaunitz entama avec moi le même sujet et témoigna son étonnement de ce que les États-Unis ne faisaient pas d'avances à l'empereur. Je répondis que des avances avaient été faites dans le temps, et plus qu'il n'était nécessaire, de la part de l'Amérique; que l'Autriche avait autant d'intérêt qu'elle à chercher des alliances; mais que mon attachement pour Sa Majesté Impériale me faisait souhaiter qu'il s'adressât pour cet objet aux ministres du congrès actuellement à Paris et à Londres, par l'intermédiaire de ses propres ambassadeurs. — J'ajoutai que la meilleure mesure à prendre immédiatement, serait d'ouvrir les ports italiens au produit des pêches américaines; mais je ne pense pas que les États-Unis trouvent jamais de grands avantages commerciaux dans leurs traités avec cette cour.

Pour tout ce qui concerne la France, mon digne ami, M. Jefferson, vous donnera des informations suffisantes. L'affaire du commerce américain prend un meilleur aspect; un comité du moins a été formé, pour entendre ce que nous avons à

r le commerce entre ce royaume et les États-
).

oi de Prusse est très malade et ne peut vivre
mps. Son neveu est un homme honnête, ferme,
aire. — Avec le caractère de l'empereur, une
pourrait être à craindre; mais notre système
acifique, et il serait si difficile à l'Angleterre
; entraîner dans une querelle sans y prendre
qu'elle n'a aucun intérêt à y jouer, que je
s pas que la tranquillité de l'Europe soit
e. — La Hollande cherche à restreindre l'in-
du stathouder, mais rien de plus. — J'ai
mment l'occasion d'apprendre que la dernière

s aurions voulu recueillir les discours de Lafayette dans ce
commerce formé sous le ministère de M. de Calonne, et
le fermiers-généraux, inspecteurs-généraux du commerce,
s du conseil, pour examiner les rapports mercantiles entre
et les États-Unis. Lafayette y plaida la cause de la liberté du
et les intérêts des Américains. Deux ports francs furent ac-
unkerque et Bayonne. C'est à cette occasion que la ville de
inscrivit Lafayette au nombre de ses citoyens. On trouve dans
teur Américain, une lettre de Nantucket qui prouve qu'il fut
tion de faveurs accordées sur les huiles de baleine. « La con-
néreuse du gouvernement français, obtenue par le marquis de
, » y est-il dit (tome III, page 385), « ranime notre industrie
e, et nous fixe sur cette île, notre ancienne patrie, dont le
dre de choses allait nous forcer d'émigrer. Pénétrés de re-
nce pour un aussi grand service, les habitans de Nantucket
unicipalement assemblés, votèrent et résolurent, il y a
emps, que chacun d'eux donnerait le lait de sa vache pen-
t-quatre heures; que ce volume entier serait converti en un
e cinq cents livres pesant qui serait envoyé à M. le marquis
tte comme un témoignage bien faible à la vérité, mais bien
de l'affection et de la reconnaissance des habitans de Nan-
- Plusieurs de ces familles, en effet, étaient à la veille de
la Nouvelle-Écosse. » (*Note extraite d'un manuscrit de M. de*
)

révolte du Pérou a coûté la vie à cent mille personnes; mais j'ai vu par le récit que ce peuple est loin des idées qui mènent à une révolution sensée.

J'ai l'honneur d'être, etc.

DU GÉNÉRAL WASHINGTON A M. DE LAFAYETTE.

Mount-Vernon, 10 mai 1786.

MON CHER MARQUIS,

La lettre que vous m'avez écrite par M. Barrett, le 8 février, m'est arrivée avec le paquet qui y était joint, et je vous prie d'accepter tous mes remercîmens. Le récit que vous me faites de votre voyage en Prusse, à Vienne et dans d'autres États de l'Allemagne, tout cela n'est pas moins amusant qu'instructif.

Votre réception aux cours de Berlin, de Vienne et partout, a dû vous être fort agréable; cet accueil avec tant de témoignages de distinction, de la part du roi de Prusse et de son frère le prince Henri (qui comme guerriers et comme politiques ne cèdent la palme à personne), est autant une preuve de leur discernement que de votre mérite, et ajoute à l'opinion que je me formais d'eux. Il est à regretter que les grands caractères soient rarement sans taches. Le despotisme du premier sera toujours une ombre à sa gloire, tan-

dis qu'il est doux d'apprendre qu'un juste respect pour les droits de l'humanité distingue le second. Je le révère et l'aime pour ce trait de son caractère.

La vue des différens champs de bataille que vous avez traversés, n'a pu manquer, parmi d'autres sensations, de faire naître en vous cette pensée : ici sont tombés des milliers de braves pour satisfaire l'ambition de leur souverain ou pour le servir, peut-être, dans l'accomplissement de ses actes d'oppression. Dans quel sage dessein la Providence permet-elle tout cela? Est-ce pour châtier l'humanité ou pour l'empêcher de devenir trop nombreuse? Mais alors les plaines du monde occidental ne pourraient-elles pas recevoir le superflu de l'ancien?

Je suis très reconnaissant de la manière dont vous me tenez au courant des nouvelles, ainsi que de vos idées sur la politique européenne. Au moins, je puis m'y fier, tandis que les récits des journaux sont trop stériles, trop vagues, trop contradictoires pour former mon opinion ou m'occuper sérieusement. Quant à ce que vous dites sur la politique et la conduite de la Grande-Bretagne et des autres cours à notre égard, je n'en étais que trop instruit et convaincu d'avance. Malheureusement pour nous, quoique tous les récits soient fort exagérés, notre conduite leur donne quelque fondement. C'est un des inconvéniens des gouvernemens démocratiques que le peuple, qui ne juge pas toujours et se trompe fréquemment, est souvent obligé de subir une expérience avant d'être en état de prendre un bon parti. Mais rarement ces maux manquent de porter avec eux leur remède. Toutefois on doit regretter que les

remèdes viennent si lentement, et que ceux qui voudraient les employer à temps, ne soient pas écoutés, avant que les hommes n'aient souffert dans leurs personnes, dans leurs intérêts, dans leur réputation.

Je ne suis pas sans espérance de voir prendre une bonne tournure aux affaires, lors de l'établissement de la constitution fédérale. La partie intelligente de la communauté sent depuis long-temps la nécessité de donner des pouvoirs suffisans au congrès, et les ignorans et les mal-intentionnés devront céder avant peu. Plusieurs des derniers actes de différentes législatures marquent une tendance vers ce but; notamment, les impôts consentis par tous les États (quoique un peu compliqués par celui de New-York), mettront le congrès en situation de soutenir le crédit national, sous le rapport financier, mieux qu'il ne l'a pu jusqu'à présent, tandis qu'une mesure, dont cet État (1) a pris l'initiative à sa dernière session, donnera, il faut l'espérer, un pouvoir efficace à ce corps pour régler les affaires commerciales. Il a choisi quelques-uns de ses principaux citoyens pour se concerter avec les commissaires d'autres États, afin d'examiner et de décider quelles formes il faut adopter pour l'exercice du pouvoir souverain, et de rendre compte du résultat de leurs délibérations à leurs législatures respectives pendant leur session d'automne. Il est à croire qu'on renoncera à ces petites délibérations particulières, dominées par des recom-

(1) L'état de Virginie dans le territoire duquel était situé Mount-Vernon.

ations et des jalousies de localité, et qu'en
temps on rendra possible au congrès de traiter
tivement et sur un pied d'égalité avec les na-
européennes. Toutes les législatures, dont les
ons me sont connues, ont accédé à la proposi-
et fait des choix fort judicieux. Plusieurs ont
té que la réunion n'ait pas à s'occuper d'un plus
nombre d'objets. On parle d'une convention
ale, chargée de réviser et de corriger les défauts
s institutions fédérales. Mais tandis que c'est le
des uns, c'est l'effroi des autres, dans l'idée que
oses ne sont pas encore assez mûres pour un
angement.

Anglais occupent encore nos postes de l'ouest,
tinueront de le faire, sous un prétexte ou un
, aussi long-temps qu'ils le pourront. D'après
urs circonstances, j'en ai été convaincu depuis
d'août 1783. A cette époque j'ai exprimé mon
n, sinon officiellement, au congrès comme sou-
, au moins à bon nombre de ses membres,
qu'ils agissent en conséquence. Il est évident
moi que ce dessein était arrêté dans le moment
de la conclusion du traité. La rédaction de
le qui concerne cette évacuation et toute la
ite subséquente des Anglais dans cette affaire,
t un caractère marqué de déception. Je n'ai
plus petit doute que par de secrètes intrigues
travaillent continuellement à irriter les Indiens
nos États, afin de retarder notre établissement
l'Ouest, et de nous priver du petit commerce
pays.

La bonté de votre cœur, mon cher marquis, se montre dans toutes les circonstances, et je ne suis jamais surpris, lorsque vous en donnez de nouveaux témoignages; votre dernière acquisition d'une plantation à Cayenne, dans la vue d'émanciper les esclaves, est une généreuse et noble preuve de votre humanité. Plût à Dieu qu'un semblable esprit vint animer tout le peuple de ce pays! mais je désespère d'en être témoin. Quelques pétitions ont été présentées à l'assemblée, pendant la dernière session, pour l'abolition de l'esclavage; elles ont pu à peine obtenir une lecture. Une émancipation subite amènerait, je crois, de grands maux; mais certainement elle pourrait, elle devrait être accomplie graduellement et cela par l'autorité législative.

Je vous prie de vous charger de remettre au marquis de Saint-Simon une lettre, où je lui demande de présenter mes complimens à M. de Menonville. Je suis charmé de tout ce que vous m'écrivez sur M. Jefferson. C'est un homme dont j'ai de très bonne heure conçu la plus haute opinion. Je suis aussi satisfait de voir en pareil cas mes prévisions confirmées que j'éprouve de mortification lorsqu'elles sont trompées.

Nous avons, madame Washington et moi, l'honneur, etc., etc.

Mount-Vernon, 8 juin 1786.

MON CHER MARQUIS,

ous seriez étonné de voir une si ancienne date
a lettre que je vous envoie, si je ne vous disais
ue le bâtiment qui la porte devait partir alors et
retenu jusqu'à présent. Rien de nouveau n'est
é depuis, et je ne vous donnerais pas l'ennui
e seconde lettre, si je n'avais pas oublié de vous
que madame Washington envoyait à madame
fayette une barrique de jambons. Je ne sais s'ils
meilleurs ou même aussi bons qu'en France,
ils sont de notre fabrique (vous savez que les
s de Virginie s'estiment elles-mêmes d'après la
e de leurs jambons) et nous nous rappelons que
ets était de votre goût. Elle a donc désiré que je
les offrisse. J'aurais voulu y joindre un baril de
e eau-de-vie de pêches; mais je n'ai pu m'en
rer d'assez bonne qualité pour faire honneur à
liqueur, ainsi je n'en envoie pas. Après tout,
eux présens seraient plus propres à servir de
a après une longue marche par la pluie, qu'à
er sur votre table à Paris.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Ce 24 mai 1786.

MON CHER GÉNÉRAL,

mi mes nombreux motifs pour souhaiter l'éta-
ment de plus fréquentes communications entre

mes deux patries, je n'oublie pas l'espoir de voir des occasions plus rapprochées augmenter le nombre de vos lettres si désirées. Celle-ci doit partir par le paquebot, et vous sera envoyée ou remise par M. du Plessis, brigadier au service de France et intime ami du comte d'Estaing. Il va s'établir en Georgie et je demande la permission de le présenter à vous et à madame Washington.

Je vois par une lettre du prince Henri, reçue à l'instant, que la santé de son frère décline rapidement. Le nouveau roi de Prusse recevra de l'empereur quelques propositions, touchant la Bavière, qui seront rejetées. L'impératrice de Russie est plus préoccupée que son impérial ami du projet d'attaquer l'empire ottoman. Tous deux doivent, dit-on, se rencontrer en Crimée au printemps prochain. Le parti patriote l'emporte en Hollande; mais il n'est pas aussi uni qu'il serait à souhaiter. Je n'ai pas grande opinion du prétendu traité de commerce entre la France et la Grande-Bretagne. Celle-ci a plus de rancune que jamais contre l'Amérique. Elle est loin de consentir à des réglements convenables pour le commerce, et moins encore à l'abandon des forts. Il n'y a que deux façons de l'obtenir : l'épée à la main, avec l'intention de s'étendre plus loin, et dans ce cas, je suis prêt; ou bien en fermant tous ses ports au commerce anglais, jusqu'à ce que les conditions du traité aient été remplies. Je ne crois pas que l'Amérique ait beaucoup à redouter d'une guerre avec l'Angleterre; et si elle attend une collision générale, pour mettre en avant ses réclamations, elle n'en aura peut-être pas l'occasion de quelques années.

ous ai parlé d'un comité dont je suis membre
e suis par conséquent l'avocat du commerce
ain. Le prochain paquebot vous portera, j'es-
quelques décisions populaires. On a consacré
up de temps à l'examen de la question des
J'ai vigoureusement attaqué la ferme générale
dement discuté pour obtenir sa destruction.
peut pas l'opérer subitement, elle doit tomber
méthode plus lente de la mine.

quelques jours, mon cher général, j'irai vi-
nouveau port de Cherbourg, et de là, avec le
e de la marine, Brest et Rochefort. Je me
ensuite à ma demeure d'Auvergne, et ferai
re un tour en Hollande; mais je passerai cer-
nt le mois de septembre en Alsace avec les
qui sont sous l'inspection de mon beau-père,
d'Ayen. J'examinerai ainsi le terrain de la
e campagne de Turenne.

ine est grosse et doit accoucher au mois de
— Le comte de Charlus, qu'on appelle à pré-
c de Castries, est colonel en second de la
nerie que son père commande.

i, mon bien cher général; offrez mes res-
tc.

Paris, mercredi soir (août 1786).

and procès est enfin jugé (1), le cardinal est
é d'accusation et c'est ce qu'il pouvait y avoir
x pour lui; madame de Lamothe fouettée et

(1) Le procès du collier, voyez la note sur une lettre du 1er jan-

marquée, mademoiselle Oliva hors de cour, Cagliostro déchargé d'accusation; mais j'espère vous envoyer le jugement que j'attends à chaque minute de chez M. de Lamoignon. Je ne sais ce que la tournure de cette affaire peut changer à la position du baron de Breteuil. Ses ennemis croiront sûrement avoir un grand avantage sur lui. J'ai été aujourd'hui à Saint-Ouen avec madame de Lauzun et madame de Staël; nous avons dîné chez M. Necker, et j'ai fait ensuite une visite chez M. de Nivernois que je n'ai pas trouvé, mais pour qui j'ai laissé un petit projet de réforme de la jurisprudence criminelle fait par M. de Condorcet et destiné à échauffer le garde des sceaux. C'est plutôt pour l'acquit de ma conscience que je fais cette démarche, que dans l'espoir de rien obtenir. Mon projet de Cayenne se présente mieux; les dernières lettres que j'ai reçues sont très avantageuses. Je compte faire une autre tentative infructueuse auprès de M. de Calonne en lui demandant de petits états pour notre province d'Auvergne. Ce serait un beau champ pour l'éloquence du seigneur de *** (1). Je suis persuadé que son premier discours aux États ferait pendant avec sa première contredanse au Palais-Royal.

(1) Probablement de Saint-Romain : le seigneur de Saint-Romain était M. de Lafayette lui-même comme il s'en donna quelquefois le nom en plaisantant, ainsi qu'on le verra par la suite. Saint-Romain est en Auvergne ; c'était le manoir du maréchal de Lafayette.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Paris, 26 octobre 1786.

Mon cher Général,

J'ai parcouru plusieurs villes de garnison, afin de conserver l'habitude de voir les troupes et de juger leur instruction. Je suis à présent presque toujours à Fontainebleau où la cour résidera quelques semaines. La lettre ci-jointe du ministre à M. Jefferson sera, je l'espère, agréable aux États-Unis. Notre comité continuera ses examens cet hiver, et je tâcherai de proposer les mesures que l'on jugera avantageuses. M. Jefferson est un représentant fort habile et très considéré. C'est un homme dont je suis heureux de me trouver l'aide-de-camp. Le congrès a fait un choix bien utile à ses affaires.

Le traité de commerce entre la France et l'Angleterre est fini, mais pas encore ratifié. Les deux pays doivent réciproquement se traiter comme la nation *européenne* la plus favorisée; ainsi les intérêts de l'Amérique sont en sûreté. — Les journaux vous apprendront les discordes de la Hollande. Il est étrange de voir tant de gens si irrités dans un si petit espace sans qu'il y ait une goutte de sang versé; mais les partis sont à la fois soutenus dans leurs prétentions et gênés dans leurs mouvemens par les puissances voisines. La France est avec les patriotes; le nouveau roi de Prusse s'intéresse au stathouder, son beau-frère, et sous main, l'Angleterre en fait autant; ce-

pendant les républicains sont si forts et le stathouder est si têtu, que tout se terminera à l'avantage des premiers. Nulle apparence de guerre en Allemagne. Les Russes et les Turcs se querellent, mais ne commenceront pas si tôt les hostilités. L'impératrice va en Crimée où l'on dit qu'elle rencontrera l'empereur. Elle m'a fait insinuer poliment de me rendre à Pétersbourg. J'ai répondu par la demande d'aller en Crimée, ce qui a été accordé, de façon que si l'affaire des forts, dont je pense qu'il faudrait s'emparer, ne m'occupe pas plus agréablement, je partirai dans les premiers jours de février pour la Crimée et je reviendrai par Constantinople et l'Archipel. Je m'en rapporte à ce que je vous ai fait entendre dans une lettre précédente à propos de ces forts, lesquels, si je suis averti à temps, me feraient prendre une direction toute différente et beaucoup plus agréable.

J'ai été si touché, mon cher général, si profondément triste de la grande perte que les États-Unis et nous, personnellement, avons eu à déplorer, lorsque notre grand et bon ami, le général Greene, a été enlevé au pays dont il était un digne ornement, que j'éprouve de la consolation à m'affliger avec celui qui connaissait si bien tout ce qu'il valait, et doit si vivement regretter sa perte.

M. Jefferson et M. Adams sont en diversité d'opinions sur Alger. M. Adams pense qu'on devrait acheter la paix; M. Jefferson trouve qu'il sera aussi économique et plus honorable de faire une croisade. J'incline vers cette dernière opinion, et je crois possible de former une alliance entre les États-Unis, Naples, Rome, Venise, le Portugal, et quelques autres puis-

nces. Chacune d'elles donnerait une somme d'argent qui ne serait pas très considérable, et fournirait les frais d'un armement commun qui poursuivrait sans cesse les pirates algériens. Le congrès devrait donner à MM. Adams et Jefferson des pouvoirs étendus pour régler en son nom les articles d'une telle confédération.

Vous serez bien aise d'apprendre que j'ai de grandes espérances de voir la situation des protestans de ce royaume fort améliorée, non pas assurément autant qu'elle devrait l'être; mais les absurdes et cruelles lois de Louis XIV seront grandement amendées.

J'espère que votre âne et ses deux femelles, avec quelques faisans et perdrix rouges, sont arrivés en bon état.

L'État de Virginie vient de me donner une nouvelle marque de bonté en plaçant mon buste à l'Hôtel-de-Ville de Paris (1). La destination de l'autre buste m'est d'autant plus agréable que, placé dans le Capitole de l'État, à côté de la statue de mon bien-aimé général, je lui rendrai un éternel hommage.

J'ai reçu les jambons; et je suis bien reconnaissant de cette aimable attention de madame Washington. Le premier a été servi, il y a trois jours, à un dîner

(1) Le 27 septembre, M. Jefferson écrivit au prévôt des marchands et échevins de la ville de Paris, pour prier, au nom de l'État de Virginie, les magistrats de la Cité, de devenir dépositaires du second buste que cet État avait fait exécuter. Le 28, avec l'approbation du roi, le buste fut accepté et placé dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville. Il fut apporté par M. Short, en l'absence de M. Jefferson qui était malade, et reçu par M. Lepelletier de Morfontaine, prévôt des marchands.

composé d'Américains, où notre ami Chastell était invité. Ils sont arrivés dans le meilleur ét Madame de Lafayette offre ses respects à madar Washington, etc.

Paris, mardi matin.

Mon dîner d'hier a fort bien réussi; M. Pitt ét soutenu de cinq Anglais et il y avait une douzaine rebelles en comptant les dames (1). Après avoir peu politiqué, M. Pitt est parti pour Londres et m laissé fort content de son esprit, de sa modestie, sa noblesse et d'un caractère aussi intéressant que rôle auquel sa position le destine. L'attaque parl mentaire l'empêche de s'arrêter à Paris, et il préte que tant que l'Angleterre restera monarchie on peut guère se flatter de me voir à Londres. Malg cette plaisanterie, j'ai bien envie d'y aller un jour; ferai peu ma cour au roi; je me sauverai par l'opp sition. Depuis que nous avons gagné la partie, j'avo que j'ai un plaisir extrême à voir les Anglais. L'hum liation de l'avant-dernière guerre et leur insolen pendant la paix, m'avaient donné contre eux un se timent d'aversion qui n'a fait que croître avec l horreurs dont ils ont souillé l'Amérique, et l'adjon tion de leur nom à celui de la tyrannie, en a fa prendre à mes oreilles une habitude défavorabl mais à présent je les vois avec plaisir, et soit comm

(1) M. Pitt vint à Paris vers l'époque du voyage de Fontainebleau ce qui place la date de cette lettre au temps où la précédente f écrite.

nçais, soit comme soldat américain ou bien même
ıme simple individu, je me trouve sans embarras
milieu de cette fière nation. Ma conversion n'est
endant pas complète. Sans avoir la fatuité de les
ter en ennemis personnels, je ne puis oublier
ils sont ennemis de la gloire et de la prospérité
ıçaises, car en fait de patriotisme je puis *étonner*
›ublic, comme on dit que je l'ai fait en sensibilité.

ASSEMBLÉE
DES NOTABLES
DE 1787 (1).

ASSEMBLÉE PROVINCIALE D'AUVERGNE.

L'état des finances et le besoin d'en combler le déficit ayant déterminé la convocation de cette assemblée composée de cent quarante-quatre membres choisis par le roi dans les trois ordres de l'État, et des présidens et procureurs-généraux des cours souveraines, elle fut divisée en sept bureaux, chacun présidé par un frère du roi ou un prince du sang. Lafayette se trouva dans celui de monsieur le comte d'Artois, aujourd'hui Charles X. Les extraits suivans

(1) Cet exposé de la part que prit M. de Lafayette aux travaux de l'assemblée des notables, est, ainsi que tout le récit de la révolution française qui va suivre, l'extrait du recueil déjà cité, intitulé: *Collection de plusieurs discours du général Lafayette depuis l'année 1784 jusqu'à l'année 1829.* — M. de Calonne, contrôleur-général, ayant reconnu et proclamé le *déficit*, proposa, pour le combler, de nouveaux édits que le Parlement refusa d'enregistrer. Alors il conseilla et obtint la convocation d'une assemblée des notables. La dernière assemblée de ce genre avait été tenue sous Henri IV. Celle-ci, convoquée par ordonnance du 29 décembre 1786, se réunit le 22 février 1787.

sont pris dans les procès-verbaux de l'assemblée, et dans les discours au bureau de monsieur le comte d'Artois, imprimés en 1787 et 1790.

« Le bureau, dit le procès-verbal du 24 mars 1787, « croit ne pouvoir terminer ses observations d'une « manière plus analogue aux vues paternelles du roi, « et plus conséquente à l'esprit général qui a dicté « les différentes réflexions qu'il a eu l'honneur « d'adresser à Sa Majesté sur le régime de la gabelle, « qu'en saisissant avec empressement et sensibilité la « proposition qui lui a été faite par M. le marquis « de Lafayette, de supplier Sa Majesté qu'elle veuille « bien, par la même loi qui abrogera la gabelle, or- « donner que tous les malheureux qu'elle a précipités « dans les fers ou conduits aux galères, soient aussitôt « rendus à la liberté et à leurs familles. »

M. de Nicolaï, président de la chambre des comptes, ayant parlé avec beaucoup de chaleur des marchés de domaines onéreux à l'État, et nommément de ceux dont il est plus bas question, Lafayette et l'évêque de Langres ajoutèrent quelques mots à l'appui de ses dénonciations. Le lendemain, M. le comte d'Artois dit qu'il avait rendu compte au roi de ce qui s'était passé, et que Sa Majesté avait observé que, lorsqu'on se permettait des inculpations si graves, il fallait les signer. M. de Nicolaï garda le silence, ce qui obligea Lafayette à se mettre en avant. Ceux qui ont connu le caractère de l'évêque de Langres jugent bien qu'il ne l'y laissa pas seul.

Lafayette pria l'auguste président de remercier le

roi de la permission dont il ne tarda pas à profiter, et lut au bureau la note suivante, signée de lui :

MONSEIGNEUR,

Le roi nous invite à n'indiquer des abus particuliers qu'en signant notre avis; celui que j'ai ouvert samedi dernier (13 mars) nous vaut cette permission; j'en profiterai, Monseigneur, avec le zèle, l'impartialité et la liberté qui sont dans mon cœur.

J'ai dit qu'il faut attaquer le monstre de l'agiotage, plutôt que de le nourrir. On croit communément que le gouvernement vient de donner plusieurs millions en faveur des agioteurs. Sa Majesté a daigné nous assurer qu'elle ne soutenait plus l'agiotage; je n'avais été que l'interprète de l'alarme publique.

J'ai proposé et je propose au bureau que Sa Majesté soit suppliée d'ordonner un examen sérieux, par personnes non suspectes, de tous les bons du roi pour les domaines, ainsi que des titres, des bons, ventes, échanges ou achats qui sont ou devraient être à la *chambre des comptes*, de manière que Sa Majesté puisse connaître la valeur des dons qu'elle a faits, revenir sur les marchés onéreux qui n'ont pas été liquidés, et rompre ceux où, depuis son avènement au trône, elle aurait été lésée d'outre moitié.

Et pour appuyer nos craintes de quelques exemples, j'ai cité le marché de Lorient, parce que le public a été scandalisé d'apprendre que, pour la seigneurie de Lorient, et la terre du Châtel, ne valant pas ensemble 180,000 livres de rentes, M. le prince de Guémenée ait eu la principauté de Dombes, estimée 40,000 livres de rentes, sans compter, dit-on, 80,000 livres payées à M. de Laubespine qui en avait obtenu la concession, et la somme de 12,500,000 livres payable en vingt-cinq ans.

J'ai cité l'échange du comté de Sancerre, parce que j'ai craint qu'il n'ait été payé huit mille arpens de bois, dont trois mille trois ou quatre cents dans le comté de Blaisois, valant à eux seuls, dit-on, le comté de Sancerre, et que le public ajoute à ces huit mille arpens un grand nombre de terres dans différentes provinces, et une grosse somme donnée à M. le baron d'Espagnac qui en était propriétaire.

J'ai la douleur de craindre que le roi n'ait acquis, depuis son avénement au trône, pour environ 700,000 livres de revenus en terres et en forêts, qu'il a payées avec environ 72,000 livres, dont 50 à peu près de rentes viagères, et qu'il n'ait accordé à cette occasion, soit comptant, soit à terme, plus de quarante-cinq millions.

Il est possible que je me trompe, mais un grand désordre suppose une grande déprédation. Je demande pourquoi les ministres de finances proposent au roi des achats et des échanges, qui, n'étant aucunement à sa convenance, ne peuvent servir qu'à la convenance des particuliers.

Je pourrais peut-être aussi demander pourquoi l'on fait acheter des domaines au roi, quand on pense qu'il faut vendre ceux qu'il a.

Je ne suis, ni le conseil du roi, ni la chambre des comptes, ni l'administration des domaines; je ne puis donc vérifier ce que j'indique; mais mon patriotisme est alarmé, et sollicite un examen sérieux.

Et puisque l'avis ouvert et signé par moi doit être remis à Sa Majesté, je répète avec une double confiance la réflexion que j'ai faite, c'est que les millions qu'on dissipe sont levés par impôt, et que l'impôt ne peut être justifié que par le vrai besoin de l'État; c'est que tous les millions abandonnés à la déprédation ou à la cupidité, sont le fruit des sueurs, des larmes et peut-être du sang des peuples, et que le calcul des malheureux qu'on a faits pour composer des sommes si légèrement prodiguées est bien effrayant pour la justice et la bonté que nous savons être les sentimens naturels de Sa Majesté.

Les discours suivans sont postérieurs à l'éloignement de M. de Calonne (1). On voit dans quelques mémoires du temps, que Lafayette s'était ouvert avec un petit nombre de notables influens sur le projet

(1) Il se retira le 20 avril et fut remplacé par M. de Brienne, archevêque de Toulouse, d'abord *chef du conseil des finances*, puis, deux mois après, *principal ministre*.

qu'il avait formé de profiter de la situation extraordinaire où se trouvait cette assemblée de notables, sans pouvoirs légaux, mais devenue nécessaire, pour obliger le roi, avant de lui donner assistance, à reconnaître formellement certains principes constitutionnels. MM. de Brienne accueillirent cette confidence; mais il y a tout lieu de croire qu'elle ne parut à l'archevêque de Toulouse qu'un moyen de plus pour hâter sa nomination au ministère. Le projet fut déjoué. Au reste, il serait facile de prouver par le détail des relations de Lafayette avec les hommes publics de son temps, que s'il a toujours regardé la liberté comme le premier des besoins et un droit inappréciable que rien ne pouvait compenser, en un mot, une condition nécessaire de la vie et de la société (comme il l'a dit souvent), il s'est toujours livré aux moindres espérances d'obtenir dans la recherche de ce bien le concours paisible des autorités existantes.

Les trois opinions suivantes sur le *déficit* donneront l'idée de ces premiers vœux qui anticipaient et amenaient la révolution.

I.

J'ai toujours regretté que le travail sur le déficit n'ait pas été concerté entre les bureaux, et surtout que les bases sur lesquelles il s'appuie ne soient qu'un sable mouvant sujet à beaucoup de variations.

Il résulte de ce défaut de concert que les opinions des bureaux inexactes comme les états remis par le gouvernement, variables comme les questions, et par conséquent les réponses relatives à ces états, ne sont pas même semblables entre elles. Je crois qu'il est important d'expliquer au public comment les

comptes ministériels nous ont conduits à des résultats incertains, et comment les différens efforts que nous avons faits séparément pour les rectifier ont dû produire sept aperçus de résultats différens (1).

Ce n'est point en examinant des impôts auxquels nos observations générales ne peuvent donner aucune sanction, que l'assemblée aurait le malheur de déterminer les charges publiques. Ce triste devoir est celui des représentans de la nation et, en leur absence, des cours souveraines; mais en opinant positivement sur la quotité du déficit, nous engagerions le gouvernement à une première mise d'impôts égale à tout l'espace que nous laisserions entre les emprunts ou retranchemens, et cette barrière du déficit qu'il est difficile, mais en même temps très important, de bien placer.

C'est en comparant les renseignemens que chacun de nous peut donner, en faisant des recherches bien précieuses si elles diminuent l'impôt, que nous pourrons présenter dans leur véritable point de vue les distinctions que nous avons faites sur le déficit. Il me semble que nous ne connaissons pas assez les rapports entre les recettes et les dépenses momentanées. Je ne désespère pas, Monseigneur, de voir réduire de beaucoup la partie du déficit qu'on soumet à l'impôt.

Je sais, Monseigneur, ce que cette réduction paraîtrait, en la comparant à la dissipation et au luxe de la cour et des premières classes de la société. Mais suivons ces millions lorsqu'ils se dispersent sur les chaumières des campagnes, et nous y verrons le denier de la veuve et de l'orphelin, la dernière vexation qui force le cultivateur à quitter sa charrue, et une famille d'honnêtes artisans à se vouer à la mendicité; et pour peu que l'humanité s'arrête sur les détails de cette cruelle récolte, on sentira la nécessité de comparer les dépenses et les recettes passagères.

II.

A la fin du règne du feu roi, Monseigneur, temps où la cour n'était pas économe, ni le ministre des finances très scrupu-

(1) Le *déficit*, évalué d'abord par M. de Calonne à 112 millions, puis à 125, le fut par les notables et M. de Brienne à 140.

leux, la dépense montait à 398 millions; l'abbé Terray lui-même disait en 1774 : « Je ne puis plus ajouter à la recette « que j'ai augmentée de plus de 60 millions, ni retrancher sur « la dette que j'ai réduite de près de 20 millions » ; et il finissait son compte rendu en déclarant que « si l'on négligeait les mo- « mens de libération et d'économie, l'abîme ne tarderait pas à « s'ouvrir. »

Depuis cette époque récente, Monseigneur, l'accroissement de l'impôt, dans quelques provinces surtout, a comblé la misère des peuples; l'augmentation des dépenses, disproportionnée avec tous les calculs, s'est enflée de près de 200 millions, et l'abîme du déficit, sur lequel était suspendu l'État, n'a plus permis de chercher des expédiens au lieu de ressources.

Tout était donc perdu, et même l'honneur, si le roi ne s'était pas déterminé à toutes les économies et améliorations qui pourront alléger les nouvelles charges du peuple déjà écrasé; mais comme l'insuffisance du régime actuel n'a été que trop démontrée, comme c'est à l'époque d'une bonne administration qu'il est possible d'élever des barrières contre la déprédation, et d'introduire la lumière, je crois que nous devons proposer au roi les précautions suivantes, pour empêcher que le déficit ne se reproduise.

1° Après avoir porté dans les maisons militaires et domestiques cette économie qui ne consulte que la véritable utilité, Sa Majesté serait suppliée de fixer les sommes nécessaires pour l'entretien de sa maison et celle de la reine et de la famille royale, pour les bâtimens, les dons particuliers, enfin toutes les dépenses personnelles qui n'ont pas de rapport direct avec la chose publique.

Quelques bureaux ont sollicité avec raison la destruction des capitaineries qui ne sont pas essentielles aux plaisirs du roi, celle de ces maisons royales où il paie, sans en jouir, l'entretien des fantaisies des générations passées. Parmi les occasions fâcheuses de dépenses, j'oserai citer les prisons d'État, que le roi désavouerait, autant que les lois du royaume, s'il en connaissait bien l'inutilité et le danger.

Une précaution importante dans la dépense future, sera de donner à chaque emploi des appointemens fixes, de supprimer

tous les droits de place, toutes les faveurs qu'entraîne celle d'une survivance, et d'interdire à tout ordonnateur l'usage personnel de la chose qu'il administre.

2° L'objet des dépenses royales étant ainsi fixé par Sa Majesté, celles des départemens seront réglées d'après les bases et les formes dont on conviendra. Les mêmes formes seront observées pour recevoir les comptes de ces départemens, qui, excepté celui des affaires étrangères, seront communiqués tous les ans au public par la voie de l'impression.

Il suffira de dire au roi que, depuis son avénement au trône, la chambre des comptes n'en a reçu aucun du trésor royal, et qu'un grand nombre de comptabilités particulières est resté sans examen, pour qu'il sente la nécessité de faire cesser un abus si dangereux. Et comme, par les divisions proposées, nulle dépense utile ne doit être soustraite à l'un des départemens, Sa Majesté sera suppliée de proscrire les *acquits de comptant* dont l'emploi rentre nécessairement dans une de ces classifications.

Je ne puis quitter l'article des départemens sans observer que si celui de la guerre est susceptible de réformes, il n'est pas moins indispensable d'augmenter la nourriture des soldats, insuffisante même à leur conservation.

3° On a proposé dans quelques bureaux l'établissement d'un comité, pris dans les différens états, que Sa Majesté admettrait à la reddition de comptes qui lui serait présentée tous les six mois, ainsi qu'à la fixation des dépenses de l'année suivante et à l'examen des nouvelles dispositions qui devraient être présentées à l'enregistrement des cours souveraines.

La demande de ce comité, sur lequel j'adopte en entier l'avis du bureau de *Monsieur*, ou tels autres moyens encore plus capables, s'il est possible, de répandre la lumière et d'affermir la confiance, me paraît une précaution essentielle; mais aucune ne remplacerait la publicité des comptes, dans une forme convenue, qui me semble absolument nécessaire.

4° Les pensions et gratifications, attachées aux différens départemens, ne doivent que récompenser les services ou encourager les talens : publier de tels bienfaits, c'est en doubler le prix, en même temps qu'on écartera les dons abusifs qu'on rougirait d'accorder ou d'obtenir.

Cet hommage rendu à la munificence du souverain, doit être bien cher aux cœurs reconnaissans de ceux qu'il enrichit.

5° Le dernier édit de Sa Majesté donne des assurances si satisfaisantes sur l'hypothèque qu'elle affectera désormais à tout emprunt et sur la cessation de cet impôt; en proportion de l'extinction ou remboursement, qu'il nous suffira de la supplier de confirmer cette disposition; et quoique nous devions encore moins craindre que les emprunts soient excédés ou étendus, le bureau pourrait prier Sa Majesté de proscrire désormais ce dangereux *stellionat* qu'on ne peut commettre qu'à son insu, en ordonnant à ses cours de le poursuivre suivant la rigueur des ordonnances, et en rendant responsables tous ceux qui y participeront avec connaissance de cause.

6° Il n'est pas moins essentiel d'arrêter à jamais l'usage des anticipations, cet unique et funeste profit du crédit illusoire et du jeu des banques particulières, que les compagnies de finances ont usurpé aux dépens de la fortune publique.

7° Enfin, Monseigneur, tandis que le roi effectuera les retranchemens annoncés, ceux qu'il espère encore, et qu'il nous annoncera des précautions contre la reproduction du déficit, nous tâcherons, dans l'excès de notre zèle, de subvenir au reste du déficit, par le douloureux miracle d'un accroissement d'impôt. Mais comme une partie de ces dépenses a un terme peu éloigné, comme les assemblées provinciales vont s'occuper d'égaliser les charges publiques, de modifier les plus désastreuses, et comme il nous est plus naturel et plus doux d'embrasser aujourd'hui une juste espérance que de porter nos regards sur le passé, je crois que les nouveaux impôts sur lesquels on daigne encore nous consulter, doivent avoir un terme très court, pour qu'ensuite Sa Majesté, adoptant la forme la plus commode pour connaître le succès des essais qu'elle va prescrire dans les différentes provinces, puisse combiner dans sa sagesse les réglemens les plus utiles au bonheur des peuples.

III.

J'ai toujours pensé que les précautions contre le déficit futur doivent précéder celles qu'on prendra pour combler le déficit actuel. Si le bureau répond pour la dernière fois aux questions relatives à l'impôt, ce ne peut être que dans la confiance

ferme et bien fondée que l'assemblée va recevoir du roi le complément et le détail de ses dispositions contre les dangers de l'administration arbitraire.

En effet, Monseigneur, une triste expérience démontre à Sa Majesté que ses bonnes intentions ne suffisent pas au bon ordre des affaires; et cette expérience, bien coûteuse pour la nation, ne lui permet d'être calmée que par un nouvel ordre de choses. On le trouverait dans les droits constitutifs de l'État mieux encore que dans les demandes des bureaux; mais plus celles-ci sont circonspectes, plus nous avons droit d'attendre que le roi mettra les notables à portée de consoler leurs concitoyens par des résultats précis, autres que ceux des emprunts et des impôts dont ils vont leur confirmer la fatale nouvelle.

Il est une autre vérité, Monseigneur, que nous devons dire sans détour. Quel que soit l'amour des peuples pour la personne de Sa Majesté, il serait dangereux de croire que leurs ressources sont inépuisables; elles ne sont même que trop épuisées; et pour ne citer que la province à laquelle j'appartiens, qui, à la vérité souffre particulièrement de l'inégalité de l'impôt et de l'inattention du gouvernement, j'ose assurer le roi que dès à présent ses cultivateurs abandonnent leurs charrues, ses artisans leurs ateliers, que ses plus industrieux citoyens, dépouillés de ce qu'ils gagnent chez eux et de ce qu'ils rapportent des autres pays, n'ont bientôt plus d'autre alternative que la mendicité et l'émigration, et que dans cette partie du royaume, il ne peut augmenter les charges du peuple sans le réduire à toutes les extrémités de la misère et du désespoir.

Les deux objets qui se présentent à nous sont la subvention et le timbre; car en présentant la taxe proportionnée aux loyers comme une troisième ligne d'impôts qu'on nous permet de cartes, on n'a pas attendu de nous cette partie additionnelle à notre douloureux travail, sur laquelle j'avoue que mon opinion n'est pas suffisamment préparée.

Voici le moment, Monseigneur, ou chacun de nous voit frémissant le menaçant appareil de l'impôt qui semble n'attendre qu'un signal pour fondre sur les peuples consternés. Vous nous avez souvent répété sa nécessité, mais j'en appelle à votre cœur, aujourd'hui que, ne pouvant plus ralentir notre marche ou détourner nos regards, nous sommes obligés de

nenses préparatifs de calamités publiques qui vont en-
otre malheureuse patrie. Puisse une époque si désas-
opposée sans cesse au luxe dévorant et à la dissipation
ale de la cour, faire une impression aussi durable sur
i peuvent empêcher le mal, que sur ceux qui en sont
centes victimes!

eusement pour l'assemblée, Monseigneur, ce n'est pas
donnera la sanction à de nouveaux impôts. Ce droit
riptible de déterminer les charges publiques appartient
s représentans de la nation. Les impôts ne prennent
sistance légale que par l'enregistrement des cours sou-
. L'assemblée des notables, lors même qu'elle serait
qu'elle aurait suivi l'exécution de tous les retranche-
examiné des états contestés, enfin reconnu le véritable
ne pourrait encore parler des impositions que d'une
indéterminée; mais les différens bureaux, après avoir
es soixante-trois états, résultat des lumières et des cal-
gouvernement, ont vu que le gouvernement lui-même
rait en donner l'explication ni la garantie; sans être
entre eux sur la quotité des besoins de l'État, parce
étaient appuyés que sur des bases incertaines, ils ont
nt reconnu qu'il existe un déficit très considérable.

répéterai pas ici les réflexions que j'ai soumises au bu-
r les distinctions à faire dans cet aperçu du déficit; mais
onforme sans doute aux opinions de la majorité en disant
s avoir approuvé la ressource de l'emprunt, qui ne
t pas soumise, nous avons déclaré que la réduction de la
devait être antérieure à l'augmentation de recette, et
nous paraissait nécessaire de combler le déficit par
, ce n'était qu'après avoir épuisé toutes les ressources
s de bonifications et de retranchemens.

oix de l'administration actuelle a été immédiatement
une assurance de quarante millions d'économie, de bo-
ns et d'une espérance annoncée que Sa Majesté pour-
r plus loin encore. Toutes les personnes qui ont la con-
lu roi y concourront sans doute; celles de sa cour,
les regards du public seront fixés, acquitteront ce
doivent à la patrie, à leur souverain et à leur propre
r; mais lorsque les retranchemens seront faits, lorsque les

dépenses de la cour seront comparées à celles des autres cours de l'Europe, il restera peut-être encore de grands moyens de mettre un terme au déficit, qui, au défaut d'autres ressources, doit sans doute être comblé par les sacrifices du peuple, pourvu que leur durée soit courte et déterminée.

Je crois donc, Monseigneur, que la constitution et les connaissances de l'assemblée ne lui permettent d'ajouter aux précédens avis des bureaux que des réflexions générales sur les différens impôts dont le roi prévoit la nécessité, et la demande des conditions indispensables pour que ces impôts, quelle que soit leur quotité, puissent être présentés à l'enregistrement des cours souveraines. En me référant au travail de messieurs les commissaires sur ces objets, j'insisterai pour que le tarif du timbre ne pèse pas sur les propriétaires peu riches; pour qu'il ne gêne pas la défense du pauvre, en taxant les mémoires destinés à le justifier; pour qu'il ne porte point peine de nullité, parce que la justice ne peut pas être subordonnée à la fiscalité; pour qu'il soit rectifié d'après les représentations des provinces et du commerce; mais je ne craindrai pas de voir peser l'impôt sur ces brevets que la vanité sollicite, sur ces places de la cour qui occasionent, nous a-t-on dit, un mouvement de quinze cents mutations par an et sur les charges de ces capitaineries qui, dans la seule généralité de Paris, coûtent environ dix millions (1) à l'agriculture, attendu qu'il n'y a pas de mal à taxer les choses qui sont elles-mêmes un grand mal.

Après ces observations, Monseigneur, nous devons solliciter de la manière la plus précise, en cas que l'établissement de ces deux impôts soit jugé nécessaire;

1° Que la liste détaillée des économies et améliorations expliquant en même temps la nature et le produit de chacune d'elles, et s'élevant au moins à quarante millions, et plus encore s'il est possible, soit mise en tête du premier édit relatif à l'imposition;

2° Qu'on y joigne la quotité du déficit vérifié sur de nouveaux états dont l'administration puisse répondre, attendu l'im-

(1) M. le comte d'Artois ayant interrompu Lafayette sur cette évaluation, il déclara qu'il la tenait de M. l'intendant de Paris lui-même. (*Note de M. de Lafayette*).

possibilité où nous avons été de nous en former une idée certaine ;

3° Que Sa Majesté daigne y fixer d'une manière précise et détaillée la diminution graduelle des impôts qui nous a été annoncée ;

4° Que la vérification de la perception du droit sur le timbre soit soumise aux assemblées provinciales, pour qu'elles puissent juger du produit de ces impôts.

Telles sont les précautions que je crois nécessaire d'ajouter à celles que nous avons déjà demandées, non que l'administration actuelle m'inspire un sentiment de défiance étranger à mon cœur et à ma raison, et qui serait encore moins permis à notre bureau qu'à tout autre (1) ; mais les hommes passent, Monseigneur, et l'intérêt sacré de la chose publique s'élève au-dessus de ces vicissitudes. Qui sait si la vile intrigue et les petits moyens, si forts contre les grandes résolutions, n'attendent pas l'instant des réformes ? Et n'a-t-on pas vu trop souvent le gouvernement, en changeant d'administrateurs, consacrer et démentir tour à tour les mêmes assertions, les mêmes engagemens et les mêmes principes ?

Il est digne de la bonté du roi, Monseigneur, de reposer son cœur sur un projet de soulagement des peuples. Pour répondre à cette sollicitude paternelle, nous lui parlerions de la gabelle et des traites, s'il n'était pas convenu que les opérations proposées par le bureau sur ces deux impôts peuvent être exécutées sans perte pour le fisc, et que la nation y gagnera des frais immenses et la suppression de vexations et d'iniquités sans nombre. Nous pouvons dénoncer au roi les loteries, ce jeu coupable dont le gouvernement est le banquier, ce foyer d'une corruption dont il est le solliciteur, ainsi que la marque des cuirs, qui a perdu les tanneries du royaume et sur laquelle il est difficile de distinguer l'innocence de la fraude. Mais la dénonciation la plus importante est celle de la taille, impôt inégal, arbitraire et ruineux, dont mes idées sur le déficit momentané me faisaient espérer une immédiate diminution. Si le peuple des campagnes ne compte aucun de ses membres dans cette

(1) L'archevêque de Toulouse était membre du bureau.

assemblée, nous devons au moins lui prouver qu'il n'a pas manqué d'amis et de défenseurs.

C'est avec empressement, Monseigneur, que j'adopte l'opinion de M. de Castillon (1), sur les contributions à demander au luxe et à la faveur, ainsi que sur les secours momentanés qui, en ne perdant pas de vue le principe de justice et d'égalité dans les répartitions, me paraissent réunir l'intérêt des provinces et celui du gouvernement.

Et pour me résumer, je suis d'avis que l'assemblée n'est pas constituée de manière à pouvoir déterminer les charges publiques; que le bureau a reconnu avec douleur un déficit très considérable, dont il voit avec reconnaissance que Sa Majesté comblera une partie par *quarante millions* de retranchemens et bonifications, et plus encore s'il est possible; qu'une autre partie relative aux remboursemens à époques fixes devant être remplie par l'emprunt, le reste de ce déficit, après qu'on aura épuisé tous les autres moyens possibles de l'éteindre, doit sans doute l'être par l'impôt; mais que le défaut d'exactitude dans les calculs soumis au bureaux, et le défaut de connaissances sur le travail des retranchemens et bonifications ne permettent pas de donner des conseils à Sa Majesté sur la détermination des besoins de l'État relativement à l'impôt; qu'après avoir examiné les projets du roi sur la subvention substituée aux deux vingtièmes et sur le droit du timbre, le bureau présente ces observations à Sa Majesté en prenant la liberté d'insister sur les précautions qui lui paraissent devoir être ajoutées aux dispositions demandées contre le déficit, et être mises en tête du premier édit portant impôt; qu'il ajoute à ces réflexions sur la gabelle et sur les traites la dénonciation des loteries, de l'impôt sur les cuirs, mais plus particulièrement encore de la taille; que, s'en rapportant d'ailleurs aux représentations des provinces et des cours souveraines, il exprime le vœu que l'avis de M. de Castillon soit regardé par le gouvernement comme avantageux dans son exécution et conforme à l'intérêt des provinces et de la fortune publique.

Mais dans tous les cas, les travaux de l'assemblée, la salu-

(1) Leblanc de Castillon, procureur-général au parlement d'Aix.

influence des assemblées provinciales, les talens et les
s de l'administration actuelle, doivent amener un nouvel
de choses dont l'énumération pourrait être contenue dans
émoire particulier que je propose de présenter à Sa Ma-
Comme le crédit doit être transporté sur des bases plus
elles, que la baisse de l'intérêt de l'argent peut diminuer
de la dette publique dans le rapport de 7 à 4, comme
plification de perception doit délivrer l'État des compa-
de finances, dont les engagemens finissent dans cinq ans,
semble que cette époque est celle que nous devons sup-
Sa Majesté de fixer dès à présent pour ramener à elle le
te de toutes les opérations et en consolider à jamais l'heu-
résultat par la convocation d'une ASSEMBLÉE NATIONALE.

voir l'effet que produisirent ces deux mots
oncés pour la première fois, on n'aurait pas jugé
nviron deux ans après, ils devaient reparaître
un éclat et une puissance qui rempliraient la
ce et le monde. « Quoi, Monsieur ! » dit le comte
ais, « vous demandez la convocation des états-
néraux ! » — « Oui, Monseigneur, et même
lus que cela. — Vous voulez donc que j'écrive
que je porte au roi : « M. de Lafayette, faisant
motion de convoquer les états-généraux ? » —
i, Monseigneur. » Le prince n'eut à écrire que
om de Lafayette. Le silence fut général, et l'idée
venait d'être jetée en avant, l'expression de *mieux*
les états-généraux, c'est-à-dire d'une *assemblée*
onale, ne parut alors, dans les bureaux comme
; la société, que la vaine expression d'un désir
léchi. Cette dénomination d'assemblée nationale
adoptée, comme on sait, à Versailles, dans les
nières séances de l'assemblée constituante.

On voit, dans le procès-verbal de la même assemblée des notables, l'indication de deux discours de Lafayette; l'un pour faire rendre l'état civil aux protestans; l'autre pour la réforme du code criminel. La première de ces motions aurait vraisemblablement échoué, s'il n'avait pas été appuyé par l'évêque de Langres (1). « J'appuie, dit ce prélat, la demande de « M. de Lafayette par d'autres motifs que les siens; « il a parlé en philosophe, je parlerai en évêque; et « je dirai que j'aime mieux des temples que des « prêches, et des ministres que des prédicans. » La demande relative au code criminel obtint le même succès; quelques membres y firent joindre des observations sur d'autres ordonnances, et le duc d'Harcourt y joignit une motion relative à la noblesse, et tout-à-fait étrangère à ces objets. Nous ne citerons de l'arrêté que la portion relative aux protestans, proposée par Lafayette, et la rédaction que les observations de quelques membres firent étendre à d'autres ordonnances que celles dont il avait parlé. Le bureau fit retrancher cette phrase de la rédaction, où il crut voir une sorte d'ironie.

« Le clergé, disait Lafayette, pénétré des grands « principes que les Pères de l'Église se sont honorés de « professer, applaudira, sans doute, à cet acte de jus- « tice. » On se rappela vraisemblablement que toutes les assemblées du clergé, lors même qu'elles étaient présidées par des prélats professant l'incrédulité, tels que les archevêques de Toulouse et de Narbonne,

(1) M. de la Luzerne, mort cardinal.

n'avaient cessé de demander l'exécution rigoureuse des atroces ordonnances portées contre les protestans sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV.

SÉANCE DU 23 MAI.

« M. de Lafayette a proposé de supplier Sa Majesté d'accor-
« der l'état civil aux protestans, et d'ordonner la réforme des
« lois criminelles. Il a demandé la permission de lire un projet
« d'arrêté à ce sujet.

« Cette lecture faite, Monseigneur a observé que cet objet
« étant absolument étranger à ceux qui avaient été présentés
« au bureau, ce serait peut-être outre-passer les pouvoirs des
« notables que de s'en occuper; que, cependant, il se charge-
« rait volontiers d'en parler au roi si c'était le vœu du bureau.
« En conséquence, il a demandé les avis.

« Ils ont été unanimes pour adopter la motion de M. le mar-
« quis de Lafayette et pour que la réforme à faire dans les or-
« donnances ne soit pas bornée à celle de l'ordonnance criminelle,
« mais embrasse aussi l'ordonnance civile, l'ordonnance de com-
« merce et celle des eaux et forêts.

ARRÊTÉ PRIS LE 24 MAI ET PRÉSENTÉ AU ROI.

« Le bureau, pénétré d'une vive et respectueuse confiance
« dans l'équité et la bonté du roi, croit ne devoir pas se séparer
« sans solliciter son attention sur trois objets étrangers, il est
« vrai, au travail du bureau, mais si importans à l'humanité,
« à la justice, au bien de l'État et à la gloire de Sa Majesté,
« qu'elle ne peut désapprouver cette dernière démarche dictée
« par le zèle le plus pur, et conforme aux vœux de la nation.

« 1° Une partie de nos concitoyens, qui n'a pas le bonheur
« de professer la religion catholique, se trouve être frappée
« d'une sorte de mort civile.

« Le bureau connaît trop bien le cœur du Roi, pour n'être
« pas persuadé qu'il désire faire aimer la vraie religion à tous
« ses sujets, dont il est le père commun; il sait que la vérité se
« soutient de sa propre force, que l'erreur seule a besoin d'em-
« ployer la contrainte et que Sa Majesté joint les dispositions

« d'une tolérance bienfaisante à toutes les vertus qui lui ont « mérité l'amour de la nation.

« Le bureau s'empresse de présenter à Sa Majesté ses solli- « citations pour que cette portion nombreuse de ses sujets cesse « de gémir, sous un régime de proscription également contraire « à l'intérêt général de la population, à l'industrie nationale, « et à tous les principes de la morale et de la politique.

« 2° Le bureau prend encore la liberté de supplier le roi « d'ordonner que les lois civiles et criminelles des années « 1667 et 1670, celle des eaux et forêts de 1669, et celle du « commerce de 1673, lois portées sur les objets les plus inté- « ressans pour la prospérité publique, pour la sûreté des biens, « de l'honneur et de la vie des citoyens, soient examinées afin « de donner à la législation française toute sa perfection, par « les changemens que la seule ancienneté de ces lois et la diffé- « rence des temps et des mœurs peuvent exiger, et dont le « progrès des lumières assurera l'utilité. »

Le reste de l'arrêté est totalement relatif à la motion de M. d'Harcourt.

Cette proposition de Lafayette à l'assemblée des notables n'était que la suite d'une négociation entreprise dès l'année 1785 pour rétablir les protestans dans leurs droits civils. La génération actuelle comprend à peine que sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV, époque de politesse, de lumières et d'élégance, une partie de la population française ait été soumise au code d'intolérance le plus barbare et le plus immoral d'après lequel le mariage, hors de la *Religion de l'État*, expression qu'on a depuis affecté de rétablir, n'étaient aux yeux de la loi qu'un vrai concubinage, ne donnant naissance qu'à des bâtards; les propriétés des protestans, des biens que pouvait réclamer le premier parent qui s'avisait de dénoncer l'hérésie de ceux dont il de-

venait ainsi le légitime héritier, tellement qu'à une époque récente, le parlement de Toulouse n'avait trouvé moyen d'éluder l'effet d'un procès de ce genre, qu'en allouant à la famille dépouillée des dommages et intérêts égaux à la valeur du bien dévolu au dénonciateur. Ce système de persécution des protestans ne fut pas soutenu seulement au temps de la révocation de l'édit de Nantes dont Bossuet, dans l'oraison funèbre du chancelier Letellier, fait un si magnifique éloge; le ministère de l'infâme Dubois, au milieu des orgies de la régence, vit continuer les mêmes rigueurs légales. La dévote madame de Maintenon avait écrit à son frère qu'elle lui conseillait d'acheter des terres confisquées sur les protestans, qui se vendaient à très bon marché; mais c'est dans le boudoir de madame de Prie, maîtresse de M. le Duc, premier ministre de Louis XV, que les mesures intolérantes furent encore aggravées. Bien avant dans le règne de Louis XV, M. de Beauveau, commandant en Languedoc, fit un acte de courage lorsqu'il visita deux malheureuses demoiselles enfermées pour leur vie, en expiation d'un sermon protestant auquel elles avaient assisté, et lorsqu'il demanda au roi leur liberté. Louis XV lui-même, au milieu de ses débauches, fut dans ses dernières années extrêmement troublé d'apprendre qu'une petite fille de son harem du Parc aux cerfs était protestante, et l'on sait que madame de....., pour arriver à être sa maîtresse, commenca par se convertir à la religion catholique. Sous Louis XVI lui-même, ne fut-il pas impossible à Turgot et à Malesherbes, alors ministres, d'obtenir qu'on retranchât du serment du

sacre celui d'*exterminer les hérétiques?* Il suffit de lire, comme nous l'avons dit, les remontrances du clergé de France pour juger l'état des choses à cet égard, et lorsque, en conséquence de la demande faite par le second bureau des notables, il fut rendu un édit moins défavorable aux protestans, on sait quelles résistances cet édit éprouva dans le parlement de Paris, et combien l'allocution fanatique de Desprémenil au crucifix de la grand' chambre trouvait encore d'approbateurs. C'est donc en 1785 que Lafayette, sous prétexte de causer d'affaires commerciales des États-Unis, se rendit de Chavaniac, son pays natal, à Nîmes; il y vit le vieux Paul Rabaut qui longtemps avait été l'objet des plus violentes persécutions et qui, après l'avoir entendu, répéta *le Nunc dimittis* de Siméon. On convint que lorsque Lafayette aurait préparé les voies à Paris et à Versailles, Rabaut de Saint-Étienne, fils aîné de Paul, et ministre lui-même, se rendrait dans la capitale. Le duc de La Rochefoucauld d'alors, ce grand citoyen assassiné à Gisors après le 10 août, et l'illustre Malesherbes qui avait pour ces deux amis une tendre affection, furent les premiers auxquels il en parla. On vit le baron de Breteuil, ministre de l'intérieur, qui adopta ces idées de simple tolérance. M. de Rulhière fut chargé de publier un mémoire. Enfin l'époque arriva où Rabaut de Saint-Étienne dut venir trouver Lafayette à Fontainebleau pour aller ensemble à Malesherbes. Nous avons voulu donner ces détails comme antécédens de la part que prit Lafayette à l'importante démarche du bureau des notables. Ils contribueront néanmoins à faire sentir que, pour établir en France

une complète liberté religieuse, il ne fallait rien moins qu'une révolution complète.

C'est à cette époque des notables de 87, que Lafayette se trouvant chez le duc d'Harcourt, gouverneur du Dauphin, où la société discutait quels livres d'histoire il fallait mettre dans les mains du jeune prince : « Je crois, dit-il, qu'il ferait bien de commencer son « histoire de France à l'année 1787. »

Lorsqu'en 1788, la noblesse de Bretagne lui adressa des réclamations contre les entreprises du gouvernement, il lui envoya sa lettre d'adhésion, en ajoutant : « Qu'il s'associait à toute opposition aux actes arbi- « traires présens ou futurs qui attentaient ou pour- « raient attenter aux droits de la nation en général, « et particulièrement à ceux de la Bretagne. » Il se concerta avec les douze députés de la noblesse envoyés à Paris pour cette convocation des principaux bretons de la cour et de la ville, où il eut droit d'assister, sa mère étant Bretonne, et la plus grande partie de sa fortune étant dans cette province. Là fut signée cette protestation après laquelle les nobles députés furent mis à la Bastille, trois personnes de la cour disgraciées, et Lafayette privé de son commandement dans une division militaire (1).

Une seconde réunion des notables, le 9 novembre 1788, eut pour objet le mode de convocation des états-généraux (2). La majorité de cette assemblée parut, dès lors, tellement en arrière de l'opinion gé-

(1) La reine ayant fait témoigner à M. de Lafayette son étonnement de ce que, sans être Breton, il avait pris part à cette résistance, il répondit : « Qu'il était Breton de la même manière que la reine appar- « tenait à la maison d'Autriche. »

(2) Elle fut close le 12 décembre 1788.

nérale, qu'on peut dater de cette époque le fatal contraste des préjugés stationnaires d'une section peu nombreuse de privilégiés avec le développement graduel de la raison publique. Cette marche des idées nationales n'a pu qu'être retardée par les déplorables déviations de nos temps de délire et de malheur. Un seul bureau dans cette seconde assemblée, celui de Monsieur, s'était déclaré pour la double représentation du tiers-état; mais les autres ne l'avaient rejetée qu'à une faible majorité.

Une déclaration du roi, appelée *résultat du conseil*, décida le 27 décembre de la même année, que les députés du Tiers-État seraient égaux en nombre aux députés des deux premiers ordres réunis, et que rien ne serait changé à l'institution des trois ordres appelés à délibérer séparément. On a beaucoup vanté le bureau de Monsieur, qui, à ces notables de 1788, fut le seul votant pour ce qu'on appelait *le doublement du tiers* aux états-généraux. Il dut cette gloire à l'assoupissement du vieux comte de Montboissier, qui, appelé pour voter, demanda à son voisin La Rochefoucauld : « Qu'est-ce qu'on dit? — On dit *oui*, repar-« tit La Rochefoucauld. » Et ce *oui* décida la majorité.

ASSEMBLÉE PROVINCIALE D'AUVERGNE.

L'archevêque de Toulouse étant parvenu à entrer dans le conseil du roi, où il ne tarda pas à devenir principal ministre, se vit en quelque sorte obligé à organiser dans les pays qui n'avaient pas d'*états*, des assemblées provinciales déjà instituées par M. Necker pour le Berri et la haute Guienne, mais que sa pre-

mière disgrâce l'avait empêché d'étendre aux autres provinces. Lafayette avait demandé qu'au plan de nomination moitié par le roi, moitié par les membres, on substituât un système vraiment électif. Le ministère se contenta d'en promettre l'introduction dans les assemblées inférieures pour l'année 1791, où l'on vit bien autre chose.

Il y eut au mois d'août, à Clermont, une réunion purement préliminaire de la moitié nommée par le roi. Lafayette y fit adopter l'arrêté suivant :

« L'assemblée a unanimement arrêté que M. le président, en rendant compte au roi du travail de l'assemblée préliminaire, est prié de faire parvenir à Sa Majesté l'hommage de notre reconnaissance, pour l'établissement salutaire et vraiment patriotique d'une assemblée provinciale, ainsi que de celles qui lui sont subordonnées, et particulièrement pour le principe équitable et bienfaisant qui doit régénérer les assemblées par une députation des représentans librement élus par leurs concitoyens.

Que si notre sensibilité a d'abord été excitée par l'amour de la patrie, premier sentiment de nos cœurs, nous sommes aussi pénétrés de reconnaissance pour le choix que Sa Majesté a daigné faire de nous, et nous prions M. le président de mettre à ses pieds nos respectueux remercîmens.

En même temps que nous recevons avec empressement une forme d'administration aussi désirée qu'avantageuse, nous espérons que le réglement qui nous est annoncé donnera un libre essor à notre zèle, à nos assemblées la dignité convenable; nous prenons la liberté d'observer que notre province est une de celles qui ont cessé le plus tard d'exercer leur droit de s'assembler en états, et considérant la différence des fonctions qui semblent être destinées à l'assemblée, avec les prérogatives sacrées de nos états, nous croyons devoir supplier Sa Majesté de daigner déclarer à la province qu'elle entend, comme nous le faisons ici nous-mêmes, que l'exécution de ce nouveau réglement ne portera aucune atteinte aux droits primitifs et imprescriptibles de l'Auvergne.

Il a été également arrêté qu'on priait M. le président d'offrir à M. l'archevêque de Toulouse, chef du conseil royal des finances, l'expression de la reconnaissance de l'assemblée. »

Signé MONTAGU, vicomte de BEAUNE,
et CROIX, greffier.

L'assemblée provinciale d'Auvergne s'étant complétée, et les instructions du gouvernement ayant laissé aux membres le droit de remplacement par la voie du scrutin, ses opérations commencèrent au mois de novembre 1787. Un de ses premiers soins fut d'approuver la délibération de l'assemblée préliminaire. Le président ayant déclaré que l'observation relative aux anciens états d'Auvergne, avait paru étrangère à ses fonctions, Lafayette proposa de confirmer la réserve improuvée par l'arrêté qu'on trouve, ainsi que ses discours, dans le procès-verbal de cette assemblée, imprimé à Clermont en 1787. Ces discours rappellent quelques détails de l'ancien régime presque oubliés à présent.

Le gouvernement ayant invité l'assemblée à solliciter un abonnement qui tendait à augmenter les charges, elle résolut d'adopter le principe, mais avec une réduction, et Lafayette, membre de la commission, proposa une délibération qui fut prise le 23 novembre.

La réponse du gouvernement sur cet arrêté relatif à l'abonnement fut sévère. « Le commissaire du « roi, était-il dit, fera connaître enfin à l'assemblée « qu'elle s'est écartée des fonctions que le roi lui avait « permis d'exercer sous son autorité, et qu'elle doit « désormais s'occuper avec plus de soin et de mesure « de justifier sa confiance et celle de la province dont « elle aurait pu mieux stipuler les véritables intérêts. »

Lafayette proposa, le 11 décembre, une réponse qui fut adoptée par l'assemblée :

« L'assemblée provinciale d'Auvergne, encouragée jusqu'à la fin de ses travaux par le doux espoir d'obtenir l'approbation du roi, n'a pu recevoir les marques inattendues de son mécontentement sans être frappée d'une profonde consternation. Il ne lui resterait, dans sa vive douleur, aucune consolation, si chacun de ses membres, en adoptant la délibération du 23 mai dernier, n'avait pas uniquement suivi la voix de sa conscience.

Sans doute une meilleure répartition soulagerait les contribuables illégalement taxés. Eh·! quel autre motif que cet espoir pourrait engager l'assemblée à le proposer pour remplacer les percepteurs ? Mais elle n'a pu se flatter que l'accroissement de l'impôt lui donnât cette facilité.

Les états qui n'ont été fournis à l'assemblée qu'après sa détermination, ont encore ajouté à ses incertitudes. Premièrement, les calculs y sont établis sur le nombre de paroisses choisies, tandis qu'ils auraient dû l'être sur une quotité de matière imposable. Secondement, on présente le surplus de paroisses à vérifier, comme devant l'être complètement et dans les mêmes proportions; tandis que ces dernières ayant déjà éprouvé des augmentations considérables, principalement sur les grosses propriétés, ne paraissent pas susceptibles d'un accroissement sensible.

L'assemblée, frappée de ces considérations, de l'impossibilité d'obtenir la communication des rôles, de l'énormité des accessoires de la taille dans cette province, montant à 3,000,000 l. sur lesquelles les vingtièmes sont encore perçus, n'a pu fixer ses idées que sur le travail du bureau de l'impôt, et sur une conviction universelle de la surcharge de la province. Elle prend la liberté d'observer que les impôts réunis de l'Auvergne sont au-delà de toute proportion, et privent déjà le peuple d'une partie essentielle de sa subsistance, de manière que tout accroissement de charges augmentant aussi le nombre des champs abandonnés et des cultivateurs forcés à l'émigration, tournerait au détriment des finances de Sa Majesté, en même temps qu'elle répugnerait à son cœur.

L'assemblée ose espérer que Sa Majesté, touchée de la situa-

tion particulière de cette province, daignera ne pas rejet première proposition ; elle la réitère avec confiance aux d'un roi chéri, dont elle tient une existence qu'elle s'em sera de consacrer à la gloire et à la satisfaction de Sa Maj essentiellement liées au bonheur de ses peuples. »

La clôture de l'assemblée, aux termes du réglement, lieu le même jour (1).

(1) Voyez l'Appendice de ce volume, n° 1.

CORRESPONDANCE

DEPUIS L'ANNÉE 1787

JUSQU'A L'OUVERTURE DES ÉTATS-GÉNÉRAUX.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Paris, 13 janvier 1787.

Mon cher Général,

Cette lettre est confiée aux soins du colonel Franks
il revient d'une heureuse négociation à Maroc, très
en conduite par lui et par M. Barklay. Je voudrais
e nos affaires eussent tourné de même à Alger, et
crois que la meilleure manière de réduire ces bri-
ads serait une confédération entre les puissances
i leur font la guerre, chacune contribuant pour une
mme qui serait employée par un seul homme ou
r un conseil, à tenir constamment en croisière
e escadre combinée.

Les affaires de Hollande ne sont pas terminées. Le
thouder est obstiné; quelques patriotes portent
rs vues très loin. La Prusse voudrait conserver la
nité, sinon le pouvoir d'un beau-frère; et la
ance, qui sur toutes choses est contraire à la guerre,
vaille à concilier et jette de l'eau froide sur tous.
paraît que le roi de Prusse n'a pas hérité de la sa-
se de son oncle, comme de son trône (1). On dit

1) Le grand Frédéric était mort le 17 août 1786.

qu'il tournera à la frivolité. J'ignore ce que la Grande-Bretagne et l'Amérique régleront par rapport aux forts, mais je sais très bien ce que je voudrais que fît l'Amérique et la part que j'aimerais à prendre dans cette affaire.

L'impératrice de Russie fait un voyage en Crimée, et a bien voulu m'y inviter; mais j'ai été subitement retenu par un évènement qui, depuis bien long-temps, n'était pas arrivé en France. Le roi a convoqué pour la fin du mois une assemblée de notables, composée des principaux de chaque ordre du royaume, ne possédant pas de charge à la cour (1). Il y aura cent quarante-quatre membres, archevêques, évêques, nobles, présidens des divers parlemens, maires de villes. Vos seules connaissances dans cette assemblée sont: le comte d'Estaing, le duc de Laval et votre serviteur, nommés parmi les trente-six membres de la noblesse. La lettre du roi annonce le projet de soumettre à l'examen des notables l'état des finances qu'il faut régler, les moyens d'alléger les charges du peuple et beaucoup d'abus à réformer. Vous comprenez aisément qu'il y a au fond de tout cela le désir d'avoir de l'argent, de façon ou d'autre, pour rétablir la balance entre les recettes et les dépenses que les profusions ont rendues énormes. Mais pour arriver à ce but, il n'était pas de voie plus patriotique, plus franche, plus noble. Le roi et son ministre, M. de Calonne, méritent qu'on leur en sache gré; et j'espère qu'un tribut de gratitude et

(1) La première convocation des notables s'était faite en vertu d'une ordonnance de 29 décembre 1786, et l'ouverture de cette assemblée eut lieu à Versailles, le 22 février 1787.

bonne volonté récompensera cette mesure popu-
re (1). Mon vœu ardent et ma chère espérance est
voir cette réunion amener des assemblées popu-
res dans les provinces, la destruction de beaucoup
ntraves commerciales, et un changement dans le
t des protestans, toutes choses auxquelles je vais,
ec mes amis, travailler de tout mon cœur, et dé-
uer mes faibles efforts. J'avais été sur les premières
tes, et mon nom ne se trouvait pas sur la dernière;
is on l'a rétabli avant que j'aie pu savoir le mo-
de l'exclusion. Je vous tiendrai au courant des
vaux de l'assemblée, non-seulement parce que
n de ce qui me concerne ne peut être étranger
mon cher général, mais aussi parce que toute chose
t intéressante qui influe sur le bonheur de vingt-six
illions d'hommes.

(1) On a bien ridiculement reproché à Lafayette de prétendus torts
vers ce ministre. Calonne ne pouvant plus trouver d'argent et ne
ulant pas convoquer les états-généraux qu'il redoutait, imagina
assembler 144 notables choisis par le roi. Le nom de Lafayette avait
bord été rayé de la liste. On crut que cela venait de quelque querelle
tre le ministre et lui, et l'on se trompa. Depuis l'affaire du célèbre
Chalotais, Lafayette n'estimait point Calonne; mais ils s'étaient très
n entendus sur quelques objets relatifs aux relations commerciales
: la France et des États-Unis. Plusieurs personnes blâmèrent cette
ission; quelques amis s'en plaignirent; deux ministres, le baron de
steuil et le maréchal de Castries, la désapprouvèrent très haut.
lonne lui-même parut profiter avec empressement d'une occasion
i se présenta de la réparer. Lafayette ayant ensuite vivement
puyé, avec son ami La Rochefoucauld, la proposition du ministre
établir des assemblées provinciales, passa un moment pour être de
a parti; mais bientôt, Nicolaï, l'évêque de Langres digne neveu de
alesherbes, et Lafayette, dénoncèrent avec fermeté certaines dilapi-
ations. On parlait de mettre les dénonciateurs à la Bastille, lorsque,
ix jours après, Calonne fut renvoyé. (*Note trouvée dans les papiers de*
l. de Lafayette.)

Vous avez entendu parler d'un certain Beniowski, qui voulait commander une légion dans notre armée, et qui depuis est allé à Madagascar pour une expédition dans laquelle, malgré mes représentations, quelques négocians de Baltimore ont mis des fonds. Beniowski a pillé l'établissement français à Madagascar. On a envoyé quelques hommes de l'île de France pour l'attaquer; il a été tué. Je vais à Versailles, et je demanderai au ministre de renvoyer aux États-Unis les Américains qui pourraient se trouver là; car j'apprends qu'il y en avait un parmi les prisonniers, et qu'il portait la décoration de Cincinnatus. Toutes les forces de Beniowski ne passaient pas quarante hommes blancs.

Les derniers troubles dans les États de l'Est m'ont causé beaucoup d'inquiétude et de peine : non que je doute de la disposition du peuple à rentrer dans l'ordre, aussitôt que les dangers de ces mouvemens lui seront prouvés; mais, en attendant, sa considération en Europe souffre d'une manière vraiment désolante, et ce qu'il a acquis par la révolution, il risque de le perdre peu à peu, au moins pendant un temps fort dur à passer pour ses amis. J'espère que le congrès n'interviendra pas dans cette affaire d'une manière qui puisse nuire aux grands progrès de l'opinion en faveur des mesures fédérales (1).

Adieu, mon cher général; offrez mes respects, etc.

(1) Les dissensions et les troubles qui agitaient les États-Unis, avaient fait naître l'idée d'une convention qui substituerait une constitution fédérale aux articles de confédération qui en tenaient lieu. Cette idée, mise d'abord en avant par l'État de Virginie, accueillie dans une réunion partielle des délégués de cinq États à Annapolis, fut enfin adoptée

S'il survenait quelque évènement qui rappelât les soldats américains sous leurs étendards, il en est un, le colonel Smith, qui désirerait servir avec moi et moi avec lui.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Paris, 7 février 1787.

MON CHER GÉNÉRAL,

La dernière lettre que j'ai reçue de vous était datée du 19 novembre, et m'annonçait l'heureuse arrivée des ânes, qui, j'espère, seront moins froids que ceux de Sa Majesté Catholique. Quelle que soit leur valeur intrinsèque, je trouve qu'elle a été exagérée dans un papier du Maryland à un point qui, en vérité, fait injustice aux marchands maltais. Quoiqu'il ne soit pas d'usage de mettre celui à qui l'on fait un présent dans la confidence de la facture, on a estimé les animaux d'une manière si extravagante que je dois vous dire que le trio n'a pas coûté, à Malte, beaucoup plus de cinquante guinées, et cependant, le mâle est le meilleur qu'on ait pu trouver dans l'île.

par le congrès qui, le 21 février 1787, convoqua la convention ou assemblée constituante pour le second lundi du mois de mai suivant. Les membres de la convention représentant les divers États, excepté celui de Rhode-Island, se réunirent à Philadelphie en septembre, et présentèrent à l'acceptation du peuple américain, la nouvelle constitution qui, après son adoption par neuf États, devait être exécutoire. Douze États prirent part à la formation de ce pacte fédéral promulgué le 17 septembre 1787. C'est la constitution actuelle des États-Unis. La Caroline du Nord et le Rhode-Island, après l'avoir rejetée, l'acceptèrent enfin, la première en 1789, et le second une année après.

Je vous ai déjà parlé de l'assemblée des notables, les méchans disent *not ables* (1), qui serait réunie si trois ministres, le comte de Vergennes, M. de Calonne et le garde des sceaux, n'étaient pas tombés malades fort mal à propos. J'ai la vive espérance que cette assemblée aura de bons résultats. Je me flatte que nous obtiendrons une sorte de chambre des représentans dans chaque province, non il est vrai pour fixer, mais au moins pour répartir les taxes, et que plusieurs droits qui gênent le commerce intérieur du royaume seront abolis. Il n'est pas probable que l'affaire des protestans soit soumise aux notables; elle pourrait y échouer par les réclamations du clergé et d'un parti bigot. Nous arriverons à notre but de manière ou d'autre, j'espère, avant peu. Rien n'empêche que le roi, s'il se met au-dessus des plaintes des opposans qui ne peuvent qu'intriguer et crier, ne décide lui seul cette importante question. Puisque nous avons les inconvéniens du pouvoir, ayons-en cette fois les bénéfices. Ce serait d'autant plus aisé que le clergé, s'il n'était pas consulté, ne chercherait nullement à y mettre obstacle et qu'un système plus libéral serait conforme au vœu public.

Mon voyage en Crimée n'aura évidemment plus lieu, et je ne puis rien décider tant que je ne saurai combien doit durer notre session. Je vous instruirai de tout ce qui sera digne de traverser l'Atlantique.

Cette lettre vous sera portée par le colonel Franks qui s'est très bien conduit dans sa mission à Maroc, et par M. Banister qui retourne en Amérique. Ce jeune

(1) Non capables.

homme est fort distingué. La France a conclu un traité de commerce avec la Russie qui fait honneur au comte de Ségur (1). La santé du comte de Vergennes donne beaucoup d'inquiétude (2). Rien encore n'est arrangé en Hollande. Le nouveau roi de Prusse paraît, en tout, éloigné du désir d'imiter son prédécesseur, et, comme vous pensez bien, n'en brille pas davantage.

On assure que les troubles de la Nouvelle-Angleterre sont apaisés. Dieu le veuille! le peuple américain doit sentir que la moindre faute l'abaisse dans l'opinion de l'Europe, à proportion de la haute et juste admiration qu'on lui portait, et qu'il est pour lui d'une grande importance de conserver son bonheur à l'intérieur, et sa considération au dehors.

Adieu, mon très aimé général; veuillez, etc.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Paris, 5 mai 1787.

Mon cher Général,

Quoique je ne puisse laisser passer une occasion de vous écrire, ma lettre ne sera ni aussi longue, ni aussi détaillée que je la voudrais, à cause des nombreuses et continuelles occupations qu'entraîne l'assemblée des notables. Tous les jours, excepté le dimanche, sont pris par des séances générales, des

(1) On sait que M. de Ségur était ministre en Russie. Le traité est du 11 janvier.

(2) Il mourut le 13 février.

comités et de plus petites réunions. C'est un spectacle assez extraordinaire à Versailles, et d'autant plus qu'on a déployé beaucoup de patriotisme et de fermeté.

Depuis que le roi actuel est monté sur le trône, les dépenses du trésor se sont accrues d'environ deux cents millions de France par an. La dilapidation a été à un tel point sous M. de Calonne, que, trouvant un énorme déficit et ne sachant comment le remplir, il persuada au roi de réunir les personnes notables de chaque ordre, de les satisfaire par l'établissement fort désiré d'assemblées dans chaque province, afin d'obtenir ainsi leur approbation pour de nouvelles taxes dont le gouvernement n'osait seul charger la nation.

Le choix des membres de l'assemblée a été très convenable par la moralité, les talens, l'importance personnelle. M. de Calonne comptait sur son talent de parole et d'intrigue, ainsi que sur l'aveugle confiance que le roi avait en lui et en ses plans. Nous n'étions pas les représentans de la nation, mais nous étions soutenus par sa bienveillance.

Le projet de Calonne, pour la formation des assemblées provinciales, a été amendé par nous; son plan d'impôt a été rejeté; il en a été de même de plusieurs autres propositions. Quelques-unes ont été adoptées avec des améliorations ou remplacées par d'autres. Nous avons déclaré que, bien que nous n'eussions aucun droit d'empêcher les mesures du gouvernement, notre droit était de ne conseiller que celles que nous jugerions bonnes, et que nous ne pouvions penser à de nouvelles taxes avant de con-

naître le détail des dépenses et des réformes projetées.

Plus nous approfondissions l'état des finances, plus il devenait impossible au ministère d'agir sans nous. Le public avait les yeux fixés sur l'assemblée, et si elle eût été dissoute, le crédit eût été perdu.

A l'époque où nous allions nous séparer pour les fêtes de Pâques, j'ai demandé qu'il fût fait une enquête sur les marchés par lesquels, sous prétexte d'échanges, des millions avaient été prodigués aux princes et aux favoris. L'évêque de Langres a soutenu ma motion. On voulut nous intimider, et le frère du roi dit, au nom de Sa Majesté, que de telles propositions devaient être signées; sur quoi, je signai le papier que je joins ici.

M. de Calonne alla chercher le roi, et demanda que je fusse enfermé à la Bastille. On s'attendait à une bataille oratoire entre nous pour la prochaine séance, et je rassemblais les preuves de ce que j'avais avancé, lorsque Calonne a quitté le ministère, ce qui a terminé notre querelle. Le roi et sa famille, ainsi que les grands seigneurs de son entourage, à l'exception de quelques amis, ne me pardonnent pas les libertés que j'ai prises et le succès que j'ai obtenu parmi les autres classes de la nation.

M. de Calonne a eu pour successeur M. de Fourqueux, vieillard, qui n'a conservé sa place que quinze jours, et l'archevêque de Toulouse est à présent à la tête des affaires. C'est un homme d'un caractère élevé qui possède des talens brillans. M. de Villedeuil, homme d'esprit, travaillera sous lui, et nous pouvons regarder l'archevêque comme un premier ministre.

Nous allons avoir dans chaque province de bonnes chambres de représentans, non pour voter l'impôt, mais pour le répartir. Nous avons amené le roi à réduire les dépenses de quarante millions de livres par an; nous demandons une plus grande publicité dans l'administration; mais nous serons à la fin obligés d'approuver des emprunts et de créer des taxes. L'assemblée s'est conduite avec fermeté et patriotisme; les murs de Versailles n'avaient jamais entendu tant de bonnes choses, et notre réunion dans l'état alarmant des affaires, lorsque le gouvernement suivait la route du char de Phaëton, aura produit des effets très salutaires.

J'ai été très peiné de voir que le non-paiement des intérêts faisait considérer les fonds américains comme un revenu très incertain. J'ai dit tout ce qui convenait sur ce point; mais je ne pouvais nier un fait trop positif jusqu'à présent. On rend complète justice à la sécurité du capital, mais l'inexactitude du paiement des intérêts est fort blâmée.

La lettre de M. de Calonne a rencontré quelques difficultés de la part des fermiers-généraux. Elles vont être arrangées, et les négocians ne doivent pas s'en inquiéter. Le nuage qui semblait se former sur les Turcs et les Russes se dissipe pour le moment.

Ma santé a souffert durant l'assemblée, de manière à affecter un peu ma poitrine; mais un bon régime, un peu de patience m'ont mis en chemin de guérison sans avoir été forcé d'interrompre le soin des affaires publiques. — Je joins ici une gazette qui contient la proposition que j'ai signée. J'aurais voulu la traduire; mais vous pourrez le faire faire aisément. Quand les

opinions des divers comités seront imprimées, je les enverrai en Amérique.

Mes hommages les plus affectueux, ceux de madame de Lafayette et de la famille sont offerts à madame Washington et à vous, mon cher général. Rappelez-moi à toute la famille et à nos amis. Le respect le plus tendre, etc.

M. Saint-John de Crèvecœur, consul français à New-York, m'a prié de le recommander à vous pour faciliter les informations qu'il désire se procurer. Je l'ai assuré que vous n'auriez aucune objection à faire à son projet. — Tarleton a publié le journal de ses campagnes; il y traite lord Cornwallis fort sévèrement (1).

A M. JOHN JAY.

Paris, 3 mai 1787 (2).

Mon cher Monsieur,

Si j'avais été plus tôt informé du départ de M. Forrest, je vous aurais donné plus de détails sur la der-

(1) Cet ouvrage est particulièrement relatif à la campagne de Virginie. On se rappelle que le colonel Tarleton commandait une légion de partisans dans l'armée de lord Cornwallis. Son livre, qui parut à Londres en 1787 (1 vol. in-4°), est intitulé : *A History of the campaigns of* 1780 *and* 1781, *in the southern provinces of north America.*

(2) Cette lettre, tirée, ainsi que toutes celles qui s'adressent à M. Jay, du recueil américain intitulé : *The diplomatic correspondance* (tome X) est certainement mal datée. Dans l'impression elle est postérieure à la clôture de l'assemblée des notables, laquelle eut lieu le 25 mai. La motion pour les protestans, dont parle cette lettre, est du 24. Il faut peut-être dater cette lettre du 30.

nière partie de notre session; mais je n'ai que le temps de joindre ici les discours qui ont été prononcés par les chefs des différens départemens. —Vous verrez que si la folie et la corruption de la dernière administration nous ont mis dans la nécessité de reconnaître qu'il faudra recourir aux impôts pour combler le déficit, nous n'avons pas peu gagné cependant à la convocation de l'assemblée. — Une répartition plus égale des taxes, comprenant le clergé qui, jusqu'à présent, s'en était exempté, et les plus considérables de la noblesse qui n'étaient pas fort exacts à payer; des assemblées provinciales fondées sur un principe électif, lesquelles avec le temps sont grosses d'heureuses, de très heureuses conséquences destinées à voir le jour à mesure que nous avancerons; des économies montant au moins à quarante millions; la destruction des douanes intérieures; une modification dans la gabelle; une publication annuelle du compte des finances; l'impression de toutes les pensions, dons, etc.; de meilleurs arrangemens dans quelques départemens ministériels; et une instruction plus générale, l'habitude de penser aux affaires publiques, etc.; tels sont les bons effets de cette assemblée qui, bien qu'elle ne fût pas nationale, puisque nous manquions du caractère représentatif, s'est conduite avec beaucoup de justesse et de patriotisme.

Le dernier jour de notre session j'ai eu le bonheur de faire, dans mon bureau, deux motions presque unanimement accueillies; l'une en faveur des citoyens français protestans, l'autre pour une révision des lois, particulièrement des lois criminelles. Je vous envoie la résolution prise par le bu-

reau; elle a été présentée au roi par le comte d'Artois, notre président, et gracieusement reçue. — Cela m'a fait d'autant plus de plaisir qu'une tentative du même genre, concernant les protestans, avait échoué dans le parlement de Paris. — Nous sommes si loin de la liberté religieuse que, même en parlant pour la tolérance, nous devons mesurer nos expressions. — J'ai été libéralement secondé par un savant et vertueux prélat, l'évêque de Langres, qui a parlé admirablement sur la motion religieuse que j'avais introduite.—Vous verrez que le bureau l'a escortée de bien des complimens pour la foi romaine.

Je ne puis vous exprimer, mon cher Monsieur, quels ont été mes sentimens toutes les fois que, dans l'examen des comptes, il a été question des intérêts non payés de la dette américaine. Puisse la convention être l'heureuse époque de mesures fédérales énergiques et patriotiques! puissent les amis de l'Amérique se réjouir! puissent ses ennemis être humiliés et ses censeurs réduits au silence par la nouvelle de ses nobles efforts à persévérer dans ces principes qui l'ont placée si haut dans les annales de l'histoire et parmi les nations de la terre!

L'archevêque de Toulouse est le plus capable, et un des hommes les plus honnêtes qui pouvaient être mis à la tête de l'administration (1). Il aura la haute

(1) M. de Brienne avait d'abord été confident assez intime d'un projet très hardi de Lafayette, pour forcer le roi, dès cette époque, à l'adoption d'un véritable gouvernement représentatif. Quand il vit son ancien collègue notable insister pour la convocation d'une *assemblée nationale*, il se hâta de le désigner au conseil comme l'homme le plus dangereux, *parce que*, disait-il, *toute sa logique est en action*. La liberté des discours de Lafayette, la franchise de sa conduite, contrastaient beau-

influence en tout, et nous pouvons compter sur lui comme sur un homme également éclairé et libéral.

Je vous prie de présenter mes complimens respectueux et ceux de madame de Lafayette à madame Jay. Rappelez-moi au général Knox, au colonel Hamilton, au colonel Wadsworth, au chancelier, à M. Madison, au directeur Cochran, au gouverneur, en un mot, à tous mes amis.

Veuillez envoyer les discours imprimés ci-joints, avec les copies des résolutions du bureau, à M. Otto, qui doit être très désireux de les avoir (1).

Avec respect et affection, etc.

coup avec les façons des courtisans. Son républicanisme, passant à la faveur de son existence américaine, n'avait d'abord paru qu'un peu étrange; cependant, à mesure qu'il dut se prononcer sur les affaires du gouvernement français, on le jugea plus sérieusement. Lorsqu'il eut, en 1787, attaqué les abus auxquels Calonne avait pris part, on le crut son ennemi; mais on sut à quoi s'en tenir, après que le crédit de la reine eut porté l'archevêque de Toulouse au ministère; car il devint évident que Lafayette ne s'opposait à ces ministres par aucune considération personnelle. La Rochefoucauld au parlement, et son ami en Auvergne, ne perdirent pas une occasion d'encourager au refus des subsides et de réclamer les états-généraux; tous deux approuvèrent hautement l'insurrection du Dauphiné, et l'on retrouvait leurs noms dans toutes les oppositions des provinces. On ne sera donc pas étonné que Lafayette ait alors perdu la bienveillance de la reine. Le mécontentement du roi se trouvait adouci par quelques motifs. En cédant aux intrigues et à la cupidité de la cour, il faisait violence à son goût personnel, et c'était un titre, à ses yeux, de se montrer économe de la fortune publique; de plus, il était flatté du succès de la guerre américaine et de l'honneur qu'elle avait rendu aux armes françaises avilies par la guerre de sept ans; il savait gré à Lafayette du rôle qu'il avait joué, et connaissait sa résolution de ne jamais solliciter que les occasions d'être utile. Telle était à la cour, et vis-à-vis des ministres, la situation de Lafayette, avant l'ouverture des états-généraux. (*Note trouvée dans les papiers de M. de Lafayette.*)

(1) M. Otto, avait d'abord accompagné M. de la Luzerne aux États-

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Paris, 3 août 1787.

MON CHER GÉNÉRAL,

J'ai reçu votre première lettre de Philadelphie avec la plus vive satisfaction. Elle m'annonce que d'ici à peu de temps j'aurai encore de vos nouvelles, plaisir, mon bien-aimé général, que le cœur filial de votre ami a besoin de prévoir, et dont il jouit tendrement à l'avance. Je n'ai pas été surpris d'apprendre que vous vous rendiez à la convention. Un refus m'aurait étonné. Du succès de cette réunion dépend peut-être l'existence même des États-Unis, et vous savez combien votre nom ajoutera de poids à ses décisions. Je suis affligé de le dire, mais bien plus malheureux encore de le remarquer, la renommée de l'Amérique est en déclin. Ce qui réjouit ses ennemis, nuit à ses intérêts même auprès de ses alliés, et fournit aux adversaires de la liberté des argumens anti-républicains. Sa considération diminue, son crédit s'évanouit, ses bonnes intentions sont soupçonnées, sa prospérité future est quelquefois mise en doute. Bon Dieu! le peuple américain si éclairé, si sage, si généreux, après avoir si heureusement gravi le rocher escarpé, chancelle à présent dans le sentier facile. Je fais des vœux du plus profond de mon cœur pour

Unis, comme secrétaire particulier. Il succéda à M. Barbé-Marbois dans l'emploi de secrétaire de légation. C'est le même diplomate qui fut ensuite, sous la république et sous l'empire, chargé de plusieurs missions.

votre assemblée, et je sens qu'un désappointement dans mes espérances de félicité pour nos chers États-Unis, détruirait le bonheur de ma vie.

Je vous remercie pour l'envoi des beaux oiseaux et des excellens jambons; les pauvres canards sont morts à leur arrivée au Havre. Je vous prie de m'en envoyer d'autres, et permettez que j'ajoute encore une demande pour avoir quelques oiseaux moqueurs.

L'esprit de liberté gagne beaucoup dans ce pays, les idées libérales se propagent d'un bout du royaume à l'autre. Notre assemblée de notables était une belle chose, excepté pour ceux qui l'avaient imaginée. — Vous savez la querelle personnelle que je me suis faite à propos de quelques dons accordés aux favoris, aux dépens du public. Cela m'a attiré un grand nombre de puissans et invétérés ennemis, mais a été très bien reçu de la nation. J'ai depuis lors présenté quelques-unes de mes idées en termes fort clairs. Je ne puis dire que je sois en faveur à la cour, si par elle vous entendez le roi, la reine et les frères du roi; mais je suis amicalement avec l'administration actuelle. L'archevêque de Toulouse est un homme également distingué par ses talens et ses vues élevées; le conseil est mieux composé qu'il ne l'a jamais été.

Cependant, le parlement animé par l'exemple des notables, oppose une grande résistance à l'établissement des nouveaux impôts. Il sera forcé d'enregistrer les édits; mais il est bon qu'il ait demandé une assemblée générale de la nation, et quoique cela ne doive pas se réaliser tout de suite, je prévois l'événement lorsque les assemblées qui s'établissent à présent dans chaque province auront acquis l'importance

convenable et le sentiment de leur force. J'espère que l'affaire des protestans sera bientôt réglée suivant la motion que j'ai faite aux notables la veille de notre clôture (1).

On ne sait pas encore si l'empereur acceptera les conditions des députés flamands, ou risquera d'envoyer une armée de ses États d'Autriche dans la partie la plus éloignée de son empire. Je suis porté à croire qu'il négociera, mais je ne serais pas étonné du contraire. La Prusse et l'Angleterre soutiennent le stathouder, la France s'intéresse au parti républicain. On fait des préparatifs des deux côtés. Mais je crois que là aussi tout se réduira à de légères escarmouches entre les Hollandais et fondra en négociations, à moins que la partialité du roi de Prusse pour sa sœur ne le porte à des mesures précipitées, qui les entraîneraient tous bien plus loin qu'ils ne le prévoient.

Adieu, mon cher et respecté général, etc.

(1) Par suite des délibérations des notables, trois déclarations du roi sur la liberté du commerce des grains (17 juin), la création des assemblées provinciales (22 *id.*), et la conversion de la corvée en une prestation en argent, furent publiées et enregistrées. Il n'en fut pas de même de deux édits bursaux sur le timbre et la subvention territoriale. Le parlement, après les avoir repoussés (le 6 juillet), ne les enregistra que dans un lit de justice (le 6 août), et se déclara dans l'impuissance de les autoriser valablement, « la nation seule réunie dans « des états-généraux pouvant donner à un impôt perpétuel un con- « sentement nécessaire. » L'édit sur les protestans ne fut rendu qu'au commencement de l'année suivante.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Paris, 9 octobre 1787.

Mon cher Général,

J'espère approcher du moment où je recevrai la lettre que vous m'avez annoncée et qu'à l'inexprimable satisfaction d'avoir des nouvelles de mon bien-aimé général, je joindrai celle de satisfaire la curiosité de mon cœur, en apprenant les opérations de la convention. Puisse-t-elle avoir adopté des propositions et trouver dans le peuple une disposition capables d'assurer le bonheur, et la dignité des États-Unis! J'avoue que mon orgueil, en ce qui touche l'Amérique, ne peut supporter aucune mortification, et cependant je m'aperçois tous les jours qu'elle n'a pas encore obtenu toute la considération qu'elle devrait avoir. J'espère que, grâce à Dieu, les circonstances actuelles seront mises à profit pour donner à l'Union solidité et énergie, sans qu'on s'éloigne pourtant des principes démocratiques; car toute institution du genre monarchique ou aristocratique porterait en elle le germe de bien des maux. Je crains quelquefois que les mauvais effets d'un relâchement démocratique ne fassent trop pencher de l'autre côté. Mais nous devons espérer que tant de sénateurs éclairés, expérimentés, vertueux, auront atteint le point juste; que le peuple restera en possession de ses droits naturels et d'une égalité parfaite entre les citoyens, tandis que le gouvernement, investi de pouvoirs fréquemment renouvelés, saura pourvoir aux

besoins de l'État et agir avec vigueur. La conduite de Rhode-Island est étrange. En vérité, l'Angleterre n'a-t-elle pas des vues personnelles de ce côté?

Les affaires de France sont toujours dans une situation indécise. Il faut remplir un énorme déficit par de nouvelles taxes, et la nation est lasse de payer ce qu'elle n'a pas voté. Les idées de liberté se sont propagées rapidement depuis la révolution américaine. L'assemblée des notables a mis le feu aux matières combustibles. Lorsqu'on a été débarrassé de nous, il a fallu combattre les parlemens, qui, simples cours de justice mais chargés d'enregistrer les édits, ne veulent sanctionner aucune taxe non consentie par la nation. Quelques-uns ont été exilés. Le parlement a rendu des arrêts que le conseil du roi a cassés. Une guerre d'écrits s'en est suivie. Le comte d'Artois a été hué par la populace lorsqu'il est allé porter les ordres du roi. On a brûlé quelques ministres en effigie. Enfin, le parlement a très sottement consenti à un arrangement par lequel on retire les deux taxes proposées, pourvu qu'il enregistre une augmentation des anciennes. Les assemblées provinciales ont eu leurs premières réunions; le réglement qui leur a été donné par le roi les soumettait entièrement à deux intendans de Sa Majesté dans chaque province; nous nous sommes plaints très haut, et ce réglement est refait (1). Vous voyez que le roi est souvent obligé de reculer, sans que cependant la masse du peuple

(1) Les arrêts du conseil qui cassèrent ceux du parlement sont du 14 août, et le parlement fut exilé à Troyes. L'expédition des frères du roi, l'un à la cour des aides, l'autre à la cour des comptes, pour y forcer l'enregistrement des édits du 6 juillet, est du 18 août. La trans-

soit satisfaite. Le mécontentement est même si grand que la reine n'ose plus venir à Paris, de peur d'être mal reçue. D'après ce qui s'est fait dans ces six mois, nous parviendrons au moins à mettre dans la tête de tout le monde que le roi n'a pas le droit de taxer la nation, et que rien dans ce genre ne peut être stipulé que par une assemblée nationale.

Le roi est tout-puissant en France; il a tous les moyens de contraindre, de punir et de corrompre. Les ministres sont portés par inclination et se croient obligés par devoir à conserver le despotisme. La cour est remplie d'essaims de vils et efféminés courtisans; les esprits sont énervés par l'influence des femmes et l'amour du plaisir; les classes inférieures sont plongées dans l'ignorance. D'un autre côté, le génie français est vif, entreprenant et enclin à mépriser ceux qui gouvernent. Les esprits commencent à s'éclairer par les ouvrages des philosophes et l'exemple d'autres nations. Les Français sont aisément excités par un noble sentiment d'honneur, et s'ils sont esclaves, ils n'aiment pas à en convenir. Les habitans des provinces reculées sont dégoûtés par le despotisme et les dépenses de la cour, de sorte qu'il y a un étrange contraste entre le pouvoir oriental du roi, le soin des ministres pour le conserver intact, les intrigues et la servilité d'une race de courtisans d'une part, et de l'autre la liberté générale de penser, de parler, d'écrire malgré les espions, la Bastille et les réglemens sur la librairie. L'esprit d'opposition et de patriotisme

action qui suivit entre le premier ministre et le parlement, est du 10 septembre. Les premières réunions des assemblées provinciales sont du mois d'août.

répandu dans la première classe de la nation, y compris les serviteurs personnels du roi, mêlé à la crainte de perdre leurs places et leurs pensions; l'insolence moqueuse de la populace des villes, toujours prête, il est vrai, à se disperser devant un détachement des gardes, et les mécontentemens plus sérieux du peuple des campagnes; tous ces ingrédiens mêlés ensemble nous amèneront peu à peu sans grande convulsion à une représentation indépendante, et par conséquent à une diminution de l'autorité royale. Mais c'est une affaire de temps, et cela marchera d'autant plus lentement que les intérêts des hommes puissans mettront des bâtons dans les roues.

Il s'est opéré de grands changemens dans l'administration. L'archevêque de Toulouse est premier ministre; c'est un homme honnête et éclairé. J'avoue qu'il a commis des fautes depuis qu'il est en place; mais je lui crois encore un talent du premier ordre. Il a été étourdi par le double orage de la politique intérieure et extérieure. Mais si le temps devenait plus calme, je suis sûr qu'il serait propre et disposé à faire de grandes choses. Les maréchaux de Castries et de Ségur ont quitté le ministère. Le premier est encore très consulté; c'est une grande perte pour le conseil. Vous connaissez ma liaison intime avec lui. Les deux nouveaux ministres sont, pour la guerre le comte de Brienne, frère de l'archevêque, pour la marine le comte de la Luzerne, frère du chevalier. On l'envoie chercher à Hispaniola où il commande; je le crois bien disposé pour les intérêts américains. Vous savez que mon ami M. de Malesherbes a été rappelé au conseil. En tout, cette nouvelle administration est

composée d'hommes honnêtes, et quelques-uns ont un mérite distingué. C'est une chose importante d'avoir un premier ministre qui agisse pour le roi. Je voudrais qu'il y eût parmi eux quelques hommes ayant l'expérience de la guerre; car il est à craindre que nous n'en ayons une bientôt.

L'empire ottoman est depuis long-temps menacé; la France le protégeait et détournait les Turcs d'une guerre contre les deux cours impériales; mais des intrigues anglaises ont entraîné le Grand-Seigneur dans des hostilités qui probablement amèneront la destruction de son empire en Europe. On ne sait encore si la France soutiendra les Turcs insensés et déloyaux comme ils sont, ou si elle occupera dans la Méditerranée quelques points importans sur lesquels les Anglais ont depuis long-temps des vues, tels que Candie, la Morée, peut-être l'Égypte.

Vous apprendrez aussi, mon cher général, les funestes évènemens de Hollande. On doit en accuser l'indécision de notre ministère, les bévues de son représentant, la friponnerie d'un aventurier poltron, le rhingrave de Salm. Notre ambassadeur n'a rien su de ce qui se passait, rien dit de ce qu'il fallait dire; M. de Salm, dont la cour s'était engouée, promettait des merveilles et n'a su que s'enfuir. Les ministres ont été lents dans leurs préparatifs, temporiseurs pour le rappel de l'ambassadeur, complètement dupes dans leurs négociations. D'un autre côté, on doit le dire, les patriotes hollandais ne s'entendaient pas, se détestaient même entre eux presque autant que le stathouder; l'entrée des troupes prussiennes a été

également contraire aux lois de l'honneur, puisqu'on négociait, et à celles de la politique, puisqu'elle nous jette dans l'alliance autrichienne. Nous avons été surpris, le roi de Prusse a été mal dirigé, les Hollandais sont ruinés, et l'Angleterre se trouve la seule puissance qui ait gagné au marché. On ne sait encore si elle se contentera de conserver son très avantageux traité de commerce avec nous, et de reprendre son influence en Hollande, ou si elle ne saisira pas l'occasion de se venger de la guerre d'Amérique. Le dernier cas est dans les vœux du roi d'Angleterre et paraît assez vraisemblable. Des alliances seraient alors formées; la France, l'empereur, la Russie et l'Espagne s'uniraient contre l'Angleterre, la Prusse et une armée d'Hanovriens, Hessois, Brunswickois, soutenus par le stathouder en Hollande, à moins que nous n'ayons trouvé moyen d'y entrer avec une armée et de relever le parti républicain, ce qui à présent est passablement difficile. J'ai bien pensé au rôle que devait jouer l'Amérique, et voici mon humble opinion :

Les États-Unis seront, sans aucun doute, alliés de la France ou neutres. Dans le premier cas, ils recouvreront les forts, et joindront probablement le Canada à la confédération. Mais jusqu'à quel point peut-on compter que les États du Sud et une partie de ceux de l'Est voudront d'une guerre qui les priverait d'une portion de leur commerce? D'ailleurs, l'Amérique dans sa situation pourrait-elle s'engager dans des hostilités sans de graves inconvéniens? Je suis porté à croire que la neutralité sera plus conforme à ses intérêts. Mais je comprends une neutralité qui lui permettra d'aider ses alliés et d'accroître ses richesses.

Vous savez que, par le traité des États-Unis avec la France, les deux puissances se sont garanti mutuellement leurs possessions en Amérique. La France pourra ne pas insister sur l'exécution littérale de cet engagement, tant qu'elle jouira du bénéfice d'un autre article qui lui permet d'introduire, de faire réparer ses vaisseaux et de vendre leurs prises dans les ports des États-Unis. La France trouvera ainsi un abri, des magasins, un chantier de réparation, et les Américains profiteront des ventes. En même temps des lettres de marque pourront être données à des corsaires américains qui, mêlés avec des Français et sous pavillon français, amèneront dans les ports les produits des Antilles anglaises, tandis que les négocians continueront de commercer avec les deux partis. Les Anglais n'auront aucun reproche à faire à l'Union; car d'un côté, elle se conformera strictement au traité, et de l'autre, ils ne peuvent empêcher d'acheter et d'équiper des bâtimens partout où on le voudra. Je ne crains donc pas de paraître ingrat ou timide, et je ne voudrais pas engager les États-Unis plus loin que cette bienveillante et secourable neutralité qui, bien conduite, peut permettre à la France d'insister à la paix, pour la restitution des forts. Mais je serais effrayé d'une guerre à cause de la dépense.

Vous savez, mon cher général, que la lettre à M. Jefferson avait rencontré quelques difficultés qui ne tenaient pas à un changement dans les dispositions du ministère, mais à d'obscures chicanes de la ferme générale. La crise des affaires intérieures et les fréquens changemens de cabinet avaient retardé

cette affaire, terminée dernièrement par M. Jefferson t moi, aussi bien qu'on le pouvait dans ce mo- ent, d'après des obstacles provenant des lois fiscales t des priviléges exclusifs qui affligent encore ce ays. J'espère que vous trouverez que le commerce es États-Unis a obtenu les plus grands avantages ue nous pouvons lui assurer jusqu'à ce que l'état tuel soit amélioré.

Je vais à présent vous parler de moi, mon cher néral, et je sais que cette portion de mon journal e sera pas sans intérêt pour vous. Après l'assemblée s notables où j'avais déplu à Leurs Majestés, à la mille royale et à une foule de puissans personnages de courtisans, mais où ma conduite, critiquée par ux, m'avait rendu très populaire dans la nation, et ait soutenue par les parlemens qui répétaient ce ue j'avais dit, je tournai mes pensées vers l'assem- lée provinciale d'Auvergne. La présidence ne m'était as donnée, et j'avais déclaré que je ne la désirais as, parce que le président, étant nommé par le roi, est pas aussi indépendant qu'un simple membre. J'ai ême souhaité que l'assemblée me désignât pour s commissions locales; quoique je ne puisse y as- ster à cause des intérêts de l'Amérique qui m'ont ppelé et qui me retiennent ici. La première session e l'assemblée a été exclusivement employée à se mpléter; car le système entier ne sera en vigueur ue dans trois ans, et la première nomination a été ite moitié par le roi, moitié par nous-mêmes. Nous mmons aussi la moitié des assemblées inférieures ui se complètent de même par leur choix. J'ai par- uru la province et j'ai été reçu avec les plus tou-

chans témoignages d'affection et de confiance par toutes les classes d'habitans. Pendant ce temps on formait en Hollande un projet bien conforme à mes vœux, et qui a été déjoué par ceux-là mêmes qui devaient le soutenir. Depuis long-temps les Hollandais songeaient à me faire prendre part à leurs affaires, et dernièrement il fut agité parmi eux de me mettre à la tête d'un corps de vingt mille volontaires, s'ils pouvaient les réunir, mesure que l'intérêt de la cause et l'opinion des hommes les plus éclairés parmi eux appuyaient fortement. Si les affaires étaient devenues sérieuses, j'aurais, sans aucun doute, été placé à la tête de toutes les forces militaires des provinces républicaines (1). Tandis que ce plan se préparait à la grande satisfaction de l'archevêque de Toulouse et

(1) Ces liaisons avec les patriotes qui entreprirent d'arrêter les usurpations de la maison d'Orange sont antérieures aux troubles de 1787. Dès 1785, étant aux revues de Potsdam et de Magdebourg, le duc de Brunswick fut chargé par le roi, son oncle, alors malade, de s'expliquer avec Lafayette sur les affaires de Hollande et de lui dire que la cour de Berlin ne soutiendrait pas le stathouder dans des prétentions exagérées; que tout ce qu'elle demandait, c'était que le ministère français ne travaillât pas à son expulsion. M. de Vergennes n'avait pas porté ses vues si loin. Quant à Lafayette, il avait, en 1786, des rapports intimes avec les plus respectables citoyens de la Hollande qui souhaitaient le mettre à la tête de leurs troupes. Le ministère français, sur la recommandation du roi de Prusse et la demande du stathouder, donna d'abord aux patriotes Maillebois, qui leur fut peu agréable; il craignit, en cédant aux vœux exprimés en faveur de Lafayette, d'être entraîné trop loin, et il aima mieux opposer au parti d'Orange un étranger, le rhingrave de Salm que la suite des évènemens a fait suffisamment connaître. Malgré ces contrariétés, Lafayette, sous le ministère de Brienne, continua de s'intéresser vivement à la Hollande. Boufflé devait y être envoyé, en cas d'attaque des Prussiens, avec un corps auxiliaire de Français, et les patriotes avaient résolu de demander enfin formellement Lafayette pour commander les troupes bataves. Ces projets s'évanouirent par les intrigues britanniques, la perfidie du cabinet de Berlin, et surtout la faiblesse et la mauvaise foi du gouver-

du maréchal de Castries (car, quoique assez mal avec les têtes couronnées, mon influence auprès des ministres n'est pas diminuée, et je suis amicalement avec plusieurs, particulièrement le premier ministre), et tandis que Ternant, qui a joué un grand et noble rôle au service de la Hollande, croyait recevoir immédiatement la demande qui me concernait, le rhingrave de Salm et son ami, le ministre de France, ont arrêté la transaction en persuadant aux chefs que ce choix déplairait à la cour de Versailles. Les Hollandais disent à présent qu'en cette affaire comme en d'autres, ils ont été trompés par la friponnerie du rhingrave. Il y a eu un léger combat, l'autre jour, à Amsterdam, qui depuis a capitulé (1). M. de Moustiers me fait dire qu'il va partir. J'aurai du temps et

nement français. Les patriotes de Hollande se repentirent trop tard de n'avoir pas appelé dès les premiers temps le chef qu'ils désiraient et d'avoir eu trop d'égard à ces répugnances du cabinet de Versailles, que Lafayette ignora pendant quelque temps, comme sa correspondance le prouve ; mais sa maison devint leur rendez-vous et le centre de tous leurs projets ultérieurs; en un mot, tout ce qui pouvait dépendre d'un homme que les discussions de l'assemblée des notables et les premiers troubles avant-coureurs de la révolution avaient déjà brouillé avec la cour, fut entrepris par Lafayette pour les soutenir. L'année suivante, quelques nouvelles espérances amenèrent de Rotterdam à Paris M. Paulus, son ami personnel, qui est mort depuis président de la convention batave. M. Paulus a souvent répété que Lafayette, quoiqu'il eût cessé de voir les ministres, lui offrit cependant de s'adresser à eux dans l'intérêt de la liberté batave, et ne négligea rien pour assurer le succès de son voyage. Plus tard, les jacobins reprochaient à Lafayette de vouloir toujours embarrasser la politique de l'affaire des patriotes hollandais, et ceux-ci, au commencement de la guerre, voulurent former une légion, demandant avant tout qu'elle fût employée par le constant défenseur de leur cause. (*Note trouvée dans les papiers de M. de Lafayette.*)

(1) Les Prussiens entrèrent à Amsterdam le 10 octobre.

probablement une occasion sûre pour écrire avant qu'il mette à la voile. Mais comme cette lettre très confidentielle n'est pas faite pour la poste, surtout de ce pays, je crois plus sûr de la remettre entre les mains de M. de Moustiers, et je la continuerai dans peu de jours.

Adieu, mon cher général, c'est avec un respect et une tendresse filiale que j'ai l'honneur, etc.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Paris, 1er janvier 1788.

MON CHER GÉNÉRAL,

Je suis heureux de l'occasion qui se présente de vous souhaiter une bonne année, et de consacrer les premiers momens de ce jour au plaisir, si bien senti par mon cœur, de vous rappeler un fils adoptif, votre ami le plus tendre et le plus dévoué. Je vous prie d'offrir mes vœux à madame Washington. Madame de Lafayette y joint les plus tendres complimens pour vous et pour elle, et j'espère que vous serez assez bon pour parler de moi à la famille de nos amis.

Je n'ai pas besoin de vous dire que je lis très attentivement et avec un inexprimable intérêt la constitution nouvellement proposée (1). Je l'ai admirée et je trouve que les différens modes d'élection pour les deux chambres du congrès sont heureusement cal-

(1) La constitution proposée par la convention à la ratification du peuple est du 17 septembre 1787. (*Voyez la note de la page* 192.)

culés. Je suis seulement inquiet de deux choses : 1° l'omission d'une déclaration des droits ; 2° les pouvoirs considérables confiés au président, joints à la rééligibilité, ce qui pourrait un jour ou l'autre en faire un stathouder. Lors même que mes observations seraient fondées, je me tranquilliserais en songeant, d'abord que, si le peuple le désire, un bill des droits peut être rédigé, avant qu'il accepte la constitution. Mon autre motif de sécurité, c'est que vous ne pourrez éviter d'être élu président, et si vous pensez que le vaisseau public peut marcher sans tous ces pouvoirs, vous serez à même de les restreindre et de faire, touchant la réélection, des propositions qui assureront à la constitution une protection plus grande et à vous une nouvelle moisson de gloire. Mais, au nom de l'Amérique, du genre humain, de votre propre renommée, je vous conjure, mon cher général, de ne pas refuser la charge de président, pendant les premières années. Vous seul pouvez faire marcher cette machine politique, et je prévois que cette époque fournira un admirable chapitre à votre histoire.

Je suis revenu de l'assemblée provinciale d'Auvergne où j'ai eu le bonheur de plaire au peuple, et le malheur de déplaire au gouvernement à un très haut point. Le ministère demandait une augmentation de revenus ; notre province est du petit nombre de celles qui n'ont rien donné ; elle s'est exprimée d'une manière qui a été fort mal prise. La situation actuelle de la France est bien extraordinaire ; le peuple, dont je vous ai peint les dispositions, s'agite, la fermentation est grande ; mais tout cela mêlé de

légèreté et d'amour du repos. Les parlemens dépassent chaque jour la limite de leur institution, mais sont sûrs d'être approuvés par la nation, lorsque, parmi bien des choses déraisonnables, ils ont la bonne politique de réclamer une assemblée générale. Le gouvernement voit décliner le pouvoir de la couronne et cherche à le recouvrer, en l'exerçant avec une sévérité dangereuse, car il a ce qu'il faut d'argent pour cette année, du moins il le croit ainsi. Pour moi, je souhaite avec ardeur obtenir un bill des droits et une constitution, et je voudrais que la chose pût s'accomplir, autant que possible, d'une manière calme et satisfaisante pour tous (1). L'empereur a fait une attaque mal combinée sur Belgrade. Il ne peut manquer de réussir une autre fois, et au commencement du printemps, les deux cours impériales ouvriront avec succès, sans doute, une campagne contre les Turcs. Ceux-ci ont été poussés à la guerre par la Grande-Bretagne, et si la France voulait y prendre part, elle se joindrait probablement à la Russie; mais le gouvernement évitera de se mêler à la querelle, et peut-être ne s'en trouvera pas mieux. Le roi de Prusse courtise maintenant la France, et propose, je crois, de retirer ses troupes de Hollande. C'est, probablement, une insuffisante et inutile réparation.

Je joins ici, mon cher général, un arrêt du conseil

(1) La querelle de la cour avec le parlement s'était aggravée à la suite d'un lit de justice tenu le 19 novembre pour l'enregistrement d'un emprunt; deux conseillers et le duc d'Orléans avaient été exilés; par compensation, une déclaration du roi, du 18 décembre, avait annoncé la convocation des états-généraux, mais dans cinq ans seulement.

et une lettre à M. Jefferson, qu'après de longues négociations nous avons eu la satisfaction d'obtenir. J'avais espéré finir cette affaire avant mon voyage d'Auvergne. De nouvelles difficultés s'étant élevées, nous n'avons pu, M. Jefferson et moi, la terminer plus tôt. Je suis de plus en plus charmé de M. Jefferson; ses talens, ses vertus, son caractère, tout en lui commande le respect et inspire l'affection; il jouit d'une considération universelle et fait parfaitement les affaires de l'Amérique. C'est le plus heureux choix qui pût être fait.

Adieu, mon cher général, je suis avec respect et une tendresse de fils, etc.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Paris, 2 janvier 1788.

Mon cher Général,

Je vous ai écrit par la voie de l'Angleterre et je vous adresse seulement ici un duplicata de l'arrêt du conseil et de la lettre à M. Jefferson, qui, j'espère, seront utiles au commerce des États-Unis. Je désire d'autant plus un accroissement de relations entre les deux nations, que nous avons, M. Jefferson et moi, assuré le ministère que tel serait le résultat des nouveaux réglemens. Il est également nécessaire de conserver les dispositions de la France, et de faire changer celles de la Grande-Bretagne, qui actuellement a tous les profits, sans accorder aucune faveur. Vous verrez, mon cher général, qu'un vaste champ

est à présent ouvert aux spéculations des négocians américains.

L'empereur est décidé à faire la guerre aux Turcs. Je ne sais si les négociations de l'hiver pourront accommoder les affaires; mais il est probable que les Ottomans auront à combattre les deux cours impériales, et ils ne peuvent manquer de payer bien cher la partie. La politique européenne a fort changé depuis que le roi de Prusse et le Grand-Seigneur se sont livrés à l'influence britannique. Une alliance avec les cours impériales conviendrait à présent à la France qui ne pourrait y perdre; mais sa prétention est uniquement d'éviter une guerre. La situation intérieure est assez embarrassante pour le gouvernement. Quoiqu'il soit parvenu à assurer l'exactitude du service pour toute l'année, il est assez en peine pour contenir l'esprit de liberté qui anime le peuple, et l'esprit d'opposition, quelquefois déraisonnable, des parlemens. Voilà ce qui occupera la scène jusqu'à ce qu'elle soit remplie par une assemblée nationale qui fixera enfin les droits de tous. En attendant, les assemblées provinciales font beaucoup de bien, et j'espère de grandes améliorations dans l'état de la France. Adieu, mon bien-aimé général, offrez mes respects, etc.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Paris, 4 février 1788.

Mon cher Général,

Vos lettres deviennent de plus en plus rares, et je désire impatiemment que vous deveniez vite pré-

sident afin que vous soyez plus à portée des occasions de m'écrire. Cette lettre ne vous apprendra pas beaucoup de choses sur la politique. Les deux cours impériales se préparent à une vigoureuse campagne contre les Turcs ; la Russie compte envoyer une escadre dans la Méditerranée, et quoique cela ne convienne ni à la France, ni à l'Angleterre, elles ne feront aucune réclamation assez vive pour y mettre obstacle. Les Turcs combattront, ainsi que l'écrivait de moi lord Cornwallis, *s'ils savent comment s'y prendre.* Ils seront sans aucun doute battus, et auront à regretter de s'être liés avec la Grande-Bretagne. On me dit que le roi de Prusse regrette aussi ce qu'il a fait; mais on ne peut se fier à lui. Il cherche à fortifier la confédération germanique mise sur pied par le feu roi, et l'Angleterre a pris à sa solde un bon nombre de princes allemands. Il semblerait que les choses se disposent de loin pour une alliance entre les cours impériales, la France et l'Espagne. Cela va aussi doucement qu'il est possible à la politique de marcher. La France craint pour son commerce du Levant; elle voudrait rétablir ses finances en désordre. Le gouvernement n'est pas peu embarrassé de l'esprit d'opposition qui s'est dernièrement introduit partout, et il emploiera tous les moyens de pacifier, de concilier, de se tenir à l'écart. Cependant la France est si puissante par ses ressources, sa fertilité, sa position, tous les avantages dont elle est douée, qu'il faut la placer dans les différens calculs bien au-delà du rang que lui assignent à présent ses rivales, et du moment où elle possèdera une assem-

blée nationale, elle laissera loin derrière elle toutes les autres nations de l'Europe.

L'Angleterre a été un peu trop loin pour ses facultés et ses projets. On m'a dit qu'il y avait eu *déficit* dans le dernier quartier. On y est inquiet de l'état de fermentation que l'horrible conduite des Stathoudériens entretient en Hollande, ainsi que du projet d'une quadruple alliance. Cependant, comme notre ministère est connu pour chercher la paix avec persévérance, le cabinet anglais croit pouvoir prendre un ton plus élevé que celui qu'il serait sérieusement déterminé à soutenir.

Nous attendons avec anxiété le résultat des conventions des États. La nouvelle constitution a été fort examinée et admirée par les philosophes d'Europe. Les principales critiques portent toujours sur ce qu'on n'y voit pas de déclaration des droits, de garantie pour l'institution du jury, de rotation nécessaire pour la présidence, ainsi que sur l'étendue du pouvoir exécutif. Nous convenons, M. Jefferson et moi, que les remarques sont justes, mais qu'aucune ne doit être faite avant que neuf États soient entrés dans la fédération. C'est alors qu'on pourra, si on le juge à propos, adopter des amendemens qui ramèneront peut-être les dissidens. Quant à ce qui touche le pouvoir ou la permanence du président, je suis tranquille, ou plutôt je suis content, car le retranchement de tout ce qui ne serait pas indispensable à l'énergie du gouvernement, la destruction de tout germe nuisible dans son organisation, formeront une glorieuse page dans l'histoire de mon bien-aimé général.

Vous devez avoir reçu un arrêt du conseil et une lettre à M. Jefferson qui, j'espère, seront d'un grand avantage au commerce. L'arrêt a excité une assez grande fermentation parmi quelques commerçans et financiers qui me trouvaient trop partial pour les États-Unis. J'ai prié le ministre de réunir les opposans dans un comité où j'espère répondre à leurs objections. Il vaut mieux ne pas parler de ce détail qui pourrait causer de l'inquiétude aux négocians américains.

L'édit qui donne aux *sujets non catholiques du roi* un état civil a été enregistré (1). Vous vous rappelez, mon cher général, ce que je vous ai écrit, il y a trois ans. Vous jugerez aisément combien, dimanche dernier, j'ai eu de plaisir à présenter à une table ministérielle le premier ecclésiastique protestant qui ait pu paraître à Versailles, depuis la révocation de 1685.

Madame Lafayette, Anastasie, votre filleul George et Virginie veulent être respectueusement rappelés, etc.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Paris, 18 mars 1788.

Mon cher Général,

Je voudrais pouvoir commencer cette lettre par des remercîmens, mais pas une ligne ne m'est parvenue. Je suis si heureux quand je reçois de vos nou-

(1) Il est du 20 janvier.

velles, mon bien-aimé général, qu'il me faut espérer que jamais vous ne me refuserez volontairement une satisfaction qui m'est si chère, quoiqu'encore si différente des douces habitudes que j'avais prises en Amérique.

La politique de l'Europe se développe au moins à l'Orient. Les Russes assiégeront bientôt Oczakow. Tandis qu'une autre armée agit de concert avec un corps de troupes autrichiennes, la grande armée que l'empereur commande est devant Belgrade. Il a tâché de s'en emparer par surprise; mais il a échoué. Les Russes envoient une escadre et cinq mille hommes dans la Méditerranée; les Vénitiens arment aussi une flotte. Les Turcs ont levé de nombreux troupeaux d'hommes armés. Leur cavalerie, qui dans le premier choc n'est pas à mépriser, a, dit-on, fait prisonniers trois mille Autrichiens, auxquels, suivant l'usage du pays, on a coupé la tête. Ils ont eu aussi un léger succès contre les Russes, mais on ne peut douter de l'avantage que les armées des deux empires alliés doivent à la fin avoir sur des bandes d'hommes indisciplinés, étrangers à toutes connaissances militaires. S'ils peuvent quelquefois réussir contre des troupes détachées, ils se disperseront lorsqu'ils auront à combattre des corps considérables. Les seules difficultés de cette guerre consistent dans le manque des provisions, la stérilité du pays et le danger de la peste. Si, malgré ces obstacles, les armées impériales pénétraient jusqu'à Constantinople, la possession de cette capitale pourrait devenir un grave sujet de discordes.

Le roi de Prusse n'a pris quant à présent aucun parti. La Pologne est inquiète et craint de perdre encore quelque chose dans l'arrangement général. La Hollande a fait un traité avec la Prusse, un autre avec l'Angleterre. Rien du côté de la Grande-Bretagne n'annonce la guerre. La France désire la paix à tout prix. L'Espagne arme et s'oppose à l'entrée des Russes dans la Méditerranée, mais cédera probablement aux demandes de la France. Il n'est pas improbable que, pour le moment, les deux cours impériales se contentent, après une campagne, d'obtenir un accroissement considérable de territoire. On pourrait aussi prévoir une guerre qui embraserait toute l'Europe et ne se terminerait que par l'entière destruction de l'empire ottoman. Il n'est pas aisé de décider lequel des deux évènemens doit avoir lieu.

Les affaires intérieures de la France ne sont pas encore arrangées. Des réformes considérables ont été faites dans la dépense; mais le déficit existe toujours, les parlemens s'étant déclarés sans pouvoir pour consentir l'impôt. Comme les assemblées provinciales ne représentent pas encore le peuple, je pense que le roi sera obligé de convoquer la nation plus tôt que les ministres ne le supposent. Le compte rendu imprimé de l'état des finances doit paraître sous peu de jours. Je sais que le gouvernement compte proposer de réunir les états-généraux à l'époque la plus reculée que comportent ses engagemens, c'est-à-dire en 1792. Mais je crois qu'un si heureux évènement ne tardera pas plus d'une année, à compter de l'été prochain. C'est la seule manière de régler les droits de tous, et d'établir sur des principes fixes l'admi-

nistration de ce pays. J'ai quelques raisons de croire que le gouvernement prépare une attaque contre les parlemens qui, n'étant qu'une simple cour de justice, ne veulent enregistrer aucun édit pour des taxes nouvelles, jusqu'à la réunion des états-généraux.

Les troupes ont été divisées en armées et en grandes divisions. Les quatre généraux seront des maréchaux de France. Les grandes divisions seront commandées par des lieutenans-généraux. J'ai demandé à être employé dans les provinces méridionales sous mon beau-père, le duc d'Ayen. Je serai son plus ancien major-général. Les divisions sont d'environ dix mille hommes. Les commandemens des majors-généraux s'appellent brigades. On joindra à mes régimens deux corps d'infanterie légère. Nous servirons pendant deux mois.

Adieu, mon bien-aimé général; présentez mes tendres respects, etc.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Paris, 25 mai 1788.

Mon cher Général,

Au milieu de nos troubles intérieurs, c'est une grande consolation pour moi, de jouir des prospérités assurées à ma patrie d'adoption; car les nouvelles d'Amérique me font espérer que la constitution sera acceptée. Permettez-moi encore une fois, mon cher général, de vous conjurer de ne

pas refuser la présidence; la constitution telle qu'elle est proposée, répond à beaucoup de vœux; mais je me trompe fort, ou il y a quelques endroits qui ne seraient pas complètement sans danger, si les États-Unis n'avaient pas le bonheur de posséder leur ange gardien qui pèsera les avantages et les inconvéniens de chaque article, et saura, avant de rentrer encore dans sa retraite, déterminer avec précision le degré de force qu'il est indispensable de donner au gouvernement, limiter les pouvoirs dont on pourrait abuser, enfin indiquer ce qui reste à faire pour atteindre à cette perfection dont la nouvelle constitution est plus près qu'aucune autre forme de gouvernemens passés ou présens.

Les affaires de France touchent à une crise, dont les bons résultats sont d'autant plus incertains, que le peuple, en général, n'a nulle inclination à en venir aux extrémités. *Mourir pour la liberté*, n'est pas la devise de ce côté de l'Atlantique. Comme toutes les classes sont plus ou moins dépendantes, comme les riches aiment leur repos, en même temps que les pauvres sont énervés par la misère et l'ignorance, nous n'avons qu'une ressource; c'est de raisonner et d'inspirer à la nation une sorte de mécontentement passif ou de non-obéissance, qui peut fatiguer la légèreté, et déjouer les plans du gouvernement. Les parlemens, malgré leurs inconvéniens, ont été des champions nécessaires à mettre en avant. Vous verrez par les publications, car nous vous envoyons tout ce qui paraît, que le roi a élevé des prétentions, et que les cours de justice ont établi des principes si contradictoires, qu'on a peine à croire que ces assertions

soient émises dans le même pays et dans le même siècle. Les choses ne pouvaient en rester là ; le gouvernement a employé la force des armes contre des magistrats désarmés et les a chassés. — Et le peuple, direz-vous? — Le peuple, mon cher général, a été si engourdi que j'en ai été malade, et les médecins ont été obligés de me rafraîchir le sang. Ce qui a beaucoup augmenté ma colère, c'est un lit de justice où le roi a créé une cour plénière, composée de juges, de pairs et de courtisans, sans un seul représentant réel du pays ; et l'impudence des ministres qui ont osé dire que tous les impôts et emprunts seraient enregistrés. Grâce à Dieu, nous l'avons emporté, et je commence à espérer une constitution. Les magistrats ont refusé de siéger dans la cour plénière ; les trente-huit pairs, dont un petit nombre a du sens et du courage, n'obéiront pas. Quelques-uns, tels que mon ami La Rochefoucauld, se conduisent noblement ; les autres suivent à distance. Les parlemens ont unanimement protesté, et fait un appel à la nation. La plupart des cours inférieures repoussent le nouveau régime. Des mécontentemens éclatent partout, et, dans plusieurs provinces, ne sont pas à mépriser. Le clergé, qui se trouve avoir une assemblée dans ce moment, fait des remontrances ; les avocats refusent de plaider ; le gouvernement est embarrassé, et commence à recourir aux apologies ; les commandans ont été, dans quelques villes, poursuivis avec des pierres et de la boue. Au milieu de ces troubles et de cette anarchie, les amis de la liberté se fortifient journellement, ferment l'oreille à toute négociation, et disent qu'il leur faut une as-

semblée nationale ou rien. Telle est, mon cher général, l'amélioration de notre situation. Pour ma part, je suis satisfait de penser qu'avant peu, je serai dans une assemblée de représentans de la nation française, ou à Mount-Vernon (1).

Je suis si absorbé par ces affaires, que je vous dirai peu de choses sur la politique européenne. Ma désapprobation des projets du ministère et les petites tentatives que j'ai faites contre lui, m'ont conduit à cesser de voir l'archevêque; plus j'avais été lié avec lui et le garde des sceaux, plus j'ai fait éclater mon indignation contre leur infernal plan. Je suis bien heureux que l'arrêt du conseil pour l'Amérique ait passé avant le fort de ces troubles, et je m'occupe, par l'entremise d'autres ministres, de faire supprimer totalement les droits sur l'huile de baleine, ce qui placerait sur un pied d'égalité, même sous le rapport des primes, les négocians français et américains, et cela sans que les pêcheurs fussent obligés de quitter les côtes de leur pays. Si nous réussissons, il fau-

(1) Le 4 janvier, le parlement avait protesté contre les lettres de cachet et contre l'exil de deux de ses membres. Son arrêt ayant été cassé par le conseil du roi le 17, il le renouvela le 18. Enfin le 3 mai, il rendit un arrêt célèbre dans lequel il proclamait quelques-uns des principes de liberté publique, et la nécessité d'une convocation des états-généraux. C'est à cette occasion que, le 5, un officier des gardes du corps escorté des gardes suisses, pénétra dans la grande chambre pour y opérer l'arrestation de deux conseillers. Le 8, le roi tint un lit de justice, pour ordonner l'enregistrement de plusieurs édits qui prescrivaient différentes réformes dans l'organisation judiciaire, enlevaient aux parlemens le droit d'enregistrement, et le conféraient à une cour unique et suprême, formée par le roi, sous le nom de *cour plénière*, de princes, de pairs, de magistrats, de prélats et de militaires. Dès le 16, le châtelet rendit un arrêt contre ces édits, et les parlemens protestèrent les uns après les autres.

dra songer immédiatement au commerce des Antilles. Je suis heureux que nous ayons ici M. Jefferson pour ambassadeur; ses talens, ses vertus, son excellent caractère, tout en lui constitue le grand homme d'état, le zélé citoyen, l'ami précieux. Il a avec lui un jeune Virginien, M. Short, qui paraît fort capable, honnête, et très aimable. Cette lettre vous sera remise par M. de Warville (1), homme de lettres, qui vient de publier une brochure contre le journal de Chastellux, mais qui est toutefois fort spirituel, et désire beaucoup vous être présenté; il compte s'occuper d'une histoire de l'Amérique, et vous le rendriez bien heureux par conséquent, si vous lui permettiez de jeter un coup d'œil sur vos papiers, faveur qu'il me paraît mériter, car il aime beaucoup l'Amérique, écrit bien, et représentera les choses sous leur véritable jour. Il a avec lui un officier que je prends aussi la liberté de recommander, M. de la Tenière.

Pour en venir à la politique, je vous dirai que la guerre entre les puissances impériales et les Turcs va son train. L'empereur a fait quelques attaques; mais il y a une fatalité attachée à cet homme qui fait qu'il commence toujours et ne finit jamais rien. Les escarmouches ont été généralement d'un succès indécis. Il a pris une ville, mais il a été rudement frotté dans un autre assaut, et le même jour il a essuyé une seconde défaite. Ces affaires, quoique légères, montrent que les Turcs sont, ou très mal attaqués, ou plus heureux que nous ne pouvions nous y attendre. Le siège de Belgrade qui sera

(1) M. Brissot de Warville, depuis député à la Convention nationale.

la grande expédition, n'est pas commencé. Il s'est fait une jonction entre les Autrichiens et les Russes sur un autre point; mais ils n'ont guère de moyens d'agir. La grande armée des Russes se porte vers Oczakow que le prince Potemkin, ancien amant et l'ami du cœur de l'impératrice, va assiéger. Paul Jones est entré au service russe, et commandera une escadre sur la Mer-Noire; toutes les puissances négocient, et cependant on arme en même temps en Espagne, en Danemark et en Suède; il y aura des flottes d'observation, mais l'on croit que la paix se fera cet hiver. Nous devons naturellement désirer des actions décisives. Si elles étaient défavorables aux Russes, cela pourrait les dégoûter; quant aux Turcs, jamais vous n'obtiendrez d'eux une concession, à moins que le prophète ne leur ait montré son mécontentement en les laissant battre. En cas que les deux parties gardent leur terrain, on craint une guerre générale pour l'année prochaine.

Je vous prie, mon cher général, d'offrir mes tendres hommages, etc.

J'ai reçu une lettre de M. de Moustiers qui, entre nous, ne me paraît pas très satisfait. Nous devons le contenter un peu, afin qu'il nous représente favorablement. On dit que la flotte russe destinée pour la Méditerranée est contremandée, quoique l'Espagne ait donné son consentement; je ne sais si cela est certain. Je viens de recevoir communication officielle d'une résolution signée par plus de trois cents gentilshommes de l'ordre de la noblesse de Bretagne, déclarant infame d'accepter une place dans la nouvelle

administration, ce à quoi j'ai complètement donné mon adhésion. Adieu, mon cher général.

Mardi soir..... (1).

On dit que les princes et pairs seront convoqués cette semaine, pour entendre les intentions du roi sur les états-généraux. D'autres croient qu'on se contentera d'un arrêt du conseil qui posera différentes questions relatives à la convocation et les soumettra aux assemblées provinciales. Peut-être indiquera-t-on une espèce d'assemblée de notables de chaque province pour régler ces formes. Quoi qu'il en soit, il paraît que les ministres veulent user de finesse, gagner du temps, éviter une explication précise sur l'époque. Ce parti est mauvais pour la chose publique, pour le roi, pour eux-mêmes; ils ne feront qu'augmenter la défiance. On sera enhardi parce qu'ils céderont, et ils n'en feront pas assez pour que les bons citoyens puissent se rapprocher d'eux. Le duc de Guiche est parti pour le Béarn; il va porter des paroles de paix. Je sais que les ministres ont voulu satisfaire la Provence en détachant ses intérêts du

(1) Cette lettre fait partie de ces lettres de famille et d'intimité dont M. de Lafayette, bien des années après les avoir écrites, avait fait extraire les passages qui se liaient pour lui à des souvenirs historiques. Ces extraits détachés et souvent sans date, vont se représenter fréquemment dans cette collection. La date de cette lettre-ci ne peut être donnée avec précision; mais elle a été écrite au milieu des troubles que fit naître la création de la cour plénière. Ils furent très graves en Dauphiné, en Béarn et à Rennes. Les états de Bretagne firent partir pour Versailles douze députés de la noblesse, pour apaiser les esprits. Le gouvernement ordonna, par un arrêt du conseil du 5 juillet, des recherches sur les élections et les réunions des états-généraux. C'est dans le courant de juin que cette lettre doit être placée.

du royaume et qu'elle s'y est refusée. Les gen-
mmes bretons doivent remettre leur mémoire
i partout où ils le trouveront. Cette ambassade
rrassera un peu le gouvernement. Le parlement
uen s'est assemblé pour noter d'infamie le prin-
ministre et surtout le garde des sceaux, et pour
rer nuls les arrêts de grands bailliages (1). Lian-
mande qu'on n'a pu encore ramasser que sept
nnes pour celui de Soissons. Cette situation des
s me confirme encore plus d l'idée qu'on va
quelque chose; il paraît sûr que ce sera sous
e jours.

ous écris en revenant de chez M. Necker où
né M. Paulus, patriote hollandais; je n'y avais
é depuis son départ de Paris. Si l'archevêque
s est mécontent de moi, il doit voir du moins
n'est pas l'esprit de parti qui m'entraîne.

Paris, ce mercredi, 1788.

ous remercie de tout mon cœur de votre
du B..... Je hais le rôle de mauvais augure et
rrier de malheur. C'est dans l'amertume de
œur que je prévois que C..... apprendra par
a demi-banqueroute qui a suivi l'arrêt des
énéraux (2). Il y a un an que les cours sou-

n des édits du 8 mai étendait, pour affaiblir les parlemens, la
on des bailliages, et dans les villes considérables érigeait les
ix de second ordre, sous le nom de *grands bailliages*, en tribu-
s appel en matière criminelle, et en matière civile pour toutes
es où la valeur de l'objet contesté n'excédait pas 20,000 livres.
8 août, un arrêt du grand-conseil fixa au 1er mai 1789 la
s états-généraux, et suspendit jusque là l'établissement de la
nière, sans revenir d'ailleurs sur les réformes dans l'ordre

veraines ont reconnu leur incompétence; je voulais alors qu'on indiquât les états-généraux; je voulais qu'on y détruisît les abus parlementaires, et que le roi parût comme Charlemagne, au milieu de sa nation volontairement convoquée. Les ministres ont dit que j'étais républicain, et les gens soi-disant sages que j'étais trop vif. On a commencé par sacrifier l'honneur français en Hollande; on a perdu le temps à tâcher de gagner ou de violenter les parlemens; on a voulu ensuite faire une cour despotique pour se passer de tout le monde; on a dit que l'opposition ne venait que des ministres et de quelques mauvaises têtes. Enfin il a fallu reconnaître que la résistance était nationale, que la cour plénière était impossible, que les états-généraux étaient nécessaires; mais il y a eu cette différence entre mon opinion traitée si légèrement et la conduite du gouvernement, que l'annonce des états-généraux qui, il y a huit mois, aurait tourné la tête, a paru forcée; que les parlemens, dont on était en général mécontent, ont hérité de la considération de la cour, et qu'à force d'attendre pour les états-généraux, l'arrêt du conseil est cousu à celui de la banqueroute partielle. Je vous envoie ce *nouveau réglement pour la forme des paiemens;* vous verrez si la gloire et l'autorité du roi se seraient mal trouvées de suivre mon avis, et vous réfléchirez sur le dan-

judiciaire, ni rouvrir le parlement en vacances forcées depuis quelques mois. En même temps, l'embarras des finances étant extrême, un arrêt du conseil du 16 août, légalisa les atermoiemens et suspensions de paiemens; et un autre du 18, donna un cours forcé aux billets de la caisse d'escompte. Cette lettre a été nécessairement écrite entre le 18, date de cet arrêt; et le 25, date de la chute de M. de Brienne.

ger qu'il y a dans ce pays-ci à être un peu plus précoce dans ses idées que les gens dont on est entouré. J'en parle, je l'avoue, avec colère et avec douleur. Je m'étais flatté que le calme allait renaître, que les ministres allaient recouvrer la confiance, que tout le monde s'unirait pour travailler avec eux au bien public; et moi, simple particulier, j'écrivais et parlais à mes amis et mes connaissances, pour leur dire qu'à présent que les états-généraux étaient indiqués, et la cour plénière détruite, il fallait bien vite se détacher de toute espèce d'opposition qui sentirait l'esprit de corps. J'ai dit et mandé des choses pour lesquelles on va se moquer de moi, pour lesquelles on me soupçonnerait, si je n'étais pas moi; et voilà que cette maudite suspension déjoue tout le mérite de l'arrêt des états-généraux, qu'elle aigrit tous ceux qui vont en souffrir. On va plus loin, on croit que les ministres veulent éviter les états-généraux; cette opinion est absurde, je suis bien persuadé qu'on ne le veut pas; qu'on n'oserait même pas le proposer à un roi aussi honnête homme que le nôtre; qu'on ne le pourrait pas; que le premier effet de cette crainte serait une cessation d'impôts dans tout le royaume. Mais enfin on va le dire, on va rallumer le mécontentement et doubler la défiance. J'étais avant-hier depuis une heure avec un conseiller de ma connaissance; je lui avais dit combien il serait ridicule au parlement de s'occuper dans ce moment de ses intérêts particuliers; je l'avais fait convenir de l'utilité de plusieurs bailliages, de la nécessité de donner au gouvernement les moyens d'aller jusqu'au mois de mai; je lui avais répété dix fois que je fai-

sais trop de cas de lui pour le croire ce qu'on appelle parlementaire; je lui avais représenté qu'on devait savoir gré aux ministres de l'annonce des états-généraux et de la suspension de la cour plénière qui étaient les deux points importans. Jugez de mon embarras lorsqu'en entrant dans mon cabinet, M. Le Coulteux m'a apporté ce maudit arrêt du conseil; j'en ai presque été aussi honteux que si je l'avais fait. Je crois que le gouvernement devrait se presser de donner une nouvelle certitude aux états-généraux par l'annonce de la forme, l'envoi des lettres, etc. Cette démarche ramènerait un peu la confiance, qui sans cela se perdra tous les jours davantage. Voilà bien de la politique; mais vous partagez d'une manière si aimable tout ce qui m'intéresse, et ceci m'intéressse tant, que j'aime à vous ouvrir mon cœur. Ceux qui le croient turbulent le connaissent mal; mais ceux qui le croient ferme lui rendent justice. Je voudrais vous revoir encore une fois, avant d'entrer dans ma trente-deuxième année, car, tout jeune qu'on me croit, j'aurai, le 6 septembre, vécu trois cent soixante-douze mois.

Paris est consterné; on a doublé les troupes et fait des dispositions. Mais quoique le pain soit renchéri, il n'y a pas eu d'émeute ni même d'attroupement, et la foule de la caisse d'escompte a fort diminué.

Paris, jeudi soir.

J'aime à penser que vous allez faire un peu de chemin au-devant de ma lettre, et si elle vous trouve encore dans les honneurs de la féodalité, vous serez au moins rapprochée de nos frontières. Il faut que mes adieux à monsieur votre père soient une gazette. Dites que M. l'archevêque est parti pour Sens et Brienne, après avoir passé deux heures à Trianon; que le départ du garde des sceaux est encore très problématique (1). On parle pour le remplacer de M. de Montholon ou de M. l'évêque d'Arras; mais je crois être sûr qu'aujourd'hui même, on a proposé au parlement de rentrer provisoirement avec le garde des sceaux; je ne sais pourquoi ils s'y refusent; car si les lois sont retirées, ils ne peuvent pas demander le sacrifice des personnes; mais je ne conçois pas que le garde des sceaux veuille rester.

Il y a dans cette discussion beaucoup de haines personnelles de part et d'autre. Je suis peu parlementaire, comme vous savez, et quel que soit l'arrangement, il faut que la magistrature passe par le creuset des états-généraux qui seront au mois de janvier. On croit que M. Necker se soutiendra jusque-là, sans emprunt nouveau, en faisant remplir les anciens et en faisant des tours de forces de talent et de confiance publique. Il faut voir quelles formes

(1) M. de Lamoignon ne remit les sceaux que le 27 août, et le parlement rentra. M. Necker avait repris place au conseil, avec le titre de *Directeur des finances*, le 26. C'est ce jour ou le suivant que cette lettre fut écrite.

il va proposer pour la convocation des états-généraux qui n'est pas impossible comme on le disait autrefois, mais qui n'est pas facile si l'on veut allier l'usage avec la raison. Avez-vous vu l'arrêté de la noblesse bourguignonne? Je ne sais si les auteurs ont cru pouvoir coucher chez eux en sûreté; mais s'ils ont eu tort de s'assembler, ils n'ont certes pas joint d'autre péché à celui-là. Je suis bien ennuyé de votre absence; mon cœur compte les jours passés et les jours qui restent; ils grandissent à la fin des absences, comme les ombres à la fin des journées.

Vous êtes inquiète de ma situation à la cour; la voici : M. de Calonne m'a brouillé avec sa société, et M. l'archevêque de Sens est mécontent de moi; ces deux crédits se sont attaqués mutuellement, mais tous deux conviennent, tant qu'on veut, que j'ai tort. Il est impossible que ma justification sorte de ce cercle et impossible que ma conscience y entre.

Paris, ce lundi, 1788.

J'espère être à *** dans les premiers jours de la semaine prochaine, mais ce sera vraisemblablement pour revenir à Paris. On a décidé que les anciens notables seraient appelés et qu'on les chargerait de la convocation des états-généraux (1). Ce plan est de M. Necker; je crains qu'il ne retarde trop l'assem-

(1) Le 23 septembre, une déclaration du roi ordonna la réunion des états-généraux, et le 5 octobre, un arrêt du conseil convoqua de nouveau les notables pour délibérer sur la manière de procéder à la formation des états-généraux de 1789. C'est la date de cette lettre.

blée vraiment curative, qu'il ne rejette les élections au milieu de l'hiver, ce qui rend impossible, pour quelques provinces, de bien former les assemblées élisantes que les neiges empêcheront de se réunir. Enfin j'aimerais mieux le projet qu'on avait eu d'abord, de former une commission bien composée. Je ne crois pas, entre nous, que les notables soient fort habiles sur les objets constitutionnels. C'est le 3 novembre qu'on s'assemble; il faudra avoir pris un parti à la fin du mois. La convocation se fera en décembre. Il y aura, dans cette assemblée des notables, des entrevues bien singulières.

---

19 novembre, 1788.

A présent je me porte bien et je reparaîtrai en très bon état à l'assemblée des notables. C'est aujourd'hui l'anniversaire de la prise de lord Cornwallis; ce jour inissait une campagne que je me rappelle avec plaisir. Vous avez raison de penser qu'on a si mauvaise idée de moi à la cour, qu'on peut y empoisonner mes liaisons avec des conseillers au parlement; mais on ne peut pas changer de société aussi souvent que le roi change de ministres. Mes connaissances dans ce corps, et surtout M. Duport (1) que j'aime tendrement, sont des gens honnêtes, instruits et patriotes; ils sont moins parlementaires que beaucoup de ministres, et personne ne l'est moins que moi. Au reste, mon cœur est pur, mon esprit libre, mon caractère désintéressé; ma conscience et la con-

(1) Adrien Duport, membre de l'Assemblée constituante.

fiance publique sont mes deux appuis ; je perdrais la seconde que l'autre me suffirait.

Chavaniac, 8 mars 1789 (1).

Je me porte vraiment mieux qu'à Paris, et me prépare doucement aux dures obligations qui m'attendent. La division et la jalousie existent ici entre les ordres, les cantons et les individus. J'ai le désavantage d'une audience intéressée, prévenue et préparée contre mes opinions. Déjà des nobles de mes amis m'ont signifié qu'avec certaines complaisances je serai élu unanimement; sans elles, point. J'ai répondu que je voulais convaincre et non flatter. Le tiers voulait aller loin, c'était pour moi une chance de célébrité. J'ai prêché la modération au risque de déplaire. Il serait possible qu'au lieu d'une nomination, je n'emportasse que beaucoup de querelles et beaucoup d'estimes ; mais je ferai mon devoir et serai modéré, quoique, entre nous, leur oppression me révolte et leur personnalité m'indigne. Je vais mercredi à Riom; j'y serai jusqu'à mon départ pour Saint-Flour, le 21. Les trois ordres de la ville m'ont prié de m'y rendre ; mais on m'a fait autant de méchancetés dans la Haute que dans la Basse Auvergne, et on les a étendues sur tous ceux qui s'étaient déclarés mes partisans. J'ai eu du moins le plaisir de mettre la paix dans une petite ville qui

(1) Cette lettre est écrite pendant les élections. M. de Lafayette fut élu député de l'ordre de la noblesse pour la sénéchaussée de Riom.

m'avoisine, et où tout le monde se mangeait le cœur. On m'écrit du Puy qu'il y a un grand parti contre mon ami Maubourg (1). L'évêque et la maison de Polignac travaillent contre lui; mais nous l'emporterons.

DU GÉNÉRAL WASHINGTON A M. DE LAFAYETTE.

1788..... (2)

Je n'ai que peu de choses, rien de nouveau du moins à répondre sur l'opinion que vous exprimez encore. Vous jugez qu'il serait convenable d'accepter les fonctions dont vous parlez; vos sentimens se rapprochent plus de ceux de mes autres amis que des miens. En vérité les difficultés me paraissent se multiplier et grandir en approchant de l'époque où, suivant la croyance générale, il faudra donner une réponse définitive. Dans le cas où les circonstances exigeraient en quelque sorte mon acceptation, soyez assuré, mon cher Monsieur, que j'accepterais le fardeau avec la répugnance la plus sincère et une réelle défiance de moi-même; ce qui probablement sera peu cru dans le monde. Si je connais bien le fond de mon cœur, la conviction que j'accomplis un devoir pourra seule me déterminer

(1) M. de Latour-Maubourg, député de la noblesse de la sénéchaussée du Puy-en-Vélay, prisonnier à Olmütz avec M. de Lafayette. Il est mort pair de France en 1831.

(2) On verra que cette lettre a précédé de très peu de temps l'avénement de Washington à la présidence des États-Unis. Il fut élu au mois de mars 1789.

à reprendre une part active dans les affaires publiques; alors, j'essaierais de me former un plan de conduite, et au risque de perdre ma réputation passée ou ma popularité présente, je travaillerais sans relâche à retirer mes concitoyens de la situation difficile où ils se trouvent faute de crédit, et à établir un système de politique qui, s'il était suivi, pourrait assurer leur puissance et leur bonheur futur. Je crois apercevoir un rayon de lumière éclairant la route qui conduit à ce but. L'état présent des affaires et la disposition des esprits me font espérer qu'on y parviendrait par l'union, la probité, l'industrie, la frugalité, ces quatre colonnes de la félicité publique (1).

(1) Nous n'avons aucune des lettres de M. de Lafayette à Washington entre le 25 mai 1788 et le 12 janvier 1790. Il faut qu'elles aient été perdues; car on verra que, même après la révolution française commencée, il trouvait le temps d'écrire souvent à son ancien général. Dans notre recueil manuscrit des lettres de celui-ci, nous remarquons une lacune également très longue. Il est vrai que la correspondance de cette époque n'a pas encore été publiée par M. Sparks. Le fragment de lettre que nous publions ici, est extrait de la *Vie de Washington*, par M. Marshall.

RÉVOLUTION
FRANÇAISE.

AVERTISSEMENT

DES ÉDITEURS.

A partir de l'ouverture des États-Généraux jusqu'au 18 rumaire, la vie du général Lafayette peut être ainsi ivisée :

1° Depuis le mois de mai 1789 jusqu'au mois d'octobre 791, c'est-à-dire pendant toute la durée des travaux de Assemblée constituante et du commandement de la garde ationale de Paris par son premier chef;

2° Depuis le mois d'octobre 1791 jusqu'au mois d'août 792; dans cet intervalle d'un peu moins d'une année, Assemblée législative succéda à l'Assemblée constituante, général Lafayette eut à commander l'armée du Nord, et s événemens du 10 août l'obligèrent d'aller chercher un ile en pays neutre;

3° Depuis le mois d'août 1792 jusqu'au mois de septembre 1797. Ce sont les cinq années de la captivité du néral Lafayette dans les prisons de la coalition;

4° Depuis le moment de sa sortie de prison, en septembre 797, jusqu'au mois de novembre 1799, lorsque, après le brumaire, il rentra en France.

Pour aucune de ces époques, les matériaux ne nous ont anqué.

Nous avons vu qu'en 1829, le général Lafayette a commencé lui-même, à partir de 1784, la collection de ses ecours, de ses motions ou propositions dans les diverses

assemblées, et que souvent il y a joint le récit des cir stances qui les ont motivés.

Parmi ces documens, se trouvent plusieurs juge adressés à quelques amis, des morceaux détachés su principaux personnages et les plus importantes jou de la révolution, des notes sur divers ouvrages, et un grand nombre de lettres écrites pendant les dix an de la période où nous entrons.

Je ne me dissimule pas que les pièces ci-jointes, extraites des journaux et autres publications du temps, n'ont plus l'intérêt qu'on a pu autrefois leur accorder (1). L'incorrection de ces discours ou écrits du moment, la manière imparfaite dont plusieurs ont été recueillis, et la nature particulière des circonstances d'alors, pourraient aussi décourager un écrivain qui prétendrait aux succès littéraires, ou même un homme public qui craindrait la sévérité des générations présentes.

Mais j'éprouve un inconvénient plus grand à mes yeux, en reproduisant des matériaux relatifs à ces temps d'une agitation générale et sans cesse manifestée; c'est que, pour rendre ce recueil intelligible, il faut le lier à des explications et à des citations qui retracent, en des termes souvent flatteurs, ma situation personnelle. On verrait, en recourant aux sources de ces extraits, que j'ai cherché à les dégager, autant que j'ai cru le pouvoir, des inconvenances de ce genre. Il en reste encore beaucoup trop; mais peut-être voudra-t-on bien se rappeler que ces vicissitudes d'influence et de malheur, de bienveillance et d'injustice à mon égard, ont eu déjà peu d'empire sur moi, à l'époque même où elles composaient mon existence politique.

(1) Ces réflexions préliminaires ont été écrites en 1814 pour un premier recueil de discours et de pièces historiques refondues dans la collection de 1829, qui nous sert de texte.

J'aurai du moins rempli mon principal objet; c'est de montrer une fois de plus quelles ont été, dans tous les temps, la doctrine et la conduite des vrais amis de la liberté; c'est de signaler leur différence également tranchante, également déclarée, d'avec les ennemis avoués de la cause nationale et les désorganisateurs insensés ou coupables, toutes les fois que ceux-ci, usurpant le nom de patriotes, ont dénaturé ou souillé cette cause sainte, se faisant ainsi les auxiliaires et souvent même les complices de l'aristocratie et du despotisme.

Il sera plus facile à nos adversaires de calomnier nos intentions que de citer, dans tout le cours de ma vie, une opinion ou une action qui ne soit pas conforme aux sentimens exprimés dans ce recueil. S'ils voulaient trouver quelque contradiction entre mon ardeur pour les innovations libérales et mon dévouement à l'ordre public, je leur ferais la même réponse qu'à M. le marquis de Chasteler, lorsque ce général fut, en 1797, envoyé de Vienne aux prisonniers d'Olmütz, c'est « qu'il n'y a pas, à mon avis, de plus « grand désordre qu'un gouvernement arbitraire. »

ASSEMBLÉE

CONSTITUANTE.

RÉCIT DES ÉVÉNEMENS

DU 5 MAI AU 16 JUILLET 1789 (1).

I.

orsque le gouvernement s'était vu forcé à la con-
ation des états-généraux, il y avait eu en 1788,
r en régler le mode, au retour de M. Necker, une
mblée des notables de l'année précédente (2).
s n'avons ni les discours qui y furent prononcés
ppui du principe du doublement du tiers-état,
s discussions des réunions particulières à Paris,
: la plus distinguée se tenait chez Adrien Duport.
est là que fut agitée la question de savoir si les
es du parti populaire chercheraient, de préfé-
e, à représenter les communes. C'était l'avis de
yette. Il fut combattu avec succès par Mirabeau,
'après la résolution qu'on prit, il arriva que le
nier devint député de la noblesse, tandis que
beau, repoussé par l'aristocratie provençale,
se jeter dans la candidature populaire.
e fut après un discours de Lafayette, en réponse

(1) Extrait du recueil fait en 1829, et intitulé : *Collection de plusieurs*
rs du général Lafayette.

(2) Voyez ci-dessus, page 184.

à quelques autres, que la noblesse de la sénéchaussée d'Auvergne abandonna la presque totalité de ses priviléges pécuniaires; mais par une clause postérieure à l'élection, elle fit un devoir à ses députés d'attendre la majorité de leur chambre pour se réunir à celle du tiers-état, condition pénible, mais peu durable, que les membres de la minorité à qui elle était imposée remplirent exactement, non par machiavélisme, comme on l'a dit, mais par respect pour leurs commettans. On aurait même attendu, pour voter dans l'assemblée, de nouveaux pouvoirs spéciaux qui se préparaient, lorsque bientôt après, les chambres étant réunies, la conspiration de la cour contre l'assemblée ne laissa plus de temps ni de choix que dans l'alternative d'un asservissement complet ou d'une révolution immédiate.

Le 8 juillet, Mirabeau fit sa célèbre motion pour l'éloignement des troupes qui entouraient l'assemblée et menaçaient Paris. On allait l'ajourner par un renvoi aux bureaux, lorsque Lafayette demanda pour la première fois la parole. « Il n'y a, » dit-il, « que deux motifs pour renvoyer une proposition aux bureaux; c'est lorsqu'il reste des doutes sur un fait à éclaircir, ou qu'il peut y en avoir sur une détermination à prendre. Or, Messieurs, la présence des troupes appelées autour de cette assemblée est un fait évident pour chacun de nous. Quant à la détermination à prendre en pareil cas, je ne ferai pas à l'assemblée l'injure de croire qu'aucun de nous puisse hésiter. Je ne me contente donc pas d'appuyer la motion de M. de Mirabeau, je demande, au lieu du renvoi prononcé par M. le président, que la chambre aille sur

-champ aux voix. » — En effet, la délibération fut rise, et Mirabeau rédigea l'admirable adresse qui t dès le lendemain portée au roi, et n'obtint qu'un fus.

Cependant le péril croissait; le renvoi de Necker et ses amis (1) avait été résolu. L'assemblée nationale ait entourée de troupes la plupart étrangères; on vait la nuit même ou le lendemain faire une attaque r Paris, enlever douze membres de l'assemblée et faire, comme on disait, un exemple immédiat; un uveau ministère était nommé (2); le roi allait dis-udre les chambres et se porter à Compiègne, raque, le 11 juillet, fut présentée, conformément x principes de *l'Ère américaine*, non une con-ssion ou pétition des droits, mais la première claration des droits, qui ait été proclamée en Eu-pe.

« Le 11 juillet, dit le bulletin de l'assemblée, . de Lafayette a établi deux utilités pratiques d'une claration des droits.

« La première est de rappeler les sentimens que la ature a gravés dans le cœur de chacun, mais qui rennent une nouvelle force lorsqu'ils sont reconnus r tous; développement d'autant plus intéressant ne, pour qu'une nation aime la liberté, il suffit qu'elle connaisse; pour qu'elle soit libre, il suffit qu'elle le euille.

« La seconde est d'exprimer ces vérités d'où doivent

(1) MM. de Montmorin et de Saint-Priest.

(2) MM. de Breteuil, La Galaisière, de Broglie, de La Porte et Villedeuil.

découler toutes les institutions, et qui doivent devenir, dans les travaux des représentans de la nation, un guide fidèle qui les ramène toujours à la source du droit naturel et social.

« Il a considéré cette déclaration comme devant s'arrêter au moment où le gouvernement subit une modification certaine et déterminée, telle qu'est en France la monarchie; et renvoyant à un autre travail, d'après le plan proposé, l'organisation du corps législatif, la sanction royale qui en fait partie, etc., il a cru devoir désigner d'avance le principe de la division des pouvoirs. Il a ajouté qu'une déclaration des droits ne devait avoir d'autre mérite que la vérité et la précision; qu'elle devait dire ce que tout le monde sait, ce que tout le monde sent, et que cette idée seule avait pu l'engager à esquisser une rédaction qu'il priait l'assemblée de renvoyer à l'examen des bureaux, dans l'espérance que ce premier essai engagerait d'autres membres à en présenter de meilleurs qu'il s'empresserait lui-même de préférer. »

PREMIÈRE DÉCLARATION EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME ET DES CITOYENS.

« La nature a fait les hommes libres et égaux; les distinctions nécessaires à l'ordre social ne sont fondées que sur l'utilité générale.

« Tout homme naît avec des droits inaliénables et imprescriptibles; tels sont la liberté de ses opinions, le soin de son honneur et de sa vie, le droit de propriété, la disposition entière de sa personne, de son

industrie, de toutes ses facultés, la communication de ses pensées par tous les moyens possibles, la recherche du bien-être et la résistance à l'oppression.

« L'exercice des droits naturels n'a de bornes que celles qui en assurent la jouissance aux autres membres de la société.

« Nul homme ne peut être soumis qu'à des lois consenties par lui ou ses représentans, antérieurement promulguées et légalement appliquées.

« Le principe de toute souveraineté réside dans la nation. Nul corps, nul individu ne peut avoir une autorité qui n'en émane expressément.

« Tout gouvernement a pour unique but le bien commun. Cet intérêt exige que les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, soient distincts et définis, et que leur organisation assure la représentation libre des citoyens, la responsabilité des agens et l'impartialité des juges.

« Les lois doivent être claires, précises, uniformes pour tous les citoyens.

« Les subsides doivent être librement consentis et proportionnellement répartis.

« Et comme l'introduction des abus, et le droit des générations qui se succèdent, nécessitent la révision de tout établissement humain, il doit être possible à la nation d'avoir, dans certains cas, une convocation extraordinaire de députés, dont le seul objet soit d'examiner et corriger, s'il est nécessaire, les vices de la constitution. »

Le résumé du discours et la déclaration des droits furent imprimés dans la nuit du 11 au 12, et répandus

avec profusion dans Paris. On voit qu'elle a servi de base à celle qui fut depuis adoptée par l'assemblée constituante.

La situation devenait de plus en plus hostile et alarmante. Dès le 12 juillet, des troubles violens avaient éclaté dans Paris. Mirabeau avait dénoncé les scènes qui s'étaient passées autour du château, et, pressé de nommer les instigateurs, il avait demandé qu'on déclarât d'abord que le roi seul était inviolable. Les députations au monarque ne rapportaient que des refus sinistres.

Nous trouvons dans le journal de Bailly, la proposition suivante :

13 juillet 1789.

« M. de Lafayette a demandé aussitôt qu'on déclarât la responsabilité des ministres sur les évènemens actuels et sur leurs suites. Cette motion a été appuyée par MM. Target et Gleizen. L'assemblée a pris, à l'unanimité des suffrages, un arrêté dans ce sens.

« Il fut décidé que la séance serait prolongée et permanente jusqu'à nouvel ordre; qu'une partie des députés passerait la nuit; que l'autre viendrait de grand matin la relever. Seulement, comme le bon et vieil archevêque de Vienne n'aurait pu résister à cette fatigue, on ouvrit l'avis de nommer un vice-président de circonstance. On fut dans les bureaux pour le scrutin, et M. de Lafayette fut nommé.

« M. de Lafayette est venu remercier, et il a dit: Messieurs, dans un autre moment je vous rappellerais mon insuffisance et la situation particulière où je me

trouvé (1); mais la circonstance est telle que mon premier mouvement est d'accepter avec transport l'honneur que vous me faites, et d'en exercer avec zèle les fonctions sous notre respectable président; comme mon premier devoir est de ne me jamais séparer de vos efforts pour maintenir et consolider la paix publique. »

On voit dans les procès-verbaux de l'assemblée nationale, 13 juillet 1789, dont extrait remis aux électeurs de Paris, que la délibération, relative à la responsabilité des ministres, portée au roi par le président, publiée par la voie de l'impression et envoyée aux ministres retirés, est signée Lafayette, vice-président, Mounier, l'abbé Sieyes, Chapelier, Grégoire, Stanislas de Clermont-Tonnerre.

Pendant cette vice-présidence, qui n'exista que pour lui et pendant trois jours, Lafayette eut à recevoir les députations de Paris.

La cause du peuple triompha, la Bastille fut prise (2). Le 15 au matin, le roi, accompagné de ses frères, vint sans escorte à l'assemblée que pour la première fois il appela nationale, lui annonça l'éloignement des troupes, et lui demanda son appui pour le rétablissement de la paix. Une députation partit pour Paris, et le discours du vice-président à l'Hô-

(1) Lié par ses cahiers, il ne se croyait pas encore en droit de voter; c'est à partir de cette vice-présidence qu'il jugea que la force des circonstances l'affranchissait complètement.

(2) Une députation conduite par le vice-président allait se rendre auprès du roi pour lui parler avec la force que la situation exigeait, lorqu'il parut dans l'assemblée; et c'est par suite de cette réconciliation qu'une députation nombreuse fut envoyée à Paris.

tel-de-Ville est ainsi rapporté dans le procès-verbal des électeurs :

« 15 Juillet 1789.—M. de Lafayette a félicité l'assemblée des électeurs et tous les citoyens de Paris de la liberté qu'ils avaient conquise par leur courage, de la paix et du bonheur dont ils seraient redevables à la justice d'un monarque bienfaisant et détrompé.

Il a dit que l'assemblée nationale reconnaissait avec plaisir que la France entière devait la constitution qui allait assurer sa félicité, aux grands efforts que les Parisiens venaient de faire pour la liberté publique.

Il a raconté comment l'assemblée nationale, attristée de l'inutilité des deux députations qu'elle avait envoyées au roi, dans la journée du lundi 13, pour demander le renvoi des troupes, après avoir passé la nuit la plus agitée dans le lieu même de ses séances, venait ce matin d'arrêter une députation composée de vingt-quatre personnes, et chargée de porter au monarque ses alarmes et sa douleur, lorsque le grand-maître des cérémonies est venu annoncer à l'assemblée que le roi se disposait à s'y rendre en personne.

Il a dit comment, une demi-heure après, le roi était entré dans la salle de l'assemblée nationale, sans gardes, accompagné seulement de Monsieur et de M. le comte d'Artois.

Il a annoncé qu'il allait faire la lecture du discours prononcé par le roi dans cette mémorable circonstance, et qu'il en déposerait copie certifiée sur le bureau, pour être annexée au procès-verbal de l'assemblée des électeurs.

Il a dit enfin, comment tous les membres de l'assemblée se sont précipités sur les pas de Sa Majesté, lorsqu'elle s'est retirée, ont fait cercle autour de sa personne auguste, et l'ont reconduite en triomphe au château, au milieu d'une multitude transportée par un spectacle si nouveau.

Le discours de M. de Lafayette et la lecture du discours du roi ont été interrompus, presque à chaque phrase, par des applaudissemens, par des cris universels : *Vive le roi! vive la nation!* »

CRÉATION DE LA GARDE NATIONALE.

Le même jour (15 juillet) Lafayette ignorait encore que dès le matin il avait été unanimement proclamé commandant-général de la milice parisienne, par les électeurs et la foule des citoyens qui remplissaient l'Hôtel-de-Ville; mais au moment où les députés de l'assemblée nationale se préparaient à sortir, il en fut averti par de nouvelles acclamations.

Plusieurs villes de France, avant la révolution, avaient des gardes bourgeoises. Celle de Lyon était la plus remarquable.

Mirabeau, dans sa motion du 8 juillet, pour l'éloignement des troupes, avait demandé que le roi fût supplié d'ordonner que dans les deux villes de Paris et Versailles il fût levé des gardes bourgeoises, qui, sous les ordres du roi, maintiendraient le calme. Cette motion fut vivement appuyée par Lafayette, MM. Chapelier et Sieyes. M. de Biauzat demanda qu'on ajournât la proposition des gardes bourgeoises (car c'est par erreur que, dans la collection des travaux de Mirabeau, on se sert du mot *garde nationale* inconnu alors). On convint, à une grande majorité, qu'il n'en serait point parlé dans l'adresse. Cependant, dès le 10 juillet, un électeur, M. Bonneville, en parla à l'Hôtel-de-Ville de Paris.

Le 12, lendemain de la présentation de la déclaration des droits à l'assemblée nationale et de sa publication dans la capitale, il y avait eu des voies de fait entre les Parisiens et les troupes allemandes. Le 13

au matin, la députation de l'assemblée au roi lui avait représenté, outre le danger des troupes dont la présence irritait le désespoir du peuple, la nécessité de confier la garde de la ville à la milice bourgeoise. Le roi avait répondu : « Je vous ai déjà fait connaître mes intentions sur les mesures que les désordres de Paris m'ont forcé de prendre. C'est à moi seul de juger de leur nécessité, et je ne puis à cet égard apporter aucun changement. Quelques villes se gardent elles-mêmes, mais l'étendue de cette capitale ne permet pas une surveillance de ce genre. »

Sur cette réponse et sur la motion de Lafayette, l'assemblée prit sur-le champ, à l'unanimité des suffrages, le célèbre arrêté dont un article déclare : « Qu'effrayée des suites funestes que peut entraîner la réponse du roi, elle ne cessera d'insister sur l'éloignement des troupes et sur l'établissement des gardes bourgeoises. »

Le même 13 juillet, le comité permanent des électeurs de Paris organisa une garde bourgeoise. M. de La Salle la commanda. Les clercs du palais, du Châtelet, les élèves en chirurgie, les gardes-françaises offrirent leurs services. Les jeunes gens saisirent les armes déposées aux Invalides; le comité substitua la cocarde bleue et rouge, couleurs de la ville, à la cocarde verte qu'on avait prise d'abord.

Le 14, MM. Bancal et Ganilh, députés des électeurs, s'étaient présentés à l'assemblée; la garde bourgeoise, à peine formée, avait procuré une nuit assez tranquille. L'arrivée d'un escadron de hussards répandit l'alarme. On députa vers le gouverneur de la Bastille; il fit tirer sur la députation, fait affirmé

au comité par le procureur du roi, M. de Corny. Une lettre ordonnant au gouverneur de la Bastille de se défendre, avait redoublé la fureur du peuple, qui, au départ des électeurs, marchait sur la forteresse. Lafayette, présidant l'assemblée nationale, répondit à ces députés de l'Hôtel-de-Ville que l'assemblée venait d'envoyer une députation nombreuse chez le roi, et les invita à attendre son retour.

« Instruit de la formation d'une garde bourgeoise, » dit le roi, « j'ai donné des ordres à des officiers-généraux de se mettre à la tête de cette garde, afin de l'aider de leur expérience et de seconder le zèle des bons citoyens. J'ai également ordonné que les troupes qui sont au Champ-de-Mars s'écarteraient de Paris. »

Le 15, au matin, on croyait cependant, à l'Hôtel-de-Ville, que les troupes du roi allaient attaquer. Les lettres de divers officiers saisies et lues, disaient: « Nous marchons à l'ennemi » et conseillaient à leurs amis de sortir au plus tôt. Le prévôt des marchands, Flesselles, avait été assassiné; des commandans avaient été nommés dans le tumulte de la prise de la Bastille; M. de La Salle offrit sa démission. Un M. de La Barthe s'était proposé et allait être accepté, quand tout à coup le même peuple s'irrite contre lui, et, sur un soupçon vague, le poursuit pour le tuer.

Dans ce moment de trouble et d'effroi, Moreau de Saint-Méry, président des électeurs, montre de la main le buste de Lafayette, donné en 1784 par l'État de Virginie à la ville de Paris, et placé dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville. A peine commence-t-il à parler que des acclamations s'élèvent de toutes parts,

et Lafayette est proclamé (1). C'est ce même buste qui, quelque temps avant le 10 août, devint l'occasion de querelles journalières entre les jacobins qui voulaient le faire ôter et la garde nationale qui le défendait. Cette querelle fut sur le point de devenir sanglante; le buste fut réduit en poudre le 10 août, et la médaille votée par la ville avec l'effigie de Lafayette, fut brisée par le bourreau, sur le réquisitoire et en présence de ~~Danton~~ Manuel. See Errata Vol 1

Mais quand on apprit le renvoi des nouveaux ministres, le rappel de M. Necker et ses collègues, le parti qu'avait pris le roi de se rendre au milieu de l'assemblée nationale, l'ordre donné aux troupes de s'éloigner de Paris et de Versailles; quand la députation de plus de soixante membres, présidée par Lafayette, fut reçue en triomphe, et après le discours de Lafayette, de MM. de Lally, Clermont-Tonnerre, qui parlèrent aussi, et produisirent un grand effet, toutes les voix proclamèrent encore le commandant-général de la milice parisienne.

« Alors, dit le procès-verbal de l'Hôtel-de-Ville, M. de Lafayette, acceptant cet honneur avec tous les signes de respect et de reconnaissance, a tiré son épée, et il a fait serment de sacrifier sa vie à la conservation de cette liberté si précieuse, et dont on daignait lui confier la défense.

« Au même instant, toutes les voix ont proclamé de même M. Bailly *prévôt des marchands.*

(1) M. Moreau de Saint-Méry, président, s'est contenté de montrer le buste de M. de Lafayette. Ce geste a été vivement senti. Tous les vœux des électeurs se sont réunis sur lui. (Procès-verbal des électeurs.)

« Une voix s'est fait entendre, et a dit : « *Non pas prévôt des marchands, mais maire de Paris.* »

« Et par une acclamation générale, tous les assistans ont répété : « *Oui, maire de Paris.* »

« M. Bailly s'est incliné sur le bureau, tellement ému qu'au milieu des expressions de sa reconnaissance, on a seulement entendu qu'il n'était pas digne d'un si grand honneur, ni capable de porter un tel fardeau. »

Cette double nomination par l'acclamation populaire, et l'assentiment ultérieur de l'assemblée nationale et du roi, n'empêchèrent pas le maire et le commandant-général de demander une élection régulière dans les soixante districts.

RÉCIT DES ÉVÉNEMENS

DU 16 JUILLET AU 5 OCTOBRE 1789 (1).

II.

Les nouvelles et immenses fonctions que la confiance populaire avait données à Bailly et à Lafayette, retinrent ces deux députés dans la capitale. « La ville « de Paris avait besoin d'un maire et d'un comman- « dant-général, » dit le duc de La Rochefoucauld au roi, en rendant compte de la députation, « elle a « nommé MM. Bailly et Lafayette, » paroles inusitées pour le roi, qui néanmoins le lendemain exprima son assentiment.

Ces premiers temps de la révolution furent, jour et nuit, une suite d'actions et de discours dont nous trouvons à peine quelques indications dans le procès-verbal des électeurs, les Mémoires de Bailly, et autres écrits authentiques. Ce n'est pas sans beaucoup d'allocutions vives et presque toujours efficaces, que les chefs du peuple parvinrent à réprimer en grande partie les dispositions d'une multitude élevée sous l'influence de l'ancien régime, irritée de sa dégradation passée et des conspirations récentes contre son émancipation, à une époque où tous les ressorts de l'administration et de la police étaient non seulement brisés, mais sourdement employés à déjouer la nouvelle organisation qui, pour ainsi dire, n'existait pas encore.

(1) Extrait du recueil de 1829, intitulé : *Collection des Discours*, etc.

Dès le 16, la formation régulière d'une garde nationale fut délibérée à l'Hôtel-de-Ville.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTEURS.

(16 juillet).

« M. de Lafayette a exposé qu'il était d'une importance extrême d'organiser le plus promptement possible et de soumettre à un réglement stable et régulier la milice parisienne; que cette réunion de citoyens armés, déjà célèbre par leur courage, si elle restait ainsi sans ordre et sans discipline, guidée par la seule impression du moment, non seulement serait exposée à perdre par la confusion des mouvemens le fruit de ses efforts, mais qu'elle pourrait même, sans le vouloir, renfermer dans son sein des semences de troubles et de division;

« Qu'il conviendrait, sans doute, d'incorporer dans ce corps militaire ces braves gardes-françaises, si dignes, par leur conduite patriotique, de la reconnaissance de la commune, mais qui, dispersés aujourd'hui dans les districts de Paris, sentent eux-mêmes le besoin d'être assujettis à une discipline régulière;

« Que toutes les communes du royaume se proposant sans doute, à l'exemple de Paris, de confier leur défense intérieure à un corps de citoyens armés, il désire que la ville de Paris donne la première le titre qui convient à ces troupes citoyennes, armées pour la défense de la constitution nationale;

« Que le titre le plus convenable lui paraît être *garde nationale*, en y joignant le nom de chaque ville à laquelle la garde serait attachée, et, par exemple, pour Paris, *garde nationale de Paris*;

« Enfin, que l'organisation de ce corps militaire qui serait nommé *garde nationale de Paris*, ne lui semble légale et possible que sur un plan qui serait étudié et concerté avec lui par des députés de tous les districts, apportant et réunissant à l'Hôtel-de-Ville le vœu général de la commune.

« L'assemblée, délibérant sur les propositions de M. de Lafayette, a arrêté que le corps militaire auquel sont confiées la garde et la tranquillité de la ville, sera désormais nommé

Garde nationale de Paris ; et que chaque district sera, à l'instant même, invité à députer à l'Hôtel-de-Ville une personne chargée de sa confiance pour concourir avec M. de Lafayette à la confection d'un travail qui établira l'organisation et le régime de ce corps militaire et citoyen. »

On trouve dans le procès-verbal des électeurs, (16 juillet) que Bailly a sauvé une femme qu'on voulait assommer; Lafayette, un abbé Cordier (1) qu'on allait pendre, le commandant provisoire de la Bastille, Soulès, que la foule emmenait. Dans les premiers jours, plus de vingt autres personnes, parmi lesquelles on peut citer deux officiers de la division du général Falkenheim, M. de Boisgelin qui avait été président de la noblesse aux États de Bretagne où il avait prêté le fameux serment contre la cause de la révolution, M. de Lambert arrêté aux barrières au moment où il cherchait à les forcer, le général Turkeim, la belle madame de Fontenay, aujourd'hui princesse de Chimay, qui depuis a elle-même sauvé tant de victimes, etc., ont été arrachées par Lafayette aux fureurs populaires, avant que ses efforts eussent échoué dans la malheureuse catastrophe de Foulon et Berthier (2).

(1) On ne verra sans doute qu'un pieux et tendre souvenir dans la publication de l'anecdote suivante. Un précieux ami à qui l'éducation du jeune fils du général Lafayette était confiée, l'avait conduit à l'Hôtel-de-Ville, au moment où son père s'efforçait d'arracher l'abbé Cordier à la multitude armée et furieuse. Le général Lafayette, saisissant aussitôt l'occasion de cette visite inattendue : « *Messieurs*, dit-il en « se tournant vers la foule, *j'ai l'honneur de vous présenter mon fils.* » Il y eut un moment d'effusion et de surprise, pendant lequel les amis du général qui étaient avec lui sur le perron de l'Hôtel-de-Ville parvinrent à faire entrer l'abbé Cordier dans l'intérieur de l'édifice et à le mettre en sûreté.

(2) Les aides-de-camp de Lafayette pourraient citer beaucoup

Nous voyons dans le même procès-verbal du 16, que « l'ordre de la démolition de la Bastille, en vertu d'une délibération du comité permanent de l'Hôtel-de-Ville, a été sur-le-champ proclamé par les trompettes de la ville, dans la cour de l'hôtel et dans tous les carrefours de Paris, au nom de M. de Lafayette; qu'en cet instant se sont présentés pour prêter serment à la nation, entre les mains de leur commandant-général, les députés des différens corps militaires existant dans la capitale. »

Le lendemain (17 juillet), le roi se rendit sans gardes de Versailles à Paris. Il fut harangué par Bailly dans un discours plein d'affection, où se trouve la célèbre antithèse : « Ce sont les mêmes clés qui ont été présentées à Henri IV. Il avait reconquis son peuple, ici c'est le peuple qui a reconquis son roi. » Il le fut aussi par les présidens des électeurs, MM. de Lavigne et Moreau de Saint-Méry, par le procureur du roi de la ville, Éthis de Corny, et par M. de Lally-Tollendal dont le discours est connu.

Quel moment ce dut être pour Lafayette que celui où, à la tête de tous les citoyens armés des soixante districts, il reçut Louis XVI après lui avoir adressé, à moitié chemin, quelques paroles respectueuses qui contribuèrent à le rassurer ! Il était, ainsi que son état-major, en frac uni, sans autres distinc-

d'exemples. En voici un de plus : lors de son passage à Leipsick, étant conduit d'Olmütz à Hambourg, un étranger considérable, qui était employé par le gouvernement autrichien dans les Pays-Bas, mais que Lafayette ne reconnut pas, vint le remercier de lui avoir sauvé la vie le 16 ou le 17 juillet 1789. (*Note du général Lafayette.*)

tions militaires que l'épée et la cocarde (1). Il ne fit point de discours.

Lorsque le roi eut reçu à l'Hôtel-de-Ville, des mains du maire, la cocarde de la révolution qui n'avait encore que les deux couleurs de la ville, il fut reconduit par le commandant-général jusqu'au piquet des gardes-du-corps resté hors des murs.

A la suite de la délibération de l'assemblée des électeurs du 16, un projet d'organisation fut arrêté par Lafayette, de concert avec le comité militaire, l'état-major de la garde provisoire, le général Mathieu Dumas rapporteur. En même temps ce fut sur sa proposition, qu'après l'adoption des nouvelles couleurs par le roi, l'Hôtel-de-Ville y ajouta l'antique couleur blanche (2).

(1) « M. de Lafayette était à cheval, l'épée à la main, à la tête de deux cent mille hommes armés de toutes les sortes, des gardes-françaises dont il avait remplacé les anciens officiers par leurs sergens, de tous les militaires qui avaient rejoint le drapeau de l'insurrection et de tous les citoyens qui avaient pu se procurer des armes quelconques. On voyait parmi eux jusqu'à des moines de divers ordres. Derrière les rangs des citoyens armés, étaient entassés femmes, enfans, vieillards; toutes les fenêtres étaient garnies; les toits même étaient couverts de spectateurs.

« La subordination et le bon ordre étaient tels, qu'un signe du commandant-général suffisait pour exécuter sans tumulte le plus grand mouvement. Aucun homme armé n'a quitté son rang; aucune personne n'a traversé la ligne. M. de Lafayette n'est monté à l'Hôtel-de-Ville que pour prendre le roi au moment de son départ et assurer son libre passage. C'est alors que Sa Majesté parvenue à sa voiture sans aucun obstacle, lui a dit : « *M. de Lafayette, je vous cherchais pour vous faire savoir que je confirme votre nomination à la place de commandant-général de la garde parisienne.* » (HISTOIRE DES PREMIERS ÉLECTEURS DE PARIS, par Ch. Duveyrier, secrétaire de leur assemblée.)

(2) La cocarde fut d'abord bleue et rouge; ce n'étaient pas seulement

Ainsi fut formée la cocarde tricolore, devenue la cocarde nationale. Lafayette, en présentant à l'Hôtel-de-Ville le projet d'organisation avec cette cocarde et l'uniforme tricolore, prononça ces paroles :

« *Je vous apporte une cocarde qui fera le tour du monde, et une institution à la fois civique et militaire, qui doit triompher des vieilles tactiques de l'Europe, et qui réduira les gouvernemens arbitraires à l'alternative d'être battus, s'ils ne l'imitent pas, et renversés, s'ils osent l'imiter.* »

Ce qui s'est passé dans la guerre de la révolution, l'appel des divers souverains aux milices nationales et le coup mortel porté à l'arbitraire par l'introduction du système représentatif en Europe, semblent justifier cette prédiction.

Voilà comment furent instituées les gardes nationales. La révolution du 14 juillet avait donné à la capitale une espèce de suprématie sur les autres villes et sur tous les cantons du royaume, qui s'empressèrent de suivre ses exemples et de demander ses conseils. Il en fut de même des forces armées dans toute la France. Cette circonstance et la confiance personnelle dont Lafayette était l'objet, lui donnèrent une grande part à la création des gardes nationales, et quoiqu'il ait refusé les commandemens spéciaux qui lui furent alors offerts de toutes parts,

les couleurs de la ville, mais par un singulier hasard, celles de la livrée d'Orléans. Lafayette, frappé de cette circonstance et voulant nationaliser l'ancienne couleur française en la mêlant aux couleurs de la révolution, proposa à l'Hôtel-de-Ville et fit adopter la cocarde tricolore. (*Note du général Lafayette.*)

et ensuite, en 1790, le commandement général que la France armée lui destinait, il n'en joignit pas moins à l'honneur de l'institution une influence personnelle, qui lui a fait depuis un droit et un devoir de réclamer sans cesse l'organisation de cette puissante et essentielle garantie de l'indépendance nationale, et qui diminue beaucoup le peu de mérite qu'on a bien voulu trouver à son refus d'un plus grand pouvoir.

Le mouvement du 14 juillet s'était communiqué comme l'étincelle électrique ; la France, sous peu de jours, fut debout tout entière. Paris eut, à cette époque, à modérer l'influence qu'on lui accordait, à la diriger vers le bien général. Lafayette n'accepta d'autorité que ce qu'il était impossible de refuser, mais employa son immense influence à la formation des gardes nationales de la France entière, où partout on prenait pour modèle la force armée de Paris, et pour règle l'opinion de son chef.

Ce fut un grand bonheur au milieu de l'effervescence populaire, lorsque les institutions anciennes étaient détruites, qu'aucune autre barrière n'était encore élevée; ce fut, dis-je, un grand bonheur que cette confiance dans les hommes qui, tels que Bailly, Lafayette, les électeurs, les représentans de la commune et de la garde nationale de Paris, ont eu constamment l'horreur des violences auxquelles ils s'opposèrent dès lors de toutes leurs forces. Cette opposition à tous les désordres fut telle que la garde nationale et son chef ne sont pas plus connus dans ces trois premières années pour leur dévouement à la cause de la liberté que pour leur zèle à combattre

l'anarchie, à protéger les personnes et les propriétés sans distinction de parti, et à maintenir l'ordre légal. Cette première impulsion s'est retrouvée toutes les fois que les circonstances, l'esprit de faction ou les calculs du despotisme, ont cédé à la nécessité de rétablir des gardes nationales.

Les contemporains se rappellent avec plaisir cette belle organisation de la première garde nationale parisienne, ces six superbes divisions composées de soixante bataillons de six compagnies volontaires et une soldée. Les anciens grenadiers des gardes, les chasseurs des barrières, une artillerie de cent quarante pièces de canon, une gendarmerie à cheval complétaient cette organisation d'où sont sortis tant de généraux et d'officiers distingués. Les grandes villes, les villes moyennes, les campagnes se modelaient plus ou moins sur cette institution. Strasbourg, Lyon, Bordeaux, Metz, Rennes, Rouen, Marseille, etc., offraient à l'envi des troupes citoyennes admirables par leur belle tenue, leur excellent esprit. Des fédérations particulières liaient ensemble ces divers corps; mais c'est au 14 juillet 1790, un an après la mémorable époque de l'insurrection parisienne et de la prise de la Bastille, qu'une fédération générale lia de plus en plus toutes les parties de ce grand corps.

Nous avons dit que Lafayette, nommé à l'unanimité le 15 au matin, et par acclamation le soir du même jour, accepté le 16 par les applaudissemens de l'assemblée constituante, et le 17 par l'assentiment du roi prononcé à l'Hôtel-de-Ville, n'en avait pas moins voulu soumettre cette nomination à la délibération

de l'universalité des citoyens de Paris. C'est le but de la circulaire du 18 juillet aux soixante districts. Nous la transcrirons ici :

« Il n'est point d'expressions qui puissent vous peindre ma reconnaissance et mon dévouement ; mais je vous supplie de recevoir l'hommage d'un cœur pénétré de vos bontés, et dont la gloire et le bonheur seront d'être à vous jusqu'à mon dernier soupir.

« Quels que soient les témoignages si précieux de votre confiance, je dois observer que le général des milices parisiennes a été nommé par une acclamation, bien flatteuse sans doute, mais qui n'a pas le caractère légal de la volonté des citoyens, d'où doit émaner tout pouvoir. La circonstance était trop pressante pour que cela pût être arrêté par aucune réflexion. Aujourd'hui, Messieurs, je désire que mes concitoyens se choisissent régulièrement un chef, en me réservant dans tous les cas l'honneur de les servir comme le plus fidèle de leurs soldats, et ce n'est que provisoirement que je puis exercer les fonctions dont je suis chargé.

« Elles me sont bien chères, Messieurs, lorsque je vous exprime mes remercimens et mon admiration pour le bon ordre qui a régné hier, et qui est dû à votre zèle beaucoup plus qu'à aucune disposition de ma part. »

Le résultat fut une nomination régulière et non moins unanime, par suffrage universel, du maire et du commandant-général.

Une partie essentielle du plan d'organisation de la garde nationale de Paris était d'incorporer dans chaque bataillon une compagnie du centre qui fît le service de l'ancien guet de la ville. Les gardes-françaises y étaient naturellement appelées. Paris était plein de soldats de divers régimens amenés des frontières, dans des vues bien opposées, et d'un assez grand nombre de gardes suisses dont on forma les

compagnies des chasseurs des barrières. Quoique Lafayette eût déclaré « que les vrais déserteurs étaient ceux qui ne s'étaient pas réunis au drapeau de la nation, » il fallait régulariser la situation de tous ces militaires. Nous trouvons sur cet objet, dans les procès-verbaux et journaux du temps, une lettre du roi au général Lafayette.

« Versailles, 21 juillet. — Je suis informé, monsieur, qu'un nombre considérable de soldats de divers de mes régimens en a quitté les drapeaux pour se joindre aux troupes de Paris. Je vous autorise à garder tous ceux qui s'y seront rendus avant que vous receviez la présente lettre seulement, à moins qu'ils ne préfèrent de retourner à leurs corps respectifs, avec un billet de vous, au moyen duquel ils n'y éprouveront aucuns désagrémens.

« Quant aux gardes-françaises, je les autorise à entrer dans les milices bourgeoises de ma capitale, et leur prêt et nourriture sera continué, jusqu'à ce que ma ville de Paris ait pris des arrangemens relatifs à leur subsistance. Les quatre compagnies qui sont ici pour ma garde continueront le service, et j'en aurai soin.

Signé LOUIS.

Pour assurer le sort de ceux des militaires qui voudraient retourner à leurs corps, il parut le 14 août une ordonnance royale qui confirma les permissions accordées par cette lettre.

Mais ce n'étaient pas les seules difficultés. On cherchait à travailler l'esprit des gardes-françaises. Une députation vint un jour apprendre au commandant-

général que des congés absolus pour retourner dans leurs foyers, étaient délivrés par leur lieutenant-colonel, M. Malliardos. Lafayette leur donna rendez-vous chez cet officier dont la cour était pleine de soldats; il les harangua, et l'effet de cette allocution fut qu'aucun ne profita du consentement qu'à la fin du discours il donnait à leur départ.

Une autre fois, en passant à cheval près du district des Cordeliers, il fut invité à s'y rendre. L'assemblée était nombreuse; une partie de la salle pleine de gardes-françaises. Après les applaudissemens ordinaires, le fameux Danton, président et orateur du jour, informa Lafayette que, pour récompenser le patriotisme des braves gardes-françaises, le district avait arrêté de demander qu'on rétablît les régimens dans leur ancien état, et qu'on en donnât le commandement au premier prince du sang, le duc d'Orléans. « On ne doutait pas, disait-il, de l'assentiment du commandant-général à un projet si patriotique. » Le tout accompagné des complimens du président et des acclamations de l'assemblée.

Lafayette se trouvait pris au piége. Son exorde fut très précautionné; mais il parvint graduellement à dégoûter du projet les citoyens et les gardes-françaises elles-mêmes. Le complot, qui avait ailleurs ses racines, fut complètement déjoué.

(22 juillet). Dans les premiers jours qui suivirent l'insurrection du 14, l'état de Paris était effrayant. Cette population immense de la ville et des villages environnans, armée de tout ce qui s'était rencontré sous sa main, s'était accrue de six mille soldats qui avaient quitté les drapeaux de l'armée royaliste pour

se réunir à la cause de la révolution. Ajoutez quatre à cinq cents gardes suisses, et six bataillons de gardes-françaises sans officiers; la capitale dénuée à dessein de provisions et de moyens de s'en procurer; toute l'autorité, toutes les ressources de l'ancien gouvernement détruites, odieuses, incompatibles avec la liberté; les tribunaux, les magistrats, les agens de l'ancien régime soupçonnés et presque tous malveillans; les instrumens de l'ancienne police intéressés à tout confondre pour rétablir le despotisme et leurs places; les aristocrates poussant au désordre pour se venger et pour se rendre nécessaires; les orléanistes, de leur côté, au service des projets de leur chef; ces divers partis remuant, à leur gré, plus de trente mille étrangers ou gens sans aveu; et pour diriger tous ces élémens agités, pour animer et contenir en même temps ce peuple que le despotisme s'était plu à corrompre, il n'y avait encore ni organisation militaire, ni organisation civile; il n'y avait ni lois nationales, ni formes juridiques indiquées pour les procédures.

L'ordre public n'était défendu que par une foule armée et délibérante dans chacun des soixante districts, et à l'Hôtel-de-Ville par des électeurs qui, sans autre droit que leur patriotisme, avaient heureusement saisi les rênes de l'administration; enfin par des chefs du moment, chargés de veiller à tout, dont la personne était aimée, respectée, mais dont le visage était inconnu à l'immense majorité qui n'obéissait que par entraînement et confiance.

Malgré ces extrêmes difficultés, nous venons de voir que beaucoup de personnes avaient été sauvées

par la persuasion des discours ou par les efforts personnels de Lafayette.

Il n'eut pas ce bonheur dans l'affreuse et déplorable journée du 22 juillet.

On avait conduit en son absence à l'Hôtel-de-Ville l'ex-ministre Foulon. Nous sommes bien loin de justifier ici toutes les odieuses imputations dont il était l'objet; mais malheureusement, il n'était pas nécessaire qu'elles fussent prouvées pour le mettre dans le plus imminent danger. Il était abhorré du peuple; on lui reprochait des malversations dans la guerre de sept ans, où il avait été intendant de l'armée de M. de Broglie, une grande dureté de caractère et ce propos invraisemblable « que le peuple serait trop heureux qu'on lui donnât du foin à manger. » Il était compté parmi les prétendans au ministère des finances, et l'on redoutait d'autant plus sa promotion à cet emploi, qu'il passait pour constant que son plan d'administration était fondé sur la banqueroute publique. C'est sous ces funestes impressions qu'il venait d'être appelé à ce ministère éphémère, destiné à la destruction de l'assemblée et à la punition de la capitale.

On voit par le *procès-verbal des électeurs* quels furent les efforts de Lafayette pour soustraire ce malheureux à l'inexprimable rage de la multitude dont les flots se renouvelaient sans cesse, et qu'il fallait bien tâcher de persuader, puisqu'il n'y avait encore aucun moyen organisé pour contraindre (1):

(1) On pourrait conclure du journal de Bailly qu'il y avait eu dans la matinée un malentendu sur la garde de l'Hôtel-de-Ville; je n'ai plus les détails assez présens pour rectifier cette erreur, trop indifférente au

ne restait plus aucun moyen de suspendre la co-
impatiente et frénétique de la multitude, lorsque
cris redoublés ont annoncé M. de Lafayette.

On lui a fait place; il est entré sans difficulté, il
enu se mettre à côté de M. Moreau de Saint-Méry,
ident de l'assemblée. A son aspect, le silence le
profond a succédé au tumulte:

'e suis connu de vous tous, leur disait-il; vous m'avez
né pour votre général; et ce choix qui m'honore m'impose
voir de vous parler avec la liberté et la franchise qui font
se de mon caractère. Vous voulez faire périr sans juge-
: cet homme qui est devant vous: c'est une injustice qui
déshonorerait, qui me flétrirait moi-même, qui flétrirait
les efforts que j'ai faits en faveur de la liberté, si j'étais
faible pour la permettre; je ne la permettrai pas, cette in-
:e. Mais je suis bien loin de prétendre le sauver, s'il est
able; je veux seulement que l'arrêté dl'as se blée soit
ıté, et que cet homme soit conduit en prison pour être
par le tribunal que la nation indiquera. Je veux que la loi
espectée, la loi sans laquelle il n'est point de liberté, la loi
le secours de laquelle je n'aurais point contribué à la ré-
tion du nouveau monde, et sans laquelle je ne contribue-
pas à la révolution qui se prépare.
Ce que je dis en faveur des formes et de la loi, ne doit pas
interprété en faveur de M. Foulon. Je ne suis pas suspect à
égard, et peut-être même la manière dont je me suis ex-
ıé sur son compte dans plusieurs occasions suffirait seule
m'interdire le droit de le juger. Mais plus il est présumé

, comme on le vit le même soir. Le fait est que dans ces premiers
, au milieu de cette multitude en bouillonnement où rien n'était
é, où l'on ne se connaissait point, où tout était exaltation ou mé-
e, il n'y eut d'abord d'autre moyen de répression que l'ascendant
›nnel, d'autre influence que celle que chaque individu osait ou
it prendre; et comme la carrière était ouverte à tout le monde,
evrait être moins sévère envers ceux qui ont empêché beaucoup de
et fait un peu de bien. (*Note du général Lafayette.*)

coupable, plus il est important que les formes s'observent à son égard, soit pour rendre sa punition plus éclatante, soit pour l'interroger légalement, et avoir de sa bouche les révélations de ses complices.

« Ainsi, je vais ordonner qu'il soit conduit dans la prison de l'Abbaye Saint-Germain (1). »

« Ce discours de M. de Lafayette avait fait une grande impression, et principalement sur ceux qui, dans cette salle très vaste, avaient été à portée de le bien entendre. Les plus voisins étaient d'avis qu'il fût sur-le-champ conduit en prison; et même deux d'entre la multitude, du nombre de ceux qui avaient été donnés pour gardes à M. Foulon, sont montés

(1) Le compte rendu par M. de Montlosier de l'assassinat de Foulon et Berthier, dans ses Mémoires sur la révolution française (t. 1, p. 226), est très inexact. L'auteur était à cette époque dans les montagnes d'Auvergne. On peut voir par les renseignemens qu'il reçut alors, combien les faits étaient défigurés par l'esprit de parti.

M. de Montlosier rapporte (page 226), un prétendu discours de Bailly, à l'occasion de Foulon. Bailly n'était pas encore à l'Hôtel-de-Ville. On voit dans ses Mémoires qu'il était absent; qu'on le chercha sans le trouver; qu'il n'arriva et n'apprit qu'à cinq heures du soir ces terribles nouvelles.

Que l'on compare le discours prêté au général Lafayette, dans cette déplorable circonstance, avec les véritables paroles consignées dans le procès-verbal des électeurs et le journal de Bailly; on verra la différence. Ce discours cité par M. de Montlosier est extrait d'un recueil intitulé *l'Ami du roi*, et commence ainsi : « *Je ne puis blâmer votre colère contre cet homme; je l'ai toujours regardé comme un grand scélérat, et il n'est aucun supplice trop rigoureux pour lui.* »

« Pour Berthier, dit M. de Montlosier, *quand il arriva le surlendemain*, c'est la même éloquence et les mêmes efforts. » Berthier arriva le même jour; il fut massacré le soir. Ces scènes cruelles ont été bien légèrement rapportées par M. de Montlosier. (*Note du général Lafayette.*)

Voyez ci-dessus la lettre du mois d'août 1786, page 156 de ce volume; les réclamations du général Lafayette à l'assemblée des notables pour obtenir la réforme de la jurisprudence criminelle, et plus tard ses démarches du mois de septembre 1789, qui provoquèrent un décret de l'assemblée nationale en faveur des garanties judiciaires.

sur le bureau et ont dit qu'il fallait le conduire en prison; mais à l'extrémité de la salle les esprits n'étaient pas si bien disposés. Des voix furieuses ont crié : « *à bas, à bas!* » et les deux hommes ont été obligés de descendre et de se taire.

« M. Foulon lui-même a voulu parler. On a fait un peu silence; mais on n'a pu entendre que ces mots, « *Assemblée respectable..., peuple juste et généreux..., Au surplus, je suis au milieu de mes concitoyens... Je ne crains rien.* » Ces paroles ont fait, peut-être, un tout autre effet que celui qu'on pouvait attendre. L'effervescence a repris tous ses accès; des clameurs se sont fait entendre dans la place de l'Hôtel-de-Ville; quelques personnes d'un extérieur décent, mêlées parmi la foule, même dans la salle, l'excitaient à la sévérité. Un particulier bien vêtu, s'adressant au bureau, s'écriait avec colère : « *Qu'est-il besoin de jugement pour un homme jugé depuis trente ans ?* »

« Par trois fois différentes, M. de Lafayette a repris la parole; toujours il a produit quelque effet favorable, et il est impossible de savoir ce qui serait arrivé lorsque des cris, beaucoup plus effrayans, sont partis de la place de l'Hôtel-de-Ville. Plusieurs voix, à l'extrémité de la salle, ont annoncé que le Palais-Royal et le faubourg Saint-Antoine venaient enlever le prisonnier. Les escaliers et tous les passages de l'Hôtel-de-Ville ont retenti de cris épouvantables. Une foule nouvelle est venue presser la foule qui remplissait déjà la grande salle; tous se sont ébranlés à la fois; tous se sont portés avec impétuosité vers le bureau et vers la table qui soutenait la chaise sur laquelle M. Foulon était assis. La chaise s'ébranlait;

elle était renversée, lorsque M. de Lafayette a prononcé à haute voix : « *Qu'on le conduise en prison.* »

A ce récit qui est exact, il faut ajouter que Lafayette, après avoir essayé encore une fois d'apaiser la multitude, obtenait des applaudissemens tumultueux, quand Foulon eut la funeste idée d'applaudir lui-même. Une voix s'écria : « *Voyez-vous, ils s'entendent.* » A ces mots, Foulon, arraché aux mains des électeurs qui l'entouraient et cherchaient à le garantir, fut entraîné et massacré à la Grève sans qu'il y eût pour Lafayette la possibilité physique, je ne dis pas de le protéger, mais même de se faire entendre (1).

Le même jour, on ramenait le gendre de Foulon, Berthier, intendant de Paris, dévoué à la cour, que la conscience de ses dangers bien plus que de ses torts avait déterminé à s'évader. Tout ce qu'avaient pu le maire et les électeurs, au moment où ils avaient été informés de cet évènement, s'était réduit à envoyer une escorte au devant du prisonnier, pour le garantir de la fureur du peuple, dans sa translation de Compiègne, où il avait été arrêté, jusqu'à Paris.

Cette intention fut remplie avec intelligence et fermeté, mais surtout avec bonheur, par une troupe de volontaires auxquels Lafayette avait donné pour commandant d'Hermigny. Le maire et les électeurs reçurent Berthier à l'Hôtel-de-Ville. L'exemple récent

(1) Toulongeon dénonce l'étrange supposition d'un historien, M. Bertrand de Molleville, qui admet que des membres de l'assemblée organisèrent ces meurtres, et qu'entre autres, La Rochefoucauld en consentit et approuva le plan et les moyens. On ne peut infliger à cet infâme calomnie une punition plus sévère, qu'en reproduisant dans toutes les occasions le nom de l'accusé et celui de l'accusateur.

de Foulon leur avait appris qu'il ne fallait pas compter sur les ressources du raisonnement. Il était encore moins possible de compter sur le secours de la force publique qui existait à peine. La garde nationale n'était point organisée; il n'y avait pas même encore de signes extérieurs auxquels on pût reconnaître ni les magistrats, ni les autres dépositaires de l'autorité légitime. Lafayette était en frac, tellement inconnu à une grande partie de la multitude, que lorsque ses efforts en faveur des deux victimes qui périrent dans cette journée paraissaient avoir quelques succès les mal-intentionnés soutenaient et persuadaient à ceux qu'ils voyaient chancelans que ce n'était pas Lafayette qui les haranguait.

Dans cet état de choses, Bailly qui venait d'arriver et les électeurs ordonnèrent que Berthier fût conduit en prison, motivant cette mesure sur la nécessité de l'interroger judiciairement pour tirer de lui l'aveu de ses complices. C'était non-seulement ce qu'il y avait de plus sage, mais tout ce qui était possible. L'essentiel était de gagner du temps. Il fut donc mis sous la garde du peu de volontaires qu'on put réunir et qui devaient le conduire à la conciergerie, tandis que quelques autres cherchaient à garder les passages; mais rien ne put empêcher un homme de la foule de lui tirer un coup de pistolet.

D'autres attentats furent encore commis. En août 1789, un brave officier de maréchaussée, Durocher, fut assassiné d'un coup de fusil à Chaillot; au mois d'octobre de la même année, un boulanger fut pendu dans une émeute; il est vrai qu'ici les coupables ont été saisis et condamnés à mort. Deux voleurs, pris

en flagrant délit, furent tués en mai 1790, avant qu'on eût pu les secourir. On massacra encore deux hommes, le 17 juillet 1791, au Champ-de-Mars; leurs têtes furent mises sur des piques; mais ce crime provoqua la proclamation de la loi martiale exécutée ce jour-là. Tels sont, avec les meurtres de Foulon et Berthier, les assassinats populaires qui, dans l'enceinte de la capitale, pendant le cours du commandement de Lafayette, ont trompé son zèle et profondément affligé son cœur.

Cependant, que d'émeutes encore, les unes dissipées par la persuasion, les autres repoussées par la force armée, que de scènes tumultueuses, indécentes et corruptrices de la vraie morale patriotique, ont été opposées au dévouement des magistrats, du peuple et de la garde nationale, par cette armée de désorganisateurs que toute capitale recèle, qu'une grande révolution attire, et dont l'esprit de faction s'est servi avec une tactique aussi fatigante pour les soldats de l'ordre légal que désespérante pour tous les véritables amis de la liberté!

Lafayette, dans tous les temps, n'a pas hésité à proclamer sa ferme et profonde conviction de la grande part que les ennemis de la révolution ont eue à ces désordres anarchiques, voulant, pour nous servir de l'expression de M. Pitt, que les *Français traversassent la liberté*, et fussent ramenés par la licence à l'ancien régime. « *Ce n'est pas pour le Champ-de-Mars que je péris*, a dit Bailly, *c'est pour le serment du Jeu-de-Paume.* »

L'indignation et la douleur de Lafayette l'ayant porté à donner, dès le lendemain du 22 juillet, sa

démission, on va voir si le tourbillon orageux où l'on était alors l'a empêché de mettre à ce déplorable évènement l'importance qu'il méritait; si, en reprenant sa démission, il a cédé à des instances légères, et s'il aurait pu mieux tirer parti, pour ramener l'ordre et la justice de la disposition où l'on était à son égard.

Extrait du procès-verbal des électeurs (23 juillet). — « M. Moreau de Saint-Méry, président, a dit à l'assemblée que M. de Lafayette, sensiblement affligé des scènes horribles qui s'étaient passées la veille, voulait abandonner le commandement militaire, et qu'il avait écrit à M. Bailly et aux soixante districts :

« MONSIEUR,

« Appelé par la confiance des citoyens au commandement militaire de la capitale, je n'ai cessé de déclarer que, dans la circonstance actuelle, il fallait que cette confiance, pour être utile, fût entière et universelle. Je n'ai cessé de dire au peuple, qu'autant j'étais dévoué à ses intérêts jusqu'au dernier soupir, autant j'étais incapable d'acheter sa faveur par une injuste complaisance.....

« ..... Le peuple n'a pas écouté mes avis; et le jour où il manque à la confiance qu'il m'avait promise, je dois, comme je l'ai dit d'avance, quitter un poste où je ne peux plus être utile (1). Je suis avec respect, etc. »

« L'assemblée effrayée et consternée a été à l'instant entraînée par un mouvement général. Tous les membres se sont levés ensemble; et, ayant M. Moreau de Saint-Méry, président, à leur tête, ils se sont portés en

(1) La lettre aux districts, écrite dans le même esprit, les priait de ne pas tarder à rendre Lafayette à lui-même en s'occupant immédiatement d'un nouveau choix. (*Note du général Lafayette.*)

foule au bureau des subsistances où M. de Lafayette était encore avec M. Bailly.

« Ils l'ont environné, et tous s'empressaient de dire à M. de Lafayette la même chose; que le salut de la ville était attaché à la conservation de son Général.

« M. de Lafayette a répondu que l'utilité publique elle-même semblait exiger sa retraite; que les exécutions sanglantes et illégales de la veille, et l'impossibilité dans laquelle il s'était trouvé de les empêcher, l'avaient trop convaincu qu'il n'était pas l'objet d'une confiance universelle. »

Mais il est superflu de transcrire ici le procès-verbal de tout le cours de cette journée où Lafayette fut honoré de tant d'instances dont les expressions et les détails ne peuvent être rapportés par lui-même. Il persista long-temps dans ses refus fondés sur l'impuissance de ses efforts contre les attentats de la veille, et lorsqu'il céda enfin à la bienveillante violence qui lui fut faite par les électeurs et les députations des districts, ayant à leur tête le vénérable curé de Saint-Étienne-du-Mont, ce ne fut qu'après les engagemens les plus solennels pour le maintien de la justice et de l'ordre public, dans la déclaration suivante, signée de tous les électeurs et députés des districts présens, imprimée et affichée comme étant l'expression du vœu et de l'acclamation unanime de tous les citoyens de la capitale :

« Nous, électeurs et députés des districts de la ville de Paris, en nous conformant au vœu et à l'acclamation unanime de tous les citoyens de cette capitale, et par suite de notre confiance entière dans les vertus, les talens et le patriotisme de M. de Lafayette, l'avons de nouveau proclamé général de la

garde nationale de Paris, et lui promettons, tant en notre nom qu'en celui de nos frères armés dans nos districts et dans les autres corporations militaires, subordination et obéissance à tous ses ordres, pour que son zèle, secondé de tous les citoyens patriotes, conduise à sa perfection le grand œuvre de la liberté publique. »

La popularité de Lafayette était telle qu'on référait à lui les décisions de toutes sortes, ce qu'il crut devoir arrêter en s'adressant aux présidens des districts de Paris, le 29 juillet.

« MESSIEURS,

« J'espère que l'organisation civile et militaire de la capitale marquera bientôt des limites aux différens pouvoirs que vous jugerez à propos de confier; mais comme il paraît que le projet de municipalité n'est pas aussi avancé que le nôtre, et que c'est là, surtout, que les bornes seront tracées; permettez-moi de solliciter vos bons offices, pour qu'en attendant cet heureux moment, nos concitoyens réfléchissent aux dangers de confondre les diverses fonctions. C'est à M. le maire de la ville de Paris, c'est à vos représentans, Messieurs, que doivent être faites toutes les demandes; c'est d'eux que doivent émaner toutes les décisions. Veiller à la sûreté de la capitale, au bon ordre parmi les citoyens armés, exécuter les décrets de vos représentans, vivre pour vous obéir, et mourir, s'il le faut, pour vous défendre; voilà les seules fonctions, les seuls droits de celui que vous avez daigné nommer commandant-général. »

Pendant qu'on s'occupait de l'organisation militaire, les districts de Paris, sur la demande du maire, et d'après le vœu des électeurs eux-mêmes, nommaient, pour remplacer cette admirable assemblée, deux représentans par district, qui prirent le titre d'assemblée des représentans de la commune de Paris.

Le samedi (25 juillet), 120 députés, ainsi nommés

par les communes des soixante districts de la ville de Paris, s'assemblèrent à l'Hôtel-de-Ville dans la salle du gouverneur. Ils proclamèrent de nouveau, et d'après le vœu manifesté par les délibérations de tous les districts, M. Bailly, maire de la ville, et M. de Lafayette, commandant de la garde nationale de Paris.

« Les membres de cette assemblée, dit Bailly dans son journal, étaient qualifiés de députés nommés et choisis pour se réunir au maire et à M. de Lafayette, afin de dresser un plan d'administration municipale, qui sera d'abord établi provisoirement et soumis à l'examen et à la ratification des districts.

« L'assemblée formée, j'ai renouvelé aux députés, les premiers qui représentassent réellement la commune de Paris, mes remercîmens de ma nomination.

« M. de Lafayette ensuite a fait les mêmes remercîmens que moi; il a reparlé des raisons qui lui avaient fait donner sa démission, et des marques de dévouement qui lui avaient fait reprendre ses fonctions. Il a ensuite prononcé le serment de remplir fidèlement les fonctions de la place de commandant-général, de se renfermer dans les limites qui seront données à cette place, et *de ne jamais oublier que le pouvoir militaire est soumis au pouvoir civil.* Il n'oubliait jamais lui-même les expressions qui plaisent à une assemblée, et on lui doit la justice qu'il a toujours mis en avant ce principe.

« Aussitôt les membres de l'assemblée, comme députés de leurs districts, lui ont juré la soumission due aux ordres qui lui seront dictés par l'amour du bien public, et qui émaneront de la juste autorité dont la

commune jugera à propos de le revêtir. Ils oubliaient qu'ils étaient le pouvoir civil auquel on venait de déclarer le pouvoir militaire soumis; ils oubliaient que ce serment devait être fait par eux à eux-mêmes, à l'assemblée, au maire, leur chef, et à la loi qui commande tout.

« Immédiatement après, je dis à l'assemblée qu'il y avait un troisième serment à prêter entre M. de Lafayette et moi, celui de nous aimer toujours, et nous nous embrassâmes, à la grande satisfaction de l'assemblée, qui sentait combien cette union des deux chefs pouvait être utile à la chose publique. »

L'agitation populaire, continuellement excitée par des factions diverses et même opposées, ne pouvait pas, après un si violent orage, être facilement calmée. Toute la France s'était levée en masse. La fausse nouvelle des brigands, répandue de proche en proche, avec la rapidité de l'éclair, accéléra, sans doute, le mouvement national, comme le bruit de l'entrée des hussards aux barrières de Paris avait précipité les mouvemens intérieurs de la capitale. Mais on a fait trop d'honneur à ce moyen révolutionnaire dont les circonstances, la fermentation générale, et la connaissance de dangers plus réels firent en grande partie les frais.

Il suffit de comparer les dates pour voir que, bien avant cette fausse et contagieuse alerte, de l'approche sur chaque point de la France d'une troupe de brigands, deux cent mille Parisiens armés avaient bordé les rues de Paris. L'Hôtel-de-Ville était encombré de députations des villes et villages de toutes les parties de la France, annonçant les prises d'armes, et deman-

dant des ordres aux chefs de la capitale, qui les donnaient sous la forme plus modeste d'instructions fraternelles. Mais outre que le merveilleux a toujours beaucoup d'empire sur les croyances, et sans vouloir, comme nos modernes historiens, attribuer les grands évènemens à je ne sais quelle nécessité, tout-à-fait indépendante des personnes et fort voisine du fatalisme musulman, nous observerons qu'on a mieux aimé en général, et par différens motifs, agrandir la part de cette histoire des brigands, que de reconnaître tout simplement, dans le peuple français, l'effet électrique d'un sentiment généreux dont l'assemblée, la capitale et ses chefs avaient ouvertement donné le signal.

Quoi qu'il en soit, tandis que ces chefs travaillaient de tout leur pouvoir à établir l'ordre légal, ils étaient continuellement contrariés, non-seulement par les vagues qui venaient d'être si profondément soulevées, mais par la fermentation factice que l'aristocratie furieuse, les factions déjouées, les ambitions naissantes entretenaient avec tous les moyens d'intrigue et d'argent. C'est ainsi qu'on travaillait une population crédule, encore tout émue, livrée toute entière à la politique du moment. Nous ne chercherons pas ici par quel hasard les agens de l'ancienne police, les aristocrates de la veille se trouvèrent tout-à-coup transformés en patriotes turbulens; comment, par exemple, le fameux Marat, dont, à la vérité, on pourrait dire qu'il était à moitié fou, mais qui, médecin des écuries du comte d'Artois, était parti pour Londres deux mois avant la révolution en clabaudant contre la démocratie, en revint, un mois après le 14 juillet, éditeur d'un jour-

nal furibond où, dans les premiers temps, Bailly et Lafayette furent les seuls individus nominativement attaqués.

Tous les jours, on apprenait à l'Hôtel-de-Ville les intrigues de factions très diverses entre elles; et des personnes qui écoutaient avec l'air d'intérêt, dans les groupes, les criailleries ou les insinuations de ces factions, étaient tout étonnées de trouver dans leur poche l'écu de six livres qu'on y avait glissé.

Plusieurs fois, au milieu de la disette de farine qui alarmait Paris, et désolait ses magistrats, on a porté à Lafayette des billets où sa signature était parfaitement imitée, et par lesquels il était défendu aux meuniers de moudre pour la capitale.

Tantôt on avait persuadé à une foule de gens ameutés dans le faubourg Saint-Antoine de brûler les piquets et effets de campement emmagasinés dans ce faubourg, « pour empêcher, leur disait-on, qu'ils ne servissent à un nouveau rassemblement de troupes royales. » Lafayette leur inspira de meilleures pensées, et chacun alla reporter ces effets où il les avait pris. Tantôt, un rassemblement de tous les ouvriers tailleurs s'était formé sur les gazons du Louvre. On n'y admettait que ceux dont un creux au pouce droit, qui enfonce l'aiguille, attestait l'identité. Cette émeute, dont ils étaient les instrumens, avait pour objet secret de retarder l'habillement de la garde nationale, moyen d'union et d'ordre. Un discours paternel les ramena.

Une autre fois, c'étaient plusieurs milliers d'ouvriers employés à des travaux de terrasse à Montmartre, pour leur donner des moyens de subsistance. Ils s'étaient révoltés et donnaient de vives alarmes; La-

fayette y courut, les harangua sévèrement, et menaça de faire arrêter les mutins; ils rentrèrent dans l'ordre en criant : *Vive Lafayette!*

On trouve dans les mémoires de l'excellent Dussaulx la relation d'une émeute assez ridicule (1). Le transport d'un bateau de poudre appelée communément *poudre de traite*, parce qu'on n'employait que cette poudre de dernière qualité à l'infame commerce des noirs, causa des inquiétudes populaires; elles s'augmentèrent encore, lorsqu'à l'arrestation de ce bateau, on vit que cette poudre avait été livrée, non sur un ordre de Lafayette, mais d'après un billet que M. de Lasalle, commandant en second, avait, en son absence, imprudemment signé. Les lecteurs du billet crurent voir, au lieu de poudre de *traite*, mot dont ils n'avaient aucune idée, poudre de *traître*, et d'après cette ingénieuse interprétation, une foule enragée courut à l'Hôtel-de-Ville pour massacrer le prétendu *traître* dont néanmoins la conduite, au 14 juillet, méritait un autre sort. La Salle y revenait tranquillement en fiacre, lorsque, s'informant de l'objet de l'émeute du jour, il se hâta de quitter la place de Grève qui, de même que l'Hôtel-de-Ville, était pleine d'une multitude très animée. Lafayette prit le parti de discourir longuement dans la grande salle, pendant qu'un aide-de-camp avait été chercher quelques bataillons qui firent évacuer la place par une manœuvre dont Bailly donne la description, et qui consistait à aggrandir successivement un petit carré partant de l'Hôtel-de-Ville, de manière à pous-

(1) Le 6 août.

ser doucement hors de la Grève la foule qui l'encombrait. Alors, comme il était fort tard, il annonça à ses auditeurs qu'il allait se coucher, et leur conseilla d'en faire autant, ce qui leur parut, en regardant par la fenêtre, être le parti le plus sage. En s'en allant, ils disaient encore : « Pendant qu'il nous amusait avec ses beaux discours, et qu'on faisait semblant de chercher La Salle pour qu'il se justifiât, il y a tout à parier que le traître était caché entre ses jambes, sous le tapis de la table. » Le lendemain il ne fut plus question de l'accusation que pour en reconnaître l'injustice.

Le 4 août, Lafayette était venu réclamer la justice de la commune pour les gardes-françaises qui avaient rendu de si importans services. On arrêta pour chacun d'eux une forme de certificat, témoignage de l'estime et de la reconnaissance de la ville de Paris, signé du maire et du commandant-général; on décida que le scellé serait mis sur les caisses du régiment, et que les fonds de masse et les produits de la vente des magasins formés par des retenues sur la solde, seraient partagés entre les soldats patriotes, tant ceux qui entreraient dans la garde nationale, que ceux qui désireraient se retirer; on augmenta aussi l'ancienne solde de ces militaires qui depuis le 14 juillet avaient été dispersés dans les districts, dont un, dit Bailly, celui de Saint-Eustache, avait contracté pour eux une dette de quatorze mille livres de vin et de cervelas.

Ces attentions pour eux, des glaces au Palais-Royal, et autres amitiés de ce genre, furent les seuls moyens d'influence employés par les promoteurs du mouve-

ment du 14 juillet. L'argent n'y fut pour rien. On a voulu aussi supposer des causes dans quelques mécontentemens de discipline intérieure. Il semblerait que les hommes ne reconnaissent qu'à regret la puissance d'un sentiment généreux.

On décerna en même temps aux gardes-françaises une médaille d'honneur qui fut constamment portée par le maire et par le commandant-général. C'est celui-ci et non M. de Vauvilliers, comme l'a dit Bailly, par erreur, qui, à une séance de l'Hôtel-de-Ville où le maire n'assistait pas, fit adopter pour devise ce vers de Lucain :

Ignorantne datos ne quisquam serviat enses (1)?
(*Pharsale*, liv. IV.)

Bailly et Lafayette, retenus à Paris, ne prirent part à la belle séance du 4 août, que par leurs vœux et leur assentiment; mais en applaudissant à la destruction des priviléges, ils cherchaient à détruire aussi les préjugés; et, par exemple, il fallait quelques allocutions pour persuader à certains gardes nationaux de recevoir comme officiers les acteurs de divers théâtres, et un frère de deux jeunes gens qui venaient de périr sur l'échafaud.

Le respectable philantlirope Clarkson fut lui-même agréablement surpris, comme on le voit dans son ouvrage sur la traite des noirs, de trouver en 1790, à la table du général, deux hommes de couleur en

(1) Ce fut aussi Lafayette qui, en instituant les gardes nationales, fit placer sur le pommeau des épées le premier bonnet de liberté qu'on ait vu en France. (*Note du général Lafayette.*)

uniforme d'officiers de la garde nationale de Saint-Domingue.

Un jour, à l'audience publique de Lafayette, un solliciteur se prévalait de ses titres de noblesse. «*Monsieur, cela n'est pas un obstacle,*» lui répondit-il.

On a voulu depuis distinguer l'ancienne noblesse par des persécutions comme elle avait été distinguée par des priviléges. C'est précisément ce qui a maintenu son existence morale en attendant sa restauration.

Les mémoires et journaux du temps rendent compte d'une partie des mouvemens quotidiens et des motions désorganisatrices dont les principaux foyers étaient au Palais-Royal et dans les faubourgs, et qui, nuit et jour, exigeaient l'intervention et les harangues du commandant-général. La confiance dans ce moyen d'ordre public était telle qu'il lui eût été impossible de sortir de Paris, sans exciter l'alarme des personnes de toutes les opinions.

Les Mémoires de Bailly témoignent quelles furent les précautions et les craintes, partagées par lui-même, qu'occasiona l'obligation d'aller à Versailles, avec la municipalité et un superbe détachement de la garde nationale, pour porter le 25 août, jour de Saint-Louis, leurs respects au roi et à la famille royale. C'était au pouvoir civil à faire les honneurs de la journée, et l'excellent maire Bailly, au milieu de ses petits mécontentemens de la commune de Paris, répète souvent que Lafayette n'a jamais cessé de rendre hommage aux principes qu'il a toujours, dit-il, très bien connus. C'est ainsi que, restant étranger aux tracasseries, et cherchant au contraire à les concilier,

il n'a pas cessé un instant de jouir de l'affection et de la confiance de la commune et de son vertueux chef. Il ne parla donc à Versailles que pour refuser, une fois de plus, un commandement, offert par acclamation, de la garde nationale de cette ville. Mais le détachement parisien ayant demandé à présenter un bouquet au roi, il le conduisit au dessous du balcon où le roi parut, et telle était encore l'inquiétude de la cour qu'en voyant ce corps s'avancer, quoique sans armes, beaucoup de gens crurent qu'il s'agissait d'un coup d'état populaire.

Bailly se plaint avec raison de ce qu'au commencement de septembre, l'assemblée de l'Hôtel-de-Ville vota pour le commandant-général un traitement de cent vingt mille livres par an, et un premier dédommagement de cent mille livres, tandis que le lendemain elle se crut incompétente pour voter les appointemens du maire, et lui décerna cinquante mille livres d'indemnité. Il ajoute que le refus de Lafayette fut prononcé verbalement, avant d'être consigné par écrit.

Nous allons le donner ici :

« MESSIEURS,

« Permettez-moi de vous offrir ma respectueuse reconnaissance pour la députation que vous avez daigné m'envoyer, et de répéter ici les observations que je l'ai priée de vous soumettre.

« Le traitement du commandant-général, à cent vingt mille livres, me paraît beaucoup trop fort, non-seulement en lui-même et dans son rapport avec les circonstances, mais aussi par l'obligation qu'il impose pour les appointemens de la mairie, dont la supériorité doit être marquée sans cesse par une représentation plus considérable.

« J'observerai, Messieurs, que dans ce moment de trouble, la dépense du commandant est difficile à régler, et le délai que je sollicite est d'accord avec ma situation personnelle. Si elle exigeait un secours pécuniaire, je l'aurais demandé, et je vous supplie de croire que je ne mets pas plus d'importance à le refuser qu'à le recevoir. Mais dans un moment où tant de citoyens souffrent, où tant de dépenses sont nécessaires, il me répugne de les augmenter inutilement. Ma fortune suffit à l'état que je tiens, et mon temps ne suffirait pas à plus de représentation.

« D'après cet exposé, Messieurs, je me borne à souhaiter que les cent mille livres ajoutées, pour cette année, aux cinquante mille écus, contribuent au soulagement de ceux qui ont le plus souffert pour la patrie, et je vous conjure d'approuver la résolution où je suis de renvoyer à une autre époque votre proposition sur la solde du commandant-général. »

Mais l'assemblée continua d'insister sur son acceptation, et lorsque ensuite ces représentans, à l'Hôtel-de-Ville, eurent demandé à tous les officiers publics de la commune une déclaration de désintéressement, dont quelques-uns d'entre eux furent offensés, Lafayette s'y prêta de bon cœur, et répondit au discours du président de l'assemblée :

« Permettez qu'en affirmant sur mon honneur, que je n'ai rien reçu, ni directement, ni indirectement, de la commune de Paris, ni du pouvoir exécutif, j'ajoute que je trouve un dédommagement bien doux, de toutes les peines que m'ont pu causer les fonctions du poste éminent auquel le vœu du peuple m'a appelé, dans les témoignages de bonté dont vous avez toujours daigné m'honorer. En persistant dans mon refus, je n'affecte pas une fausse générosité ; je serais disposé non-seulement à accepter, mais même à demander, à solliciter du peuple à qui j'ai consacré ma fortune et mon sang, les indemnités de mes dépenses, si cette même fortune ne me mettait au-dessus du besoin. Elle était considérable ; elle a suffi à deux révolutions ; et s'il en survenait une troisième pour le bonheur du peuple, elle lui appartiendrait toute entière. »

Depuis ce dernier refus il ne fut plus question de traitement ni d'indemnité.

RÉFORME DE LA JURISPRUDENCE CRIMINELLE.

Il est un point sur lequel l'intervention de Lafayette fut nécessaire et décisive; c'est la réforme de la jurisprudence criminelle dont il avait déjà parlé à la première assemblée des notables.

Les générations actuelles sont si loin des idées sur lesquelles reposait l'ancienne jurisprudence criminelle de France, qu'elles auraient peine à comprendre les difficultés que Lafayette éprouva, pour en déterminer l'immédiate réforme, c'est-à-dire, pour obtenir que les accusés eussent un conseil, la communication des pièces, un avocat, une procédure et une audience publiques, une confrontation avec les témoins avant le moment où, l'audition étant close, le témoin à charge, qu'un scrupule, une réminiscence, ou la vue de l'accusé eût porté à changer sa déposition, aurait été par une loi spéciale déclaré faux témoin et condamné aux galères. Toutes ces barbaries avaient pour apologistes les magistrats les plus respectables, ceux surtout que leur réputation de *grands criminalistes* portait le plus haut dans l'estime publique; et tels qui s'indignent aujourd'hui de ces cruelles absurdités, défendent encore des préjugés dont leurs descendans s'indigneront à leur tour.

Le prix que Lafayette mettait à l'approbation du vertueux et excellent Bailly, ne nous empêchera pas d'avouer que, tout en partageant ses principes à cet égard, l'empressement du commandant-général n'eut

pas son aveu, comme on le voit dans son journal du 3 septembre 1789.

« M. de Lafayette a rendu compte à l'assemblée des mesures qu'il avait prises pour l'organisation des compagnies soldées, et pour y distribuer les soldats attachés à la commune. Il profita de cette occasion pour faire à l'assemblée une proposition que j'avais déjà plusieurs fois rejetée. Il me dit un jour, que je devrais proposer à l'assemblée de demander à l'assemblée nationale de nous faire jouir d'un des plus grands biens attendus de la révolution, la réforme de la jurisprudence criminelle, comme le conseil aux accusés, la publicité de l'instruction, etc. Je lui répondis que ces objets étaient, en effet, très importans, mais que je croyais qu'il fallait attendre ce que ferait, à cet égard, l'assemblée, et ne pas précipiter un changement si important dans des temps de troubles. Il revint à la charge plusieurs fois : alors je développai davantage mes raisons..... Mais aujourd'hui, il fit la proposition. L'assemblée ajourna à l'après-midi même. M. de Lafayette eut soin de revenir presser la décision, et en effet elle fut portée dans la soirée. On prit un arrêté par lequel on demanda à l'assemblée nationale des formes provisoires, en attendant des formes définitives, pour la procédure criminelle.

« Je ne puis qu'applaudir aux vues de M. de Lafayette : elles étaient pures; mais il se mêlait d'un objet qui ne le regardait pas. N'ayant pas assez de connaissances et d'expérience sur cet objet, il fit un très grand mal.

« L'assemblée nationale fit (le 9 octobre) un décret

provisoire en vingt-huit articles ; elle institua les notables; elle régla que les procédures anciennes faites jusqu'alors subsisteraient; mais que toutes celles qui seraient faites après le décret, le seraient suivant les nouvelles formes.

« Il fallut élire des notables; il fallut que les juges apprissent un nouveau métier. Pendant ce temps, c'est-à-dire pendant deux ou trois mois, nous fûmes sans justice. Les prisons se remplirent; les formes les plus longues les vidèrent lentement, et l'impunité eut l'air de s'établir en proportion de la licence. »

Lafayette éprouva dans l'assemblée de la commune des difficultés tenant non-seulement aux motifs indiqués dans le journal de Bailly, mais aussi au fond de la question, aux préjugés du temps, et à la nouveauté des formes qu'il proposait. Nous n'avons pas ses paroles à cette occasion. Quelques-unes furent publiées dans le temps, et portaient spécialement sur la répugnance de la garde nationale et de son chef à concourir aux arrestations dont le résultat était une procédure ténébreuse et barbare. Sa popularité personnelle eut plus de part à la décision, que la bonté de sa cause; mais il fut arrêté que l'assemblée nationale serait immédiatement suppliée de ne pas différer à donner aux accusés les garanties qui furent le 9 octobre l'objet d'un décret provisoire.

Lorsque l'organisation de la garde nationale fut complétée, il y eut une solennelle bénédiction de ses nouveaux drapeaux. Les gardes-françaises, les chevaliers de l'arquebuse, les bazoches du palais et du châtelet avaient remis les leurs, ce qui n'était pas une petite affaire. Ce sacrifice, assez difficile à ob-

tenir dans tous les temps, le devenait encore plus d'après les intrigues des ennemis de la révolution, profitant sans cesse de l'esprit de mobilité et d'exaltation qui régnait alors, pour émouvoir les passions en sens contraire de ce que les chefs de la capitale avaient jugé utile à l'intérêt et à l'ordre publics. C'est ainsi qu'après avoir excité les compagnies des gardes-françaises, de garde à Versailles, à quitter brusquement leur poste, intention qui ne put être déjouée que par un ordre positif de Lafayette, et lorsqu'ensuite ces compagnies eurent été rappelées à Paris, d'après une demande secrète du roi, on chercha à ranimer en eux le désir de reprendre ces postes de Versailles, qui fut une des causes des troubles d'octobre. Mais tous les abandons des divers vieux drapeaux ayant été faits, la bénédiction de ceux de la garde nationale, à la cathédrale de Notre-Dame, par l'archevêque de Paris, fut célébrée avec beaucoup d'éclat. L'abbé Fauchet y prononça un éloquent discours. Cette cérémonie du 24 septembre, dont on trouve les détails dans les Mémoires de Bailly et les journaux du temps, précéda de peu de jours les mouvemens du commencement d'octobre.

Ce fut à cette époque, dans cet intervalle antérieur au 6 octobre, que Lafayette reçut la visite de Montmorin avec lequel il était lié depuis son passage en Espagne. Ce ministre, ami personnel du roi, éprouvait de vives craintes au sujet de la faction orléaniste. Pour mieux s'assurer de Lafayette, il alla jusqu'à lui parler non-seulement d'être connétable, mais d'être lieutenant-général du royame. Lafayette répondit que cette place n'ajouterait rien ni à son

crédit en France, ni à la détermination où il était de défendre le roi contre les attentats de M. d'Orléans, et il se contenta de conseiller, en cas de complot imprévu, que le roi se rendît de Versailles à Paris, où la garde nationale s'empresserait de veiller à sa sûreté.

Il raconta cela le même jour, à sa femme, à quelques amis et n'en a plus parlé depuis. Son refus n'a été publié pour la première fois que par les mémoires de Bouillé. Quelque temps après, Mounier vint aussi à Paris causer avec Lafayette et lui parla fortement de l'idée d'être connétable. Lafayette ne se prêta nullement à cette nouvelle proposition et ne changea rien à son opinion politique.

III.

DISCUSSIONS LÉGISLATIVES

ET RAPPORTS

DU COMMANDANT-GÉNÉRAL AVEC LE MAIRE.

Il y avait alors des comités de quelques chefs d'opinion constitutionnelle, pour s'entendre sur l'organisation du corps législatif. Lafayette leur donna rendez-vous chez M. Jefferson. Mounier, Lally et quelques autres, auraient voulu une pairie anglaise. Duport, Lameth et Barnave, d'accord avec la généralité du parti populaire et des héritiers de l'opinion de Turgot et de Franklin, voulaient une chambre

unique. Lafayette, fort des expériences américaines, penchait pour deux chambres électives et temporaires. Il dit que si c'était un moyen de réunir les patriotes, il verrait avec plaisir qu'on allât jusqu'à établir un sénat électif à vie. Mais il s'éleva contre l'idée d'un sénat héréditaire, tout comme il avait fait avant les états-généraux, dans sa réponse à M. Bergasse, lorsque celui-ci lui envoya l'ouvrage qu'il fit paraître à cette époque. M. Mounier, quoique partisan de la chambre des Pairs ou d'un sénat à vie nommé par le roi, se serait contenté alors d'un sénat électif, si l'unité de chambre n'avait pas eu la grande majorité des voix parmi les patriotes, renforcés par une partie considérable de l'aristocratie. Au reste, Lafayette, occupé jour et nuit de maintenir la tranquillité de la capitale et d'organiser la garde nationale, deux choses dont dépendait le salut de toute la France, ne put pas prendre part aux débats de l'assemblée tenant ses séances à Versailles. Il y aurait voté pour deux chambres électives, mais plusieurs de ses plus intimes amis auraient voté contre lui, tant était grande alors la répugnance à cet égard. La chambre unique l'emporta le 10 septembre.

Les plus décidés aristocrates votèrent dans ce sens, parce qu'ils pensaient que la chose ne pourrait pas aller et que leur projet était de faire tout ce qui leur paraissait le pire.

Quant au *veto royal*, Mounier, Lally, Malouet et Mirabeau soutenu par l'opinion de son ami Clavière, depuis ministre républicain, ne voyaient de garantie que dans le *veto absolu*, dont les partisans ont vivement reproché à Lafayette, d'avoir employé son in-

fluence en faveur du *veto suspensif*, qui avait le double avantage de modérer la précipitation du corps législatif et de faire valoir en définitive la volonté publique. Mais indépendamment de l'avis personnel et franchement énoncé de Lafayette, l'opinion générale était pour cette combinaison qui finit par être adoptée par le conseil du roi, et surtout par M. Necker, son principal ministre.

Le caractère et les occupations de Bailly expliquent suffisamment pourquoi il n'a jamais été de ces comités qu'on tenait à l'hôtel de La Rochefoucauld et où plusieurs députés se réunissaient pour débattre ensemble et s'éclairer mutuellement sur les questions qui étaient à l'ordre du jour, discussion indispensable pour être en état de répondre aux aristocrates et aux jacobins, qui avaient aussi des comités préalables aux débats de l'assemblée.

Bailly, au moment où il fut élu député, n'avait pris aucune part à la révolution française, et la seule phrase politique qu'on ait citée de lui avant ce temps, était une phrase désapprobatrice des révolutions (je ne me la rappelle pas). Il se trouva heureusement président des communes, dans l'importante quinzaine qui amena le serment du Jeu-de-Paume et la réunion des ordres. Sa conduite noble et patriotique dans ces circonstances, le porta à la mairie le 15 juillet. Il n'avait pris aucune autre part à la grande insurrection du peuple français, que celle d'avoir dignement présidé l'assemblée à une époque intéressante. Il n'en prit aucune aux délibérations subséquentes de l'assemblée constituante ; il n'existe de lui aucune motion ; il ne parla sur aucune question ; il n'assista

à aucun comité; en un mot, il n'avait jamais compté parmi les promoteurs de la révolution française. Après le 15 juillet, il ne parut guère qu'à la barre de l'assemblée, et s'il se plaça de temps en temps dans les bancs, ce ne fut que pour écouter quelques orateurs ou donner sa voix sans prendre une part active aux débats.

Cependant, Bailly, renfermé dans ses fonctions de maire de Paris, les remplit avec la loyauté, l'intégrité, l'humanité qui ont toujours caractérisé ce philosophe aussi recommandable par les qualités de son cœur que par les lumières de son esprit. Lafayette avait avec toute la France, il avait avec l'assemblée des rapports dont le maire de Paris ne se mêlait en aucune manière. Mais dans tous les temps et dans tous les rapports relatifs à leurs places de maire et de commandant-général, il régnait entre eux l'union la plus intime, la confiance la plus illimitée, l'amitié la plus sincère. On avait en vain fait des efforts incroyables pour les brouiller.

Le caractère de Bailly avait une certaine susceptibilité que ses ennemis faisaient passer pour de la morgue, et qui tenait principalement au désir qu'il avait de ne rien céder de ce qui appartenait, non à sa personne, mais à sa place. Il n'y a pas eu dans le cours de ces trois années une seule minute où les déférences, les respects du commandant-général, n'aient pas été au-delà même de ce qu'il en pouvait attendre, et cela était fondé sur le besoin qu'avait Lafayette de satisfaire aux sentimens de son cœur pour Bailly, et d'introduire en France la subordination de la force armée à l'autorité civile.

Bailly était ainsi que lui en butte à la haine aristocratique et à celle de toutes les sectes anarchistes. Quoique, moins tranchant que Lafayette, il eût conservé long-temps sa carte aux jacobins, pour que son nom ne fût pas rayé de la liste, il n'était pas moins l'ennemi de ce club et n'y parut jamais. On cherchait à profiter des plus petites circonstances pour le brouiller avec son ami, et souvent ils riaient ensemble de ces vaines intrigues. Mais le seul objet sur lequel Bailly ne partagea pas toujours le sentiment de Lafayette, c'est sur le parti qui a été depuis nommé girondin.

Lafayette était lié avec Condorcet qui haïssait Bailly, et celui-ci avait souvent averti Lafayette que son ancien ami avait un mauvais caractère, et que, tôt ou tard, il s'en apercevrait lui-même. Brissot, dans le temps où il disait le plus de bien de Lafayette, attaquait Bailly avec un acharnement qui a commencé dès les premiers mois de sa magistrature, et rien n'a plus contribué à irriter Brissot contre Lafayette, que les reproches qu'il en reçut plusieurs fois, sur ses dénonciations sans preuves, contre les plus honnêtes gens et nommément contre Bailly.

On se rappelle dans quelles circonstances orageuses, le 11 juillet, Lafayette avait cru devoir proclamer à la nation, ou du moins lui léguer, une déclaration des droits telle qu'il l'entendait. Vers la fin du mois du juillet, lorsque le triomphe du peuple eut été assuré, d'autres projets de déclaration furent proposés par quelques membres. Lafayette, étant à la tête de la garde nationale de Paris, ne put pas discuter la sienne

à Versailles. Elle n'en devint pas moins la base de la déclaration adoptée par l'assemblée constituante, qui pourtant y fit, dans le cours des débats, plusieurs changemens, et retrancha le dernier article sur le principe des conventions, c'est-à-dire, sur la distinction des pouvoirs constituans et constitués, et sur les moyens possibles et légaux préparés à une nation, pour qu'elle puisse revoir et corriger au besoin la constitution.

La déclaration des droits de l'assemblée constituante fut le sujet d'une controverse entre le roi et l'assemblée, jusqu'à l'époque du 5 octobre, où, sur l'avis des mouvemens de Paris, le roi se décida à son acceptation.

IV.

SUR LA DÉCLARATION DES DROITS[1].

L'ère de la révolution américaine, qu'on peut regarder comme le commencement d'un nouvel ordre social pour le monde entier, est à proprement parler l'ère des déclarations des droits. On ne peut pas appeler ainsi ces transactions arrachées au pouvoir où le despotisme et l'aristocratie nobiliaire et sacerdotale semblent être l'état principal de l'ordre social, et les

(1) Nous avons cru devoir placer ici les considérations suivantes sur la déclaration des droits qui a précédé de trois jours la création de la garde nationale, afin que ces deux actes, si importans dans la vie du général Lafayette, soient également expliqués par lui-même.

droits du peuple former la concession ou l'exception octroyée par une minorité propriétaire essentielle du pouvoir. La fameuse pétition des droits consentis par
1688 Guillaume III, en 1788, est encore un acte de cette nature. Le nom même de *pétition* opposé à *déclaration*, l'expression de privilége usitée dans la vieille Angleterre, opposée presque toujours à la constante appellation de droit du peuple, essentielle à la langue américaine, suffiraient pour constater la différence.

Ce n'est donc qu'après le commencement de l'ère américaine, qu'il a été question de définir, indépendamment de tout ordre préexistant, les droits que la nature a départis à chaque homme, droits tellement inhérens à son existence que la société entière n'a pas le droit de l'en priver, tel, par exemple, que celui de rendre à la divinité le culte qu'il croit lui être agréable. La déclaration des droits doit énoncer aussi ceux qui appartiennent essentiellement à la société entière et dont un membre de cette société ou une portion de ses membres, ne peuvent pas être privés même par la majorité de la nation. Ce sont essentiellement les droits imprescriptibles de l'homme et du citoyen.

Il en résulte qu'une assemblée constituante, en proposant à la nation l'acte constitutionnel, et le peuple, en l'acceptant, ont créé une loi qui doit être la règle des corps constitués, de quelque nature qu'ils soient, jusqu'à ce qu'il convienne au peuple de changer son acte constitutionnel, et que la déclaration des droits est la loi des corps constituans, comme l'acte constitutionnel est la loi des autorités constituées.

a déclaration d'indépendance du 4 juillet 1776 surtout un manifeste au nom des treize colonies, r justifier leur séparation de la mère-patrie et ıblissement de leur souveraineté nationale et fédé- ve. Le principe de la souveraineté du peuple et le it de changer son gouvernement, est le seul qui positivement énoncé. Beaucoup d'autres droits, nmoins, tels que celui de se taxer soi-même, re jugé par ses pairs, etc., y sont implicitement ıpris, dans l'énoncé des violations de droits qui ifie la séparation des colonies d'avec la mère- rie. Le congrès n'était alors qu'une agrégation de ıutés des treize souverainetés particulières. Leurs rets n'étaient que des recommandations aux diffé- s états, quoiqu'ils fussent spécialement autorisés arler en leur nom et à faire des stipulations avec puissances étrangères amies ou ennemies.

Mais les constitutions que se donnèrent successi- nent les treize états, furent précédées de déclara- ns des droits, dont les principes devaient servir règles aux représentans du peuple soit aux con- ıtions, soit dans les autres exercices de leurs ıvoirs. La Virginie fut la première à produire une :laration des droits, proprement dite; Jefferson t la principale part à sa rédaction, comme il l'avait e à la rédaction de l'acte d'indépendance. On trou- ra ces déclarations des droits en tête des constitu- ns des États-Unis.

La constitution fédérale des États-Unis n'a paru, 1789, que lorsque chacune des constitutions des ats particuliers avait une déclaration des droits; et oiqu'on ait plus resserré le lien fédératif, et mieux

défini les pouvoirs du gouvernement de l'Union que dans les premières années de la révolution, il n'est pas moins resté en principe que la souveraineté et le droit de législation appartenaient à chacun des États particuliers; et par conséquent, il n'y avait pas lieu à faire précéder cette organisation fédérative d'une déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

La première déclaration des droits dans le sens américain, qui ait été proclamée en Europe, est celle que Lafayette a proposée à l'assemblée nationale.

CORRESPONDANCE.

DEPUIS LE 5 MAI JUSQU'AU 5 OCTOBRE 1789.

Paris, mercredi..... (1).

Avant de vous dire bonjour, il faut que je vous présente une boîte allégorique dont le dessin m'a frappé sur le grand escalier, et qui jusqu'à présent ne laisse pas d'être constitutionnelle. Nous avons jugé quelques députés qui ont été renvoyés, avec raison peut-être, mais par des motifs différens de ceux qui auraient pu déterminer. Nous avons nommé nos commissaires conciliateurs par listes, attendu que M. de Vaudreuil a dit que depuis huit jours on lui avait fait faire la sienne; mais avec la condition d'un tiers de voix, pour que quarante-six membres ne pussent pas faire un commissaire, ainsi qu'un de ces Messieurs, non moins naïf que M. de Vaudreuil, a eu la bonté de le dire (2). M. Desprémesnil a promis une motion fulminante contre l'expression de *commune* employée par le tiers. Tout cela est fort conciliant, comme vous le voyez. Je suis sorti à moitié de la délibération, parce qu'on étouffait dans notre chambre et que le méphytisme des préjugés ne vaut rien pour ma poitrine.

(1) Les états-généraux s'ouvrirent le mardi 5 mai. Chaque ordre resta dans sa chambre, et celui du tiers emprunta à l'Angleterre le nom de *communes*. Cette lettre doit avoir été écrite le 6 mai; elle fait partie des extraits de lettres diverses conservées par le général Lafayette.

(2) La minorité de la noblesse fut de 47 contre 188.

Ce vendredi.... (1)

Je vous demande pardon du mouvement d'impatience que j'ai eu hier; mais votre sollicitude a tellement l'air du blâme que je me sens quelquefois gêné dans l'épanchement de la confiance d'un cœur tendre et d'un esprit occupé sans utilité peut-être, mais du moins avec énergie.

A dix-neuf ans, je me suis consacré à la liberté des hommes et à la destruction du despotisme, autant qu'un faible individu comme moi pouvait le faire. Je suis parti pour le nouveau monde, contrarié par tous et aidé par aucun. Je n'ai prisé quelques talens militaires que comme un moyen d'arriver à mon but, et soit avant, soit après que ma nation eut suivi le le chemin que j'avais tracé, j'ai été assez heureux pour servir la cause que j'avais embrassée.

C'est à mon dernier voyage en Amérique que j'ai eu le plaisir de voir cette révolution complétée, et, pensant déjà à celle de France, j'ai dit dans un discours au congrès imprimé partout, excepté dans la gazette de France : « Puisse cette révolution servir de « leçon aux oppresseurs et d'exemple aux opprimés! » Le désordre des finances et la première assemblée de notables me firent sentir que l'heureux moment approchait. Vous savez que j'y ai le premier posé les grands principes sur la nullité de l'impôt non-con-

(1) Cette lettre a été écrite vers le temps où M. Necker essayait d'arrêter et de limiter la révolution par une concession royale qui devint la déclaration du 23 juin.

senti; sur la liberté individuelle; sur la nécessité des États-généraux. Ces principes, je les ai consacrés de nouveau dans mon assemblée provinciale, et j'ai fait manquer tous les abonnemens, parce que, ne pouvant pas me servir du ministre pour avancer la liberté, je n'ai plus songé qu'à attaquer le gouvernement. Ne pouvant pas entrer dans le parlement, j'y ai eu des amis, je me suis joint à toutes les résistances; je me suis souvent servi d'instrumens qu'il faudra bientôt briser. J'ai tout essayé excepté la guerre civile que j'aurais pu faire, mais dont j'ai craint les horreurs. Il y a un an que j'ai fait un plan dont les points les plus simples paraissaient des extravagances, et qui d'ici à six mois s'exécutera tout entier, oui tout entier sans changer un seul mot. J'ai fait aussi une déclaration des droits, que M. Jefferson a trouvée si bonne qu'il a exigé son envoi au général Washington; et cette déclaration, ou à peu près, sera le catéchisme de la France.

Or, vous sentez qu'ayant tiré l'épée et jeté le fourreau, je dois être charmé de ce qui avance la révolution, et je calcule tout ce qui empêcherait d'atteindre le point où je désire que nous nous arrêtions. Mon admiration, pour être réfléchie, n'en est pas moins vraie, et peut-être M. Necker n'y est-il pas insensible.

J'ai désiré contribuer à deux autres révolutions en Irlande et en Hollande; la sagesse de nos ministres m'a seule empêché de profiter des dispositions où l'on était.

Ce n'est qu'à vous que je puis écrire toutes ces fatuités, non que je croie que vous les jugerez favorablement, mais parce que je sais que vous en garderez

le secret. Je vous jure que dans les douze ans de ma vie publique, si j'ai fait beaucoup de fautes, je n'ai pas eu un moment dont je ne m'applaudisse, et parmi les fautes que j'ai faites il y en a beaucoup que je dois à la prudence d'autrui.

. . . . . (1).

Il n'y a point de patraque qui se monte pour moins de temps que M. Necker. Il a laissé tripoter son plan par tout le conseil. Il ne va pas à la séance. Il croit qu'il s'en ira demain, c'est-à-dire qu'il fait le pis possible; assez de mal et assez de bien pour embarrasser tout le monde et mettre le tiers dans son tort (2).

Versailles, jeudi. . . 1789 (3).

Je suis bien touché des inquiétudes de tous genres qui vous tourmentent; je voudrais au moins que vous

(1) Ces lignes ont dû être écrites le 23 juin ou la veille, quelques heures avant le discours du roi à l'assemblée et la lecture de la déclaration qui maintenait la division en trois chambres, la délibération par ordre, et annulait les délibérations prises jusqu'alors par les députés du tiers-état.

(2) A la suite de la séance royale du 23 juin, la reine, irritée de l'accueil fait par le public à M. Necker pour s'en être absenté, s'écria dans son cabinet, en présence de quelques personnes de son intimité: « Il faut des troupes, il faut des troupes! » Elle manda le prince de Condé, qui fut aussi d'avis qu'il fallait des troupes. Des ordres furent donnés; elles arrivèrent et précipitèrent par leur présence la chute de l'autorité royale. (*Note trouvée dans les papiers du général Lafayette.*)

(3) Cette lettre est postérieure à la réunion de la noblesse (25 juin) et antérieure à la proposition de la déclaration des droits (11 juillet).

fussiez tranquille sur moi; mais le malheur incalculable, quoique non prévu, d'avoir été choisi par la noblesse, ne me laisse que le choix des difficultés. Il y a, je le sais, beaucoup d'inconvéniens à ne pas aller en Auvergne, à ne pas combattre les argumens contraires, à me brouiller avec la noblesse de ma province; mais il y en a plus encore à me livrer au soutien de cette cause contradictoirement avec mes collègues, et je trouve plus simple de donner ma démission que d'aller perdre une bataille, en déplaisant à toute l'assemblée nationale qui ne voit pas d'un bon œil les départs pour la province. Il est encore deux autres raisons très prépondérantes; l'une, que l'assemblée nationale est menacée de plusieurs dangers qu'il me convient de partager; l'autre, qu'elle va s'occuper d'une déclaration des droits où je puis lui être utile. Je pourrais peut-être partir pour Riom le 17 afin d'y être le 20 pour le rassemblement du bailliage, et là je donnerais ma démission. Quant à l'idée d'entrer dans le tiers, elle n'a rien que de très simple; il est naturel que lorsque douze cents Français travaillent à une constitution, je sois et désire être l'un d'eux. Un pays accoutumé aux intrigues ténébreuses des cours, confond dans les premiers temps l'ambition d'obtenir du peuple un titre pour le défendre avec ces sollicitations dont on rougit quelquefois, dont on se cache presque toujours et qui mettent un homme momentanément dans une dépendance de son semblable dont il est par un mouvement naturel un peu embarrassé. Mais à Rome on demandait les suffrages sur la place publique; en Angleterre, en Amérique on les demande dans la gazette, et les Français s'ac-

coutumeront bientôt aux mêmes manières. Je ne veux pas être admis illégalement, je ne le pourrais même pas, mais il n'y a pas le plus léger inconvénient à ce qu'un député dise : « M. de Lafayette a donné sa démission, je le crois utile à la chose publique et je m'en vais pour lui faire place par une nouvelle élection. » Au reste, tout cela étant incertain, je serai à temps dans quinze jours. Il est vraisemblable que nous serons chassés on enracinés avant cette époque, et je ne puis pas me borner à être l'homme de la sénéchaussée d'Auvergne, après avoir contribué à la liberté d'un autre monde. Songez que je ne puis m'arrêter dans la carrière sans tomber et qu'avec la meilleure envie d'être à ma place, il faut que cette place soit sur la brèche politique.

Versailles, samedi 11 juillet 1789.

Les ministres croyaient hier que tout était perdu. Je suis d'autant moins étonné que M. de Saint-Priest vous ait parlé sévèrement de moi que deux de ses amis m'ont dit qu'il avait depuis quelques jours beaucoup d'humeur sur nos affaires. Il y a eu un grand comité où ont assisté les frères du roi et le maréchal de Broglie; on parlait de listes de proscription, et la promotion ne m'oubliait pas. Tout cela s'est terminé en recevant à neuf heures du soir la députation et en lui disant fort honnêtement... etc. (1).

On dit que le bal donné aux soldats d'artillerie n'a

(1) Voir la réponse du roi à l'adresse pour le renvoi des troupes (10 juillet).

pas peu contribué à la douceur de la réponse. Parmi les gens qui se montrent le plus dans la révolution il y a quelques personnes dont les vues s'étendent plus loin que l'établissement d'une constitution. Je suis persuadé que M. le duc d'Orléans, ou du moins les gens qui le poussent ont le projet de brouiller. Il m'a été dit des mots, fait des avances. Hier on me disait que la tête de M. le duc d'Orléans et la mienne étaient proscrites; qu'on avait des projets sinistres contre moi comme seul capable de commander une armée; qu'il faudrait que M. le duc d'Orléans et moi unissions toutes nos démarches; qu'il serait mon capitaine des gardes comme moi le sien. Je réponds froidement que M. le duc d'Orléans n'est à mes yeux qu'un particulier plus riche que moi, dont le sort n'est pas plus intéressant que celui des autres membres de la minorité; qu'il est inutile de former un parti quand on est avec toute la nation; qu'il faut aller au bien sans nous embarrasser des conséquences et bâtir l'édifice ou laisser les matériaux après nous. Mais en attendant je veille M. le duc d'Orléans, et peut-être serai-je dans le cas de dénoncer à la fois M. le comte d'Artois comme factieux aristocrate, et M. le duc d'Orléans comme factieux par des moyens plus populaires. Toutes ces vues brouillonnes seront déjouées par la force des choses, aussi certainement que les vues despotiques.

C'est aujourd'hui, je crois, que je présenterai mon projet de déclaration des droits qui sera envoyé dans les bureaux. Il n'y aura aucune délibération prise, et je pense qu'on attendra, pour débattre les différens plans, qu'on ait travaillé sur la constitution.

..... à 3 heures.... 13 juillet 1789.

Nous avons appris les troubles de Paris au milieu de l'assemblée. On a envoyé une députation au roi, pour lui demander les pouvoirs nécessaires pour calmer le peuple. J'imagine qu'il sera question du renvoi des ministres, du rappel des autres, de l'éloignement des troupes et de l'établissement d'une garde bourgeoise. Dès que la députation sera revenue il en partira une autre pour Paris dont je suis. Ne craignez aucun danger; notre manteau est une sauve-garde contre tous, en même temps qu'une obligation de ne pas nous compromettre. Si le roi sent le danger auquel on l'a exposé, s'il nous laisse faire, nous calmerons tout; et dans le cas même où il y aurait une faction, nous la détruirons. Mais si les ministres reviennent de la peur qu'ils ont dans ce moment, si leur atrocité se réveille, il peut arriver de grands malheurs dans l'État.

A l'assemblée, à 9 heures (1).

Le roi n'a pas voulu que nous allassions à Paris; il s'est abandonné aux perfides conseillers qui l'entourent; il ne veut pas que nous calmions la capitale. L'assemblée a pris alors un arrêté pour déclarer :

(1) Du même jour que la précédente. La réponse du roi irrita l'assemblée. Le conseil persistait encore dans les vues qui furent déjouées le lendemain.

Que M. Necker et les autres ministres emportent l'estime et les regrets de la nation ;

Qu'elle ne cessera d'insister pour l'éloignement des troupes et des gardes bourgeoises ;

Qu'elle ne reconnaît aucun intermédiaire entre elle et le roi ;

Qu'elle rend les agens civils et militaires de l'autorité responsables de tout ce qu'ils feraient de contraire aux droits de la nation et aux décrets de l'assemblée ;

Qu'elle rend particulièrement les ministres actuels et tous les conseils du roi, quels que soient leur rang, leur état et leurs fonctions, responsables des malheurs présens et de tous ceux qui pourront s'ensuivre ;

Qu'elle prend les créanciers de l'État sous la sauvegarde de la loyauté française, et qu'aucun pouvoir n'a le droit de prononcer l'infame mot de banqueroute et de violer la foi publique sous quelque prétexte que ce soit ;

Qu'elle persiste dans ses arrêtés sur l'inviolabilité des députés, l'unité de l'assemblée, le serment de ne pas se séparer que la constitution ne soit faite ;

Que ces arrêtés seront envoyés au roi et imprimés.

Plusieurs membres de la majorité ont adhéré et il y a beaucoup d'ensemble dans l'assemblée. Le roi est au comité ; on dit qu'il ira à Compiègne. L'assemblée a arrêté de ne pas se séparer, et comme un seul président ne suffit pas, elle a nommé un vice-président ; le choix est tombé sur moi.

Versailles, 6 heures du matin, 14 juillet.

La vice-présidence m'a valu une nuit blanche. J'ai mis en délibération s'il ne convenait pas de lever la séance; on a prouvé que la chambre avait arrêté que nous ne nous séparerions pas. La très grande pluralité a crié qu'il fallait rester. Un grand nombre des membres des communes, plusieurs membres de la noblesse et du clergé se sont promenés dans cette salle pendant que je dormais sur un banc. Il paraît qu'on a envoyé chez plusieurs députés pour savoir de leurs hôtes s'ils devaient découcher. Nous ne savons rien du résultat du comité. On mande de Paris que tout est tranquille et la bourgeoisie sous les armes. J'imagine que nous aurons ce matin une députation de la ville, et il n'y a rien de plus singulier que la situation où nous nous trouvons. La journée sera intéressante. J'espère qu'on ira se coucher, parce que nous ne pouvons avoir de prétexte que la rumeur de Paris et qu'elle est apaisée à présent. Il faudra manœuvrer vis-à-vis des ministres et travailler sans relâche à la chose publique. Ce que vous me mandez de *** me fait grand plaisir. Je brûle du désir de le voir hors de tout ce train. On verra que tous les soldats en font autant que ceux des gardes, et comme à présent le parti national et le parti ministériel vont se séparer bien distinctement, il devient parfaitement simple de quitter.

Paris, 16 juillet.

Vous aurez su ce qui m'est arrivé hier : à peine m'avait-on parlé de l'idée de commander la milice parisienne, tout à coup, cette idée s'est emparée de toutes les têtes; il est devenu nécessaire que j'accepte; il devient nécessaire que je reste, et le peuple, dans le délire de son enthousiasme, ne peut être modéré que par moi. Je voulais aller à Versailles; les chefs de la ville m'ont déclaré que le salut de Paris exigeait que je ne m'écartasse pas un moment. Quarante mille ames s'assemblent, la fermentation est au comble, je parais, et un mot de moi les disperse. J'ai déjà sauvé la vie à six personnes qu'on pendait dans les différens quartiers; mais ce peuple furieux, ivre, ne m'écoutera pas toujours. Au moment où je vous écris, quatre-vingt mille personnes entourent l'Hôtel-de-Ville et disent qu'on les trompe, que les troupes ne se retirent pas, que le roi devait venir(1). Ils ne veulent plus reconnaître que ce que je signe. Lorsque je n'y suis pas la tête leur tourne.....—On dit que le roi n'éloigne pas les troupes; dans ce cas nous sommes perdus; mais si je m'éloigne pour plus de quatre heures, nous sommes perdus. Dans tous les cas ma situation ne ressemble à celle de personne: je règne dans Paris et c'est sur un peuple en fureur poussé par d'abominables cabales; d'un autre côté, on leur a fait mille infamies dont ils ont raison de se

(1) Il vint le lendemain.

plaindre. Dans ce moment même, ils font des cris terribles. Si je parais, ils se calmeront; mais il en reviendra d'autres. Adieu.

....., 18 juillet.

Je me porte assez bien pour la fatigue horrible que j'éprouve. Mon crédit se soutient, malgé les efforts des gens mal-intentionnés qui cherchent à me perdre dans tous les districts. La besogne demanderait des forces, cinquante bonnes têtes, et je n'ai presque pas de coopérateurs. Le roi m'a écrit hier pour me prier d'empêcher les quatre compagnies des gardes d'aller à Versailles (1). Il m'a fallu le leur persuader, ce qui m'a d'autant moins coûté que c'était mon envie; et comme ils m'ont dit que les autres viendraient si je ne leur mandais pas de rester, j'ai envoyé un aide-de-camp à Versailles pour leur faire connaître mon intention en leur recommandant de ne faire usage de mon nom qu'à la dernière extrémité, pour ménager autant que possible la situation du roi. Vous voyez que le pouvoir dont je jouis m'a rendu respectueux et modéré.

Je viens de mander aux districts que mon élection, étant faite par acclamation à l'Hôtel-de-Ville, n'était pas régulière, et que je n'exercerai que provisoirement jusqu'à ce qu'ils aient nommé un chef. Je n'ai pas de doute sur le choix d'après les bontés dont je suis comblé.

(1) Les gardes-françaises, qui étaient à Paris, voulaient aller chercher leurs camarades restés de service auprès du roi; et ceux-ci voulaient le quitter pour venir à Paris. (*Voyez les Mémoires de Bailly*, t. II.)

Je vous envoie une lettre du prince reçue la nuit. J'ai eue à six heures. Il a été chercher un passeport Versailles, je le crois parti tout de bon (1).

A M. LE DUC DE LIANCOURT.

Paris, ce 20 juillet 1789.

Je vous demande pardon, mon cher Liancourt, de vous écrire qu'un billet, et je compte sur votre itié pour arranger un peu mieux ce que vous rez à l'assemblée nationale.

Notre nuit a été assez tranquille, du moins n'ai-je core reçu aucun rapport fâcheux. L'on prend des sures pour rétablir la circulation, mais leur suc- s n'est pas encore complet. Les spectacles ouvriront main; je tâcherai d'y prévenir les accidens.

J'ai envoyé une garde à Poissy, une au Pecq, et ne à Chatou; le poste de Poissy s'entendra avec le giment le plus voisin. Le comité des subsistances 'a demandé quelques troupes pour Étampes et Cor- eil, et je vais m'en occuper.

Il serait bien à désirer que les citoyens des autres illes suivissent l'exemple de Paris. Vous sentez que a disposition des troupes qui sont avec nous et le manque d'organisation dans les différens districts, endent l'envoi des détachemens assez difficile. Il m'est lus aisé de mettre quatre-vingt mille hommes sous es armes que de faire les dispositions que le comité

(1) C'est le 18 juillet que partit le premier détachement de l'émigration. Outre le comte d'Artois, on y comptait plusieurs princes: les princes de Condé et de Conti, ceux de Lambesc et de Vaudemont.

des subsistances a raison d'exiger. Ce travail sera celui auquel je me livrerai avec le plus de zèle, et j'en sens toute l'importance.

J'ai demandé des états de tous les citoyens armés sous le régime des districts, des soldats qui font partie de notre milice, des armes, munitions, etc., dont nous pouvons disposer. Chaque district m'envoie ce matin un député pour choisir un comité qui s'occupe des projets d'organisation pour les milices parisiennes.

Bonjour, mon cher Liancourt, je vous embrasse de tout mon cœur.

Les patrouilles arrêtent toutes les nuits des gens armés et sans aveu, et nous prenons tous les moyens possibles pour qu'il n'y ait de patrouilles dans les rues, que celles qui sont avouées par les districts.

..... 24 juillet (1)

Mes embarras ne font que redoubler. Vous ne pouvez vous peindre la consternation que ma démission a causée. Tous les districts ont envoyé me conjurer de rester; ils se sont jetés à genoux, ont pleuré, ont juré de m'obéir en tout. Que faire? Je suis au désespoir. On me prépare des calomnies atroces; la populace est conduite par une main invisible. Il a fallu hier faire espérer que je resterais pour la tranquillité de la nuit. Je ne puis abandonner des citoyens qui mettent en moi toute leur confiance, et si je reste, je suis dans la terrible situation de voir le mal sans y remédier.

(1) Le surlendemain de l'assassinat de MM. Foulon et Berthier.

.....

Je suis un peu mieux à présent; le calme à Paris va bien; la cabale infernale qui m'assiége me paraît être poussée par des étrangers. Cette idée m'encourage, parce qu'il n'y a rien de si cruel que d'être tourmenté par ses concitoyens. Vous ne pouvez vous peindre les scènes touchantes que ma démission a occasionées. J'espère que cela me donnera les moyens d'être utile (1).

.....

J'ai besoin de causer avec vous (2); il faut mardi que nous prenions un rendez-vous. En attendant, je vous confie mes réponses à toutes vos propositions :

Ne calculez pas ce que je puis, je n'en ferai aucun usage. Ne calculez pas ce que j'ai fait, je ne veux point de récompense. Calculez l'utilité publique, le bien et la liberté de mon pays, et croyez que je ne me refuserai à aucun fardeau, à aucun danger, pourvu qu'au moment du calme je revienne particulier, attendu qu'il ne reste plus qu'un pas à mon ambition : c'est d'arriver à zéro.

Telle est la manière dont je me conduirai toujours. Si le roi refusait la constitution, je le combattrais.

(1) Cette lettre est du même jour que la précédente ou du lendemain.

(2) D'après les derniers mots de cette lettre, on voit qu'elle doit avoir été écrite un peu avant la St-Louis (25 août). On avait eu beaucoup d'inquiétude; on craignait pour Paris l'absence des autorités, pour Versailles la présence de trop de Parisiens.

S'il l'accepte, je le défendrai; et le jour où il s'est rendu prisonnier à moi, m'a plus voué à son service que s'il m'avait promis la moitié de son royaume. Mais il nous faut aussi une constitution, et nous allons y travailler.

Ma situation est bien extraordinaire. Je suis dans une grande aventure, et je jouis de penser que j'en sortirai, sans avoir eu même un mouvement ambitieux à me reprocher, et après avoir mis tout le monde à sa place, je me retirerai avec le quart de la fortune que j'avais en entrant dans le monde.

Nous arriverons avec cent trente hommes et seulement une trentaine d'officiers et quinze membres de la municipalité. Les ministres en sont fort contens. Je tâcherai qu'il n'y aille pas d'autres citoyens armés. Ce sera un tour de force bien difficile.

Nos subsistances vont mal. Tout l'enfer est conjuré contre nous. Bénissez-nous de vos vœux angéliques, rassurez-vous sur ma situation. Je crois que nous tirerons d'affaire le royaume.

Paris, ce dimanche.

Vous me demandez mon opinion sur les discussions actuelles (1). Cette question même est une justice à me rendre, car elle prouve que je conserve bien le caractère d'impartialité. C'est le seul qui convienne à

(1) Le 17 août l'assemblée avait commencé sérieusement la discussion de la constitution, et les six semaines suivantes furent consacrées à l'examen des plus grandes questions. Les débats sur le *veto* commencèrent vers la fin d'août et ne se terminèrent que le 11 septembre. Le roi, l'unité de chambre avait été décrétée. Cette lettre est des premiers jours de septembre.

la force armée pour la liberté, mais dont l'influence doit être nulle sur les opinions de l'assemblée.

Je crois que le fameux *veto* est une dispute assez indifférente. Tous les partis conviennent que le *veto* absolu ne sert jamais et n'est qu'un joyau de la couronne. Je pense qu'on peut rendre un *veto* suspensif plus utile à l'autorité que celui dont on ne fait jamais usage. Le *veto* itératif qui donne au roi six ans pour consulter la nation ou influer sur les représentans est, suivant moi, le plus avantageux au pouvoir exécutif. J'imagine qu'il réunira une grande pluralité de voix. Je l'aime mieux alors qu'une petite majorité; je l'aime mieux surtout que des longueurs; je l'aime mieux qu'une scission de quelques provinces; et en tout cette forme de sanction royale me plaît assez. Mais si le *veto* absolu passe, je n'en aurai aucun chagrin, car il y a bien des choses à dire pour lui, et je craindrais plus l'opposition des autres que je n'aurais envie d'en faire. Le *veto* itératif me paraît cependant préférable.

Je suis sans aucun doute pour deux chambres, non pour une chambre héréditaire, mais pour un sénat nommé pour six ans ou même plus long-temps, si l'on veut, par les assemblées provinciales. Ce sénat aurait un *veto* suspensif et arrêterait encore l'assemblée des représentans, et lorsque le sénat, s'il n'est que pour six ans, aurait une grande existence par l'âge des députés, la propriété et certaines fonctions judiciaires, je crois qu'on trouverait encore des sénateurs ici comme en Amérique. Je ne verrais pas d'inconvénient à ce que ce sénat fût à plus long terme, mais celui-là me paraît suffisant.

Les assemblées provinciales devraient être très multipliées et peu nombreuses, afin d'éviter l'esprit de provinces confédérées et de provinces privilégiées. Elles devraient avoir des rapports très directs avec le pouvoir exécutif, qui leur renverrait une partie de ses fonctions et dont elles devraient dépendre.

La force armée du royaume ne doit dans aucun cas être indépendante du pouvoir exécutif, dont les rapports avec les milices nationales seront assez difficiles à régler, attendu que les gardes bourgeoises dépendront des municipalités, et cependant ne peuvent pas être hors de l'influence du roi.

Voilà quelques-unes de mes idées sur les affaires actuelles, mais je ne me permets pas d'en parler. Il convient que je défende le *congrès* sans influer sur ses délibérations. Je ne veux pas que rien d'écrit de moi ou même que rien de positif soit dit sur cette question. L'assemblée est parfaitement libre et doit être parfaitement tranquille. Nous adopterons tout ce qu'elle aura réglé. Je vous attends demain à dîner chez madame de T***. Je serais heureux que Mounier en fût.

Paris, ce mardi (1).

Si l'on n'est pas content de moi, il y aura du malheur. J'ai parlé ce matin à la commune sur la néces-

(1) Paris et la France étaient fort agités pendant la discussion du *veto* royal. Cette lettre est de cette époque, probablement du 8 septembre, le lendemain du jour où M. de Lasalle, qui avait voulu que la dénonciation dirigée contre lui fût examinée en forme, avait été mis en liberté sur la déclaration de l'assemblée nationale et était venu remercier l'assemblée de la commune.

sité de punir les factieux, sur la soumission entière à l'assemblée nationale, sur le désaveu que nous devons donner à cette influence pour ou contre le *veto*, sur le bon exemple que les provinces attendent de nous, sur le projet de former des États fédératifs, sur la nécessité de proclamer la tranquillité de la capitale dont j'ai répondu assez pour que toutes les troupes fussent retirées; et dans le fait je n'y laisserai qu'une védette sur chaque pont.

Enfin le moment où l'on commence à traiter la constitution sera marqué par un renouvellement des déclarations les plus fermes et les plus entières d'une soumission absolue aux décrets quelconques de l'assemblée nationale, et d'une détermination de défendre la nation, le roi, la loi et la commune, contre tout complot attentatoire à leur autorité. Nous nous exprimons de manière qu'aucun parti ne peut se vanter d'être battu par une intrigue ou par la peur du Palais-Royal, et tandis que toutes les provinces gênent l'assemblée par l'expression de leurs opinions, Paris annonce tranquillité, impartialité et obéissance.

On dit que je voudrais mettre à couvert des amis, et je demande une procédure publique.

On dit que je m'approche tout doucement de Versailles, et je retire les troupes.

On dit que je veux influer sur les délibérations, et je ne vais pas même à l'assemblée, je me prive du plaisir et de l'honneur de participer à ces délibérations; je n'emploie mon influence que pour protéger tous les membres et faciliter la liberté des opinions.

Si le Dauphiné et le Vermandois se battent pour le *veto*, et que la Bretagne, l'Artois et la Franche-

Comté se battent contre, ce n'est pas ma faute; c'est la faute de ceux qui, regardant des combinaisons politiques comme il convient encore aujourd'hui de regarder un principe de droit naturel (et qu'aurait-on dit si j'avais rejeté les assemblées provinciales ou les États du Dauphiné, parce qu'il y avait des combinaisons d'ordres?), ont refusé de me prendre pour médiateur dans un plan qui aurait laissé au roi le *veto* absolu avec une telle majorité qu'il n'y avait plus de guerre civile à craindre.

J'ai fait ce que j'ai dû comme bon Français et ami de la paix. Je me renferme dans ce que je dois comme général de la seule armée qui ose se montrer. *Impartialité, tranquillité.*

Un autre que moi serait dépopularisé cent fois. Le peuple est excité à m'accuser d'aristocratie, de royalisme, de ménagement pour les coupables et nommément pour M. de La Salle que j'ai embrassé hier au milieu de la place; mais je ne serai un honnête homme que lorsque je préférerai la guerre au *veto* itératif, et lorsque je croirai que Mounier risquerait sa tête en venant me demander à dîner, et j'avoue que tout cela m'est impossible.

Tout n'était-il pas perdu quand j'ai fait ma déclaration des droits, quand j'ai demandé ces gardes bourgeoises qui ont pris la Bastille?

Vous pensez que Maubourg, parce qu'il désapprouve souvent Duport, et je le désapprouve souvent aussi, le croit un scélérat. Je vous confie la lettre qu'il m'écrit. Songez qu'elle l'est par un des hommes les plus vertueux qui existent. J'ajouterai que M. Duport a déclaré qu'il ne voulait pas que la révolution

eût même l'air de lui valoir quelque chose. Je ne l'excuse pas sur tout; mais croyez qu'un homme exalté dans ses principes, dont la sévérité a ruiné beaucoup de gens riches, peut être calomnié avec exaltation, dans ces temps de trouble.

J'ai été charmé d'apprendre que vous étiez à la tête des conseils et des armées du roi; vous avez fait d'excellente besogne. On ne sera pas mécontent de moi. J'ai calmé la fermentation et ce n'est pas de nous que viendra le train; mais je souhaite que le roi saisisse toutes les occasions de plaire à Paris, sans cependant lui en indiquer de positives, pour n'avoir pas l'air de l'y forcer. Est-il vrai que M. d'Estaing annonce le désir du roi d'aller à Metz (1)? Il faut que le gouvernement nous l'assure avec franchise, avec détails. Je serai pour eux tant qu'on pourra l'être sans blesser les intérêts de la chère liberté.

P. S. Je suis trop fort aujourd'hui pour être taquin.

. . . . . .

Nos affaires ne vont pas très mal, pas très bien non plus. Le gouvernement a fait des phrases, et l'assemblée s'en fâche. Je crois que nos subsistances iront, et quoique Mirabeau se brouille avec le mi-

(1) La lettre célèbre de M. d'Estaing écrite à la reine pour la détourner du voyage de Metz est du 14 septembre. Cette lettre a été écrite dans le courant de ce mois. (Voyez les *Mémoires de Ferrières*, liv. IV.) La fermentation était fort grande dans Paris à cette époque.

nistère, il restera bien avec moi. M. Necker est un terrible homme pour dire et ne pas faire (1).

AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DES REPRÉSENTANS DE LA COMMUNE (2).

J'apprends que l'assemblée des représentans de la commune, et celles des districts ont daigné interrompre leurs travaux pour s'occuper de mon traitement. Je vous supplie, Monsieur, de mettre sous leurs yeux mes observations du 7 septembre, et la bonté qu'on eut alors de s'y rendre. Les circonstances, mon opinion et mes vœux sont les mêmes aujourd'hui. Permettez-moi d'espérer que la même preuve de confiance ne me sera pas refusée. Elle mettra le comble à cette vive et respectueuse reconnaissance qui s'unit aux sentimens de mon éternel dévouement.

Je suis avec, etc.

(1) On avait dit que le roi sanctionnerait les décrets de la célèbre nuit du 4 août. Une réponse prolixe et circonspecte mécontenta l'assemblée (18 septembre.)

(2) Peu de temps après le refus d'un traitement, le 7 septembre.

DEUX RÉCITS

DES ÉVÉNEMENS DU 5 ET DU 6 OCTOBRE.

V.

PREMIER RÉCIT

DES ÉVÈNEMENS DU 5 ET DU 6 OCTOBRE (1).

Il serait fastidieux de consigner ici tous les avis ntérieurs au 6 octobre, qui ont dû convaincre la unicipalité de Paris et l'état-major de la garde nationale, qu'il existait une intrigue des adversaires de a révolution, pour effrayer le roi sur sa situation et 'obliger, malgré sa vive répugnance, à se rendre à Metz (2). C'est une vérité dont beaucoup d'amis du

(1) Ce premier récit se trouve dans la *Collection des discours* faite en 1829.

(2) Nous avons sous les yeux une note écrite dans le temps même, par le général Lafayette :

(*Dénonciation sur les projets antérieurs au 6 octobre.*) C'est un des nombreux renseignemens qui me portaient à penser que l'aristocratie n'était pas étrangère au mouvement sur Versailles. Le 21 septembre, un bon citoyen est venu m'avertir du complot suivant : 4,000 hommes, ayant 1,800 chevaux, dont une partie à M. le prince de Conti, sont enrôlés. On a fait venir des mousquetaires et gendarmes, on en peut former 9,200 hommes de la maison du roi, dont les deux tiers gentilshommes.

M. le duc d'Orléans serait saisi, l'assemblée des états-généraux dispersée, le roi enlevé et conduit dans une garnison. M. Bailly et M. de Lafayette doivent avoir sur-le-champ le cou coupé.

Si les gardes-françaises vont à Versailles, cette troupe se mêlera parmi eux et peut faire le coup; ils ont été détournés par le parti que j'ai pris de les empêcher l'autre jour. Le chef des volontaires à cheval des Tuileries est dans le complot, il se nomme La Montagne; si

roi, aussi attachés que Lafayette à sa personne, mais beaucoup moins dévoués au nouvel ordre de choses, ne doutaient point. Les pièces du temps et les relations des divers partis, auxquelles on pourrait ajouter les souvenirs des contemporains, attestent que la faction désorganisatrice composée de beaucoup d'élémens d'intrigues, de troubles et de crimes, s'empara de ces dispositions avec une grande supériorité de talens et de moyens.

Depuis la dispersion ou le renvoi des régimens rassemblés à l'époque du 14 juillet, le roi avait conservé une partie des gardes-françaises qui, sur sa demande, furent d'abord laissées quelques jours à Versailles, et ensuite rappelées à Paris. La garde nationale de Paris, dont Lafayette avait refusé le commandement, les remplaça. Quatre compagnies de gardes-du-corps servaient aussi chacune à leur tour, c'est-à-dire que tous les trois mois elles fournissaient, sous les ordres d'un de leurs capitaines, le quart des

l'affaire de Versailles n'a pas lieu, on s'emparera de Montargis, et l'on y sera joint par M. le baron de Viomenil, et ensuite par M. le prince de Condé; l'on espère y réunir 25,000 hommes et couper nos convois. M. de Viomenil a amené du monde d'Alsace; les ennemis chercheront à nous conduire des farines pendant quelque temps. Les ecclésiastiques et moines donnent de l'argent; on attendait 100,000 écus d'un procureur de bénédictins, et autant d'un Flamand. On se plaignait de ce que le roi avait donné hier sa sanction; ils ont quatre pièces de canon, ils comptent sur les carabiniers et 18 régimens qui n'ont pas prêté serment.

Le même officier est revenu le 30, et m'a dit que la personne qui lui avait parlé était en Bourgogne pour une commission; mais il a vu un homme, rue Royale, à la première porte cochère à droite; cet homme lui a dit que le complot va toujours; que la reine, M. d'Estaing, et M. de Saint-Priest sont dans le secret; qu'on espère attirer le roi dans le complot; et qu'on a plusieurs officiers-généraux et membres de l'assemblée nationale. M. de Lau..... est gagné; il y a des armes.

hommes dont elles étaient composées. A l'arrivée du guet d'octobre, celui de juillet n'avait pas été renvoyé; en sorte que la garde à cheval était double. Un régiment des gardes suisses continuait son service accoutumé, et l'on avait obtenu un peu de renfort, en faisant venir récemment un escadron de chasseurs. Mais ce n'était pas assez pour ce que l'on voulait entreprendre, car on voyait dans la garde nationale de Versailles un obstacle plutôt qu'un appui. On crut donc qu'il était nécessaire d'appeler deux nouveaux bataillons et le régiment de Flandre obtint la préférence. Il fallait un prétexte, voici ce que l'on imagina :

Dans les momens d'effervescence, Bailly et Lafayette, les magistrats de Paris ainsi que les comités de la commune ne manquaient jamais de faire connaître les difficultés dont on était menacé, au ministre chargé d'y pourvoir. Après la réception d'un billet par lequel Lafayette annonçait à M. de Saint-Priest quelque tendance au désordre, on réunit avec solennité les chefs de la garde nationale, les officiers municipaux de Versailles, et on leur demanda le serment de garder le secret sur ce qui allait leur être confié, « de peur, disait-on, de compromettre Lafayette; » on leur lut son billet, qui par le mystérieux appareil qu'on avait mis dans cette affaire, acquit beaucoup plus d'importance qu'il n'en devait avoir; à l'appui de cette pièce on produisit d'autres avis insignifians reçus en différentes occasions, et l'on obtint ainsi, non-seulement le consentement des magistrats de Versailles au projet d'appeler le régiment de Flandre, mais de vives instances pour hâter son arrivée. On s'adressa ensuite à l'assemblée nationale

qui accueillit cette demande comme une précaution ordinaire de police.

Alors, seulement, Bailly et Lafayette en eurent connaissance. Ils furent mécontens de l'abus de leurs lettres et ils prévoyaient les prétextes que les partis allaient y trouver; mais ils ne pouvaient s'opposer à un arrangement légal.

Quant aux auteurs de cette intrigue, il ne s'agissait plus pour eux que d'inspirer un même esprit aux troupes qu'ils étaient parvenus à réunir et de les faire marcher ensemble. On ne négligea rien pour flatter la garde nationale de Versailles elle-même, quoiqu'on la détestât comme toute milice citoyenne; mais on sentait le danger de l'avoir pour adversaire et l'on espérait la diviser. C'est dans cette intention que furent donnés ces deux fameux repas (1) dont les circonstances ne peuvent être mieux caractérisées que par un mot de Joseph II. M. de Ségur, ministre de France en Russie, revenant à Paris par Vienne quelque temps après le 6 octobre, prenait les ordres de l'empereur pour sa cour : « *Que dire*, répondit ce monarque, *à des personnes qui laissent faire le repas des gardes-du-corps sans être sûrs de leur armée?* »

Il entrait aussi dans le plan que l'on cachait si peu de regagner les gardes-françaises. Une ordonnance rendue à l'instigation de la cour, après la prise de la Bastille, les avait réformées, afin que le roi ne parût pas avoir été abandonné par des troupes employées à son service personnel; cependant, des émissaires au nombre desquels étaient plusieurs officiers de ce

(1) Le 1er et le 2 octobre.

corps, furent chargés d'agir sur leurs anciens soldats, de leur faire regretter les avantages du poste qu'ils avaient perdu, d'exciter leur jalousie contre la garde nationale qui les avait remplacés et de leur inspirer le désir de reprendre leur service auprès du roi. Ces insinuations ne réussirent qu'à moitié. Les soldats aux gardes étaient fort éloignés de vouloir quitter leur état de troupe soldée dans la garde nationale; seulement beaucoup d'entre eux saisirent vivement l'idée d'exercer à la fois leurs anciennes et leurs nouvelles fonctions, et Lafayette eut quelque peine à les en détourner (1).

Enfin, l'on se proposait de soulever les passions

(1) C'est là ce qui donna lieu au billet adressé à M. de Saint-Priest, et divulgué devant la garde nationale de Versailles. Un an après, en rendant compte de cette circonstance dans un rapport sur les inculpations qui résultaient de la procédure du Châtelet contre le duc d'Orléans et Mirabeau, M. Chabroud laissa quelques doutes dans les esprits; alors le général Lafayette écrivit le lendemain au président de l'assemblée nationale :

« Monsieur le président, j'apprends que, dans le rapport fait hier à l'assemblée, il est question d'une lettre de moi, ainsi que de l'usage irrégulier et mystérieux qu'on en fit. Ce billet que voici, fut écrit de l'Hôtel-de-Ville, non à M. d'Estaing, mais à M. de Saint-Priest, ministre du département.

J'ai l'honneur, etc., LAFAYETTE.

3 octobre 1790.

(Copie du billet adressé à M. de Saint-Priest, quelques jours avant le 5 octobre 1789).

« Monsieur, M. de La Rochefoucauld vous aura dit l'idée qu'on avait mise dans la tête des grenadiers, d'aller cette nuit à Versailles; je vous ai mandé de n'être pas inquiet, parce que je comptais sur leur confiance en moi pour détruire ce projet, et je leur dois la justice de dire qu'ils avaient compté me demander la permission, et que plusieurs croyaient faire une démarche très simple et qui serait ordonnée par moi. Cette velléité est entièrement détruite par les quatre mots que je leur ai dits, et il ne m'en est resté que l'idée des ressources inépuisables des cabaleurs. Vous ne devez regarder cette circonstance que comme une nouvelle indication de mauvais desseins, mais non en aucune manière comme un danger réel.

« Envoyez ma lettre à M. de Montmorin. LAFAYETTE.

« *P. S.* On avait fait courir l'avis dans toutes les compagnies de grenadiers, et le rendez-vous était pour trois heures à la place Louis XV. »

populaires contre l'assemblée nationale et d'employer ainsi à sa destruction la puissance qui l'avait soutenue jusqu'alors. Il faut se rappeler que, dès le mois de juin 1789, la ville de Paris souffrait d'une disette moitié réelle, moitié factice, qui fit, pendant cette première année de la révolution, le tourment des magistrats et du commandant-général, le danger imminent de la chose publique, la principale ressource des intrigans et des séditieux. Malheureusement, l'assemblée nationale, sur l'exposé des embarras où se trouvaient les fonctionnaires chargés de la fourniture des grains, était intervenue dans cette branche de l'administration, par la création d'un comité des subsistances. Elle paraissait, de la sorte, usurper l'exercice du pouvoir exécutif et devenait responsable des évènemens. Aussi cette faute fut bientôt sentie; le comité des subsistances resta sans fonctions; les magistrats de Paris s'occupèrent seuls de l'approvisionnement qui devait rentrer dans leurs attributions. Mais si l'assemblée avait pu se méprendre sur la limite de ses propres devoirs, à plus forte raison le peuple, incapable, surtout dans ces premiers momens, de discerner la ligne de démarcation qui séparait le pouvoir législatif du gouvernement, était-il exposé à se laisser égarer par des suggestions perfides et par l'idée si naturelle que ses représentans devaient pourvoir à ses premiers besoins. C'est ce qui arriva en effet; il devint facile de persuader à la multitude que l'assemblée nationale avait le pouvoir de ramener l'abondance et qu'il suffisait pour obtenir du pain de venir lui en demander.

Personne n'ignorait ces préparatifs contre-révolu-

tionnaires dont le principal danger était de faciliter d'autres projets, car depuis le 14 juillet trois intrigues subsistaient à la fois: la cour, le parti orléaniste et celui qui prit ensuite le nom de jacobin. Ces deux derniers agirent souvent ensemble plutôt que de concert. Les jacobins voulaient se faire craindre; les orléanistes se cachaient; la cour les servait tous deux par ses fautes. Celles qui précédèrent le 5 octobre donnèrent pour auxiliaire aux agitateurs la masse des citoyens. Il n'est pas douteux qu'un parti du duc d'Orléans n'espérât le porter au trône. Il céda lui-même à ce parti dont quelques conspirateurs contribuèrent à l'attentat du 6 octobre. Cependant, plusieurs jours avant les repas des gardes-du-corps, divers attroupemens dans les lieux publics, avec projet de porter à l'assemblée leur opinion, avaient été dissipés. Lafayette crut alors utile d'occuper des passages sur les routes; mais des députés dont il avait voulu garantir l'indépendance furent les premiers à s'en plaindre, comme si la supposition du danger eût été un moyen d'influence. Il avait fallu retirer ces postes.

On vient de voir quelles étaient les vues des factions et la disposition des esprits, lorsque le 5 octobre au matin le tocsin sonna; une foule d'hommes et de femmes, armés de piques, forcèrent l'Hôtel-de-Ville malgré la résistance de sa garde et des braves officiers qui la commandaient. Après quelque pillage, ils furent chassés, non sans peine. Mais d'autres bandes arrivaient de tous les faubourgs, et quoiqu'on eût fait venir de nouveaux renforts de garde nationale, l'affluence du peuple, croissant toujours, couvrit bientôt la Grève, les quais et les rues adjacentes. Lafayette

s'y était porté dès les premiers momens ; il avait trouvé l'intérieur de l'Hôtel-de-Ville parfaitement libre.

Santerre, commandant de bataillon et instrument de la faction orléaniste, était allé, dès le matin, chez le maire de Paris pour l'inviter à se rendre à une petite maison de campagne; mais sur les avis du comité de police et avec une escorte que lui donna Lafayette, Bailly revint et put délibérer avec les membres de la commune, réunis dans leur salle ordinaire. Leur premier soin fut d'expédier des courriers à Versailles pour y porter des informations sur les progrès de l'émeute qui venait de substituer au cri: *du pain!* celui d'*allons à Versailles!*

Lafayette, après avoir reçu des ordres de la commune, se rendit sur la place de l'Hôtel-de-Ville, y déclara qu'il n'irait point à Versailles, et défendit à la garde nationale de partir. La fermentation devint extrême; mais depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures de l'après-midi, sa détermination ne changea point. Cette résistance était sans doute prévue; ce qu'il y a de certain, c'est qu'à diverses reprises le fatal réverbère fut descendu pour lui; vingt fois il fut couché en joue... En même temps, vers onze heures du matin, pendant qu'il était dans la salle du comité de police présidée par l'abbé Fauchet, un grand nombre de grenadiers, anciens gardes-françaises, se présenta suivi d'une foule immense et le demandant à grands cris. Il arriva. Alors, un jeune homme nommé Mercier, portant la parole, lui dit: « *Mon général, le roi nous trompe tous et vous comme les autres ; il faut le déposer; son enfant sera roi; vous serez régent, et tout ira bien.* » Lafayette conclut que

e d'une régence leur avait été suggérée sans gnation de nom, et qu'ils l'avaient naturellement iquée à leur général.

ans ces mouvemens orageux on eût eu grand' e, même si on y avait pensé, à recueillir ses ours. Ils eurent assez de puissance pour retenir lant huit heures l'effervescence de la multitude use qui l'entourait, et l'impatience de la garde onale indignée des insultes prodiguées à ses cou- s, des cris d'*à bas la nation* et de la contre-ré- tion avouée qui avaient marqué les repas des niers jours d'octobre.

éjà une troupe peu considérable, en grande ie composée de femmes, avait marché en avant (1). e quatre et cinq heures, on reçut avis qu'elle t être suivie de plusieurs milliers d'hommes et de mes armés de fusils, de piques et de deux ou trois ns (2). Alors Lafayette, après avoir reçu de tel-de-Ville un ordre et deux commissaires, pour- rapidement à la garde de Paris, et à la tête de ieurs bataillons il prit la route de Versailles. était le sentiment général d'indignation qui ani- t Paris et la garde nationale contre les premiers rocateurs de ces désordres, que lorsqu'il eut donné torisation de partir, il fut couvert d'acclamations

Il est assez bizarre qu'une demoiselle Théroigne de Méricourt, sée de prise de corps, pour sa conduite du 5 octobre, fugitive les Pays-Bas, arrêtée et conduite à Vienne, où depuis elle fut se à un entretien avec l'empereur Léopold, se soit retrouvée à coup à l'attaque du château des Tuileries, le 10 août. (*Note du al Lafayette.*)

Depuis le 14 juillet tous les districts avaient des canons. (*Note néral Lafayette.*)

sur son passage, et nommément par la foule de personnes élégamment vêtues qui bordaient la terrasse des Tuileries.

Les premières hordes, jointes à quelques rassemblemens de Versailles, s'étaient répandues dans la salle même de l'assemblée nationale; d'autres avaient envoyé des députés au roi; les plus nombreuses avaient essayé de pénétrer dans le château; mais elles rencontrèrent l'opposition des gardes-du-corps; une rixe s'ensuivit; un homme fut tué du côté des Parisiens; du côté des gardes un officier, M. de Savonières, eut le bras cassé. Alors les gardes-du-corps furent envoyés dans le jardin. Le régiment de Flandre, sur lequel on comptait tant, avait été laissé dans son quartier.

Lafayette, avant d'arriver à Versailles, arrêta quelques instans sa colonne sur le pont de Sèvres; mais une fois ce Rubicon passé, il ordonna aux troupes de pousser tout ce qui s'opposerait à leur passage. On n'en eut pas besoin. Le régiment de Flandre, moins les officiers, envoya prendre ses ordres et reçut celui de rester dans ses casernes.

Il avait expédié le commandant de l'artillerie de la ville avec un officier-général pour annoncer au château ses dispositions et les ordres des magistrats de Paris; le roi lui fit dire par un autre officier envoyé en avant, « qu'il voyait son approche avec plaisir et qu'il venait d'accepter *sa* déclaration des droits. »

Deux patrouilles de gardes-du-corps, après le premier *qui vive*, se replièrent sur le château; personne ne parut, et si quelques coups de feu, auxquels on ne répondit point, furent tirés à l'arrivée de son avant-

arde, c'était évidemment dans l'intention d'engager ne rixe inégale qui eût pu devenir sanglante.

Près du lieu des séances de l'assemblée, Lafayette rêta encore ses troupes, leur parla et fit renouveler serment civique à la nation, à la loi et au roi. Avant les faire avancer, il voulait offrir ses respects au ésident et prendre les ordres du roi.

Il se présenta seul avec les deux commissaires de commune, à la grille fermée et cadenassée de la ur du château pleine de gardes suisses. On refusa ouvrir cette grille, et lorsque Lafayette eut annoncé intention d'entrer avec ses deux seuls compagnons, capitaine qui parlementait exprima un étonnement, quel il répondit à haute voix : « *Oui, monsieur, et me trouverai toujours avec confiance au milieu du ave régiment des gardes suisses.* » La grille s'ouvrit fin; les appartemens étaient pleins de monde. Au oment où Lafayette traversait l'œil-de-bœuf, un ome s'écria : « *Voilà Cromwell.* » — « *Monsieur*, dit Lafayette, *Cromwell ne serait pas entré seul.* » n trouva que, vu la circonstance, il avait bien parlé u roi, qui le reçut en public et lui confia les anciens ostes des gardes-françaises.

En se reportant à la situation des choses et des sprits à cette époque, et surtout dans cette soirée, n sentira facilement que si Lafayette avait exigé u'on plaçât ses troupes dans le château, que s'il vait pris en personne le commandement des gardes-u-corps, il n'aurait pu y réussir qu'en employant la orce; il aurait fallu faire une irruption comme les rigands; au lieu d'être le gardien, il eût été usurpateur. On était loin de la pensée que la garde natio-

nale pût être autorisée à s'emparer des cours et des salles occupées par des Suisses, des gardes-du-corps, et où, quelques heures après, on fut si heureux de la voir arriver.

Lafayette dut s'occuper du logement des troupes qui étaient mouillées et fatiguées de sept heures de marche; il mit un bataillon auprès de l'hôtel des gardes-du-corps, ordonna des patrouilles dans la ville et autour du château (1). L'entrée de l'appartement du roi lui fut refusée à deux heures du matin; mais ses postes étaient parfaitement défendus. A trois heures, quand l'assemblée nationale leva sa séance, tout était tranquille.

Au point du jour, il se rendit chez M. de Montmorin, à portée de ses grenadiers, puis très près du château, à l'hôtel de Noailles son quartier d'état-major, lorsque l'alarme lui fut donnée par ses factionnaires et un officier de ronde. L'irruption des brigands qui venait d'avoir lieu tout d'un coup (2) par les grilles non confiées à la garde nationale, fut bientôt contenue par une compagnie de grenadiers sous les ordres de Cadignan, et par une autre compagnie volontaire ayant à sa tête le capitaine Gondran. Ils se précipitèrent; on hésita à leur ouvrir; les brigands s'enfuirent et le château fut sauvé.

(1) M. de Ferrières, membre de l'Assemblée constituante, dit dans ses Mémoires (t. 1, page 327, édition de MM. Berville et Barrière), qu'*à onze heures, une compagnie de la garde soldée de Paris se présenta à la grille du Dragon et en demanda l'ouverture pour faire des patrouilles dans le parc, ce qui lui fut refusé.* Il avait donc été réglé que ce n'était pas la garde nationale qui devait avoir des patrouilles du côté du parc. (*Note du général Lafayette.*)

(2) Vers six heures du matin.

Pendant que Lafayette envoyait rapidement ces premiers secours, il put, en se rendant lui-même auprès du roi, sauver un groupe de gardes-du-corps. Il trouva les appartemens occupés par les gardes nationales, loua leur belle conduite, et confia de nouveau la famille royale et ses gardes à leur loyauté. Il harangua avec chaleur et même avec violence, du haut du balcon, la multitude qui remplissait la cour de marbre, et lorsque le roi et sa famille, après avoir promis de venir à Paris, se furent retirés de ce balcon, « *Madame*, dit-il à la reine, *quelle est votre intention personnelle?* » — « *Je sais le sort qui m'attend*, répondit-elle avec magnanimité; *mais mon devoir est de mourir aux pieds du roi et dans les bras de mes enfans.* » — « *Eh bien! madame, venez avec moi.....* » — « *Quoi! seule sur le balcon? n'avez-vous pas vu les signes qui m'ont été faits?* » Et en effet ils étaient terribles. « *Oui, madame, allons-y.* » Et en paraissant avec elle, en face de ces vagues qui mugissaient encore au milieu d'une haie de gardes nationales qui garnissait les trois côtés de la cour, mais ne pouvait en réprimer le centre, Lafayette, ne pouvant se faire entendre, eut recours à un signe hasardeux, mais décisif; il baisa la main de la reine. La multitude, frappée de cette démarche, s'écria : « *Vive le général! vive la reine!* »

Le roi, qui se tenait à quelques pas, s'avançant sur le balcon, dit avec un accent sensible et reconnaissant : « *A présent, que pourriez-vous faire pour mes gardes?* » — « *Amenez-m'en un,* » répondit Lafayette; puis donnant sa cocarde à ce garde-du-corps, il l'embrassa, et le peuple cria : « *Vivent les gardes-du-corps!* »

Dès ce moment la paix fut faite. Les gardes nationales et les gardes-du-corps firent la route de Paris, se tenant sous le bras. Tout était arrangé pour un service partagé entre eux, et si ce corps n'a pas été employé aux Tuileries, ce fut la faute de ses chefs et celle de la cour, les uns par un sentiment d'aristocratie, les autres pour qu'on ne pût pas dire que le roi était libre. Cette scène du balcon valut bien les vingt heures de discours qui l'avaient précédée.

Lafayette s'était tenu éloigné du conseil où l'on avait décidé le départ de Versailles ; mais il fut chargé de toutes les dispositions qui devaient régler la marche d'un cortége de soixante mille individus. On l'a peint assis à la table du conseil, donnant des passeports aux membres de la famille royale pour eux ou pour leur suite, et tous ces personnages rangés autour du *dictateur* (1). Ce n'était pas sa faute si des ministres, par leur conduite imprudente, avaient tellement compromis leur pouvoir, qu'un passeport signé par eux eût été un danger plutôt qu'une garantie de protection, et si les provocations de la cour avaient été suivies de tant d'irritation et de méfiance. Le refus de la sauvegarde qu'on lui demandait eût été accusé avec plus de raison. Tandis qu'il était occupé de ces soins, on vint lui annoncer que des gardes-du-corps, arrêtés par la multitude, se trouvaient en danger ; et le roi lui demanda de faire pour eux ce

(1) Le matin même du 6 octobre, le général Lafayette s'était présenté dans un appartement où, selon les règles de l'étiquette, on ne pouvait pénétrer sans une faveur particulière; un grand-officier s'avança et lui dit sérieusement : « Monsieur, le roi vous accorde les entrées du cabinet. »

qui dépendait de lui. Lafayette se hâta de donner des ordres et les gardes furent relâchés. Voilà ce que l'on a appelé : *signer au roi la grâce de ses gardes.*

Il eut soin d'engager le peuple à marcher en avant, de le faire suivre par plusieurs bataillons et de ne garder que l'escorte nécessaire à la sûreté de la famille royale. Malgré ces précautions on arriva lentement. La place de Lafayette était à côté de la voiture du roi qu'il accompagnait à cheval. Il ne pouvait se porter sur tous les points pour prévenir des embarras et s'opposer à de fréquentes haltes.

On parvint à l'Hôtel-de-Ville à travers une foule immense. Il était nuit et l'on pouvait craindre que la fermentation ne fût pas encore apaisée (1). Mais la famille royale fut reçue par les représentans de la commune avec tous les témoignages de respect qu'on devait attendre de ces excellens citoyens. On sait que Bailly, chargé d'exprimer de la part du roi quelques mots d'attachement pour la ville, oublia le mot *confiance.* La reine l'en fit apercevoir, et Bailly, saisissant avec grâce l'occasion de la faire valoir, « *Messieurs*, dit-il, *en l'entendant de la bouche de la reine, vous êtes plus heureux que si je ne m'étais pas trompé.* »

Lafayette ramena le cortége au palais des Tuileries qui devint la résidence de la famille royale jusqu'au 10 août 1792.

« *Je vous dois plus que la vie*, avait dit madame

(1) La reine voulut bien consulter le général Lafayette, pour savoir si elle ne s'exposerait point à des dangers en s'arrêtant aux Tuileries, sans aller jusqu'à l'Hôtel-de-Ville. Le général réclama de son côté les conseils de M. Moreau de Saint-Méry, qui répondit : « J'espère beaucoup que la reine reviendra de l'Hôtel-de-Ville, mais je doute qu'elle puisse arriver seule aux Tuileries. »

Adélaïde à Lafayette, *je vous dois celle du roi, de mon pauvre neveu.* » Lorsque la famille royale s'était présentée à l'Hôtel-de-Ville, où tout prenait un aspect plus rassurant, Lafayette sentant une main presser la sienne, avec un mouvement de vive reconnaissance, il fut heureux de voir que c'était celle de madame Élisabeth, et dans la suite, cette généreuse princesse le fit avertir de retirer une lettre écrite de Versailles à la commune de Paris, dont, en ce cas de contre-révolution, on comptait se servir pour son procès, « *trouvant infame*, disait-elle, *de tourner contre lui une circonstance où il leur avait sauvé la vie.* » Et cependant, c'était la personne de la famille qui se pliait le moins aux nécessités de la révolution. On juge bien que Lafayette répondit qu'il était fort touché de ce procédé, mais que la lettre resterait à sa place (1). Le roi et la reine ont jusqu'au dernier jour reconnu à qui ils avaient alors dû leur salut.

Ce n'est pas à beaucoup près contre les sauveurs, que dans les premiers temps se tourna l'irritation des gardes-du-corps, c'est contre les officiers qui, au lieu de rester dans leur salle, étaient allés coucher en ville; c'est nommément contre un officier de l'état-major de service habituel, qui passa les heures difficiles dans un lieu secret, où peut-être trouverait-on encore son uniforme et son épée, mais que depuis son ardeur contre-révolutionnaire et des missions

(1) Le roi, très inquiet pour les siens, décida d'abord que madame Élisabeth devait accompagner ses tantes à Bellevue; mais le général Lafayette, sur la prière que lui en fit cette princesse, avait enfin obtenu qu'elle suivît la famille royale à Paris. (*Note trouvée dans les papiers du général Lafayette.*)

secrètes ont portés à une des premières places de la cour.

La négligence de la garde intérieure avait été telle qu'une des grilles, dont les clés étaient au château, s'était trouvée ouverte, on ne sait comment, au moment de l'irruption.

Le lendemain du 6 octobre, comme Lafayette sortait de chez lui avec une suite nombreuse, le duc de Villeroi, un des quatre capitaines des gardes-du-corps, se présenta pour renier ses subordonnés, et déclarer qu'il n'avait pris aucune part à leurs torts de la veille. « *Tant pis pour vous, monsieur,* répondit Lafayette, *car ils se sont fort bien conduits* (1). »

(1) Comme les ennemis de la révolution nous reprochent exclusivement l'indiscipline des troupes, il serait facile de leur rappeler les anecdotes qui constatent que ce furent eux qui en donnèrent l'exemple. Il y avait eu une pétition des gardes-du-corps aux états-généraux, pour se plaindre de ce que le roi nommait aux places d'officiers des étrangers au lieu de les prendre parmi les gardes-du-corps; ils avaient même exigé qu'on les prît à l'ancienneté, et résolu de ne plus accepter les officiers nommés par le roi, d'après le mode qui leur déplaisait. Le dernier garde qui fut ainsi nommé courut le risque de n'être pas reçu; de leur côté, les officiers de la garnison de Strasbourg signèrent une pétition aux états-généraux contre le gouvernement, et demandèrent que l'assemblée fît droit à leurs plaintes. Cette pièce fut portée au conseil de guerre où l'on étouffa l'affaire. On pourrait citer bien d'autres exemples qui montreraient à quel point la discipline était perdue en France depuis le général en chef jusqu'au dernier sous-lieutenant. (*Note du général Lafayette.*)

VI.

SECOND RÉCIT

DES ÉVÉNEMENS DU 5 ET DU 6 OCTOBRE (1).

Je ne chercherai pas à me prévaloir des publications contemporaines ou plus récentes, et des souvenirs de plusieurs milliers de témoins, pour retracer les huit heures de l'émeute la plus violente et la plus générale que j'aie vue. Je ne me ferai point un mérite d'avoir si long-temps, par mes discours et peut-être par mon assurance, contenu l'impatience de la garde nationale indignée de l'outrage fait à la cocarde patriotique, et les vagues d'une multitude impétueuse inondant la place et les rues, criant d'abord *du pain!* et puis *à Versailles!* et dont rien ne modifiait la fureur au-delà de l'espace que ma voix pouvait atteindre.

Les hordes nombreuses et armées qui le 5 octobre sortirent de Paris, et qui, jointes à la populace de Versailles, y commirent les désordres de cette journée, étaient indépendantes du rassemblement immense qui, nous bloquant et se bloquant lui-même, ne laissa que difficilement parvenir à l'Hôtel-de-Ville la nouvelle de leur départ tumultueux. Je sentis sur-le-champ que, quelles que fussent les combinaisons croisées d'un tel mouvement, il ne restait plus pour le salut public qu'à m'en emparer, et, après

(1) Ce récit est extrait d'un recueil de matériaux relatifs à la révolution, écrit en 1814, et destiné alors à être publié.

avoir reçu de l'Hôtel-de-Ville un ordre et deux commissaires, je pourvus rapidement à la garde de Paris et, à la tête de plusieurs bataillons, je pris la route de Versailles.

En approchant de la salle de l'assemblée, les troupes renouvelèrent leur serment. Elles n'avancèrent que lorsque j'eus offert mes respects au président, et pris les ordres du roi, qui, après avoir écouté les commissaires et moi, me dit d'occuper les postes des anciens gardes-françaises, et certes alors la prétention de m'emparer du château eût paru bien étrange. Non-seulement les gardes-du-corps de service, mais les sentinelles suisses qui étaient dans les jardins et quatre cents gardes-du-corps à cheval du côté de Trianon, ne dépendaient en aucune manière de moi.

Sans doute, je ne portai pas l'effroi au château; je répondis de mes troupes; il a été prouvé que j'avais raison. Je n'étais pas assez maître de l'esprit des courtisans pour croire que leur sécurité ait uniquement dépendu de moi; et, par exemple, ce n'est pas moi qui envoyai chez eux, en ville, la plupart des officiers des gardes-du-corps; ce n'est pas moi non plus qui envoyai à Rambouillet, dès deux heures du matin, au lieu de les employer à faire des patrouilles, les quatre cents gardes à cheval placés du côté des jardins de Trianon (1).

J'avais logé les troupes fatiguées et mouillées; je

(1) Il m'est revenu par une personne digne de foi, qui tenait cette confidence de M. de la Tour-du-Pin, ministre, que le roi avait été incertain jusqu'à deux heures du matin, sur les projets de fuite qui lui étaient conseillés; ce qui expliquerait le séjour du duc de Guiche avec son détachement, dans le jardin, et leur renvoi subit. (*Note du général Lafayette.*)

m'étais assuré que l'hôtel des gardes-du-corps était défendu par un bataillon ; j'ordonnai des patrouilles dans la ville et autour du château. La porte de la chambre du roi me fut refusée à deux heures du matin ; je passai ensuite long-temps chez M. de Montmorin, cour des Ministres, à portée de mes grenadiers. Vers le point du jour tout me parut tranquille. J'allai à l'hôtel de Noailles, très voisin du château, où l'état-major recevait des rapports ; j'y fis des dispositions urgentes pour Paris ; j'y pris quelque nourriture, et j'aurais cru que l'épuisement de mes forces rudement exercées depuis plus de vingt heures, exigeait un peu de repos, si quelques momens après une alarme subite ne me les avait pas rendues.

Elle fut bien subite, cette infernale irruption, tout-à-fait à part des autres mouvemens. Deux gardes-du-corps furent tués ; d'autres braves et fidèles gardes arrêtèrent quelque temps les brigands à la porte de la reine, qui fut conduite chez le roi par le jeune Victor Maubourg, un de leurs officiers (1). Les grenadiers de mon premier poste, commandés par Cadignan, ayant avec lui Cathol, depuis colonel, et son sergent-major d'alors, l'illustre général Hoche, étaient à peine en bataille lorsqu'ils reçurent mon ordre de courir au château. Il s'y porta aussi très rapidement une compagnie volontaire sous le capitaine Gondran.

J'accourus en même temps et sautai sur le premier cheval que je rencontrai. J'eus d'abord le bonheur de dégager un groupe de gardes-du-corps, et les ayant

(1) Le lieutenant-général Latour-Maubourg, frère du membre de l'assemblée constituante, et ministre de la guerre sous la restauration.

confiés au peu de monde qui m'entourait, je restai environné de furieux dont un cria aux autres de me tuer. J'ordonnai de le saisir, sans doute d'un ton imposant, car ils le traînèrent vers moi, frappant sa tête contre le pavé.

Je trouvai les appartemens occupés par les gardes nationales. Le roi a daigné ne jamais oublier la scène où les grenadiers me promirent, les larmes aux yeux, de périr jusqu'au dernier pour lui. Pendant ce temps nos troupes arrivaient, les cours furent bordées par la garde nationale et remplies par une multitude effervescente. Ceux qui m'entendirent lui parler ne furent pas mécontens de moi.

J'avais pensé depuis long-temps que l'assemblée serait plus tranquille et le roi plus en sûreté à Paris. Je refusai pourtant d'assister à la délibération, devenue nécessaire, je l'avoue, où ce départ fut décidé; et dès que la reine eut aussi déclaré sa noble résolution d'accompagner le roi, je fis devant des milliers de témoins ce qu'on pouvait attendre de la circonstance et de mon dévouement.

C'est alors que dans le cabinet du roi, me sentant embrassé par madame Adélaïde, je reçus de cette respectable princesse des témoignages de satisfaction qui ne m'avaient pas préparé aux injures dont j'ai eu depuis à me défendre.

Les pièces de la procédure du Châtelet ont réuni les assertions, les opinions, les ouï-dire et même les suppositions, des gens de tous les partis. On y trouve des inculpations, telles que celles de Mirabeau paraissant le 5, le sabre à la main, dans les rangs du régiment de Flandre, d'un prince distribuant de

l'argent à six heures du matin, et plusieurs autres dépositions de cette nature, dont la fausseté est démontrée, sans qu'on puisse croire que tant et de tels témoins aient voulu se parjurer, ce qui prouve qu'on doit se défier des illusions de l'esprit de parti.

Il est étrange qu'une investigation si longue, si générale, à laquelle étaient admis des partis réciproquement très animés, n'ait pas produit des renseignemens plus positifs. Elle a même affaibli quelques témoignages que j'avais accueillis avec passion. Cette passion était bien naturelle, après les malheurs arrivés et les risques des malheurs plus grands encore qui avaient été prévenus de si près.

J'ai parcouru quelques lettres d'officiers et de gardes-du-corps trouvées chez le roi et écrites en 1790 et 1791. Les unes, adressées à un ami, ont pour objet évident d'effacer, aux dépens d'autrui, des impressions défavorables, telles, par exemple, que celles d'un sous-lieutenant de service qui se plaint d'avoir été renvoyé de l'œil-de-bœuf par ses chefs et par le suisse, tandis qu'il ne tenait qu'à lui de rester dans la salle des Gardes; qui, à son retour, apercevant les assassins, va quitter son uniforme, et n'arrive chez la reine que lorsqu'elle n'y est plus, et chez le roi que lorsqu'il est entouré de gardes nationales.

D'autres lettres présentent des inexactitudes, des contradictions et de vains propos; mais toutes tendent à démontrer que nous n'avons eu que les anciens postes des gardes-françaises; que lorsque les chefs des gardes-du-corps ont demandé des instructions, c'est au roi, aux ministres, à M. d'Estaing et non à moi, qu'ils ont cru devoir s'adresser; que j'avais pris

et même redoublé les précautions pour l'hôtel des gardes-du-corps; que ces gardes, ainsi que le château, ont été sauvés par nous; on y voit un garde du roi, blessé, préférer ma maison à Paris, pour y être soigné. Ces mots: « *M. de Lafayette nous a sauvés* » s'y retrouvent souvent.

« Un des officiers de la garde nationale, dit M. de Mondollot, m'engagea d'embrasser M. de Lafayette, en me disant que cela marquerait davantage devant le peuple; ce qu'ayant entendu, il se jeta à mon cou, ainsi que ses officiers, ce qui fit une sensation bien vive au peuple (1). »

Tout cela n'a pu me préserver des injures renouvelées au bout de vingt-cinq ans et de certains écrits faits long-temps après coup, qui ont un ton bien différent des effusions de reconnaissance dont je fus comblé les premiers jours. J'avais conservé quelques-unes de ces lettres adressées *au généreux sauveur à qui tous et chacun devaient la vie*, avant que le parti aristocrate eût eu le temps de fixer ses idées sur les inconvéniens d'un sauveur constitutionnel. Elles ont été brûlées pendant la Terreur. J'en reçus aussi de plusieurs gardes du roi qui, de leurs garnisons ou de

(1) Toulongeon donne l'extrait suivant d'une lettre d'un garde du roi, qui a été retrouvée après le 10 août. (M. Bérard, brigadier de la compagnie Noailles, Archives nationales).

Troyes, 16 *février* 1790. — « Dans cette cruelle incertitude, M. de Lafayette est heureusement arrivé; il nous a sauvés en disant au peuple qu'il avait donné sa parole sacrée au roi qu'aucune insulte ne nous serait faite. Il appela auprès de lui les troupes nationales et leur dit qu'il les chargeait du serment qu'il avait fait à Sa Majesté; les soldats ont juré de s'y conformer et de veiller à notre sûreté. Ensuite, M. de Lafayette s'est adressé à nous, en nous disant de prêter le serment à la nation et au roi, comme toutes les troupes, ce que nous avons fait... »

leurs provinces, me témoignaient, à l'occasion de cette journée, des sentimens dont le souvenir me sera toujours cher.

A quoi bon, au reste, surmonter plus long-temps ma répugnance à m'occuper de lâches accusations que ne croient pas ceux mêmes qui les colportent? Ne suffit-il pas à des gens de bonne foi du seul témoignage de ce prince qui plus qu'aucun autre avait le droit de me juger avec sévérité?

On voit dans les pièces de l'armoire de fer, imprimées par la convention pendant ma captivité, que six mois après le 6 octobre (16 avril 1790), le roi, dans un billet écrit de sa main, me témoigne « *une confiance entière fondée sur la loyauté de mon caractère et mon attachement à sa personne.* » — En effet, je n'avais cessé de lui donner des preuves de cet attachement, en lui parlant avec la franchise que mes devoirs m'imposaient, en lui rappelant que la tranquillité publique et le bonheur de la famille royale dépendaient de la plus sincère et constante adhésion aux principes constitutionnels de la révolution.

Trois cent quatre-vingt-huit dépositions ont été entendues par ordre du Châtelet, sans compter celles qui ont été reçues par d'autres tribunaux en France et en pays étranger, nommément celle de M. Mounier, devant un tribunal suisse. Toutes ces pièces ont été imprimées, ainsi que les délibérations du Châtelet, le compte rendu à l'assemblée, le rapport de son comité et les débats auxquels il donna lieu. Quoiqu'il soit évident, comme je viens de le dire, que, dans plusieurs de ces pièces, l'esprit de parti a été poussé

jusqu'à une altération positive des faits, le résultat de ce recueil d'investigations, provoquées par les chefs de la capitale confirme de plus en plus ce que personne dans les premiers temps n'aurait imaginé de nier : c'est que le salut du roi, de la reine, de la famille royale, fut uniquement dû à la garde nationale de Paris et à son général (1).

Parmi les assertions mensongères qu'on a débitées sur cette malheureuse journée qui, certes, n'avait pas besoin d'aggravation, je n'en citerai qu'une : on a dit que les têtes des deux malheureux gardes-du-corps avaient été portées devant la voiture du roi.

(1) « Extrait du réquisitoire de M. le procureur du roi au Châtelet, « en conséquence de la dénonciation des attentats du 6 octobre, faite à « ce magistrat par la commune de Paris, le 23 novembre.

« 1^er^ *décembre* 1789. — ....Il est dit, dans la dénonciation du procu- « reur syndic de la commune, que les troupes nationales parisiennes ne « furent pas plus tôt arrivées à Versailles, qu'elles furent placées à l'ex- « térieur du château, dans les postes que le roi avait ordonné de leur « confier, et qu'elles s'occupèrent à y maintenir le bon ordre; que tout « paraissait calme, lorsque ledit jour, 6 octobre, entre cinq et six « heures du matin, une troupe de bandits armés, qui, poussés par des « manœuvres clandestines, s'étaient mêlés et confondus parmi les ci- « toyens, accompagnés de quelques femmes et d'hommes déguisés en « femmes, fit, par des passages intérieurs du jardin, une irruption « soudaine dans le château, força les gardes-du-corps en sentinelle dans « l'intérieur, enfonça les portes, se précipita vers l'appartement de la « reine, massacra quelques-uns des gardes qui veillaient à sa sûreté, « et pénétra dans cet appartement que Sa Majesté avait eu le temps de « quitter pour se retirer auprès du roi; qu'enfin la fureur de ces assas- « sins ne fut réprimée que par les gardes nationales, qui, averties de ce « carnage, accoururent de leurs postes extérieurs pour les repousser « et arracher de leurs mains d'autres gardes-du-corps qu'ils allaient « immoler.

« Dans ces circonstances, ledit procureur du roi estime qu'il est de « son devoir et de son ministère, de se pourvoir aux fins ci-après. A ces « causes, requiert, etc. »

DE FLANDRE DE BRUNVILLE.

Tandis que nous ne pensions qu'à sauver leurs camarades et la famille royale, il est déjà assez horrible que des brigands aient pu s'échapper avec les infames trophées de leurs crimes; mais ils étaient arrivés au Palais-Royal, et l'autorité publique les avait fait disparaître avant même que le roi eût quitté Versailles.

VII.

SUR LE DUC D'ORLÉANS,

APRÈS LE 6 OCTOBRE (1).

Lafayette avait beaucoup de raisons de se défier des agens de la faction orléaniste. Ils l'avaient aidé eux-mêmes à pénétrer leurs projets, et ses fonctions de commandant-général le mettaient à portée de

(1) Le duc d'Orléans, au sortir de l'enfance, fut un prince aimable; il ne tarda pas à devenir immoral et crapuleux; le peuple était scandalisé de sa conduite et l'accusait d'aimer l'argent. « Je donnerais, disait-il, toute l'opinion publique pour un écu. » Des tracasseries de cour l'avaient mis mal avec la branche aînée de sa famille; il haïssait la reine, qui ne l'aimait pas. C'est à tort qu'on l'accusa d'avoir manqué de courage au combat d'Ouessant. Cette injustice l'aigrit de plus en plus. Son goût était d'aller s'associer aux plaisirs du prince de Galles et il lui répugnait d'avoir besoin d'une permission du roi. Il se joignit une fois à l'opposition du parlement, fut exilé à Villers-Cotterets et sollicita fort complaisamment son retour: On lui avait persuadé de jouer un rôle dans les troubles qui se préparaient. Il y porta d'abord plus d'humeur que d'ambition. Sa fortune était immense et devait, à la mort de son père, monter à douze millions de rentes. Il fit de grandes largesses, entra aux états-généraux et se trouva par là, ainsi que par l'intrigue de ses amis, tout-à-fait repopularisé; mais au lieu de se mettre en avant dans les dangers du mois de juillet 89, pendant lesquels son buste fut porté par le peuple, ses amis ne purent obtenir de lui qu'une lettre au roi, dans la nuit du 13. Il la démentit, le lendemain, par une autre lettre au ministre, M. de Breteuil. Dès ce moment, et surtout après la nuit du 4 août, la France eut ce qu'elle voulait; mais le duc d'Orléans conserva ses prétentions et la timidité de son caractère. Lafayette, après avoir, le 6 octobre, sauvé la vie du roi, de la reine, de leur famille et des gardes-du-corps, crut avoir

connaître leurs intrigues. Antérieurement au 14 juillet, on le consulta avec d'adroits ménagemens sur la question de la royauté. Il répondit que « *la liberté était sa seule affaire, et que, puisqu'on voulait avec raison conserver un roi, le titulaire actuel lui paraissait meilleur que tout autre.* »

Le duc d'Orléans, de son côté, était revenu sur

sur le duc d'Orléans des avantages personnels dont il voulut profiter dans l'intérêt de l'ordre public. Ce prince se vit obligé de faire un voyage en Angleterre et revint ensuite neuf mois après, pour la célèbre fédération de 90. On voit dans les Mémoires de Bouillé, que le duc d'Orléans envoya une fois Biron faire des professions très royalistes. Il fut un moment réconcilié avec le roi et la reine, vraisemblablement aux dépens de Lafayette qui les avait défendus autrefois contre lui; mais les insultes des courtisans non avertis firent tout manquer et redoublèrent sa haine. Dans l'hiver de 1790, des lettres de Douai adressées aux ministres et au comité des recherches, annonçaient une conspiration dont le but était de mettre sur le trône un personnage puissant qu'on ne nommait pas. Lafayette venait de dire au roi, en présence de la reine, que le duc d'Orléans était le seul prince sur qui ce soupçon pût tomber; la reine lui répondit en le regardant avec une sorte d'affectation « *qu'il n'était pas nécessaire d'être prince pour prétendre à la couronne...* » Lafayette, l'interrompant, lui répliqua très froidement : « *Du moins, Madame, je ne connais que lui qui en voulût.* » On voit par les aveux de Brissot, qu'en 1791, à la fameuse émeute du Champ-de-Mars, contre l'assemblée constituante et le décret qui rétablissait le roi après son retour de Varennes, le général Lacios, secrétaire intime du duc d'Orléans et principal instrument de sa faction, avait demandé que, dans la pétition signée sur l'autel de la patrie, on le proposât pour roi. Brissot et quelques autres ne furent pas de cet avis. Le duc d'Orléans fut fait amiral par le roi en 1792 ; élu membre de la Convention, il prit le nom d'Égalité, et, malgré les instances de son fils qui servait avec patriotisme et courage à l'armée du Nord, il vota la mort de son malheureux cousin. La Convention elle-même accueillit ce vote avec un murmure d'horreur. Il y eut pourtant ensuite des intrigues pour le porter au trône ; mais les députés qui pensaient à lui furent mécontens de ses rapports avec eux. On décida sa mort. Il écouta son arrêt avec sang-froid et mourut avec fermeté, ce qui prouve qu'il manquait moins de courage physique que d'énergie morale. (*Note du général Lafayette.*)

ce sujet, dans plusieurs visites qu'il lui avait faites, mais d'une manière fort réservée. Lafayette put feindre de ne pas l'entendre, quoiqu'il le comprît parfaitement. Le duc d'Orléans ne s'y méprit point et dut voir qu'il n'y avait rien à espérer de ce côté. Bailly avait été sondé avec les mêmes précautions et avec aussi peu de succès.

Après le 6 octobre, les dangers du complot orléaniste étaient passés, mais l'esprit de cette faction n'était pas détruit, et son chef trouvait dans sa fortune, dans ses liaisons et dans son immoralité, des facilités auxquelles il importait de mettre obstacle. Il n'y avait qu'un moyen de constater sa faiblesse, c'était de l'attaquer corps à corps. Le 7, Lafayette lui demanda un rendez-vous chez une femme de beaucoup d'esprit (1), dans la société de laquelle il s'était rencontré de tout temps avec ce prince. Là, après une conversation que Mirabeau appelait *très impérieuse d'une part et très résignée de l'autre* (2), il fut résolu que le duc d'Orléans partirait pour Londres avec une espèce de mission pour justifier ce départ; mais il changea d'avis le même soir, d'après le conseil de ses amis; il en informa Lafayette, qui lui assigna un second rendez-vous dans le même lieu que le précédent, lui fit promettre qu'il serait parti dans vingt-quatre heures, et, en conséquence, le présenta au roi qui fut dans un extrême étonnement, surtout lorsque le duc d'Orléans l'ayant assuré « *qu'il tâcherait de découvrir à Londres les auteurs des troubles,* »

(1) La marquise de Coigny.

(2) Discours de Mirabeau, du 2 octobre 1790, contre la procédure du Châtelet et à l'occasion des attentats du 6 octobre.

Lafayette répondit : « *Vous y êtes plus intéressé que tout autre, car personne n'y est autant compromis que vous.* » Dans la nuit, le duc d'Orléans se ravisa de nouveau, et Mirabeau s'étant chargé de dénoncer à l'assemblée nationale la conduite de Lafayette et les ordres qu'il se permettait de donner à un représentant du peuple, le premier écrivit, à la pointe du jour, qu'il ne partirait point. Troisième rendez-vous assigné sur-le-champ par Lafayette chez le ministre des affaires étrangères, où le duc d'Orléans devait prendre des instructions. « *Mes ennemis prétendent*, dit le prince, *que vous avez des preuves contre moi.* » — « *Ce sont plutôt les miens qui le disent*, reprit Lafayette. *Si j'étais en état de produire contre vous des preuves, je vous aurais déjà fait arrêter*, et il lui déclara très franchement *qu'il en cherchait partout.* » Le résultat de la conversation fut que le duc d'Orléans partit, après avoir écrit au président de l'assemblée une lettre qui détruisait d'avance tout le projet de dénonciation. Beaucoup de personnes n'ont pas oublié, sans doute, les expressions qu'employait Mirabeau pour caractériser cette conduite du prince.

VIII.

MIRABEAU [1].

Mirabeau fut un personnage si important dans la révolution, qu'il y aurait de l'affectation à n'en pas parler. On trouvera de quoi faire son éloge dans les admirables écrits et discours dont ses amis ont fait la collection. Voici quelques notes relatives à cet homme extraordinaire :

Mirabeau était né avec les passions les plus impétueuses; la dureté de son père envers lui, où la jalousie entrait peut-être pour beaucoup; les dissensions diaboliques dont son père et sa mère le rendirent témoin, et même instrument; la détresse dans la quelle on le laissa, contribuèrent beaucoup à vicier son cœur et à lui ôter la honte de sa mauvaise conduite. Il n'était pas méchant par inclination, mais capable de méchancetés pour satisfaire ses passions ou son amour-propre; il avait même de bons mouvemens, et ce qui semble étrange, c'est qu'il se van-

(1) Les notes relatives au duc d'Orléans, celles que nous donnons sur Mirabeau et les documens qui viendront ensuite sur MM. de Lameth et leurs amis, devancent quelquefois les évènemens exposés dans la collection des discours du général Lafayette; cependant, nous avons cru devoir les placer ici, parce qu'on peut y trouver quelque éclaircissement nécessaire pour comprendre la situation des partis après le 6 octobre, et les relations nouvelles de plusieurs hommes qui ont eu de l'importance dans la révolution de 1789.

tait quelquefois d'avoir fait plus de mal qu'il n'y en avait à lui reprocher.

Son projet avait été d'être élu par la noblesse, suivant la marche convenue par tous les membres d'une société patriotique réunie chez Adrien Duport (1), et dont il était. Il manqua l'élection de la noblesse et se fit élire par le tiers.

L'avant-veille de sa motion du 8 juillet, pour le renvoi des troupes, il avait fait contre M. Necker une dénonciation sans fondement (2). M. Necker la fit

(1) D'après une lettre de Mirabeau adressée au duc de Lauzun, la seconde réunion de cette société eut lieu le 10 novembre 1788, chez M. Duport. (T. 5, p. 199, des *Mémoires de Mirabeau*, publiés par M. Lucas-Montigny.)

(2) Les *Mémoires de Mirabeau*, récemment publiés par M. Lucas-Montigny, font connaître par des lettres ou par des démarches certaines les causes de cette dénonciation. (T. 4, p. 185.) Mirabeau, après avoir écrit, en 1785, plusieurs ouvrages relatifs aux finances, sous l'inspiration de M. de Calonne, avait attaqué deux fois l'administration de M. Necker dans des lettres imprimées à l'époque de la première assemblée des notables. Plus tard, Mirabeau comptait, pour être porté aux états-généraux, sur l'appui particulier de M. de Montmorin et sur l'intervention de ce ministre auprès de M. Necker lui-même. (Voyez la lettre de Mirabeau à son père, du 16 novembre 1788, t. 5, p. 201.) Cet espoir fut trompé et il publia de nouveau contre le contrôleur-général une correspondance avec Cerutti qui se plaignit de ce procédé dans le *Journal de Paris*. Le discours de M. Necker pour l'ouverture des états-généraux fut encore vivement critiqué dans le n° 2 du journal que Mirabeau continua sous la forme de *Lettres à ses commettans*. Cependant, quelques jours après, Mirabeau eut recours à M. Malouet pour obtenir les moyens de s'entendre avec M. de Montmorin et avec M. Necker dont l'accueil l'irrita. (T. 6, p. 60.) Le 6 juillet, l'assemblée discutait un rapport fait au nom de son comité des subsistances, lorsque Mirabeau accusa M. Necker d'avoir refusé des propositions de M. Jefferson, ministre des États-Unis, pour une importation de blés à très bas prix; mais le 8, il put se rétracter en déposant lui-même sur le bureau la lettre de M. Jefferson au général Lafayette, qui prouvait que, depuis plusieurs mois, M. Necker avait essayé d'encourager l'importation du blé et de la farine des États-Unis.

démentir par une lettre de M. Jefferson à Lafayette, que les amis du ministre pressèrent de signaler le mauvais procédé de Mirabeau, déjà très suspect aux communes par sa réputation d'immoralité. Lafayette, qui mettait beaucoup plus d'importance à la motion de ce jour qu'à la querelle de M. Necker, proposa à Mirabeau de se rétracter lui-même. Celui-ci le remercia vivement, et sa franche rétractation lui donna de la faveur. Cependant, quelque éloquent que fût son discours pour le renvoi des troupes, on allait le soumettre à l'examen des bureaux, lorsque Barnave et quelques autres députés se hâtèrent de dire à Lafayette que, comme il n'avait pas encore parlé dans la salle des communes, il avait plus de chances que personne pour soutenir utilement la motion. Lafayette parla contre le délai qu'on voulait adopter, et obtint une décision immédiate.

Lorsque l'adresse fut rédigée, Mirabeau l'apporta chez Lafayette où étaient réunis quelques députés, et il tint dans cette soirée les propos significatifs qui alarmèrent tant Mounier (1). Il paraît par les lettres de Malouet, et nous savions déjà que le ministère, en rebutant Mirabeau, l'avait jeté dans le parti orléaniste. Il sonda Lafayette à cette époque, mais dès les premiers mots cette idée fut repoussée et Mirabeau ne lui en parla plus.

Nous avons donné quelques détails sur les poursuites du Châtelet contre les auteurs des attentats du

(1) Mounier a écrit que Mirabeau, avant la translation de l'assemblée à Paris, lui avait dit devant témoins : « Que vous importe que le roi s'appelle Louis ou Philippe? » Il est vrai que Mirabeau pouvait s'amuser à lui faire peur. (*Note du général Lafayette.*)

6 octobre. Plusieurs dépositions de députés reconnus très honnêtes, malgré leurs opinions politiques, n'étaient pas fondées à l'égard de Mirabeau, et ce furent ces faux détails qui contribuèrent le plus à faire échouer la procédure (1).

Mais il convenait à Lafayette, à Bailly, à la commune de Paris, de provoquer une enquête qui donnât à chacun le droit de déclarer ce qu'il avait vu, et ôtât à tous les partis le droit de dire qu'on avait étouffé des témoignages. L'intrigue jacobine et orléaniste chercha cependant à défendre les accusés, et surtout M. d'Orléans, tandis que l'intrigue aristocratique ne s'attacha qu'à inculper toute la révolution. Bailly et Lafayette, après avoir fait ce qu'ils pouvaient pour recueillir des preuves, laissèrent aller le cours de la justice. Il en fut de même de la commune; Brissot y était alors membre du comité de police appelé *des recherches*, avec Agier, Houdard et Garand de Coulon.

Après le 6 octobre, Mirabeau voulait que le duc d'Orléans restât, et promit de dénoncer Lafayette à qui il dit alors son projet et, dans la suite, les principales idées du discours véhément qu'il aurait prononcé en cette circonstance, le représentant comme ayant fait fuir le comte d'Artois, les princes de la maison de Condé et

(1) Une députation du Châtelet apporta à l'assemblée, le 7 août 1790, la procédure instruite, en déclarant sans conclusions définitives que plusieurs dépositions inculpaient le duc d'Orléans et Mirabeau.

Le 31 août, l'assemblée décida que la procédure serait imprimée et qu'un comité examinerait les charges portées contre les deux députés. Le comité fit son rapport le 30 septembre et déclara qu'il n'y avait pas lieu à leur accusation. Cette conclusion fut adoptée par l'assemblée après la discussion du 2 octobre et le discours, déjà cité, que Mirabeau prononça.

nti, comme s'étant emparé le 6 octobre du roi, reine, de leurs enfans et de *Monsieur*, et bannis- nfin la branche d'Orléans, sans doute dans des ambitieuses qu'on pouvait juger, etc... Mais en à Versailles, Mirabeau rencontra sur le pont yres un aide-de-camp de Lafayette qui revenait le passeport donné au duc par l'assemblée, et rivant il reçut le billet connu.

rsque Mirabeau quitta le parti d'Orléans, sa ière idée fut de faire demander l'entrée au con- our *Monsieur*, qui aurait été sous sa direction, me que Gaston avait été conduit par le cardi- Retz. Un ancien intendant, M. de Meilhan (1), vait alors quelque part à la confiance de *Mon-* accola ces deux noms dans des idées que son ne connaissance avec Lafayette le mit dans le lui faire connaître. D'autres personnes tâtèrent sivement Lafayette sur cette intrigue. Plus tard, affaire de Favras, Mirabeau avait conservé des s au Luxembourg; mais comme il vit que *eur* était un instrument encore plus pitoyable Gaston, il ne tarda pas à s'attacher en même à Lafayette, avec qui il eut des conférences (2). première eut lieu à Passy, pendant que l'assem- tait encore à Versailles (3). Ce fut là que La-

Sénac de Meilhan, intendant de Provence et du pays d'Hai- ort à Vienne, en 1803.

yez à l'*Appendice* (nos 2 et 3), deux Mémoires de Mirabeau, ssé au général Lafayette, du 10 au 20 octobre 1789, l'autre rojet relatif à *Monsieur*.

rendez-vous fut donné à Passy, chez madame d'Aragon, l'aînée s de Mirabeau. « On s'y rendit de part et d'autre: Alexandre avec ses amis et Laborde de Méréville; Lafayette vint de son

fayette déclara qu'il fallait renoncer au projet de poursuivre la reine si l'on voulait avoir des rapports avec lui (1). Mirabeau répondit : « *Eh bien, général, puisque vous le voulez, qu'elle vive ! une reine humiliée peut être utile, mais une reine égorgée n'est bonne qu'à faire composer une mauvaise tragédie à ce pauvre Guibert* (2). » Ce propos est un de ceux que Mirabeau tenait pour se faire croire plus noir qu'il n'était réellement; mais enfin il parvint à la reine par qui Lafayette fut bien étonné quelques mois après de l'entendre raconter. Cette anecdote n'a pas empêché les liaisons qui eurent lieu dans la suite entre cette princesse et Mirabeau. Quelque temps avant sa mort, celui-ci, dans une conversation chez Émery, dont parle Bouillé (3), voulut stipuler les in-

côté avec Latour-Maubourg. » (*Histoire de l'Assemblée constituante*, par M. Alex. Lameth, t. 1, p. 181.)

(1) Dans la séance du 5 octobre, peu de jours avant cette conférence, Mirabeau, faisant allusion à la reine, avait déclaré « qu'il regardait comme très impolitique une dénonciation de Pétion contre les gardes-du-corps, mais que, si on persistait à la demander, il était prêt à fournir tous les détails et à la signer, *pourvu que l'assemblée déclarât que la personne seule du roi était inviolable*, et que l'on considérât tous les autres individus de l'État, *quels qu'ils fussent*, comme également sujets et responsables devant la loi. »

(2) Le comte de Guibert, maréchal-de-camp, auteur de quelques tragédies, *Anne de Boulen*, *la Mort des Gracques*, *le Connétable de Bourbon*, et de plusieurs ouvrages sur l'art militaire. Mort en 1790.

(3) Cette conversation eut lieu au commencement de février 1791. Voici à quelle occasion M. de Bouillé en parle (p. 198.) : « Le lendemain, 6 février, M. le comte de La Mark arriva à Metz et me remit une lettre du roi. Il m'assura que Mirabeau était maintenant entièrement dans les intérêts du roi ; qu'il y aurait été depuis long-temps sans les oppositions que M. Necker y avait mises ; il ne me laissa pas ignorer que le roi lui avait donné depuis peu six cent mille livres ; qu'il lui en payait cinquante mille par mois ; il m'ajouta que Mirabeau avait quelque crainte de ma liaison avec Lafayette qu'il regardait comme un des

térêts de la reine. Le général se mit à rire et lui rappela ce qui s'était passé entre eux, à leur réunion après le 6 octobre.

Depuis cette première conférence jusqu'à la fédération, Mirabeau vit souvent Lafayette et eut avec lui des rapports fréquens, quoique souvent troublés.

Lafayette eut des torts avec Mirabeau dont l'immoralité le choquait; quelque plaisir qu'il trouvât à sa conversation et malgré beaucoup d'admiration pour de sublimes talens, il ne pouvait s'empêcher de lui témoigner une mésestime qui le blessait. Mirabeau voulut présider, pour la fédération, l'assemblée constituante, qui lui était, à cet égard, peu favorable. Lafayette, sans s'opposer à ce qu'il fût président dans une autre occasion, aurait souhaité pour celle-ci un patriote vertueux, et il le dit franchement.

Les chefs jacobins, après avoir crié contre l'idée de porter Mirabeau à une présidence, l'attirèrent à eux, en le faisant nommer eux-mêmes, quelque temps après, président par leur club (1). Cette faute de Mirabeau fut grande; elle paraît inconcevable aujourd'hui qu'il ne reste plus de lui que son immense réputation; mais alors Mirabeau était un homme qu'on écoutait avec méfiance toutes les fois qu'on lui soupçonnait un intérêt personnel.

hommes les plus opposés à l'exécution de ses projets (p. 211). Je savais que le lendemain du départ du comte de La Mark pour Metz, Lafayette avait eu à Paris, chez Émery, une conversation de trois heures avec Mirabeau. (*Mémoires du marquis de Bouillé*, édition de MM. Berville et Barrière, 1821.)

(1) « Il se fit ou se laissa nommer, le 30 novembre 1790, président de la société *des Amis de la Constitution.* » (T. 8, p. 214, des *Mémoires de Mirabeau.*)

Il témoigna le désir d'être conduit chez M. de Montmorin, et Lafayette l'y mena. Ce fut là, qu'en disant qu'il avait besoin qu'on lui laissât de la latitude et qu'on ne s'inquiétât pas de ses excursions, il compara l'assemblée *à un âne indompté qu'on ne pouvait monter qu'avec beaucoup de ménagemens.*

Mirabeau brûlait d'envie d'arriver au conseil et de payer ses dettes. Il eut l'imprudence d'annoncer à ses créanciers que M. de Lafayette allait le faire ministre. On lui avait proposé l'ambassade de Constantinople qui était lucrative; mais il voulait celle d'Angleterre. Il écrivit pourtant qu'il prendrait l'ambassade de Constantinople dans une lettre que quelques personnes ont vue depuis sa mort, et dans laquelle, après avoir parlé de quelque argent reçu du roi, il témoignait à Lafayette le désir d'en avoir davantage, pour payer ses créanciers (1). Cette lettre de quatre pages, écrite de sa main comme gage de sa fidélité, à été brûlée dans le temps de la Terreur; elle n'a pas empêché Mirabeau de se déclarer de nouveau l'ennemi de Lafayette. Cette démarche fut un trait de génie, car elle donna à son auteur le droit d'attaquer le général en le tenant enchaîné par sa délicatesse.

La connaissance de Mirabeau avec Montmorin fut

(1) « Nous avons vu une lettre du 1er décembre 1789, adressée au général Lafayette, dans laquelle Mirabeau avoue qu'il lui serait peut-être difficile de résister *toujours* à la séduction des souvenirs de l'Orient, de l'Asie Mineure et du Bosphore, d'autant que de nouvelles circonstances, de nouveaux rapports politiques, donneraient une très grande importance à une telle mission et fourniraient l'occasion de rendre d'éminens services. » (T. 7, p. 282, des Mémoires publiés par M. Lucas-Montigny.) Voyez même page et à l'appui une lettre du 3 décembre 1789.

reprise d'une manière intime et dans des conférences auxquelles Lafayette fut tout-à-fait étranger. On y avait admis un aide-de-camp de Lafayette nommé Julien, et c'est le seul, pendant la révolution, auquel il eut à faire de reproche.

Lorsque Mirabeau fut consulté par la cour, il s'éloigna plus que jamais de Lafayette. Cependant le roi et la reine proposèrent à celui-ci de s'entendre avec Mirabeau, mais cette proposition était faite d'un ton à les réunir sur un tout autre pied que celui de leur connaissance précédente. C'était sans doute un piége, car, dans leurs nouveaux projets, Lafayette ne pouvait que leur nuire. Quoi qu'il en soit, il repoussa cette première idée et on ne lui en parla plus. Il paraît même que le roi n'osa pas lui envoyer la lettre qu'on a trouvée dans l'armoire de fer (1).

Le comte de La Mark (2), ami intime de Mirabeau, disait : « Il ne se fait payer que pour être de son avis. » Cela était vrai jusqu'à un certain point (3).

Mirabeau n'était pas inaccessible à l'argent ; mais

(1) Voyez à l'*Appendice* (no 4) de ce volume, la pièce de l'armoire de fer ici indiquée. Elle est accompagnée de la note suivante du général Lafayette : « Cette lettre sans date, hors de mes rapports ordinaires avec le roi, a été évidemment dictée par Mirabeau, lorsqu'il se fut vendu à la cour. On craignit mes répugnances pour son immoralité et mes soupçons de l'intrigue avec Bouillé ; il paraît que, réflexions faites, on reconnut que cette démarche n'était pas propre à les dissiper, puisque la lettre écrite de la main du roi est restée dans son armoire. »

(2) Le comte de La Mark, depuis prince d'Arenberg, exécuteur testamentaire de Mirabeau et dépositaire de ses papiers, mort à Bruxelles en 1833.

(3) Voyez encore à l'*Appendice* (no 5) la copie d'un traité de Mirabeau avec *Monsieur*, et nos observations sur cette pièce.

pour aucune somme, il n'aurait soutenu une opinion qui eût détruit la liberté et déshonoré son esprit.

On voit dans les Mémoires de Bouillé et dans quelques notes de ces matériaux, quelles furent les liaisons de Mirabeau avec la cour et quelles étaient ses vues. Il avait une correspondance dans les départemens. D'un côté, il combattait, aux Jacobins, MM. de Lameth avec lesquels il avait été brouillé et raccommodé très souvent; de l'autre, il cherchait à dénigrer et affaiblir Lafayette (1). C'est sur M. de Bouillé et sur les troupes de Metz qu'il comptait appuyer ses projets. Sa mort (2) laissa à la cour des idées informes dont elle tira un sot parti.

(1) Voyez à l'*Appendice* (n° 6), dans une lettre de M. de Laporte, intendant de la liste civile, le récit d'une conversation avec Mirabeau, (n° 219, armoire de fer.)

(2) Le 2 avril 1791.

IX.

SUR MESSIEURS DE LAMETH ET LEURS AMIS.

Les oppositions parlementaires, un désir ardent e la liberté, une disposition commune à mépriser s dangers de la révolution, avaient étroitement uni afayette avec Adrien Duport, conseiller au parle- ıent de Paris, et dont le cardinal de Brienne disait : C'est le plus indomptable des magistrats. » A l'ou- erture des États-Généraux Lafayette se lia avec le eune Barnave, disciple et ami de Mounier, et avec lexandre de Lameth, qu'il avait souvent rencontré, ans qu'il y eût aucune intimité entre eux, mais qui se listinguait à ce moment par un zèle influent et actif.

Peu de temps après, Barnave et Duport se détachant nsensiblement, l'un de Mounier, l'autre de Lafayette, furent plus unis à M. de Lameth qu'à leurs anciens amis; cependant tous les trois, au 14 juillet, étaient collègues très intimes de La Rochefoucauld, Lafayette et Latour-Maubourg. Ces relations continuèrent jusqu'au 6 octobre, et quoique déjà les premiers craignissent que les trois derniers ne se hâtassent de terminer la révolution, ce ne fut qu'à cette époque d'octobre que leur liaison cessa bientôt pour trois motifs : 1° M. de Lameth, son frère et leurs amis, avaient désapprouvé l'expulsion de M. d'Orléans. 2° Lafayette

croyait, depuis le 15 juillet, qu'il fallait rétablir l'ordre public, et tout lui démontrait que ces messieurs persistaient à vouloir le désordre, afin de *sillonner profond*, comme disait Duport. 3° MM. de Lameth voulaient aussi un changement de ministère à leur gré. Or, comme M. Necker, qui avait encore la confiance publique, surtout pour les finances, aurait donné sa démission, Lafayette se décida à ne pas les satisfaire sur ce dernier point, et y fut déterminé par Émery, qui, quoique désigné sur leur liste pour un ministère, détourna le général de se charger de ces changemens (1). Ce fut le principe de l'amitié qui s'établit entre eux.

Cependant, Mirabeau avait parlé très indiscrètement de ses vœux. Le garde-des-sceaux, homme très fin, en ayant eu connaissance, eut l'adresse d'échauffer la probité de Lanjuinais et de lui faire faire sa motion du 7 novembre (2). Mirabeau montra par sa réponse qu'il ne se trompait point sur le but de cette motion, mais il se trompa sur l'instigateur, et crut que La-

(1) Ces changemens furent proposés dans la première réunion de Passy où la majorité, selon M. Alexandre de Lameth, réclamait surtout le renouvellement du ministère. « On jeta les yeux sur le duc de La Rochefoucauld, sur Thouret, Émery, M. de Champagny pour la marine, le marquis de Lacoste pour les affaires étrangères, et sur quelques autres dont les noms ont échappé à ma mémoire. » (T. I, p. 184, de *l'Histoire de l'Assemblée Constituante, par M. Alex. de Lameth.*)

(2) Le garde-des-sceaux était M. Champion de Cicé, archevêque de Bordeaux, puis d'Aix, mort en 1810. — M. Lanjuinais proposa le décret suivant: « Les représentans de la nation ne pourront, pendant la législature dont ils seront membres, ni pendant les trois années suivantes, obtenir du pouvoir exécutif aucune place, pension, avancement, grâces, etc. » Le même jour on décréta « qu'aucun membre de l'assemblée ne pourrait accepter aucune place dans le ministère pendant toute la durée de la session. »

fayette avait voulu se débarrasser de lui, ce qu'il ne pardonna pas.

Après le refus, que fit Lafayette, de contribuer à la démission de M. Necker et divers sujets de mécontentemens réciproques, MM. de Lameth, ne songeant plus qu'à combattre de tout leur pouvoir le général et les patriotes qui pensaient comme lui, organisèrent ce célèbre club des jacobins dont l'institution eut pour objet de diminuer son influence auprès des gardes nationales et des municipalités de la France, et d'opposer à chaque corps civil et militaire, préposé à l'ordre légal, une société dénonciatrice et désorganisante.

Tel fut le plan en grand : il était dirigé par un comité de chaque club qui aboutissait à MM. de Lameth, et parmi les moyens de détail, on ne citera que ce qu'ils appelaient eux-mêmes *le sabbat*, c'est-à-dire une association de dix hommes dévoués à eux et prenant l'ordre de tous les jours, que chacun donnait ensuite à dix hommes appartenant aux divers bataillons de Paris, de manière que tous les bataillons et toutes les sections recevaient à la fois la même proposition d'émeute, la même dénonciation contre les autorités constituées, le président du département, le maire et le commandant-général.

X.

DU MOIS D'OCTOBRE 1789

AU MOIS DE FÉVRIER 1790 (1).

Lorsque, après les évènemens du 6 octobre, le roi vint s'établir avec sa famille dans la capitale, il fut suivi bientôt après par l'assemblée nationale, pour laquelle on disposa une salle à l'Archevêché, en attendant que celle du Manège fût prête à la recevoir. C'est là que le 19 octobre, anniversaire de la capitulation de Cornwallis à Yorktown (1781), le maire et le commandant-général, avec une députation de la commune se présentèrent à la barre de l'assemblée pour lui offrir leurs respects. Les journaux du temps rendent compte des applaudissemens qui les accueillirent, du discours de M. Fréteau, président de l'assemblée, et des flatteuses expressions dont furent honorés, au nom des représentans de la nation, les deux chefs civils et militaires de la capitale. « M. de Mirabeau, dit le *Journal de Paris*, ne prévint pas, mais exprima les vœux de l'assemblée; il n'y eut point de délibération sur un tel sujet, mais des acclamations; à peine on a pu entendre les remerci-

(1) Suite du recueil fait en 1829, et intitulé : *Collection de plusieurs discours.*

mens par lesquels le maire et le commandant de la milice nationale ont répondu aux remercîmens de leur patrie. »

Bailly et Lafayette reportèrent à la commune et à la garde nationale les éloges qu'ils recevaient de l'assemblée.

Nous donnons ici le discours de Mirabeau parce qu'il peint éloquemment la situation des chefs populaires dans ces grandes circonstances, et le droit qu'ils ont à l'appui des vrais amis de la liberté.

« Messieurs, la première de nos séances dans la capitale n'est-elle point la plus convenable que nous puissions choisir pour remplir une obligation de justice, et je puis ajouter, un devoir de sentiment?

« Deux de nos collègues, vous le savez, ont été appelés par la voix publique à occuper les deux premiers emplois de Paris, l'un dans le civil, l'autre dans le militaire. Je hais le ton des éloges, et j'espère que nous approchons du temps où l'on ne louera plus que par le simple exposé des faits. Ici les faits vous sont connus. Vous savez dans quelle situation, au milieu de quelles difficultés vraiment impossibles à décrire, se sont trouvés ces vertueux citoyens. La prudence ne permet pas de dévoiler toutes les circonstances délicates, toutes les crises périlleuses, tous les dangers personnels, toutes les menaces, toutes les peines de leur position dans une ville de sept cent mille habitans, tenus en fermentation continuelle à la suite d'une révolution qui a bouleversé tous les anciens rapports; dans un temps de troubles et de terreurs, où des mains invisibles faisaient disparaître l'abondance, et combattaient secrètement tous les soins, tous les efforts des chefs pour nourrir l'immensité de ce peuple, obligé de conquérir, à force de patience, le morceau de pain qu'il avait déjà gagné par ses sueurs.

« Quelle administration! quelle époque où il faut tout craindre et tout braver; où le tumulte renaît du tumulte; où l'on produit une émeute par les moyens qu'on prend pour la prévenir; où il

faut, sans cesse, de la mesure, et où la mesure paraît équivoque, timide, pusillanime; où il faut déployer beaucoup de force, et où la force paraît tyrannie; où l'on est assiégé de mille conseils, et où il faut les prendre de soi-même; où l'on est obligé de redouter jusqu'à des citoyens dont les intentions sont pures, mais que la défiance, l'inquiétude, l'exagération rendent presque aussi redoutables que des conspirateurs; où l'on est réduit, même dans les occasions difficiles, à céder par sagesse, à conduire le désordre pour le retenir, à se charger d'un emploi glorieux, il est vrai, mais environné d'alarmes cruelles; où il faut encore, au milieu de si grandes difficultés, déployer un front serein, être toujours calme, mettre de l'ordre jusque dans les plus petits objets, et n'offenser personne, guérir toutes les jalousies, servir sans cesse et chercher à plaire comme si l'on ne servait point!

« Je vous propose, Messieurs, de voter des remercîmens à ces deux citoyens, pour l'étendue de leurs travaux et leur infatigable vigilance. On pourrait dire, il est vrai, que c'est un honneur reversible à nous-mêmes, puisque ces citoyens sont nos collègues. Mais ne cherchons point à le dissimuler, nous sentirons un noble orgueil, si l'on cherche parmi nous les défenseurs de la patrie et les appuis de la liberté, si l'on récompense notre zèle en nous donnant la noble préférence des postes les plus périlleux, des travaux et des sacrifices.

« Ne craignons donc point de marquer notre reconnaissance à nos collègues, et donnons cet exemple à un certain nombre d'hommes qui, imbus de notions faussement républicaines, deviennent jaloux de l'autorité au moment même où ils l'ont confiée, et lorsqu'à un terme fixé, ils peuvent la reprendre; qui ne se rassurent jamais, ni par les précautions des lois, ni par les vertus des individus; qui s'effraient sans cesse des fantômes de leur imagination; qui ne savent pas qu'on s'honore soi-même en respectant les chefs qu'on a choisis; qui ne se doutent pas assez que le zèle de la liberté ne doit point ressembler à la jalousie des places et des personnes; qui accueillent trop aisément tous les faux bruits, toutes les calomnies, tous les reproches. Et voilà cependant comment l'autorité la plus légitime est énervée, dégradée, avilie; comment l'exécution des lois rencontre mille obstacles; comment la défiance répand partout ses poisons;

comment, au lieu de présenter une société de citoyens qui élèvent ensemble l'édifice de la liberté, on ne ressemblerait plus qu'à des esclaves mutins qui viennent de rompre leurs fers et qui s'en servent pour se battre et se déchirer mutuellement.

« Je crois donc, Messieurs, que le sentiment d'équité qui nous porte à voter des remercîmens à nos deux collègues est encore une invitation indirecte, mais efficace, une recommandation puissante à tous les bons citoyens de s'unir à nous pour faire respecter l'autorité légitime, pour la maintenir contre les clameurs de l'ignorance, de l'ingratitude ou de la sédition, pour faciliter les travaux des chefs, leur inspection nécessaire, l'obéissance aux lois, la règle, la discipline, la modération, toutes ces vertus de la liberté. Je pense enfin que cet acte de remercîment prouvera aux habitans de la capitale que nous savons, dans les magistrats qu'ils ont élus, honorer leur ouvrage, et les respecter dans leur choix. Nous unirons, dans ces remercîmens, les braves milices, dont l'intrépide patriotisme a dompté le despotisme ministériel; les représentans de la commune et les comités des districts, dont les travaux civiques ont rendu tant de services vraiment nationaux. »

Le 21 octobre, le maire et une députation de la commune annoncèrent à l'assemblée nationale qu'un boulanger venait d'être assassiné par une émeute populaire, et demandèrent le prompt achèvement de la loi martiale.

Pendant ce mouvement excité contre le boulanger François, il s'en déclarait un autre au faubourg Saint-Antoine, dont l'objet était de se réunir au faubourg Saint-Marceau pour réduire le prix du pain, et pour s'introduire dans les couvens sous prétexte d'y prendre des fusils.

La garde nationale, en dissipant ces séditions, arrêta l'assassin du boulanger et le principal instigateur du faubourg. Tous deux furent jugés et pendus le

lendemain. L'assemblée des représentans de la commune prit un nouvel arrêté contre les trames et complots qui s'opposaient au rétablissement de l'ordre public; l'assemblée nationale décréta la loi martiale. La crainte d'une plus grande fermentation fut telle qu'on renouvela l'injonction aux habitans de Paris d'illuminer jusqu'à nouvel ordre les portes et le premier étage; mais le dévouement des soldats citoyens réprima ces élémens de sédition.

On voit par un discours du commandant-général, adressé aux officiers de la garde nationale réunis chez lui, qu'il ne cherchait pas à se populariser par des flatteries, et on y trouve l'origine des compagnies de grenadiers et chasseurs, se dévouant eux-mêmes à un service de tous les jours, de toutes les heures, qui ne pouvait pas s'allier avec les occupations de la plus grande partie de la garde nationale, quoique pourtant celle-ci ait fait, pendant les premières années de la révolution, d'admirables sacrifices de son temps et de ses intérêts pécuniaires.

« Nous sommes perdus, disait-il à cette réunion d'officiers, si le service continue de se faire avec une aussi grande inexactitude. Nous sommes les seuls soldats de la révolution; nous devons seuls défendre de toute atteinte la famille royale; nous devons seuls établir la liberté des représentans de la nation; nous sommes les seuls gardiens du trésor public. La France, l'Europe entière ont les yeux fixés sur les Parisiens. Un mouvement dans Paris, une atteinte portée par notre négligence à ces corps sacrés, peuvent nous déshonorer à jamais, et nous combler de la haine des provinces. Je vous demande donc, Messieurs, au nom de la patrie, que vos troupes citoyennes se lient plus solennellement que jamais à moi, par le serment de sacrifier jusqu'à leurs intérêts personnels à un service

exact et assidu, si nécessaire dans les circonstances actuelles.

« Proposez à vos bataillons ce nouveau serment, que je vous prie de ne leur faire prononcer qu'avec la plus grande réflexion. S'il n'est pas possible que la totalité s'y engage, faites en sorte de former, par bataillon, une compagnie de grenadiers et une de chasseurs; mais que ce petit nombre de soldats de la constitution jure, en se formant, de sacrifier tout pendant quatre mois; d'être sur pied tous les jours, à toutes les heures, si le bien public l'exige. Je préfèrerai un petit nombre d'hommes dont, à tous les instans, je pourrai m'environner, à un grand nombre qu'il me serait impossible de rassembler.

« Je vous prie d'observer néanmoins, Messieurs, que je ne prescris rien. Je laisse tout à votre prudence, et je vous prie de me faire connaître, sous trois ou quatre jours, le résultat de vos délibérations respectives, afin que, d'après elles, je puisse prendre un parti. Réfléchissez, Messieurs, sur notre situation réellement alarmante par l'inexactitude du service dont j'accuse avec peine nombre de soldats citoyens.

« Ma tête ne tient à rien; mais je jure de défendre la constitution française à laquelle nous travaillons, et je tiendrai plus à mon serment qu'à ma vie. »

Ces observations, trop sévères peut-être au milieu de tant de zèle et de sacrifices, furent-elles mal accueillies? Non, sans doute, et la démarche du bataillon de Saint-Roch répétée par tous les autres, le prouve assez. Le 24 octobre, le commandant de ce bataillon vint avec une nombreuse députation offrir à Lafayette, au nom de plus de quatre cents citoyens armés dont les noms étaient réunis au bas de la même adresse, un engagement solennel ainsi exprimé: « Nous jurons entre vos mains de faire exactement notre service, de ne pas nous prévaloir des dispositions de l'ordonnance provisoire qui nous donne quarante-sept jours de repos pour un jour d'activité, de ne poser les

armes que quand vous nous l'ordonnerez et que vous nous direz que le grand œuvre de notre liberté est entièrement consommé. »

L'affection de la garde nationale pour son chef avait même occasionné quelques actes de violence à l'égard des déclamateurs qui vociféraient contre lui dans les lieux publics. Il fallut un ordre du jour pour réprimer cet excès de zèle :

« Le commandant-général apprend avec la plus vive douleur que des personnes portant l'uniforme de la garde nationale, se permettent, dans les lieux publics, des actes de violence qu'on a pu quelquefois attribuer à leur attachement pour lui. Je déclare qu'il ne connaît pour amis que les amis de la liberté et de l'ordre, et qu'il recommande aux troupes des corps-de-garde et aux patrouilles de tenir la main à l'exécution des ordres qu'ils ont reçus ou pourraient recevoir du pouvoir civil. »

(1790.) — L'exaltation des têtes volcanisées par ce grand mouvement révolutionnaire n'était pas, comme nous l'avons déjà dit, le seul mobile des désordres; ils étaient systématiquement provoqués par le parti qui, profitant des passions du moment, et excitant l'esprit de brigandage, voulait, comme il s'en est vanté depuis, empêcher la réorganisation de la France, et détruire, dépopulariser même la liberté par les excès de la licence. On cherchait, entre autres moyens, à semer l'esprit de sédition parmi les six mille hommes de troupes soldées qui formaient la compagnie du centre dans chaque bataillon de garde nationale.

L'extrait suivant des délibérations de l'assemblée générale des représentans de la commune (12 janvier 1790) fait mention d'une tentative de ce genre :

« M. le commandant-général a dit que depuis quelques temps on renouvelait dans Paris des tentatives pour troubler la tranquillité publique; que les bons sentimens des citoyens, particulièrement dans les faubourgs, et le zèle de la garde nationale ayant rendu ces projets infructueux, on les avait tentés avec quelques succès à Versailles; que des soldats citoyens de Paris s'étaient réunis à leurs frères d'armes dans cette ville pour y ramener le calme, et qu'il y était parfaitement rétabli;

« Que les ennemis du bien public avaient fait des efforts pour exciter un soulèvement contre le Châtelet, et avaient en même temps faussement répandu que la garde nationale y avait été forcée, mais qu'on avait pris toutes les mesures pour assurer la tranquillité de ce tribunal et pour concilier les droits précieux de la procédure publique avec le respect dû à la loi et à ses organes.

« M. le commandant-général a dit ensuite, qu'instruit des mouvemens excités dans quelques compagnies du centre de la garde nationale, et nommément d'un plan concerté d'attroupement aux Champs-Élysées, malgré ses ordres réitérés, il avait défendu que les compagnies fussent consignées, afin de saisir cette occasion de séparer d'avec les bons soldats ceux qui étaient indignes de rester dans un corps aussi distingué;

« Qu'il s'était transporté aux Champs-Élysées avec un détachement de cavalerie et d'infanterie, dont la conduite mérite les plus grands éloges, et que plus de deux cents soldats du centre, attroupés de la manière la plus factieuse, avaient été enveloppés, dépouillés de la cocarde et de l'habit national et conduits ensuite aux prisons de Saint-Denis. »

L'assemblée prit en conséquence un arrêté qui approuvait la conduite du maire et du commandant-général, et prescrivait des mesures assez sévères d'ordre public.

Nous avons dit quelques mots de certaines propositions qui furent faites à Lafayette par M. de Montmorin et par d'autres personnes. Il eut également à se défendre, en plusieurs occasions, d'une tendance

ns la situation où se trouvait Lafayette, à la
le la force armée, il eût été inconvenant qu'il
rop de part aux débats de l'assemblée nationale.
tait occupé d'une discussion relative à des dés-
s dans le Quercy, le Rouergue, le Périgord, le
imousin et la Basse-Bretagne (1). M. Émery

les ? » Voici, sur la séance du 23 janvier, les réflexions de
Desmoulins dans son journal. On observera que depuis Ca-
esmoulins, et plus tard, l'abbé Fauchet, n'en ont pas moins
fayette d'ambition et de *cromwellisme.* (*Note du général Lafayette*).
Avez-vous remarqué M. de Lafayette, me dit un républicain qui
à côté de moi? Je l'observais pendant la motion de Fauchet, il a
é de visage. — Il n'est pas possible, lui dis-je, en partageant
noins son émotion. En effet, j'eus bientôt lieu d'être rassuré.
Lafayette prit enfin la parole, et, non avec mollesse et de ce
aible dont César repoussait le diadème qu'Antoine lui offrait à
rx, mais avec une juste indignation et de ce ton qui persuade,
damna la motion indiscrète et l'intempérance du zèle du préo-
t; il rejeta bien en arrière une pareille idée, et mérita des ap-
issemens universels, en protestant que, loin que ce commande-
général de toutes les provinces *chatouillât de son cœur l'orgueilleuse*
se, il se proposait depuis long-temps de faire la motion à l'As-
lée nationale que nul ne pût être commandant de la garde
nale de deux départemens. » (*Révolutions de France et de Brabant*,
565.)

Ces désordres tenaient à diverses causes; on commençait à
r la loi sur l'organisation des municipalités; mais les partis se
ient violemment le pouvoir communal, et la difficulté des sub-
s venait s'ajouter à beaucoup d'autres embarras politiques;
les décrets du 4 août, les droits d'origine féodale étaient deve-
tière aux plus dangereuses contestations; en quelques endroits
des armées brûlaient les châteaux et les titres de propriété;
, les propriétaires multipliaient les poursuites pour le paiement
s rentes arriérées; on apprenait une multitude de procès et
tes; les différens comités de l'Assemblée nationale furent em-
à chercher les moyens d'y mettre un terme; le comité féodal en
lier était chargé de distinguer les droits rachetables des droits
ans indemnité; mais avant qu'on eût pu obtenir sur toutes ces
ns des décisions législatives, plusieurs fédérations s'étaient spon-
nt formées dans les provinces, pour la défense de la constitution,
ire et des propriétés.

proposait à l'assemblée qu'un Mémoire du garde-des-sceaux, sur ces tristes affaires, fût renvoyé au comité de constitution, et que ce comité fût chargé de présenter un projet de décret. (Séance du 16 février.)

« L'objet proposé à l'assemblée, dit Lafayette, est aussi grave que pressant. Déjà plusieurs fois l'assemblée nationale a témoigné sa douleur et cette indignation permise aux lois mêmes, contre les excès qui sont dénoncés aujourd'hui.

« Mais ces excès n'ont pas cessé; ils se multiplient au contraire, au grand regret des amis de la liberté qui y voient un danger pour elle, des amis de la justice et de l'humanité qui comptent les infortunes particulières, des amis du peuple dont le repos est troublé et la subsistance journalière compromise. Qu'il me soit permis de défendre ce peuple, et contre ceux qui l'inculpent, et même contre plusieurs de ceux qui le justifient

« Le peuple veut, avant tout, la liberté, mais il veut aussi la justice et la paix; il les attend, non-seulement de la conclusion de nos travaux, mais aussi de nos décrets provisoires; il les attend du zèle des officiers civils et municipaux qui, s'ils préfèrent à leurs devoirs la popularité, en deviennent indignes; il les attend aussi de l'énergie du pouvoir exécutif, qu'il ne faut plus chercher sous des ruines, mais là où il est, dans la constitution. C'est par elle et pour elle qu'il doit agir avec vigueur pour rétablir l'ordre public, sans lequel la liberté n'est jamais ni douce, ni assurée. M. Émery a fait sentir combien l'objet soumis à notre discussion est important; mais avec son importance, il faut considérer son urgence encore. Je conclus avec lui qu'il faut que le comité de constitution présente un projet de décret, mais j'ajoute qu'il doit le présenter dès demain. »

On décida que, pour arrêter les troubles des provinces, une loi serait faite. Un premier projet qui avait été lu le 20 février, fut remplacé par un second dans la même séance, au nom du comité de consti-

tution. Lafayette, sans entrer dans le fond de la discussion dont on demandait l'ajournement, parla ainsi :

« Les troubles excités dans les provinces ont alarmé votre patriotisme, votre justice, votre humanité. Je comptais parler sur le projet de loi qui vous est proposé ; mais le comité de constitution en présente un autre ; plusieurs modifications ont été proposées ; je me contenterai de dire que la révolution étant faite il ne s'agit plus que d'établir la constitution. Pour la révolution il a fallu des désordres ; l'ordre ancien n'était que servitude, et dans ce cas l'*insurrection est le plus saint des devoirs, mais pour la constitution, il faut que l'ordre nouveau s'affermisse, que les personnes soient en sûreté, il faut faire aimer la constitution nouvelle, il faut que la puissance publique prenne de la force et de l'énergie.* J'attends la discussion de lundi, en espérant qu'elle sera la dernière ; car le mal est pressant, et je crois que tous les membres qui ont fait des projets doivent les publier ou les faire connaître au comité de constitution. »

Lafayette termina ce discours en demandant, comme l'une des dispositions les plus propres à ramener le calme, un prompt rapport de la discussion du comité féodal.

Le 22, dernier jour de cette longue et pénible discussion, Mirabeau proposa, pour rétablir l'exécution des lois, dix articles additionnels à la loi martiale et l'achèvement de la constitution; le duc d'Aiguillon était d'avis qu'un décret sur les droits féodaux et une loi sur les troubles fussent envoyés ensemble dans les provinces :

« Au milieu de toutes les discussions que je viens d'entendre, dit Lafayette, une grande vérité a frappé mon oreille ; il faut

accélérer le travail de la constitution. Oui, Messieurs, c'est là le moyen d'arrêter les troubles, de répandre partout le calme et le bonheur; c'est le seul moyen de répondre au vœu pressant du peuple et de satisfaire à tous ses intérêts. Je ne regarde le décret actuel que comme un remède provisoire; mais en pensant, avec M. le duc d'Aiguillon, que le travail du comité féodal est un moyen de ramener la tranquillité, et doit être décrété le plus tôt possible, je lui observerai que ce serait prolonger nos travaux que d'abandonner une discussion presque achevée pour nous occuper d'un autre objet et revenir ensuite à celui-ci. Je pense donc qu'il faut d'abord terminer l'objet qui nous occupe, et qu'il doit être immédiatement suivi du rapport du comité féodal. »

Le côté droit de la chambre employa sa trop fréquente tactique lorsqu'il y avait division d'opinion dans le parti populaire; c'était, en appuyant l'avis le plus modéré, de l'amender de manière à le dénaturer et lui ôter des voix dans le côté gauche. Ainsi le zèle des amis de l'ordre public fut dans cette circonstance mal secondé par la proposition que firent M. de Cazalès et ses amis, à la séance du 20 février, d'investir, pour trois mois, le roi de la dictature (1). Malgré cet incident, l'assemblée vota, le 23 février, une loi qui assurait la publicité de ses décrets, autorisait les

(1) « Mes instances redoublées pendant les sept jours où cette affaire fut traitée, et la bienveillance avec laquelle je fus écouté, me permirent de penser que j'eus quelque influence sur les mesures prises à l'occasion des désordres dont nous avions reçu les douloureux détails. Pourquoi faut-il que trop souvent les ennemis constitutionnels de l'anarchie aient été déjoués dans leurs efforts par des provocations non seulement imprudentes, mais qu'on pouvait croire préméditées, de la part de ceux qui avaient le plus d'intérêt à seconder notre zèle pour la sûreté des personnes et des propriétés? On eût dit que certaines gens regardaient comme le pire de tous les maux une révolution qui n'eût détruit que des privilèges, qui n'eût affligé que des vanités;

ats en cas d'attroupemens séditieux à proclamer
i martiale, ordonnait aux municipalités de se prê-
nain forte, et, en cas de refus, établissait la res-
ıabilité des communes pour les dommages et les
rdres qu'elles pourraient empêcher, sauf le re-
s contre les auteurs des attroupemens et après
sion des tribunaux.

SUR LE DROIT D'INSURRECTION.

n a défiguré le discours où Lafayette opposa dans
e occasion, au devoir de l'insurrection contre le
otisme, le devoir d'une obéissance religieuse à un
vernement libre, et néanmoins, depuis le jour où
volution lui donna le commandement de Paris
u'à celui de sa proscription, il n'y a pas eu un
vement insurrectionnel qui n'ait été fait malgré
t même contre lui. Sa popularité eut ce caractère
nctif qu'elle fut alors plus grande et plus durable
ucune autre, en étant constamment employée à
nservation de l'ordre public et souvent opposée
fervescence des passions du moment.
a maxime isolée, que l'insurrection est le plus
t des devoirs, a été depuis plus de vingt-cinq ans

it que des bénédictions universelles eussent rendu cette révolu-
plus insupportable à une partie de ses ennemis que ne pou-
t l'être les détestables résultats de ses excès et de ses crimes. Je
oin d'accuser aucun de mes collègues tenant à ce parti, d'avoir
pareils sentimens; du moins puis-je dire que ni eux, ni les
rés de l'autre extrémité, n'avaient alors la prévoyance de si
s malheurs. » (*Note du général Lafayette.*)

attribuée à Lafayette, non seulement par ses ennemis qui la répandirent d'abord, mais ensuite par une partie du public. On n'a pas réfléchi combien un axiome aussi vague était en contradiction avec la conduite positive de l'homme qui avait souvent défendu au péril de sa vie, et qui tous les jours alors, à la tête de la garde nationale, défendait la vie, la propriété et la tranquillité des citoyens.

Qu'on lui eût reproché d'avoir épousé la cause des insurgés d'Amérique lorsqu'elle paraissait désespérée, d'avoir combattu pour cette insurrection des colonies, bien avant qu'elle eût été consacrée par les traités des cours de Europe avec les États-Unis; d'avoir provoqué par la déclaration des droits du 11 juillet l'insurrection du 14, d'en avoir été élu le commandant à cette époque, et de l'avoir nationalisée par l'institution des gardes nationales qui s'insurgèrent ensuite contre les coalitions étrangères; qu'un autre parti l'eût accusé de s'être insurgé, en 92, contre l'oppression que les jacobins exerçaient envers l'assemblée législative et le roi constitutionnel, d'avoir défendu l'une et l'autre en s'insurgeant contre les violences du 10 août, afin de prévenir, s'il était possible, les malheurs qui les ont suivies : il y aurait eu, sans doute, un fondement très réel pour ces diverses inculpations.

Mais c'est à propos d'un des efforts de Lafayette pour maintenir l'ordre légal, et en séparant une de ses phrases des paroles qui la suivent, qu'on a pu substituer une maxime anarchique à celle du droit et du devoir de résistance à l'oppression qui, à la vérité, se retrouve également dans les doctrines

comme dans les actes de toute sa vie. Plût à Dieu que ce devoir sacré de résistance à l'oppression eût été généralement exercé contre la violation des autorités constitutionnelles en 1792, contre la tyrannie sanglante du régime de la terreur et contre l'ambition arbitraire du régime impérial !

XI.

DES PROCÉDURES DU CHATELET ET DE L'AFFAIRE DE FAVRAS.

Il est assez remarquable que dans une révolution telle que celle de France, au milieu de tant de partis, de conjurations et d'intrigues, il n'y ait eu pendant les trois premières années qu'un seul individu puni du dernier supplice pour *crime d'état.*

L'assemblée constituante, obligée d'autoriser provisoirement les anciens tribunaux, avait attribué au Châtelet de Paris la connaissance de ces sortes d'attentats. On doit observer que si quelques poursuites eurent lieu devant ce tribunal et d'après d'anciennes lois, les chefs de la révolution ne sont pas responsables des institutions du vieux régime dans lesquelles ils avaient introduit pourtant la procédure publique, la communication des pièces, les rapports de l'accusé avec ses conseils, enfin toutes les bienfaisantes réformes de la jurisprudence criminelle, que, sur la demande de Lafayette en septembre 89, la ville de Paris sollicita et obtint de l'assemblée constituante séant encore à Versailles.

C'est avec les nouvelles garanties, consacrées par le décret du 9 octobre (1), qu'ont été jugés le baron

(1) L'art. 28 du décret du 9 octobre 1789 maintenait l'ordonnance

de Besenval, le prince de Lambesc, le malheureux Favras, tous les prisonniers politiques et autres, jusqu'à l'établissement des tribunaux révolutionnaires où l'on n'osa pas supprimer tout-à-fait la publicité, qui eut du moins l'avantage de faire ressortir toute l'infamie des jugemens.

On observera aussi que la condamnation de Favras et l'acquittement du baron de Besenval eurent lieu à la même époque et devant le même tribunal.

Le baron de Besenval, né en Suisse, commandait, au Champ-de-Mars, la division étrangère destinée à comprimer les rassemblemens des citoyens encore désarmés. On avait trouvé dans la poche du gouverneur de la Bastille l'ordre, signé du baron, de tirer sur le peuple, et il existait un décret du 13 juillet qui établissait la responsabilité de tous les agens du pouvoir exécutif. M. de Besenval avait été pris pendant qu'il cherchait à gagner la Suisse; il était dénoncé par la ville de Paris, et l'assemblée nationale l'avait mis en jugement. Cependant, ses avocats représentèrent qu'il était dans l'ordre des choses possibles que, dans l'intervalle du 13 au 14 juillet, il eût ignoré les décrets de l'assemblée; que, tenant son commandement du roi, il s'était cru responsable vis à vis de lui, et qu'enfin dans les ordres qu'il avait donnés il ne s'agissait point d'attaquer, mais de défendre.

de 1670, les édits, déclarations et réglemens concernant la matière criminelle, en tout ce qui n'était pas contraire aux réformes qui furent alors adoptées. Les décrets du 23 et du 30 avril, du 24 août 1790, du 16 septembre 1791, continuèrent la réformation de la jurisprudence criminelle interrompue plus tard par des lois révolutionnaires.

Le Châtelet trouva ces moyens de défense suffisans, et le jour même de son acquittement le baron de Besenval rentra tranquillement dans sa maison, suivit la cour jusqu'à la maladie dont il est mort, se déclara hautement aristocrate; mais toujours il ajoutait que, lors de son arrestation, il avait dû la vie à Lafayette et que la garde nationale et son chef avaient mérité son éternelle reconnaissance par les soins qu'ils avaient donnés à sa sûreté (1).

M. de Lambesc, qui était devenu la *bête noire* du peuple, jugé par contumace, fut acquitté également.

La sentence de Favras fut prononcée par les mêmes juges, contre-révolutionnaires connus, mais habitués à l'application régulière des lois. Les premiers avis de sa conspiration avaient été donnés à Bailly, à Lafayette et à un membre du comité des recherches de la ville, nommé Houdart (2). D'après les renseignemens que reçut la police, elle ordonna l'arrestation de Favras dans un moment où il négociait un emprunt consi-

(1) Voyez le t. II, p. 374, des *Mémoires du baron de Besenval*, édition de MM. Berville et Barrière, et, dans le *Moniteur* du 4 janvier 1790, le passage suivant du plaidoyer de M. de Sèze : « Le baron de Besenval « n'est plus accusé par l'opinion, tous les citoyens s'honorent aujour- « d'hui de prendre sa défense. Mais à quoi faut-il attribuer ce retour « presque subit de l'opinion à la vérité? Nous ne le dissimulons pas; à « la publicité de la procédure. Le public a entendu la déposition de « tous les témoins; toutes les pièces lui ont été lues; tous les interro- « gatoires du baron de Besenval ont été subis devant lui; il connaît « maintenant ce procès comme la justice. Ah! rendons bien grâces à « l'Assemblée nationale de ce beau présent qu'elle a fait à la législation « française. Que d'innocens elle a sauvés d'avance par ce magnifique « décret! »

(2) Le comité des recherches de la ville, qui n'avait que des fonctions de police, ne doit pas être confondu avec le comité des recherches de l'Assemblée nationale. Celui-ci était contraire aux principes que l'As-

dérable par ordre et au nom de *Monsieur*, frère du roi (1). Favras et un intendant de *Monsieur*, conduits au comité, y furent interrogés tous les deux; celui-ci, n'ayant rien à sa charge, fut relâché, tandis que le premier, dénoncé par le comité au nom de la commune, fut traduit au Châtelet. Lafayette ne connaissait pas Favras et ne le vit qu'une seule fois, lorsqu'il fut amené à l'Hôtel-de-Ville.

Cette affaire, obscure dans quelques détails, est, pour les gens instruits, fort claire sur les points principaux. Si Favras a vécu, ainsi qu'on l'assure, en aventurier, il est mort en héros de fidélité et de courage. *Monsieur*, depuis Louis XVIII, son auguste complice, a manqué de l'une et de l'autre. Le roi et la reine étaient étrangers au complot ou n'en connaissaient pas la principale intention; ils n'eurent jamais confiance dans leur frère; la reine le croyait avec raison son ennemi personnel. *Monsieur* se mêla sourdement et timidement à beaucoup d'intrigues dont l'objet était d'acquérir de l'influence personnelle. Mirabeau lui avait mis dans l'esprit d'arriver à la présidence du conseil, et ce prince ne fut pas étranger au projet de renverser Bailly et Lafayette. Cinq ou six hommes, dont deux ou trois vivent encore, entraient dans ce tripotage dont il paraît que Mirabeau se retira de bonne heure. Ce fut lui, néanmoins, qui

semblée professa et fit triompher en tant d'occasions; cependant l'esprit de parti a exagéré les inconvéniens réels de ce comité, qui déjoua beaucoup d'intrigues et fut très incommode aux fabricans de faux assignats. Il n'en faut pas moins conclure que c'était une institution vicieuse. (*Note trouvée dans les papiers du général Lafayette.*)

(1) Favras fut arrêté dans la nuit du 24 au 25 décembre 1789, condamné le 18 février 1790 et exécuté le lendemain.

fut le conseil de *Monsieur* pour sa démarche et son discours à l'Hôtel-de-Ville (1); et ce qu'il y a de bizarre, c'est qu'un autre de ses conseils était Sénac de Meilhan, violent anti-révolutionnaire. L'ambition trompa ce jour-là la sagacité ordinaire de Mirabeau, car *Monsieur* ne pouvait ainsi que se nuire à lui-même et déconsidérer ceux qui le dirigeaient (2).

Le projet d'assassiner le commandant-général et Bailly n'est pas douteux, quoiqu'il ait été nié par Favras. Il avait été question aussi de levées secrètes déjà commencées, de l'emprunt secret de *Monsieur*, de l'enlèvement du roi, à l'aide des chevaux de sa maison et de celle de son frère. Mais tout fut déjoué par les mesures de l'Hôtel-de-Ville.

Lafayette envoya son aide-de-camp Boinville prévenir *Monsieur* de cette arrestation. Le premier mot de celui-ci fut de dire à cet aide-de-camp qu'il avait soupçonné cette intrigue; il nomma même une maison du faubourg Saint-Antoine. Sa seconde

(1) C'est le 26 décembre, le lendemain du jour de l'arrestation de Favras, que *Monsieur* alla prononcer ce discours dans lequel il déclara: « Qu'il n'avait pas parlé à M. de Favras depuis que cet accusé était « sorti de ses gardes suisses en 1775; que M. de la Châtre le lui avait « indiqué depuis quinze jours seulement comme pouvant aider la né- « gociation d'un emprunt de 2,000,000 liv., nécessaires pour payer les « dettes de sa maison. *Monsieur* ajouta que, depuis qu'à la seconde as- « semblée des notables il s'était déclaré pour le doublement du tiers, il « n'avait pas cessé de croire qu'une grande révolution dont le roi, par « son rang et par ses vertus, devait être le chef, était nécessaire; et « qu'enfin l'autorité royale devait être le rempart de la liberté na- « tionale, comme la liberté nationale la base de l'autorité du roi. »

(2) Le vote en faveur du doublement du tiers, dont il fut question dans le discours à l'Hôtel-de-Ville, ne s'allie guère avec le dernier projet attribué à *Monsieur* de ressusciter *la grande féodalité*, et avec la politique contre-révolutionnaire des autres émigrés, qu'il adopta en arrivant à Coblentz. (*Note du général Lafayette.*)

réflexion, après avoir consulté ses amis, fut d'aller à l'Hôtel-de-Ville nier le complot et renier Favras. La reine crut d'abord que Lafayette avait exigé cette démarche; mais lorsqu'il lui eut répondu que, loin de l'avoir conseillée, il pensait, d'après le peu qu'il savait, que c'était de la part de *Monsieur* une grande platitude, elle parut satisfaite.

Le jury n'existait pas encore (1), et la preuve par deux témoins était alors dans toute sa force. Il y en avait davantage sur la plupart des chefs d'accusation, mais deux seulement sur le projet d'assassinat. Le maire et le commandant-général, pour annuler cette partie du procès, écrivirent au Châtelet qu'un de ces deux témoins avait été dénonciateur du complot. L'ancienne jurisprudence n'admettait pas cette distinction; le procureur du roi ne manquait pas de se porter dénonciateur à défaut de tout autre, en matière de haute trahison; et d'ailleurs, le comité de la ville était considéré comme l'auteur de la véritable dénonciation.

La garde nationale veilla à la sûreté de l'accusé avec un zèle dont il la remercia publiquement dans sa défense.

Le lieutenant civil et le procureur du roi s'étant présentés chez Lafayette pour quelques détails relatifs au service du tribunal, il prit cette occasion de leur dire : « A Dieu ne plaise que je soupçonne le Châtelet « de Paris d'être influencé par la crainte; mais cette « crainte serait une lâcheté bien superflue, car il n'y

(1) Le principe du jury au criminel ne fut décrété que le 30 avril 1790.

« a aucun danger, et votre jugement, quel qu'il soit, « sera exécuté. »

Il paraît que M. Talon, lieutenant civil, avant l'interrogatoire du rapporteur, se rendit auprès de Favras, reçut de lui l'aveu de tout ce qui s'était passé, mais, en lui disant qu'il ne pouvait pas être sauvé, l'exhorta à se sacrifier de bonne grâce et à mourir avec son secret. Favras demanda pourtant, en marchant au supplice, à s'arrêter à l'Hôtel-de-Ville; on ne lui donna aucun espoir sur sa grâce; et il ne déposa que des choses insignifiantes. La commune de Paris, le maire et le commandant-général furent étrangers à ces transactions judiciaires. La garde nationale maintint l'ordre public, mais il n'est que trop vrai que de féroces applaudissemens partirent de la foule au moment du supplice qui n'eut lieu qu'aux flambeaux, après beaucoup de délais éprouvés au Châtelet et pendant la déclaration. Peut-être ce furent les complices, plutôt que les ennemis de Favras, qui témoignèrent cette impatience de voir périr le dépositaire de leurs secrets. On attribua aux premiers aussi, dans le temps, les clameurs et les efforts excités autour de la prison, et réprimés par la garde nationale.

Quelques mois après, M. de Cormeré, frère de Favras, écrivit à Lafayette dont la réponse fut le conseil et l'invitation de publier un Mémoire justificatif de son frère, où il trouverait très simple qu'on dît du commandant-général tout ce qui pourrait tendre à remplir cet objet. M. de Cormeré fit imprimer le Mémoire (1); il vint chez Lafayette plusieurs fois, lui

(1) Justification de M. de Favras, par S.-F. de Mahy de Cormeré. Paris, 1791, 2 vol. in-8°.

, tête à tête, qu'il y avait eu une conspiration, prétendit qu'elle était différente de celle qu'on liée; il ajouta que, lorsqu'on avait arrêté M. de s, les papiers de la conspiration étaient sur une armoire, dans une garde-robe où l'on ne pas de chercher.

arait que ces papiers, recueillis par M. Talon et it été l'occasion de ses rapports intimes avec la e royale, tels qu'ils ont été révélés depuis, soigneusement conservés par lui; que sa fille vint l'héritière, soit lorsqu'il perdit la raison, près sa mort; que le duc de Rovigo en eut connce peu avant la chute de Napoléon; mais ont été réservés pour Louis XVIII à qui madu Cayla en fit hommage, et enfin qu'ils ont ûlés dans une des premières conférences du roi ette dame.

XII.

DEPUIS LE MOIS DE MARS JUSQU'AU 14 JUILLET 1790 (1).

Le 21 mars 1790, le général Lafayette avait passé une revue aux Champs-Élysées. Une foule considérable l'accompagna par les Tuileries à l'assemblée, en jetant des cris d'affection et de dévouement qui excitèrent de l'inquiétude. Plusieurs députés sortirent. Lafayette, à peine assis, demanda la parole, et saisit ce moment pour faire la déclaration suivante :

« J'appuie la motion de M. de Menou (2) et toutes celles qui pourront assurer notre marche, calmer l'inquiétude, confondre la calomnie.

« Que diront, en effet, nos détracteurs, lorsque l'Assemblée nationale, repoussant les motions incidentes, évitant les séances stériles et orageuses, aura déterminé ses devoirs et son travail par deux mots : *constitution* et *finances?*

« *Finances*, parce qu'en même temps que la Révolution, en rendant au peuple tous ses droits, doit assurer pour toujours son bonheur, il n'est pas moins vrai que dans le moment actuel le peuple souffre, le commerce languit, les ouvriers sont sans ouvrage, et que, dans ce grand mouvement de la fortune publique, tout délai nous perd.

« *Constitution*, parce qu'avec elle on a tout : législature

(1) Suite du recueil intitulé : *Collection de plusieurs discours*, etc.

(2) Cette motion, qui fut adoptée, avait pour objet d'établir un ordre suivi et non interrompu dans les travaux de l'Assemblée.

ntative où la loi se forme avec sagesse; ordre judiciaire
s jurés soient la base; administrations électives, mais
llement subordonnées au chef suprême; armée disci-
sans qu'on puisse en abuser; éducation qui grave tous
icipes et recueille tous les talens; une nation tranquille
s armes de la liberté; un roi investi de toute la force
e une grande monarchie, et de l'éclat qui convient à la
é d'un grand peuple; enfin, une organisation ferme et
te du gouvernement, et cette définition distinctive de
pouvoir, qui seule exclut *toutes* les tyrannies.

dois rappeler à l'assemblée que les gardes nationales,
zèle est aussi constant qu'énergique, brûlent de trouver
s décrets leur place constitutionnelle et d'y lire leurs
; mais je conviens que le travail judiciaire presse d'au-
s, que trop souvent la loi rencontre dans ses principaux
s des adversaires, et que des factions de tout genre
t encore tenter, dans leurs coupables égaremens, d'op-
les obstacles ou des prétextes à l'établissement de l'ordre

peut-être quelque impatience est-elle permise à celui
yant promis au peuple, non de le flatter, mais de le
re, s'est promis à lui-même que la fin de la révolution,
eplaçant exactement où il était lorsqu'elle commença,
erait tout entier à la pureté de ses souvenirs. »

séances relatives aux affaires ecclésiastiques,
t en général orageuses; l'opposition y cherchait
orte de protestation contre les décrets de l'as-
ée; et, par exemple, dans une de ces émeutes
es pour donner un air de violence aux délibé-
s, la garde nationale ayant arrêté le principal
teur, on reconnut, à son visage débarbouillé
suie qui le couvrait, M. Suleau, rédacteur d'un
urnaux contre-révolutionnaires, qui avoua qu'il

sortait ainsi déguisé de l'hôtel du garde-des-sceaux, l'archevêque de Bordeaux.

A la séance du 12 avril, où l'assemblée repoussa la motion de décréter que la religion catholique serait la seule dont le culte public fût autorisé en France, Lafayette crut devoir augmenter la garde de l'assemblée, et veiller plus particulièrement encore à préserver de toute insulte les membres du côté droit dont les violentes expressions auraient excité l'animadversion populaire; précaution à laquelle M. de Montlosier, dans ses Mémoires, rend justice avec toute la loyauté de son caractère.

Le commandant-général n'en fut pas moins, à cette occasion, l'objet de beaucoup de reproches et d'interpellations. M. de Foucault fit une motion pour qu'il n'y eût pas un seul homme armé, à une distance de moins de trois lieues de la place où l'on délibérait. Lafayette répondit :

« Quelques personnes ayant témoigné à M. le maire de Paris des inquiétudes sur la tranquillité de la capitale, inquiétudes que ni lui ni moi n'avons cru en aucune manière fondées, il a pensé néanmoins devoir m'ordonner quelque augmentation à la garde citoyenne dont l'Assemblée nationale a daigné s'entourer : permettez-moi, Messieurs, de saisir cette occasion pour répéter à l'Assemblée, au nom de la garde nationale, qu'il n'est aucun de nous qui ne donnât jusqu'à la dernière goutte de son sang pour assurer l'exécution de ses décrets, la liberté de ses délibérations, et garantir l'inviolabilité de chacun de ses membres. »

De graves désordres avaient été commis à Mar-

(1). Déjà dans un autre port M. Albert de , un des premiers officiers de la marine, avait été par une émeute. A Toulon, on se porta M. de Glandevez (3 mai).

ssieurs, dit Lafayette, à la séance du 12 mai, les de Marseille vous ont été détaillées par les préopi-. Lorsque le Roi rappelle à son devoir une municipalité cherche les auteurs d'un assassinat, veille à la sûreté s et arsenaux; lorsque dans diverses parties du royaume ne les désordres, je ne puis voir dans cet exercice tionnel et nécessaire de son autorité qu'un gage du blic. Je n'exagère ni les mouvemens contre-révolu- es qu'il serait insensé de tenter, pusillanime de craindre, suffit de surveiller sévèrement, ni cette influence de je quels calculs exaltés ou ambitieux contre l'unité de la hie. Et lors même que des voisins jaloux voudraient r notre liberté naissante, que ne peut une nation forte nciennes qualités et de ses nouvelles vertus, unie par té, armée toute entière pour elle, sûre des principes de f; que ne peut-elle pas, dis-je, pour compléter cette révolution, qui sera toujours marquée par deux traits aux, l'énergie du peuple et la probité du Roi? Mais je isir l'occasion de faire remarquer à l'assemblée cette tation nouvelle et combinée qui se manifeste de Stras-

diverses époques, mais notamment le 30 avril. Une lettre de aint-Priest au président de l'Assemblée nationale, contenait le la surprise du fort de Notre-Dame-de-la-Garde, de l'occupa- la citadelle et du fort de Saint-Jean, du meurtre de M. de Beausjor de cette dernière place; les ordres que le roi avait donnés à icipalité de Marseille d'évacuer les forts et de les remettre aux à qui la garde en était confiée, et aux tribunaux de pour- es coupables avec toute la rigueur des lois. Cette lettre annon- in le choix fait par le roi de M. de Crillon pour remplacer, dans nandement de Marseille, M. de Miran, qui avait donné sa dé-

M. d'André, de La Rochefoucauld et de Castellane, députés de le.

bourg à Nîmes, et de Brest à Toulon, et qu'en vain les en
du peuple voudraient lui attribuer, lorsqu'elle porte t
caractères d'une influence secrète. S'agit-il d'établir les
temens? on dévaste les campagnes, on désigne les vi
Les puissances voisines arment-elles? aussitôt le désor
dans nos ports. Les chaînes de M. D'Albert sont port
M. de Glandevez. Puisse la juste indignation de l'Ass
contre ces violences illégales préserver, à l'avenir, et no
mandans et nos arsenaux!

« Certes, on ne reconnaîtra dans ces excès, ni les c
ni les intérêts, ni les sentimens du peuple; mais lorsq
municipalités, des corps administratifs excèdent leurs fo
lorsqu'en conservant les méfiances de l'ancien régime
en avoir détruit les abus, on oubliera que c'est la co
des pouvoirs qui fait la tyrannie, et que, dès qu'ils sont
le plein exercice de chacun d'eux est nécessaire à la fo
blique; qu'un vain désir de popularité n'empêche au
nous, Messieurs, de poser les principes et d'y rame
concitoyens. »

« M. de Lafayette, dit le *Journal de Paris*
mai, était pour la seconde fois à la tribune,
allait reprendre la parole. On entendit une voi
ne partait pas de la tribune, mais du milieu
salle.

« *Messieurs*, s'écriait un ecclésiastique très
« *on veut provoquer, oui, on veut provoquer la*
« *de Marseille : c'est pour se faire donner le*
« *mandement d'une armée, pour traîner ensu*
« *roi au milieu de cette armée, et l'emmener*
« *de nous.* »

« A ces paroles très extraordinaires, on cr
que celui qui parlait est un de ces hommes à
leur passion pour la liberté donne des soup
exagérés sur les dangers qu'elle peut courir. On
cependant que ce n'est pas un excès de démoc

qu'on peut reprocher à l'ecclésiastique qui tenait un si étrange langage.

« M. de Lafayette était celui peut-être qui écoutait ce langage avec le plus de calme et de sérénité. Messieurs, a-t-il dit, c'est avec la tranquillité d'une conscience pure qui n'eut jamais à rougir d'un seul de ses sentimens, ni d'une seule de ses actions, c'est avec le plus vif désir que toutes les circonstances de la révolution soient éclaircies que je consens à la motion de M. de Mirabeau, de renvoyer les détails de l'affaire au comité des rapports (1). »

Nous venons de voir un exemple des fréquens et orageux mouvemens excités, souvent dans un intérêt contre-révolutionnaire, en dehors et au sein de l'assemblée. L'anecdote suivante, tirée d'un rapport de Bailly et rapportée par les journaux du temps, rappelle un de ces mouvemens populaires d'un autre genre, où la voix du commandant-général, puissante sur la multitude, démentait tous les jours ces reproches d'anarchie qui, quarante années après, avec autant d'ignorance que de malveillance, ont été prodigués aux premiers chefs de la révolution.

« Je vais vous rendre compte, dit Bailly à la séance du 26 mai (2), des mesures que M. le commandant-général et moi, avons prises pour assurer la tranquillité publique. Nous nous sommes aperçus depuis huit ou dix jours qu'il régnait dans la ville une grande fermentation. Des vagabonds étrangers s'y

(1) Mirabeau, en demandant ce renvoi, s'attacha surtout à repousser toute déclaration de l'assemblée qui aurait pu faire préjuger que la municipalité de Marseille était coupable.

(2) *Moniteur* du 27.

sont ramassés et cherchent à y semer le désordre; ils excitent le peuple. On assure même qu'il a été répandu de l'argent... Hier encore, on a voulu pendre un homme (1). M. le commandant-général est arrivé à temps pour le sauver. Un homme du peuple ayant dit qu'il fallait le rependre, M. de Lafayette a arrêté cet homme de sa main et l'a conduit au Châtelet; il a prouvé par là que la main forte prêtée à la loi est une fonction très honorable. Aussitôt on a crié: *Bravo, vive Lafayette!* On nous annonce encore du trouble. Nous avons déployé une grande force. Tout paraît cependant tranquille. Le peuple est rassemblé, mais en petit nombre et sans tumulte. Les officiers municipaux ont fait afficher une proclamation qui va être publiée dans les carrefours. »

Lorsque M. Burke, plusieurs années après avoir fait décréter par la chambre des communes « que le pouvoir de la couronne s'était accru, s'accroissait encore, et devait être diminué, » devint un zélé fauteur de cette même prérogative, et par la même occasion un pensionnaire du trône, il dut être ennemi de notre monarchie constitutionnelle, dont les bases étaient plus républicaines que celles de la monarchie anglaise. Sa poétique imagination lui représenta la France comme devant être un grand vide (*a great blank*) dans le système politique de l'Europe. L'aristocratie applaudissait à sa prédiction. On a vu pendant vingt-cinq ans comment elle s'était accomplie.

Pendant qu'il proclamait cet anéantissement indis-

(1) Cet homme était accusé d'avoir volé un sac d'avoine. Voyez, dans la Correspondance, la *Lettre du général Lafayette* du 15 mai 1790, et le *Journal de Paris* du 27.

pensable de nos forces, M. Pitt se proposa d'en profiter pour chercher querelle à l'Espagne (1). Lafayette n'eut l'occasion de dire à l'assemblée que peu de mots dans cette question; mais le vif intérêt qu'il y a pris nous autorise à en faire mention dans ce recueil.

On lut à l'assemblée, le 14 mai, une lettre de M. de Montmorin pour annoncer les difficultés qui s'élevaient entre l'Angleterre et l'Espagne, et prévenir que le roi venait d'ordonner l'armement de ses vaisseaux. Lafayette et quelques autres membres demandèrent qu'on délibérât le lendemain sur cette importante communication.

Le 16, l'assemblée décréta presque unanimement sur la proposition de Mirabeau, que le roi serait remercié des mesures qu'il avait prises.

Cependant, les différens entre l'Angleterre et l'Espagne ne s'arrangeaient point. Le 25 août, après un très beau rapport de Mirabeau, au nom du comité diplomatique, l'assemblée porta à l'unanimité le décret suivant :

« L'assemblée nationale, prenant en considération les armemens des différentes nations de l'Europe, leur accroissement progressif; la sûreté des colonies françaises et du commerce national, décrète que le roi sera prié de donner des ordres pour que les escadres françaises en commission puissent être portées à quarante-cinq vaisseaux de ligne, avec un nombre proportionné de frégates et autres bâtimens. »

(1) Les Espagnols venaient de prendre quatre vaisseaux anglais, entrés dans la baie de Nootka pour y faire des échanges avec les indigènes. Le cabinet britannique, après avoir demandé une réparation à la cour de Madrid qui répondit en invoquant un droit de propriété sur ces côtes peu fréquentées, s'empressa d'ordonner un armement considérable.

Le gouvernement anglais jugea que nous n'étions encore ni assez effacés, ni assez divisés pour que l'Espagne ne dût pas compter sur l'appui de son alliée.

La discussion sur le droit de paix et de guerre, commencée le 15 mai (1), avait partagé le parti populaire en deux nuances d'opinion dont l'une donnait plus d'influence à la prérogative royale, mais qui toutes deux rendaient nécessaire le consentement de l'assemblée. Mirabeau soutenait la première rédaction; Barnave adopta la seconde. Lafayette adopta l'avis de Mirabeau, avis contre lequel s'étaient formées des préventions populaires, et qu'il soutint ainsi à la séance du 22 mai :

« Il me paraît de toute justice que quand M. Barnave demande à répondre à M. de Mirabeau, on le laisse parler. Je demande la parole pour lui; et comme je ne suis pas de l'avis de son décret, je la demande après lui (2). »

A la fin de la discussion, Lafayette reprit :

« Je ne dirai qu'un mot sur la priorité, je l'ai demandée pour le projet de M. de Mirabeau tel qu'il a été amendé par M. Chapelier, parce que j'ai cru voir dans cette rédaction ce qui convient à la majesté d'un grand peuple, à la morale d'un peuple libre, à l'intérêt d'un peuple nombreux, dont l'industrie, les

(1) Elle fut provoquée par M. Alex. de Lameth, à l'occasion de la lettre de M. de Montmorin, relative aux armemens de l'Angleterre et des ordres donnés pour accroître les forces navales de la France.

(2) Barnave demandait à répondre à Mirabeau, tandis qu'une partie de l'Assemblée réclamait la clôture de la discussion. On lut ensuite les divers projets de décrets ; une lutte s'engagea sur la priorité qu'il fallait donner à l'un de ces projets, et c'est alors que le général Lafayette exprima son opinion.

possessions et les relations étrangères exigent une protection efficace. J'y trouve cette distribution de pouvoirs qui me paraît la plus conforme aux vrais principes constitutionnels de la liberté et de la monarchie, la plus propre à éloigner le fléau de la guerre, la plus avantageuse au peuple, et dans le moment où l'on semble l'égarer sur cette question métaphysique, où ceux qui, toujours réunis pour la cause populaire, diffèrent aujourd'hui d'opinion, en adoptant cependant à peu près les mêmes bases; dans ce moment où l'on tâche de persuader que ceux-là seuls sont ses vrais amis qui adoptent tel décret, j'ai cru qu'il convenait qu'une opinion différente fût nettement prononcée par un homme à qui quelque expérience et quelques travaux dans la carrière de la liberté ont donné le droit d'avoir un avis.

« J'ai cru ne pouvoir mieux payer la dette immense que j'ai contractée envers le peuple, qu'en ne sacrifiant pas à la popularité d'un jour l'avis que je pense lui être le plus utile (1). »

(1) 22 décrets avaient été proposés dans cette discussion. Celui qui fut adopté par l'Assemblée nationale établit que le droit de la paix et de la guerre appartient à la nation; que la guerre ne peut être décidée que par un décret du corps législatif qui sera rendu, sur la proposition formelle et nécessaire du roi, et ensuite sanctionné par lui; que le soin de veiller à la sûreté extérieure du royaume, de maintenir ses droits et ses possessions est délégué au roi par la constitution de l'État; qu'ainsi lui seul peut entretenir des relations politiques au dehors, conduire les négociations, en choisir les agens, faire des préparatifs de guerre proportionnels à ceux des États voisins, distribuer les forces de terre et de mer ainsi qu'il le jugera convenable, et en régler la direction en cas de guerre; que, dans le cas d'hostilités imminentes ou commencées, d'un allié à soutenir, d'un droit à conserver par la force des armes, le pouvoir exécutif sera tenu d'en donner sans aucun délai, la notification au corps législatif, d'en faire connaître les causes et les motifs; et que si le corps législatif est en vacance, il se rassemblera sur-le-champ; que sur cette notification, si le corps législatif juge que les hostilités commencées sont une agression coupable, de la part des ministres ou de quelque autre agent du pouvoir exécutif, l'auteur de cette agression sera poursuivi comme criminel de lèse-nation; l'Assemblée nationale déclarant à cet effet que la nation renonce à toute ambition de conquête et qu'elle n'emploiera jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple; que pendant tout

Le projet d'une fédération générale de toutes les gardes nationales occupait les esprits; l'assemblée préparait l'organisation constitutionnelle de la force armée qui, depuis le 14 juillet 1789, n'existait que par l'organisation improvisée à l'Hôtel-de-Ville de Paris, et imitée dans toutes les autres parties du royaume. De tous côtés, Lafayette avait eu à refuser les commandemens qui lui étaient offerts; mais à l'approche de la fédération, cette pensée s'était reproduite avec une nouvelle ardeur, et Lafayette crut devoir prévenir l'époque où les gardes nationales de France se proposaient de le proclamer sur l'autel de la patrie leur commandant-général. Nous citerons encore le *Journal de Paris*, gazette alors très exacte, que nous avons sous la main. Les discours que nous rapportons, se trouvent aussi dans les autres papiers périodiques et *le Moniteur*.

(8 juin 1790.) — « A la fin de la lecture de ce projet de décret (1), M. l'évêque d'Autun a annoncé que M. de Lafayette s'était rendu hier au comité de constitution; qu'il y avait proposé d'établir sur-le-

le cours de la guerre, le corps législatif pourra requérir le pouvoir exécutif de négocier la paix; qu'il appartiendra au roi d'arrêter et de signer avec les puissances étrangères toutes les conventions qu'il jugera nécessaires au bien de l'État, et que les traités de paix, d'alliance et de commerce, ne seront exécutés qu'autant qu'ils auront été ratifiés par le corps législatif; qu'à l'instant où la guerre cessera le corps législatif fixera le délai dans lequel les troupes extraordinaires seront congédiées et l'armée réduite à son état permanent.

(1) Le 5 juin, Bailly, à la tête d'une députation de la municipalité de Paris, était venu soumettre à l'Assemblée le projet d'inviter à une fédération générale tous ceux qui portaient les armes en France pour la défense de l'empire et de la liberté. Le 8, l'évêque d'Autun avait lu un décret pour régler les moyens d'exécution de ce projet.

champ un principe constitutionnel sur les gardes nationales, qu'il croyait important de décréter avant leur confédération générale, et que M. de Lafayette allait proposer lui-même ce décret à l'assemblée.

« A ce moment on a remarqué un grand mouvement d'abord, et ensuite un grand silence dans l'assemblée nationale. Une confédération générale de toutes les gardes nationales avait fait naître, dans une grande partie de l'opinion publique, l'idée d'un commandant-général de plus d'un million de soldats citoyens, et l'on savait à qui un grand nombre de gardes nationales, autres que celle de la capitale, avaient déféré leur commandement. C'est au milieu de ces souvenirs et des discours qu'ils faisaient naître, que M. de Lafayette a pris la parole :

« Quelque empressé que je sois, a-t-il dit, de célébrer les fêtes de la liberté, et nommément les 14 et 15 juillet, j'aurais souhaité que l'époque d'une confédération générale fût moins déterminée par des souvenirs que par les progrès de nos travaux; non que je parle ici des décrets réglementaires ou législatifs, mais de cette déclaration des droits, de cette organisation de l'ordre social, de cette distribution de l'exercice de la souveraineté, qui forment essentiellement une constitution. C'est pour elle que les Français sont armés et qu'ils se confédèrent. Puissions-nous, Messieurs, animés par l'idée de cette sainte réunion, nous hâter de déposer sur l'autel de la patrie un ouvrage plus complet! L'organisation des gardes nationales en fait partie : par elle la liberté française est garantie à jamais; mais il ne faut pas qu'à cette grande idée d'une nation tranquille sous ses drapeaux civiques puissent se mêler un jour de ces combinaisons individuelles qui compromettraient l'ordre public, peut-être même la constitution. Je crois, Messieurs, qu'au moment où l'assemblée nationale et le roi impriment aux fédérations un si grand caractère, où toutes vont se réunir ici par députés, il convient de prononcer un principe si in-

contestable, que je me contente de proposer le décret suivant:

« L'assemblée nationale décrète comme principe constitutionnel, que personne ne pourra avoir un commandement de gardes nationales dans plus d'un département, et se réserve de délibérer si ce commandement ne doit pas être borné à l'étendue de chaque district. »

La séance du soir, 19 juin 1790, fut célèbre par l'abolition des titres de noblesse. Nous en prendrons un extrait dans le *Journal de Paris* des 21 et 22 de ce mois :

« On n'était occupé que de Louis XIV et des esclaves qu'il fallait enlever à sa statue (1), lorsque, du milieu de beaucoup de voix confuses, il s'en est élevé une; c'était celle de M. Lambel, qui s'est écrié : « Puisqu'il faut effacer tous les monumens de l'orgueil, il ne faut pas abattre seulement des statues; il faut supprimer tous ces titres de ducs, de comtes, de marquis.....

« Il n'avait pas achevé, M. Lafayette et M. Charles Lameth se sont levés en même temps, pour prendre la parole. Après M. Lameth qui parla le premier, M. Lafayette dit :

« Je ne disputerai jamais sur la parole; j'espère ne pas avoir besoin de disputer ici sur la constitution : La motion qui vous a été faite, et que M. Lameth appuie, est une suite tellement nécessaire à la constitution qu'il est impossible qu'elle fasse la moindre difficulté; je me contente de m'y joindre de tout mon cœur.

« Ici, M. Foucault de Lardimalie a demandé comment on

(1) M. Alex. de Lameth avait demandé que les esclaves enchaînés aux pieds de la statue de Louis XIV, et parmi lesquels la Franche-Comté était figurée, fussent soustraits aux regards des députés de cette province qui allaient arriver pour la fédération.

s'y prendrait donc pour récompenser le mérite, et ce qu'on mettrait à la place de ce titre de noblesse d'une famille du Périgord, qui porte en substance : *Un tel fait noble et comte pour avoir sauvé l'Etat un tel jour?* »

« On supprimera, a repliqué M. Lafayette, ces mots : *fait noble et comte*, et on dira simplement : *Un tel a sauvé l'État un tel jour.* Il me semble que ces mots ont quelque chose de ce caractère américain, fruit précieux du nouveau monde qui devait beaucoup servir au rajeunissement de l'ancien. »

MM. de Noailles et Mathieu de Montmorency ont défendu la motion, attaquée par l'abbé Maury et quelques autres orateurs du côté droit.

M. Goupil de Prefeln a présenté un projet de décret; dans le dernier article, il proposait de laisser prendre aux frères du roi seulement et aux princes du sang le titre de monseigneur

« Sur cela, M. Lafayette a pris la parole encore :

« Personne, a-t-il dit, n'est plus persuadé que moi de la nécessité de donner un grand éclat et une grande énergie à la grande magistrature héréditaire exercée par le roi; mais, dans un pays libre, il ne peut y avoir que des citoyens et des officiers publics. Je ne conçois pas sur quel prétexte des distinctions et des titres, qui désormais ne doivent appartenir qu'à des fonctions et à des magistratures, seraient accordés aux frères du roi et aux princes du sang, qui ne naissent pas fonctionnaires publics et magistrats. S'ils ont d'ailleurs les conditions requises par la loi, ils seront citoyens actifs, et c'est tout ce qu'ils peuvent être. »

La discussion fut terminée par l'adoption d'un projet de décret présenté par M. Chapelier (1).

(1) Décret qui abolit les titres de duc, comte, marquis, baron, excellence, monseigneur, grandeur, abbé, etc., interdit aux citoyens la faculté

Il n'est pas inutile d'observer que le lendemain, sur des observations envoyées au comité de constitution par quelques citoyens distingués, nommément par M. de Condorcet, ce comité s'était proposé de présenter à l'assemblée certains détails du décret, rendant, par exemple, commune à tous la faculté de prendre des armoiries et autres emblèmes qui ne seraient plus une propriété de famille, rédaction qui paraissait plus conforme aux principes de la liberté; mais dans le conseil du roi, sur les instances du garde-des-sceaux, et malgré M. Necker, il fut décidé d'envoyer sur-le-champ la sanction, dans la crainte d'un perfectionnement qui aurait pu adoucir le mauvais effet du décret dans la classe nobiliaire. Ce système de pessimisme se retrouve partout (1).

de prendre d'autres noms que leurs noms de familles et patronimiques, l'usage des livrées, des armoiries, et de l'encens quand il n'est pas offert à la divinité.

(1) Mirabeau, qui avait pris le contrepied de la doctrine de Lafayette sur l'état politique à donner aux princes du sang, fit changer les premières dispositions du décret qui les concernait. Ce fut en l'absence de Lafayette qu'on revint sur la décision obtenue le 19 juin, et à cette occasion, il y eut une conversation assez plaisante entre Mirabeau et le duc d'Orléans. Celui-ci voulait que les princes du sang fussent considérés comme de simples citoyens, et argumentait contre Mirabeau, qui lui disait : « *Vous avez beau faire, vous n'êtes, vous ne pouvez être, vous ne serez jamais que des privilégiés.* » — « *Mais*, demandait le duc d'Orléans, *n'y aurait-il pas un milieu à tenir entre ces opinions extrêmes?..* » — « *Pardonnez-moi*, répliqua Mirabeau, *c'est de vous prendre à mesure que vous venez au monde et de vous étrangler comme des louveteaux.* » (Note trouvé dans les papiers du général Lafayette.)

CORRESPONDANCE

DEPUIS

LE 5 OCTOBRE 1789 JUSQU'AU 14 JUILLET 1790.

Ce mardi.... (1).

Vous avez dû recevoir de mes nouvelles par ma- me de Lafayette. Tout a mieux tourné qu'on ne uvait s'en douter; l'accord des troupes a empêché ution que je craignais. Notre armée, avant d'arriver Versailles, a juré fidélité au roi en dépit des cabales. roi et la reine ont été fort bien. Je n'ai vu que le , à qui je crois avoir aujourd'hui rendu service; illeurs la sanction de la constitution et l'adoption notre cocarde plairont beaucoup. Bonjour.

AU GÉNÉRAL LAFAYETTE (2).

Vous avez dû voir Mirabeau ce soir, mon cher i, ainsi que Maubourg; le premier était extrême- nt fâché contre vous, prêt à prendre les plus grands rtis, et ne croyant à aucune des promesses qu'on se pare à lui faire. J'ai fait mon possible pour lui per- der qu'il pourrait encore se rallier à notre parti.

1) Nuit du 5 au 6 octobre.

2) Cette lettre, d'un ami commun du général Lafayette et de Mirabeau relative au projet de renouvellement du ministère dont on s'occupa une première conférence à Passy, peu de jours après le 6 octobre.
la page 370 de ce volume.

Je ne sais si vous l'aurez persuadé, mais ne vous flattez pas légèrement là-dessus. Maubourg a dû vous dire la même chose que ce que je vous écris. Le départ de M. le duc d'Orléans fera un grand effet ici et dans Paris ; il faut s'y attendre et s'y préparer. J'ai pensé au moyen de former encore mieux vos emplois politiques, par exemple d'envoyer Rabaut à Genève, de rappeler M. de Bombelles et d'y mettre M. d'Éterno, d'envoyer Sémonville à Ratisbonne, etc., pour y intriguer. Tout cela, vous le voyez, mon cher ami, tient à deux choses: que M. de Montmorin soit dès à présent gouverneur, sans qu'il soit nécessaire que le Dauphin passe dans ses mains, et que M. le garde-des-sceaux soit renvoyé. A l'égard de celui-ci, on peut lui faire peur tellement de l'Assemblée et du public, qu'il accepte avec reconnaissance une ambassade. Le roi écrirait à M. Necker, pour le forcer à rester, sous peine d'être regardé comme ayant abandonné lâchement la chose publique. M. Necker ne pourra pas se plaindre publiquement d'être mal secondé, lorsqu'on lui donnera M. de Malesherbes pour garde-des-sceaux.

Vous voyez, mon cher ami, à quelle petite difficulté tient à présent la révolution. Si vous avez un autre ministère que le nôtre, si la révolution manque, nous sommes esclaves après des flots de sang, nous autres déshonorés, et vous rebelle, pendu, sans gloire, sans honneur, et presque sans talens. Si vous réussissez, car on juge malheureusement par l'évènement, nous sommes libres comme Français, honorés comme vos amis; et vous, le premier homme du monde et du siècle; et vous vous assurez la plus belle et la plus heureuse vieillesse dont il vous sera permis de jouir

quarante ans, si vous voulez. Enfin, général, le Rubicon est passé; je vous l'ai dit, en renvoyant le duc d'Orléans, vous êtes forcé d'être populaire à l'excès, et surtout très fort pour le gouvernement, car bientôt vous en aurez besoin, malgré votre présence au conseil. Voilà le moment de la crise; l'arrivée de l'assemblée à Paris, le voyage d'Angleterre va jeter une incertitude, un trouble dans les esprits qu'il faut fixer par un grand coup. Pour vous, général, ne pensez pas à être inspecteur, cela est impossible; soyez commandant-général; c'est le titre le plus modeste, mais il est nécessaire. Adieu, je vous embrasse. A 7 heures demain.

.....

Nous sommes convenus (1) de laisser le ministère tel qu'il est, excepté son attaque à M. de Saint-Priest dont je n'ai pu le faire désister. Je n'entrerai pas au conseil; je ne serai point généralissime; il ne veut que la perspective d'être ministre dans le cas où le renouvellement total du ministère deviendrait nécessaire par les circonstances. Il abandonne M. le duc d'Orléans à sa turpitude et m'a dit sur Duport, Lameth et Barnave, des choses qui m'ont bien frappé; j'attends les preuves.

(1) Évidemment le général Lafayette désigne ici Mirabeau, qui attaqua en effet M. de Saint-Priest dans la séance du 10 octobre, pour un propos que ce dernier était accusé d'avoir tenu le 5 octobre et qu'il désavoua. Cette lettre est donc postérieure aux évènemens des 5 et 6, quoique les principales émeutes causées par les cocardes noires arborées par les aristocrates, soient du 3 et du 4.

Il est un peu dur de changer un souper avec vous contre une révolte. Les cocardes noires ont été bientôt suivies d'un mouvement populaire, il a fallu prendre les armes, garder l'Hôtel-de-ville. On cherche à nous affamer et nous sommes dans un nuage un peu noir.

. . . . . .

Il est simple que dans ce moment tous ceux qui ont de la bienveillance pour moi ou qui souhaitent se placer près de l'endroit où je serai, s'occupent de mon sort futur; d'autres le font par amour pour la chose publique. Les uns voulaient que je fusse connétable, d'autres généralissime; les ministres m'ont proposé le bâton de maréchal de France. Alexandre(1), organe, je crois, de M. de Latour-du-Pin, parlait de l'armée de Flandre qui au fond me conviendrait fort, quand tout sera calmé, parce que c'est la principale armée et celle qui marcherait en cas de guerre. A tout cela je réponds que je ne puis m'en occuper que lorsque je serai devenu inutile, et j'imagine, entre nous, que l'ingratitude me sauvera alors de l'embarras des récompenses.

(1) M. Alexandre de Lameth.

. . . . .

On a dit dans une société de quinze à vingt personnes qu'il convenait que je fusse inscrit au club appelé *de la Révolution.* J'ai répondu que je ne demandais pas mieux. Voici la première nouvelle que j'en ; j'ignorais même que ce club fût celui des Bretons (1).

A M. MOUNIER.

Paris, 23 octobre 1789 (2).

Quelque affliction que votre départ m'ait causée, mon cher Mounier, je me suis interdit la consolation de vous écrire, jusqu'au moment où nous pourions connaître mieux notre situation et réfléchir vec plus de calme sur nos devoirs.

(1) Le club breton n'alla à Paris qu'après le 6 octobre. C'est alors u'il devint la société des jacobins.

(2) On sait qu'après le 6 octobre on vit s'éloigner de l'Assemblée uelques députés également recommandables par leur caractère et par urs talens. Un d'eux, M. Mounier, passa plusieurs mois dans sa rovince natale dont il avait mérité la confiance, et avec des vues bien ntentionnées, mais que je ne pouvais pas partager, il chercha, comme n le voit par ses écrits, à créer en Dauphiné une opposition contre Assemblée nationale. Il ne fut point persécuté et ne réussit pas. e placerai ici une lettre qui, en même temps qu'elle est un témoignage e ma haute estime pour lui, montre combien j'étais disposé à m'enendre avec les zélés royalistes, pourvu qu'ils fussent, comme Mounier, e vrais amis de la liberté. Certaines gens y blâmeront peut-être, comme ans d'autres circonstances critiques, une crainte excessive de la uerre civile; mais je ne me sens aucunement disposé à me corriger de ette répugnance. (*Note du général Lafayette.*)

Les circonstances de notre arrivée à Versailles et de notre retour à Paris vous sont trop connues pour en reparler ici ; notre objet est de savoir dans quelle position nous sommes et quel parti les bons citoyens en doivent tirer.

Vous étiez justement effrayé par la crainte d'un parti contre la branche régnante, et par celle de voir les délibérations de l'assemblée troublées par des émeutes que les malintentionnés fomenteraient pour tout perdre ; eh bien, ces deux dangers sont à présent plus éloignés de nous qu'ils ne l'étaient à Versailles.

D'abord vous avez su que trois jours après l'arrivée du roi je me suis expliqué nettement avec M. le duc d'Orléans. Le résultat de cette conversation a été le départ du prince pour l'Angleterre, non que j'aie aucune preuve contre lui, car si j'en eusse eu, je l'aurais dénoncé ; mais il suffisait d'une inquiétude pour que j'encourageasse en lui son goût naturel pour les voyages.

Le parti du duc d'Orléans se remue beaucoup, il souhaite me mettre en cause ; mais cette attaque est embarrassante pour eux, et si elle avait lieu, mes yeux chercheraient-ils en vain Mounier pour me défendre ?

Quant aux émeutes payées dont nous étions sans cesse menacés et qui m'intéressent d'autant plus qu'on y cherche particulièrement l'occasion de m'assassiner, je crois en être plus maître aujourd'hui que jamais. Si le pain ne manque pas, je réponds de tout. Il y eut avant-hier un boulanger pendu par le peuple ; j'ai fait arrêter le pendeur, un coupeur de

têtes, et un homme qui avait essayé d'ameuter. Ces gens ont été jugés d'après la nouvelle forme; deux ont été exécutés hier, l'autre le sera demain. Il s'assemble ce soir un conseil de guerre pour juger les officiers et soldats qui n'ont pas opposé assez de fermeté à l'émeute du boulanger.

Aucun membre de l'assemblée nationale n'a éprouvé le plus léger manque de respect; les délibérations sont beaucoup moins troublées par la galerie qu'à Versailles. Je vous envoie un exemplaire de la loi martiale. Vous apprendrez avec plaisir que le roi ne sort jamais sans être accompagné d'acclamations et de marques de tendresse du peuple.

Il vous restera deux objections : où sont les gardes du-corps et pourquoi le roi ne chasse-t-il pas? A la première je répondrai que c'est de son mouvement et au regret de la garde nationale que le roi ou plutôt les capitaines des gardes les ont éloignés. La seconde va être détruite par le fait puisque le roi va reprendre ses chasses et que la seule différence entre sa vie ancienne et sa vie actuelle, sera un séjour plus habituel dans la capitale (1). Nous allons

(1) Si ce vœu ne s'est pas réalisé, ce ne fut ni ma faute ni celle de mes amis. Sans me prévaloir ici des motifs de respect, d'attachement et de convenance, qui nous l'inspiraient, j'observerai qu'il était dans l'intérêt et dans le sentiment des constitutionnels de constater la liberté du roi et la sincérité de ses acceptations. La politique de nos adversaires était tout opposée, et pour n'en citer qu'un exemple, la reine m'ayant laissé connaître, en 1790, qu'elle verrait avec plaisir le retour des gardes-du-corps, je me hâtai d'en parler au roi, et dès que j'eus son assentiment je concertai avec M. Bailly une démarche de la commune de Paris qui y mit le même empressement et la même déférence que nous. Ce ne fut pas sans quelque dépit que peu de jours après, je sus d'abord par la reine et ensuite par le roi, que, sous des prétextes de sûreté pour leurs gardes on les avait détournés de ce projet. Les dé-

arranger l'affaire des gardes d'une manière qui vous satisfera pleinement, en même temps que les gardes nationales conserveront des avantages qu'elles ont bien mérités par leur conduite. J'en prendrai pour juges les courtisans et les aristocrates eux-mêmes qui n'ont pu s'empêcher de leur rendre justice.

Quant à moi, je suis étonné de mon immense responsabilité, mais elle ne me décourage pas. Voué d'affection et de devoir à la cause du peuple, je combattrai avec une égale ardeur l'aristocratie, le despotisme et la faction. Je connais les fautes de l'assemblée nationale; mais il me paraît bien plus dangereux, et il serait vraiment coupable de la discréditer. Je hais la trop grande influence d'un seul; mais je suis bien plus pénétré que vous ne croyez de la nécessité de remonter le pouvoir exécutif. Je pense que la seule manière d'éviter la guerre civile et de faire le bien, est de partir de nos circonstances actuelles, d'agir avec et par l'assemblée nationale et le roi réunis dans la capitale. Je crois ce grand œuvre possible, je le crois sûr, si les grands citoyens et les grands talens ne désertent pas la chose publique. J'ose vous en répondre, mon cher Mounier, si les provinces cherchent à se mettre à l'unisson avec nous, à opérer des rapprochemens, à nous éclairer mutuellement sur nos intérêts et sur nos vues plutôt qu'à faire éclater une guerre

putés des quatre compagnies parurent ensuite à la fédération et y reçurent un accueil qui démentait ces craintes. C'est aussi en vain que j'ai souvent sollicité Leurs Majestés pour que le roi reprît ses habitudes de chasse en même temps qu'il se serait livré à l'exercice du cheval. Je n'ai jamais obtenu sur ce point de réponse satisfaisante. (*Mém. du général Lafayette.*)

civile. Elle nous mènerait à la séparation des provinces, au démembrement de la monarchie, peut-être au changement de la dynastie, et ce qui est encore bien plus intéressant, à l'esclavage et au malheur des générations présentes et futures.

Je vous conjure donc, au nom de la patrie, de la vertu, de vos principes de morale et de politique, je vous conjure de ne pas produire le mal que vous craignez et qui serait la suite infaillible d'une dissolution que nous pouvons prévenir, mais que le moindre mouvement peut opérer. Vous me connaissez homme d'honneur; vous connaîtrez un jour que je ne suis ni ambitieux ni même exagéré dans mes projets, et si votre amitié et votre confiance pour moi n'obtiennent pas votre prompt retour, si vous m'abandonnez au milieu des difficultés, des dangers et des partis que je combats, du moins épargnez la chose publique; épargnez-vous des regrets, je dis plus, des remords, et que vos amis et vous attendiez du moins, pour savoir si nos professions sont perfides ou nos espérances trompeuses. Dites-nous ce que nous devons faire, plutôt que de détruire d'avance ce que nous ferons et songez que, s'il est un moyen de faire triompher la cause du peuple, de donner la liberté à la nation, de rendre à son chef ce qu'il doit avoir de puissance pour faire le bien, ce moyen doit être sans aucun doute dans la réunion de tous les bons citoyens et dans l'harmonie entre toutes les parties de l'empire. Ne vous laissez pas aller au découragement et à l'humeur, et si je péris dans mes efforts pour sauver la patrie, que je ne puisse pas du moins porter mes derniers

reproches sur l'abandon de ceux dont la réunion nous sauverait et dont l'opposition pourra tout perdre.

Adieu, mon cher Mounier.

Ce mardi.....

M. de Saint-Priest m'accuse de faiblesse, il est vrai que j'en ai pour lui. J'ai oublié de l'avoir entendu prêcher la banqueroute plutôt que de céder à l'esprit révolutionnaire, chez les ministres Brienne et Lamoignon; j'ai oublié le tour qu'il m'a joué de se servir d'un billet confidentiel de moi pour l'arrivée du régiment de Flandre, qui était déjà en route (1); j'ai oublié qu'à peine ces deux bataillons ont été arrivés, son style envers moi a changé du tout au tout; j'ai oublié que le 5 il a été peu aimable pour moi, et pour me donner ma revanche en oublis, il oublie que je l'ai sauvé à son arrivée à Paris, comme vous pourriez le voir par une lettre de sa femme. Depuis ce temps, il opine en homme d'esprit qui a le despotisme dans le cœur, mais sent qu'il faut céder, et sur plusieurs points il est plus dans le sens de la révolution que les autres; mais ses propos, ceux qu'il souffre chez lui, enfin tout ce qui marque une opinion, est contre nous. Aux comédiens il dit : « Cela ne durera pas; » chez les ambassadeurs, il dénigre l'assemblée; à l'Opéra même, il se plaît à répandre les actes d'indiscipline des gardes nationales. Comment voulez-vous que j'aie confiance en lui ?

(1) Voyez la page 333 de ce volume.

M. Necker a pu voir que le côté gauche du président, que le club des jacobins ne voulaient pas perdre l'État. Tous ont été pour le plan des finances, tous ont adopté les nouveaux changemens qu'il lui a plu d'y faire ; les obstacles ne sont venus que de l'autre côté (1).

A M. DE BOUILLÉ (2).

Paris, ce 14 novembre 1789.

J'ai tardé à vous répondre, mon cher cousin, parce que je mettais le plus grand prix à trouver l'homme dont vous me parlez ; nous l'avons cherché avec soin sans pouvoir le reconnaître ; il est possible que, dans tous les mouvemens qui ont eu lieu, cet homme ait quitté le corps. Je voudrais que l'on envoyât à Paris un bas-officier, qui pût le désigner, et pour nous mettre en règle avec le pouvoir civil, il faudrait qu'il fût porteur d'un procès-verbal, avec signalement certifié par quelques officiers, et nommément le commandant du corps. Je ne puis mieux vous prouver mon zèle à cet égard, qu'en vous disant que M. Desmottes était chargé de la recherche.

(1) Ceci se rapporte probablement aux discussions de finances du mois de novembre.

(2) M. de Bouillé a imprimé mes lettres et les siennes dans ses Mémoires, où les gens impartiaux trouveront la justification de ma conduite envers lui, sans que j'aie besoin d'appeler un autre témoignage que ses propres aveux et le texte de ses lettres. Bouillé a été un ennemi plus loyal que les Bertrand, les Dumouriez, les Rivarol, et l'auteur de la *Notice sur Sieyes*. (*Note du général Lafayette.*)

C'est une fâcheuse affaire que celle des déserteurs, et l'armée serait bien injuste envers moi si elle me croyait capable de négligence. Sans doute, j'ai souhaité que les soldats destinés contre nous passassent sous nos drapeaux; mais heureusement cette situation a duré peu de jours, après lesquels je n'ai vu la désertion que comme un embarras pour nous, et à présent, elle me paraît un des fléaux les plus dangereux dont le royaume soit affligé. Mais lorsque, dans une garnison, il est difficile de résister aux influences secrètes, ou à la force des circonstances qui ont tant dérangé la discipline, croyez qu'il est difficile, au milieu d'une ville et d'une population immense, de repousser cette inondation de déserteurs qui ne viennent plus épouser notre cause, mais bien pour se soustraire à leur service, et qu'on doit avoir quelque justice pour la commune de Paris, dont les efforts ont été aussi sincères que continuels.

C'est après avoir bien pesé notre situation et nos difficultés, que le roi s'est déterminé à prolonger la permission jusqu'au 5 octobre, de manière que tout soldat engagé avant l'arrivée du roi, nous reste, et que les autres, même ceux du jour de l'arrivée, sont renvoyés à leur régiment où le roi ordonne qu'on leur fasse grâce, mais sans que, sous aucun prétexte, il puisse y avoir d'indulgence pour les nouveaux déserteurs.

Toutes les compagnies de la garde nationale seront épluchées avec le plus rigoureux scrupule, *lundi* et *mardi*. Les chefs et majors de division, commandans et majors de bataillon, et deux de nos aides-de-camp, verront chaque compagnie séparée. Je vous

enverrai, si vous voulez, une copie de leur travail.

Je suis entré dans beaucoup de détails à cet égard, parce que je sais que les intentions de la ville de Paris ont été calomniées; elle n'a rien à se reprocher envers l'armée, puisqu'elle a pris tous les moyens qui dépendaient d'elle; les soldats n'ont point à se plaindre, puisqu'elle ne renvoie que ceux qui sont venus en dépit de ses déclarations, et qu'on a reçus, malgré les ordres de ses représentans et de son commandant, fondés sur ceux que le roi avait envoyés à tous les régimens.

Quant aux équipages du régiment de Nassau, mon cher cousin, je sais qu'on m'a fait une querelle avec MM. les officiers de ce corps, et je ne devrais en conscience être brouillé qu'avec le conseil d'administration. Je conviens d'avoir été peu favorable à la portion des équipages que le roi pouvait remplacer, mais je n'ai pas fait un pas, ou dit un mot, qui ne tendît à sauver les équipages particuliers. On a demandé un dédommagement que j'aimerais mieux à présent, dans la crainte que les effets ne fussent gâtés.

Voilà, mon cher cousin, pour les affaires particulières; mais il en est une générale qui intéresse, qui doit réunir tous les bons citoyens, quelles qu'aient été leurs opinions politiques : nous aimions l'un et l'autre la liberté; il m'en fallait une plus forte dose qu'à vous, et je la voulais pour le peuple et par le peuple; cette révolution est faite, et vous devez en être d'autant moins fâché, que vous n'avez voulu y prendre aucune part; mais aujourd'hui, nous craignons les mêmes maux, l'anarchie, les dissensions

civiles, la dissolution de toutes les forces publiques; nous souhaitons les mêmes biens, le rétablissement du crédit, l'affermissement d'une liberté constitutionnelle, le retour de l'ordre et une forte mesure de pouvoir exécutif. Une contre-révolution étant heureusement impossible, et devenant d'ailleurs criminelle, puisqu'elle assurerait la guerre civile, et, quoi qu'on pût faire, le massacre du parti faible, les honnêtes gens, les citoyens purs, ne peuvent chercher qu'à remonter la machine dans le sens de la révolution. Le roi est pénétré de cette vérité; il faut, ce me semble, que tous les hommes forts s'en pénètrent; l'assemblée nationale, après avoir détruit à Versailles, vient édifier à Paris; elle sera d'autant plus raisonnable qu'on aura dissipé tout prétexte de méfiance, et plus vous, mon cher cousin, serez rallié à la nouvelle constitution, plus vous aurez de moyen de servir la chose publique.

Quant à moi, que les circonstances et la confiance du peuple ont placé dans un degré de responsabilité fort supérieur à mes talens, je crois avoir démontré que je haïssais la faction, autant que j'aime la liberté, et j'attends impatiemment l'époque où je pourrai démontrer aussi, que nulle vue d'intérêt personnel n'a jamais approché de mon cœur. Je vous l'ai ouvert avec confiance, mon cher cousin, il saisit avec empressement toutes les phrases de vos lettres qui le rapprochent de vous, et souhaite bien savoir si celle-ci a votre approbation.

Bonjour, mon cher cousin, mille tendres complimens à votre fils; je vous ai écrit un mot et je crains qu'il n'ait été égaré.

DE PAOLI AU GÉNÉRAL LAFAYETTE.

Londres, 16 novembre 1789.

MONSIEUR LE MARQUIS,

Les complimens que M. Antili a eu l'honneur de vous faire de ma part sont un hommage à la vertu publique, et à toute votre conduite, qui doit servir de modèle aux ames tourmentées par l'amour de la liberté et le vrai bonheur des hommes. Puissiez-vous avoir autant d'imitateurs que vous avez d'admirateurs! L'Europe jouirait de meilleurs jours, les trônes seraient affermis par les lois, les souverains y siégeraient environnés de gloire, et régneraient dans le cœur de leurs sujets. Personne ne forme des vœux plus sincères que moi pour l'heureux succès de tous vos généreux efforts.

M. Antili, à son retour ici, m'a informé de votre accueil gracieux dont j'ai mille remercîmens à vous faire; il m'a parlé aussi des entretiens qu'il a eus avec vous au sujet de la Corse.

Nos idées, Monsieur, coïncident parfaitement sur le grand principe de la liberté, et je suis encore de votre avis que la convention avec la France ne peut être que très avantageuse à ma patrie. Son commerce aurait plus d'étendue sous le pavillon français; sa liberté serait plus assurée, si elle était protégée et combinée avec celle de toutes les autres provinces de la France. Quelques difficultés, résultant de la loca-

lité et de la pauvreté actuelle de l'île, ne formeraient point un obstacle insurmontable au zèle des sages modérateurs de la constitution nouvelle. Mais je ne puis pas, Monsieur le marquis, vous laisser ignorer la douleur extrême dont je suis pénétré, en voyant que la Corse, devenue province de la monarchie, est pourtant encore une retraite où se retranche le despotisme militaire, afin d'empêcher les pauvres Corses d'adopter les mêmes mesures que les autres provinces ont jugées nécessaires, pour assister la législature dans le grand œuvre de la régénération de la monarchie.

Mes compatriotes, députés aux États-généraux, sentent aussi bien que moi que l'oppression de leur pays, dans la présente circonstance, est une insulte encore plus intolérable que l'injustice de la conquête qu'on voulut en faire du temps de la tyrannie ministérielle. Je m'attends que leur zèle les portera à faire des représentations. Mais, peu accoutumés à parler en public dans une langue qui leur est étrangère, et sans appui, je crains que leurs craintes ne fassent pas toute l'impression qu'elles méritent.

Cette considération, Monsieur le marquis, fera mon excuse, si j'ose recommander à votre protection et à celle de vos amis leur cause. A vos yeux la prétention des Corses à la liberté doit avoir un mérite supérieur à celle des Américains. Dans ce siècle d'oppression, la Corse fut la première à lever l'étendard de la liberté contre la tyrannie.

Je n'en dirai pas davantage à un homme qui a vos principes et vos sentimens; mais la reconnaissance de mes compatriotes sera éternelle comme la renommée

qui portera votre nom glorieux à la dernière postérité. Quant à moi, je ne souhaite rien autant que les occasions de vous témoigner ma haute estime et le vrai respect avec lequel je suis, etc.

DE M. DE LA LUZERNE AU GÉNÉRAL LAFAYETTE (1).

Londres, ce 25 novembre 1789.

J'ai respecté jusqu'ici, mon cher marquis, vos occupations et vos travaux; vous en avez eu de si glorieux, et en même temps de si pénibles depuis plusieurs mois, que je me serais reproché de vous en détourner un seul moment. Il vous reste encore des momens bien épineux et bien difficiles à passer; mais je compte infiniment sur votre bonne fortune, et encore plus sur votre bonne tête. Quels que soient vos succès, soyez bien persuadé, mon cher marquis, que mon attachement pour vous ne finira qu'avec ma vie.

Malgré le bras de mer qui nous sépare, vous croirez bien qu'il est peu de pays au monde où l'on soit plus occupé de vous; je ne vous dirai pas actuellement que l'on vous aime, ou que l'on désire que vous réussissiez, mais je puis vous assurer, avec vérité, que l'on vous respecte et que l'on vous admire. Ce n'est pas seulement le peuple anglais, mais aussi le souverain, quoiqu'il n'eût pas un certain faible pour vous avant les évènemens actuels. J'ai mandé sur

(1) M. de La Luzerne était ambassadeur en Angleterre.

cela une anecdote assez particulière, à des gens de nos amis communs; j'imagine qu'ils vous en auront fait part.

J'ai l'avantage de recueillir, ici comme en Amérique, beaucoup de Français, mais sûrement ils n'y viennent pas pour la même cause, et vous n'êtes pas aussi populaire parmi ceux-ci que parmi ceux-là. Je puis cependant vous assurer qu'au milieu de leurs plaintes, souvent extrêmement déplacées, vous êtes celle de toutes les personnes en place, dont ils parlent avec le plus de considération. Quoique je vous dise que vous n'êtes pas fort populaire parmi nos réfugiés, il n'est pas de Français, ni de Françaises qui ne vous considère mille fois davantage depuis que vous m'avez envoyé un confrère ambassadeur. Je vous avoue même que, quoique je m'en fusse très bien passé, je crois que vous avez rendu un bien grand service à votre pays en l'engageant poliment à l'abandonner. J'aime bien mieux la gloire politique, qu'il ne manquera pas d'acquérir en Angleterre que celle qu'il aurait pu acquérir en France, et je pense que sa personne, ou plutôt son nom, aurait donné bien de l'embarras aux gens qui, comme vous, désirent le rétablissement de l'ordre et l'établissement d'un bon gouvernement.

Au surplus, le nouvel ambassadeur n'est guère plus à son aise à Londres qu'il ne l'était à Paris quelque temps avant son départ. Aucun Français (et cependant nous en avons beaucoup) ne veut vivre avec lui; et quoiqu'il voie secrètement M. de Calonne, ils nient l'un et l'autre d'avoir ensemble aucnne relation, ce qui doit rendre leur commerce fort agréable.

Le prince n'est guère plus heureux avec les Anglais qu'avec les Français; on le regarde comme ayant déserté son parti, ce qui est dans ce pays-ci un crime capital, et dont on lui sait extrêmement mauvais gré; il se borne donc à la société de son ami, le prince de Galles, à quelques complaisans et à madame de ***. Il ne me paraît pas, cependant, désirer du tout de retourner en France. Je vous assure que je veillerai de près ses démarches, et qu'il ne sortira pas sans que vous en soyez prévenu.

Il me reste, mon cher marquis, à vous témoigner toute ma reconnaissance de l'intérêt que je sais que vous avez bien voulu prendre à moi et aux miens dans diverses occasions, et à vous assurer que personne au monde ne vous est plus dévoué, et ne désire davantage vous convaincre de son très tendre et bien sincère attachement.

INSTRUCTION POUR M. DE BOINVILLE,

MON AIDE-DE-CAMP.

M. de Boinville s'empressera de faire connaissance avec le marquis de la Luzerne, et de lui communiquer tout ce qui pourra l'intéresser, en lui demandant ses conseils et ses secours dans toutes les occasions.

Il est intéressant que je sois instruit par toutes les postes et dans les circonstances exigeant promptitude et secret, par des courriers particuliers, des projets aristocratiques et orléanistes. M. de Boinville

éclaircira le soupçon que j'ai d'une réunion entre les deux partis par l'entremise de M. de Calonne.

Dans le cas où M. le duc d'Orléans reviendrait en France, M. de Boinville ira le trouver, et lui dira : « Monseigneur, vous m'avez vu aide-de-camp de « M. de Lafayette, je suis ici par ses ordres ; il est « inutile d'entrer dans le détail des circonstances qui « vous ont divisés ; M. de Lafayette croit qu'il ne « convient ni à vous, ni à lui, que vous retourniez à « Paris avant la fin de la révolution ; et comme vous « ne pouvez y être que son ennemi, il doit franche- « ment vous le déclarer, et vous dire, Monseigneur, « qu'à l'instant de votre débarquement il vous regarde « comme tel, et que, si vous arrivez à Paris, *son in-* « tention est de se battre le lendemain matin avec « vous, et de s'en justifier le même jour à la barre de « l'assemblée nationale. » Cette déclaration ne doit être faite au prince que la veille de son départ, ou même le matin s'il part dans la soirée.

M. de Boinville, sans se mêler directement des subsistances, prendra toutes les informations nécessaires à cet égard, prêtera toute l'assistance qui dépendra de lui, me donnera tous les moyens de prouver que c'est au roi et à l'Hôtel-de-Ville que le peuple doit les mesures qui ont été prises. L'objet des subsistances sera toujours un article de sa correspondance.

Je m'en rapporte d'ailleurs à M. de Boinville pour toutes les informations qu'il croira utiles à la révolution. Londres est un foyer d'aristocratie française ; il y a de grandes connaissances à tirer de ce côté, et comme M. de Boinville en fera son occu-

pation unique, je ne doute pas qu'il ne me donne des avis très utiles.

DE M. DE LA LUZERNE AU GÉNÉRAL LAFAYETTE.

M. de Boinville m'a communiqué, mon cher marquis, les instructions que vous lui avez données lors de son départ de Paris. J'y ai assurément bien reconnu la sagesse et la prudence qui vous ont fait triompher, toute votre vie, des entreprises les plus épineuses. Le parti que vous avez pris est extrêmement noble, loyal et décisif. J'espère que vous ne serez, cependant, pas obligé d'en venir aux dernières extrémités. Ce charmant prince est aussi prudent que conséquent, et je crois que, toute réflexion faite, il restera tout l'hiver avec sa chère Agnès. Je sais plusieurs dispositions intérieures qui me font au moins croire qu'il ne songe pas à s'éloigner de Londres. Cependant, je sens combien il est nécessaire de le veiller, et je vous assure que, M. de Boinville et moi, nous ne nous endormirons pas, et que vous connaîtrez au moins une grande partie de ses démarches. Il s'occupe dans ce moment à faire un emprunt de cinq millions; il donne pour prétexte qu'il est obligé de rembourser cette somme à sa sœur pour les reprises sur la succession de son père. On s'occupe des moyens de lui faciliter cet emprunt, et M. de Montmorin, à qui j'écris une lettre par ce même courrier, vous dira les détails.

Adieu, mon cher marquis, votre temps est trop précieux pour vous le faire perdre. Croyez que je

suis et serai très occupé des choses qui vous intéressent ; et que le tendre et inviolable attachement que je vous ai voué ne finira qu'avec ma vie.

. . . . . .

La remarque de Liancourt ne m'étonne pas : depuis quelques jours il est en pourparler avec M. l'évêque d'Autun et Mirabeau pour changer le ministère où ils conserveraient M. de Saint-Priest et l'archevêque de Bordeaux. Mirabeau renonce à y entrer pourvu qu'il y influe, et lorsque M. Necker sera ébranlé, on doit me présenter ce plan en me pressant d'y concourir. J'imagine que c'est pour me pressentir qu'on a parlé devant vous. Au reste, ne voyant intimement aucun parti à l'assemblée, je dois y perdre toute influence.

Vous savez que j'avais conseillé aux ministres quelques mesures sur la Corse ; ils ont voulu se soustraire à *mon despotisme*. L'assemblée s'en est mêlée pour eux et malgré eux (1). Bonsoir, à demain dix heures.

P. S. Soyez tranquille sur les gardes-du-corps.

(1) A la séance du 30 novembre, l'Assemblée décréta que l'île de Corse ferait partie intégrante de l'empire français ; que ses habitans seraient régis par la même constitution que tous les autres Français ; que les Corses expatriés par l'effet et les suites de la conquête de l'île, auraient la faculté de rentrer dans leur pays pour y exercer tous les droits de bons citoyens.

AU GÉNÉRAL PAOLI.

Paris, 11 décembre 1789.

MONSIEUR,

La lettre dont vous m'honorez m'est d'autant plus précieuse que personne ne vous a plus que moi rendu cet hommage d'admiration et d'intérêt que tout ami de la liberté vous doit. Il m'est doux de vous l'offrir, Monsieur, au moment où les représentans de la nation, réparant des torts ministériels, viennent d'exprimer les vrais sentimens des Français pour le général Paoli, et où tous mes compatriotes attendent impatiemment l'époque où ils pourront connaître celui qu'ils n'ont cessé d'estimer, et qu'ils aiment aujourd'hui comme ils savent apprécier la liberté.

Je n'entrerai pas ici dans le détail des affaires corses dont j'ai eu l'honneur de causer avec messieurs les députés et monsieur votre secrétaire. L'union de nos deux pays, qui déjà n'en font plus qu'un, est fondée sur le contrat social bien entendu, et sera maintenue par la volonté d'un peuple libre, ce qui assure à jamais notre bonheur commun sur les bases d'une constitution qui, en cherchant à combiner les droits et les intérêts de tous, n'a épargné aucun abus particulier, ni aucun préjugé nuisible.

Cette lettre vous sera remise par M. de Chabot, mon aide-de-camp, que j'ai chargé de vous exprimer tous les sentimens que mon cœur vous a voués depuis long-temps. Cet attachement pour vous est un des

tributs de mes premières années à la cause de la liberté ; je serai bien heureux de le renouveler dans vos mains, lorsque vous viendrez recevoir les applaudissemens du peuple français, et jouir comme compatriote d'une représentation qui ne peut être indifférente à aucun ami de l'humanité.

Agréez, Monsieur, l'hommage du respectueux attachement, etc.

SUR LES PAPIERS DE L'ARMOIRE DE FER (1).

Les pièces contresignées Roland et Carra furent trouvées dans l'armoire de fer des Tuileries et classées par les deux commissaires girondins (2), qu'on accuse d'avoir soustrait en même temps certains papiers qui auraient compromis leurs amis. J'ai fait copier aux archives nationales la portion de cette collection qui me regarde, comme ayant dû, entre la malveillance de la cour et la malveillance du parti qui m'a fait proscrire, offrir le maximum *de mes trahisons politiques*.

Il est essentiel d'observer que ces pièces passèrent assez long-temps chez le ministre Roland, pour que lui et ses amis pussent en soustraire tout ce qui les compromettait et nommément les correspondances

(1) Cette note du général Lafayette est en tête d'un recueil de ses lettres trouvées dans l'armoire de fer et placées d'après leur date, dans la correspondance générale que nous publions ; elle précède immédiatement un premier Mémoire adressé au roi.

(2) Il paraît que le ministre Roland alla seul enlever les papiers de l'armoire de fer ; cependant on voit au bas la signature de Carra, autre girondin, qui vraisemblablement fut nommé par la Convention pour en recevoir le dépôt. (*Note du général Lafayette.*)

dont le peintre Bose avait été un entremetteur. Cela explique le silence absolu sur toutes ces intrigues. Il paraît même qu'on a eu pour Danton l'égard de soustraire aussi tout ce qui avait rapport à sa corruption actuellement bien avérée, et comme on sait que d'autres jacobins avaient été ou étaient encore dans le même cas, il est clair que la revue secrète qui fut faite chez Roland avant de livrer les pièces à l'inspection des commissaires, fut utile à plusieurs hommes du moment. Il n'en est pas de même de celles qui pouvaient nuire à Lafayette et à ses amis. Je sais bien qu'on pourrait demander aussi où sont les pièces de la correspondance secrète du comité autrichien et de celle de Mirabeau. — Quand à celle-ci, sa liaison à cette époque étant avec Condorcet, qui au 10 août était intimement lié avec Roland, l'explication serait facile. Mais on sait que beaucoup de correspondans secrets de la cour exigeaient le renvoi immédiat de leurs lettres et Mémoires. Lafayette n'a jamais redemandé à la cour ni à qui que ce soit une seule ligne qu'il leur ait écrite; il en résulte que ce qu'on a publié de sa correspondance avec le roi est ce qui pouvait lui faire le plus de tort. On verra ce qu'ont produit ces trois années de rapports extraordinaires, et à quelques égards assez intimes, entre Louis XVI et le commandant de la garde nationale.

MÉMOIRE ADRESSÉ AU ROI,

ET IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE (1).

(N° 359, armoire de fer.)

Quelque difficiles que soient nos circonstances, il faut et l'on doit en triompher; mais nous n'avons ni temps à perdre ni moyens à négliger. L'établissement d'une constitution libre, où tout intérêt cède à l'intérêt du peuple, est la seule chance de salut pour la nation et pour le roi, comme le seul système auquel je puisse concourir; il n'est plus possible au roi de balancer entre les partis; d'un côté sont les débris d'une aristocratie impuissante, recevant toujours et ne rendant jamais; de l'autre la nation entière qui fait sa gloire, son bonheur et sa puissance. La nécessité, d'accord avec le cœur du roi, doit le décider; dès lors il convient d'abandonner toute idée ancienne,

(1) Le roi avait demandé à Lafayette une note particulière de ce qu'il croyait, pour son compte, devoir être fait par l'Assemblée et le conseil du roi pour faire marcher la révolution, en conservant au roi le plus d'autorité qui pût s'allier avec l'intérêt national. On voit que cette note fut écrite quelque temps après l'arrivée du roi à Paris; car il y est question de la formation des municipalités, de ce que Lafayette appelle, pour être entendu, *Assemblées provinciales*, et il observe qu'il faut les *nouvelles divisions*, dont l'assemblée nationale était alors occupée. Il paraît qu'en parlant de couronner l'ordre judiciaire par un tribunal suprême tel que celui de cassation, Lafayette n'abandonna pas tout-à-fait ses espérances pour l'idée d'un sénat électif, c'est-à-dire d'un conseil des anciens, tel que la nécessité l'a fait établir en Amérique et en France, au bout de quelques années d'épreuves de la chambre unique, et c'est à cela que s'applique sa phrase sur les changemens qui seront reconnus être nécessaires; mais l'on trouve, dans ce document incomplet par sa nature, que le vœu de Lafayette était que l'acte constitutionnel fût achevé à l'époque de la grande fédération de 1790, dont l'objet et l'effet auraient été alors bien plus importans; et la conclusion de sa note confidentielle est conforme à sa déclaration publique, qu'aussitôt que la constitution serait terminée et que le corps constituant serait remplacé par le corps législatif, il rentrerait dans le nombre des simples citoyens. (*Note du général Lafayette.*)

tout plan de retour, et de rallier franchement toutes les volontés autour de l'étendard national.

Il faut que le roi s'offense d'un propos contre la liberté, d'un doute sur la constitution et que ses courtisans mêmes sachent que, dans un pays libre, son rôle est d'être l'homme du peuple.

Le conseil du roi doit être uni par un pacte entre ses membres, et d'après cette solidarité, nécessaire à leur sûreté comme à leur influence, toute démarche doit être examinée et convenue dans un comité; les ministres, loin de déjouer l'assemblée nationale et d'établir entre eux et elle une rivalité polémique, une tendance vers l'appel à la nation, sont, en conscience, obligés de la servir, et par leur devoir comme pour leur salut forcés de la respecter, sans cependant perdre une certaine dignité, et sans s'isoler de ses délibérations.

Quant à l'assemblée, elle doit s'entendre avec le gouvernement pour le bien commun, s'apercevoir de ce que les amours-propres, les partis et le bel esprit lui ont fait perdre de réputation et de temps, sans oublier que les bons citoyens ne laisseront pas s'établir ici un long-parlement. Elle doit remplir avec zèle toutes les fonctions d'assemblée constituante, et réserver les actes de pure législation à une législature ordinaire et mieux composée.

Je propose donc :

1° Que la cour quitte toute apparence de contrainte et de mécontentement; que les dispositions militaires, les changemens diplomatiques, les détails intérieurs du palais, les informations sur les complots et quelques punitions exemplaires, que tout enfin ôte tout pouvoir et toute espérance aux ennemis de la liberté et de la régénération, ainsi qu'à la faction orléanaise qu'il faut surveiller avec soin et poursuivre avec la dernière rigueur.

2° Qu'il se tienne, deux fois la semaine au moins, un comité des principaux ministres, où l'on cherche à perfectionner la révolution, à faire respecter les lois, à nous garantir au dedans et au dehors, à rendre au pouvoir exécutif de l'ensemble et de l'énergie; à suivre enfin un système de conduite à la fois ner-

vœux et populaire. Les autres ministres, ou toute autre personne utile, y assisteront occasionellement, et sa première occupation sera l'établissement d'un bureau de subsistance pour tout le royaume; les points arrêtés dans ce comité seraient écrits, soit pour le conseil, soit pour chaque département.

3° Qu'il se forme un conseil de membres influens dans l'assemblée nationale qui en accélère et en règle la marche. Les travaux de l'assemblée me semblent devoir être la formation des municipalités et assemblées provinciales, qui mettent les corps administratifs sous la direction du gouvernement et leur donnent une activité immédiate, de manière que la France soit assemblée d'après les nouvelles divisions du 14 décembre (1);

Les mesures provisoires à prendre pour le rétablissement du calme et le soutien provisoire des finances;

La disposition des biens ecclésiastiques, et la discipline du clergé;

La fixation des principes sur les forces armées de tous genres: toute force armée, dans le royaume, quoique différemment employée, ne devrait être en activité que sous la direction du roi;

La définition du pouvoir exécutif, qui assure au roi l'autorité nécessaire, et nommément la liberté des négociations politiques;

La fixation d'une liste civile convenable, et l'appropriation momentanée des fonds aux autres départemens;

La formation de l'ordre judiciaire, et *la création d'un tribunal suprême ou d'un sénat électif;*

L'énonciation des premiers principes de commerce, et les bases d'un plan d'éducation;

Les réglemens de finances qui, après avoir déterminé quelques principes, donneront au royaume des moyens efficaces d'attendre une première législature et même de soutenir une guerre.

(1) Le 14 décembre on avait fait lecture à l'assemblée de 60 articles relatifs aux municipalités. Ce mémoire du général Lafayette doit avoir été écrit peu de jours après. Les discussions législatives sur la nouvelle division du royaume dans ses rapports avec l'exercice du pouvoir administratif, se prolongèrent jusqu'au 26 février 1790.

Enfin il convient de rassembler tous les décrets du pouvoir constitutionnel dans un corps général de constitution dont la rédaction facilitera les changemens qui seront reconnus nécessaires.

La proclamation de cette constitution serait le dernier acte de l'assemblée nationale. Elle aurait déjà été reçue dans les assemblées administratives, et cette grande époque serait celle d'un oubli général pour toutes les dissensions et tous les partis, ainsi que du retour de tous les absens. Le roi après avoir juré cette constitution convoquerait pour le mois d'août ou de septembre une législature nouvelle. C'est alors au plus tard que le roi doit renforcer son conseil, remplir les premières places de l'administration des citoyens qui par leurs talens et leur patriotisme auraient le plus contribué au succès du plan qui vient d'être tracé, et Sa Majesté peut se faire d'avance un tableau de ceux qu'elle y croit les plus propres.

Je le dis avec d'autant plus de liberté qu'en même temps que le choix du peuple et la confiance publique me donnent à présent le seul pouvoir que je veuille, celui d'être utile, il importe à ma délicatesse et à ma réputation que la fin de la révolution soit marquée par mon abandon complet de toute existence politique.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Paris, 12 janvier 1790.

MON CHER GÉNÉRAL,

Je ne puis laisser partir ce paquebot sans une ligne de votre filial ami, qui bien qu'il se repose sur M. Short pour vous donner des nouvelles, a besoin de vous exprimer les dévoués et respectueux sentimens que des circonstances extraordinaires rendent

encore plus vifs. Combien souvent, mon bien-aimé général, ai-je regretté vos sages conseils et votre amical appui! Nous avons avancé dans la carrière de la révolution sans que le vaisseau de l'État se soit brisé contre les écueils de l'aristocratie et des factions. Au milieu des efforts toujours renaissans des partisans du passé et des ambitieux, nous marchons vers une conclusion tolérable. A présent que ce qui existait a été détruit, un nouvel édifice politique se construit; sans être parfait, il est suffisant pour assurer la liberté. Ainsi préparée, la nation sera en état d'élire, dans deux ans, une convention qui pourra corriger les défauts de la constitution. Je n'entrerai pas dans les détails que je vous ai déjà donnés. *Common sense* (1) écrit pour vous, une brochure où vous verrez une partie de mes aventures. Le résultat sera, j'espère, heureux pour ma patrie et pour l'humanité. On aperçoit des germes de liberté dans les autres parties de l'Europe; j'encouragerai leur développement par tous les moyens en mon pouvoir.

Adieu, mon cher général; offrez mes tendres hommages à madame Washington; rappelez-moi au souvenir d'Hamilton, Harrison, Knox et tous nos amis.

Je voudrais que MM. Jay, John Adams, Wodsworth et le docteur Franklin pussent juger la différence qui existe entre la France d'aujourd'hui, sa capitale, et ce qu'ils ont connu.

(1) Thomas Payne, auteur du pamphlet intitulé : *le Sens commun.*

A M. DE BOUILLÉ.

Paris, ce 9 février 1790.

Pardonnez, mon cher cousin, à mon inexactitude, mais ne doutez pas du plaisir que j'ai eu en apprenant que vous approuviez ma conduite. Nous avons été divisés de principes et de sentimens pendant la révolution; mais aujourd'hui, nous devons tous nous rallier autour du roi, pour l'affermissement d'une constitution que vous aimez moins que moi, qui peut avoir quelques défauts, mais qui assure la liberté publique, et qui est trop avancée dans l'esprit des Français pour que ses ennemis pussent l'attaquer sans dissoudre la monarchie. Lorsqu'on en est à ce point, tous les honnêtes gens ne forment plus qu'un parti, dont le roi s'est déclaré le chef, et qui, déconcertant à la fois les anciens regrets et les espérances factieuses, doit resserrer les liens de l'ordre public, et ramener partout l'union et le calme pour nous faire mieux jouir de la liberté. Le cœur du roi doit se reposer délicieusement sur le bien qu'il a fait, et particulièrement sur les maux qu'il a évités, et dans lesquels un monarque ambitieux ou insensible aurait pu plonger la France. Donnons-lui la récompense de ses vertus, en nous unissant tous pour ramener la tranquillité. Celle de Metz a été troublée par quelques discussions, dont on voulait retarder les travaux de l'assemblée nationale. Il vaut bien mieux n'en pas parler, et je vous conjure d'arranger cette affaire à la satisfaction générale. Il vous est si facile de contenter

les citoyens de Metz, de communiquer aux officiers ces dispositions, que vous pourriez donner l'exemple de cette réunion cordiale sans indiscipline, tandis qu'ailleurs, on n'a souvent obtenu l'une qu'aux dépens de l'autre. Vous sentirez aussi que la meilleure manière d'assurer au roi l'autorité constitutionnelle dont nous avons besoin, est de satisfaire les amis de la liberté sur la parfaite concordance de tous les agens du pouvoir exécutif avec les principes du roi. J'ai appris que vous aviez eu l'idée de quitter votre patrie, comme si vos talens ne lui appartenaient pas, comme si même quelques torts particuliers auraient pu vous donner le droit de nous voler les batailles que vous gagnerez pour nous, et dans lesquelles, j'espère que vous me permettrez de combattre sous vos ordres. Je me flatte, mon cher cousin, que mon caractère vous est assez connu pour qu'il soit inutile de dire que la révolution me reposera justement à la même place où elle m'a pris. Quelque extraordinaires que soient mes aventures, il le serait encore plus à mes yeux d'en profiter, et j'aime à prendre cet engagement à l'époque où il ne peut plus avoir l'air d'un marché. Je souhaite bien, mon cher cousin, que vous saisissiez les occasions d'en prendre avec la constitution. Il est impossible que vos talens n'excitent pas la jalousie, que vos anciennes idées ne fournissent, soit des occasions, soit des prétextes à l'inquiétude; il est peut-être utile à la chose publique de vous manifester bien clairement sur ce point; la démarche du roi est une occasion. Je voudrais que, lorsqu'on dit : M. de Bouillé a les plus grands talens et la confiance des troupes, personne n'ajoutât : il

est l'ennemi de nos principes. Pardonnez ma franchise, mon cher cousin, je ne fais que vous répéter ce qu'on m'a dit vingt fois depuis trois jours, et j'ai besoin de ne plus entendre ce reproche contre vous.

Bonjour, mon cher cousin, agréez mon tendre attachement.

Ce 16 février.

Je n'ajouterai qu'un mot, mon cher cousin, à la lettre que je vous ai écrite. La garde nationale m'a prié de demander la permission au roi pour que M. Duteil, nommé par elle son commandant, pût concilier cette place avec celle de lieutenant-colonel d'artillerie. Il m'a paru que c'était un moyen de plus de tout concilier, et je vous envoie ma réponse à la garde nationale où je lui annonce que le roi trouve bon que M. Duteil exerce la place de commandant de la garde nationale. Je vous conjure de saisir cette occasion pour consolider le racommodement dont les dernières lettres nous flattent.

Bonjour, mon cher cousin.

..... 19 février 1790.

J'ai été impatienté ce matin du retard du décret, et touché ce soir de la mort courageuse de cet homme qui est bien coupable (1). La fureur publique m'a fait mal aussi; je serais malheureux si je n'avais pas écrit

(1) M. de Favras.

cette lettre (1). La mort de M. de Favras me paraît cependant juste. J'ai parlé ce matin un peu vivement. Après l'assemblée, on m'a proposé de m'entendre avec M. de Mirabeau. J'ai dit : « Je ne l'aime, ni ne l'estime, ni ne le crains. Je ne vois pas pourquoi je chercherais à m'entendre avec lui. » Je parle demain après lui et Duport. La loi (2) est assez médiocre; mais elle suffira à l'établissement de l'ordre nouveau, moyennant quelques changemens qu'on y fait. Le parti aristocratique n'en veut pas non plus. Mais M. de Saint-Priest croit qu'avec ce décret on peut aller. Adieu, à demain. J'ai bien besoin d'être adouci par votre amitié; car je suis ennuyé des hommes presque autant que madame de Tessé.

AU ROI.

Paris, 20 février 1790 (3).

SIRE,

Je mets aux pieds de Votre Majesté la reconnaissance d'un cœur pur et sensible qui sait apprécier ses bontés et répondre à sa confiance. Croyons, Sire, que vos intentions bienveillantes seront remplies. Quand le peuple et le roi font cause commune, qui pourrait prévaloir contre eux? Je jure du moins à

(1) La lettre écrite au Châtelet relativement à l'un des dénonciateurs de Favras. Voyez la page 393 de ce volume.

(2) La loi martiale.

(3) Cette lettre se trouve sous le n° 358, parmi les pièces de l'armoire de fer.

Votre Majesté que, si mon espoir était trompé, la dernière goutte de mon sang lui attesterait ma fidélité (1).

Je suis avec respect, Sire, etc.

Je serai privé aujourd'hui du bonheur de vous voir. Toute mon après-dînée a été employée à parler et nommément pour M. d'Albert (2) dont l'affaire aurait mal tourné si je ne m'en étais mêlé; mais j'espère avoir beaucoup adouci les esprits. J'ai à travailler et je reste dans l'espoir qu'en allant souper ou en rentrant chez vous, vous me ferez, à la porte, une petite visite. Le club des prétendus impartiaux s'établit sous des auspices qui ne sentent pas l'impartialité. M. Malouet, le fondateur, après avoir traduit à sa société une conversation particulière que nous avions eue chez moi, a fait mettre dans le *Mercure* nos rendez-vous de l'hôtel de La Rochefoucauld, et toutes ses démarches ont tendu à nous compromettre. M. le duc de ***, autre fondateur, est aristocrate au point que son valet de chambre ne voulait plus le servir. J'ai entendu dire au chevalier de Boufflers que

(1) Je ne me rappelle plus l'occasion de cette lettre; si c'était le 6 ou le 10; je croirais que c'est un remerciement de sa détermination à la démarche du 4 février, jour où le roi accepta solennellement, devant l'Assemblée constituante, tous les décrets qui servaient de base à la nouvelle constitution. (*Note du général Lafayette.*)

(2) M. Albert de Rioms, chef d'escadre; voyez la page 399 de ce volume. — La fondation du *Club des Impartiaux* est de février 1790; cette lettre est du mois de mars.

si la liberté et le roi levaient étendard, il fallait être du côté royaliste, et depuis il n'a parlé qu'avec aigreur des opinions populaires. Virieu traite de rebelles les gardes nationales du Dauphiné et du Vivarais, etc. Je ne veux aucun mal à ce club. Celui des jacobins n'a point de gardes, et tout le monde peut s'assembler tranquillement; mais ce parti, soi-disant impartial, ne sera que plat, et si les ministres s'y attachent, ils perdent l'autorité royale parce qu'ils lient son sort à tous les abus que les autres veulent conserver et à tous les amours-propres qu'ils veulent satisfaire. Adieu, j'irai demain vous voir et serai bien heureux.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Paris, 17 mars 1790.

Mon cher Général,

J'apprends avec beaucoup de peine que vous n'avez reçu aucune de mes lettres. J'espère pourtant que vous ne m'avez pas soupçonné de négligence. Il est difficile, au milieu de nos troubles, d'être instruit à temps des bonnes occasions; mais, cette fois, c'est à M. Cayne, qui part pour Londres, que je confie le soin de vous faire parvenir mes nouvelles.

Notre révolution poursuit sa marche aussi heureusement que possible chez une nation qui, recevant à la fois toutes ses libertés, est encore sujette à les confondre avec la licence. L'assemblée a plus de haine

contre l'ancien système que d'expérience pour organiser le nouveau gouvernement constitutionnel; les ministres regrettent leur ancien pouvoir et n'osent se servir de celui qu'ils ont; enfin, comme tout ce qui existait a été détruit et remplacé par des institutions fort incomplètes, il y a ample matière aux critiques et aux calomnies. Ajoutez que nous sommes attaqués par deux sortes d'ennemis : les aristocrates qui aspirent à une contre-révolution et les factieux qui veulent anéantir toute autorité, peut-être même attenter à la vie des membres de la branche régnante. Ces deux partis fomentent tous les troubles.

Après avoir avoué tout cela, mon cher général, je vous dirai avec la même franchise que nous avons fait une admirable et presque incroyable destruction de tous les abus, de tous les préjugés; que tout ce qui n'était pas utile au peuple, tout ce qui ne venait pas de lui, a été retranché; qu'en considérant la situation topographique, morale et politique de la France, nous avons opéré plus de changemens en dix mois que les patriotes les plus présomptueux ne pouvaient en espérer, et que les rapports sur notre anarchie, sur nos troubles intérieurs, sont fort exagérés. Après tout, cette révolution, où l'on trouve seulement à désirer (comme un moment en Amérique) un peu plus d'énergie dans le gouvernement, propagera, affermira la liberté, la fera fleurir dans le monde entier, et nous pourrons attendre tranquillement pendant quelques années, jusqu'à ce qu'une convention corrige des défauts que ne peuvent apercevoir dès à présent des hommes à peine échappés au joug de l'aristocratie et du despotisme.

Vous savez que l'assemblée a ajourné toute discussion sur les Indes occidentales, laissant toutes choses dans l'état actuel. Les ports restent ainsi ouverts au commerce américain. Il était impossible dans les circonstances présentes de prendre une résolution définitive. La législature prochaine formera sa décision d'après les demandes des colonies qui ont été invitées à en présenter, et particulièrement sur les subsistances.

Permettez-moi, mon cher général, de vous offrir un tableau représentant la Bastille telle qu'elle était quelques jours après que j'eusse donné l'ordre de la démolir. Je vous fais aussi hommage de la principale clé de cette forteresse du despotisme. C'est un tribut que je vous dois, comme fils à mon père adoptif, comme aide-de-camp à mon général, comme missionnaire de la liberté à son patriarche.

Adieu, mon bien-aimé général, offrez mes tendres respects à madame Washington, parlez de moi affectueusement à George, Hamilton, Knox, Harrison, Humphrey, tous nos amis. — Je suis avec tendresse et respect.

Votre affectionné et filial ami.

MÉMOIRE ADRESSÉ AU ROI PAR LE GÉNÉRAL LAFAYETTE.

14 avril 1790 (1).

SIRE,

Votre Majesté a daigné m'assurer de sa confiance et de sa disposition à suivre mes conseils, et dernièrement elle m'a demandé mes idées sur la prérogative royale.

Il m'est doux, Sire, en combattant à la fois deux factions acharnées contre moi, d'un côté les ennemis de la liberté, de la constitution et tous ceux qui regrettent les préjugés ou profitaient des abus ; de l'autre, les ennemis de l'unité monarchique et de la branche régnante; tous ceux qui par des vues criminelles et exagérées fomentent le désordre; il m'est doux, dis-je, dans cette double et dangereuse lutte, de penser que l'intérêt du peuple et du roi n'est qu'un, que leurs engagemens mutuels sont sacrés et qu'alors tous mes devoirs et tous mes sentimens sont réunis.

Je supplie le roi de relire le mémoire que je lui présentai

(1) Au bas de ce Mémoire est écrit de la main du roi : « J'ai lu avec « attention le Mémoire de M. de Lafayette ; j'en adopte les principes « et les bases; et quoiqu'il y ait du vague sur plusieurs applications de « ces principes, je crois pouvoir être pleinement rassuré à cet égard « par la loyauté de son caractère et son attachement à ma personne.

« Je promets donc à M. de Lafayette la confiance la plus entière sur « tous les objets qui peuvent regarder l'établissement de la constitution, « mon autorité légitime telle qu'elle est énoncée dans le Mémoire et le « retour de la tranquillité publique. »

Signé LOUIS.

Lorsque le roi eut écrit ces mots sur le Mémoire resté dans ses mains, il me remit le duplicata de son engagement signé de lui. Je le rendis avec respect en lui disant que sa parole suffisait. (*Note du général Lafayette.*)

dans les premiers temps de son séjour à Paris; mes principes, mes opinions, mes conseils seront les mêmes.

Je crois, Sire, que la constitution, dégagée des lois ordinaires, offre les objets suivans :

DÉCLARATION DES DROITS.

Elle doit se borner à une énonciation de principes; celui des *conventions nationales* est le seul moyen de corriger les abus sans que chaque législature puisse risquer un bouleversement.

POUVOIR LÉGISLATIF.

Sous l'ancien régime, Sire, un ministre portait en conseil une loi faite dans les bureaux; cette loi livrée aux parlemens, aux pays d'États, compromettait le nom du roi avant même que les besoins ou le vœu public lui fussent connus. Aujourd'hui le décret discuté près de lui par les députés de tous les cantons viendra se soumettre à son *veto* ou à sa sanction; s'il accepte il en relève le fruit, sans répondre des inconvéniens; s'il refuse il a pour lui les adversaires de la loi projetée, et la nation à laquelle il s'en réfère, sans désespérer ceux qui la soutenaient; le *veto* suspensif est aussi efficace que le *veto* anglais et s'emploie sans danger.

Quant aux impôts, c'est la proportion des subsides aux besoins, le maniement fidèle des deniers, l'extinction des abus qui intéresse le roi; il n'aura plus l'embarras des résistances, ni l'odieux des taxes nouvelles; chargé de l'emploi de tous les fonds, il ne peut d'ailleurs que préférer la fixation d'une somme pour la durée de son règne, qui suffise à l'éclat du trône et à toutes ses dépenses, sans avoir aucun rapport avec ses ministres ou le trésor public.

Il faut, Sire, que les ministres puissent être de l'assemblée législative et qu'on multiplie les conditions qui ne permettront à la loi de se former qu'avec une sage lenteur.

ORDRE JUDICIAIRE.

Chaque cour, soi-disant souveraine, consentait la loi et l'interprétait à son gré. L'hérédité des offices avait annulé la nomination. Les gens du roi concluaient en son nom contre ses

vœu, la nation soutenait l'opposition parlementaire; en un mot la magistrature était indépendante du roi qui dépendait d'elle.

Aujourd'hui la procédure, tout au moins celle criminelle, sera sous la sauve-garde des jurés; les tribunaux, au lieu d'être les ennemis nés de l'autorité royale, en deviennent les gardiens, parce qu'elle est déterminée par la loi dont l'application sera leur fonction unique. Et comment les droits de la couronne ne seraient-ils pas défendus par la loi, lorsqu'elle doit assurer à chaque individu une protection efficace contre les entreprises de toutes les puissances et de toutes les coalitions quelconques? Le roi restera le chef suprême de la justice avec le droit de faire grâce, excepté certains cas prévus de tout temps.

ADMINISTRATION.

La nouvelle division du royaume assure l'unité monarchique, et brise les prétentions des provinces; tous les corps administratifs sont subordonnés au roi. Les arrêtés de ces corps, surtout objet relatif à l'administration générale, ne pourront être exécutés qu'avec son approbation, ce qui rend les rapports avec les administrations de départemens et de districts, les mêmes qu'avec celles établies par MM. Necker et Brienne.

Quel que soit le régime de police intérieure, il suffit au roi que tout commandement légal de sa part soit obéi; qu'on punisse la résistance; que lui et ses subordonnés puissent maintenir le bon ordre dont il est spécialement chargé par la constitution, et tous les citoyens sont intéressés à lui en assurer les moyens.

On doit observer qu'en Angleterre une grande partie des actes d'administration exige un concours du corps législatif, au lieu qu'en France l'exercice détaillé de ces mêmes actes en est indépendant.

ARMÉE ET MARINE.

J'aurais souhaité dans les décrets sur l'armée quelques modifications. Quant à la question sur le droit de destitution,

elle n'est pas nouvelle ; les cahiers de la noblesse sont unanimes et tranchans sur ce point.

Les précautions de la liberté sont à peu près les mêmes qu'en Angleterre ; et l'organisation, le commandement et les mouvemens pour la défense de l'État, appartiennent absolument au pouvoir exécutif. Peu importe au roi que la police intérieure soit faite par des troupes réglées ou par des maréchaussées ou gardes nationales et que les troupes soient appelées par un officier civil ou militaire ; mais il faut que toutes les forces de terre ou de mer soient sous ses ordres, et lui obéissent avec cette discipline que les intrigues des généraux et des ministres, les prétentions des colonels et tous les priviléges militaires n'avaient jamais permis.

GARDES NATIONALES.

Tous les citoyens en état de porter les armes doivent être enrôlés ; il serait absurde que la nation entière fut soumise à la discipline militaire ; mais ce qu'il sera nécessaire de rassembler d'hommes armés dans l'intérieur d'un département doit être sous l'inspection des corps administratifs, lesquels sont subordonnés au roi, et il ne sera pas permis au même citoyen de réunir plusieurs de ces commandemens.

Il ne peut y avoir de commandement plus considérable qu'avec l'intervention du corps législatif pour renforcer ou former des armées commandées par le roi, et la nation armée doit toujours avoir le roi pour chef suprême.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Quelques décrets sur cet objet, peuvent offrir au roi les plus grands moyens de développer les talens, de se rendre cher aux peuples, et de faire fleurir le royaume.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Quel que soit en principe le droit d'une assemblée représentative sur les questions de paix et de guerre, je pense que notre position géographique et l'état actuel de l'Europe la force à s'en remettre au conseil du roi. Je sais que mon opinion à cet égard sera combattue, mais il convient que l'assemblée se

borne à quelques conditions sur l'enregistrement des traités, les réglemens commerciaux, les augmentations ou cessions de territoire, droits que réclamaient même les parlemens ; et mon avis d'ailleurs, est que le roi ait toute la liberté des négociations politiques.

C'est ainsi, Sire, que des diverses parties de la constitution peut se former un chapitre des fonctions et prérogatives royales dont voici le résultat.

1° Le gouvernement français est monarchique.

2° Le trône est indivisible.

3° La couronne est héréditaire dans la branche régnante de mâle en mâle.

4° Le roi est chef de la nation ; sa personne est inviolable et sacrée ; un attentat contre lui est un crime de lèse-nation. Tout ce que la nation gagne en prospérité et en puissance, ajoute à la grandeur du chef.

5° Le roi participe à la puissance législative ; il accepte ou refuse ; le refus suspend pour trois législatures. La loi est scellée par lui, publiée en son nom, adressée par ses ordres aux corps administratifs et aux tribunaux.

6° Le pouvoir exécutif suprême réside dans la main du roi ; il en choisit les ministres et leurs agens.

7° Le roi est chef de la justice ; elle se rend en son nom ; il inspecte les tribunaux pour le maintien de la constitution, des lois et de la discipline judiciaire.

8° Le roi est dispensateur du trésor destiné au service de l'administration générale, dont il ordonne et règle les dépenses conformément aux dispositions établies par la loi.

9° Le roi est dépositaire de la force publique pour la défense de l'État ; et dispose en conséquence des troupes, des fortifications et des magasins.

10° Le roi est conservateur des intérêts du royaume au dehors. C'est à lui que sont confiées les négociations politiques et le choix de tous les agens des affaires étrangères.

11° Le roi est le chef de l'administration générale de l'intérieur du royaume. Les corps administratifs sont sous son inspection et son autorité ; il agit par eux sur les gardes natio-

nales dans les cas où celles-ci sont en activité. Tout acte nouveau d'administration doit être autorisé par lui. Il dirige toutes les branches de l'instruction publique, conformément aux principes établis par la loi.

12° Le roi est la source des grâces et des honneurs; il accorde des lettres de grâce, distribue les récompenses, les décorations, les avancemens extraordinaires; toutes les existences héréditaires qui ne dépendent ni de la nation, ni de lui, sont abolies.

Il me semble, Sire, que, dans cette situation, un roi des Français, puissant au dehors de toute la force nationale, investi au dedans de tous les moyens de faire le bien et d'arrêter le mal, tranquille et libre dans ses jouissances personnelles, doit, lorsqu'il est aussi vertueux que Votre Majesté, ne pas regretter cette opulence de pouvoir qu'on exerçait arbitrairement sous son nom et que la nation ne cessait de lui envier et de lui contester.

Mais qui lui dira cette vérité? Seraient-ce des ministres ou des commis que la responsabilité effraie, qui se faisaient un royaume de chaque département et dont les opérations étaient souvent un mystère pour la nation et pour le roi? Seraient-ce des courtisans et domestiques du roi pour qui les déprédations étaient devenues tellement patrimoniales, qu'ils se croyaient dispensés de la reconnaissance? Seraient-ce des magistrats qui possédaient héréditairement le droit de nous juger?

Seraient-ce des financiers qui s'enrichissaient aux dépens du trésor public?

Seraient-ce toutes ces familles qui, par leur noblesse, avaient une existence indépendante du roi, et qui s'étaient tellement partagé les places, les pensions et l'armée, qu'il n'était plus au pouvoir du monarque d'accorder une préférence volontaire?

Non, Sire, et voilà les personnes dont vous et la reine êtes entourés, qui cherchent à confondre la situation de Votre Majesté avec la leur, et qui voilent leurs préjugés ou leur intérêt d'une fausse pitié pour le peuple, c'est-à-dire, pour la nation dont la révolution assure les droits et le bonheur.

Quant à moi, Sire, après avoir énoncé mes principes, je dois ajouter que je ne conçois pour le roi qu'un moyen de salut.

Je l'ai dit d'avance à Votre Majesté, elle ne risquait avant le 4 février que sa personne et son trône; aujourd'hui elle est liée par l'honneur.

Mais dans cette marche nécessaire, il existe deux écueils; d'un côté les efforts des mécontens, dont le succès aurait soumis le roi au joug pesant de l'aristocratie, mais qui à présent ne produiraient que des massacres; et lors même que cette division d'opinion commencerait dans un coin de l'empire, la victoire plus ou moins sanglante, resterait au parti irrésistible du peuple, et tout au plus quelque portion de la France serait-elle démembrée pour augmenter les puissances voisines. Voilà tout ce qu'obtiendrait l'opposition, même avec une guerre étrangère.

De l'autre côté, je vois la faction orléanaise grossie de tous les ennemis personnels du roi et de la reine, et de tous ceux qui voudraient établir en France une confédération de républiques. Ce parti réunit beaucoup de gens inconsidérés qu'on aveugle et qu'on entraîne, et des trésors étrangers sont consacrés à le fortifier.

L'union du peuple et du roi désespère les uns, parce que, n'ayant plus par eux-mêmes aucune chance quelconque, ils voudraient que le roi courût avec eux, celle d'un contre mille; les autres, parce qu'en séparant la liberté du roi, ils enlèveraient à Votre Majesté le secours de tous les bons citoyens.

Je dois dire au roi que les circonstances sont trop difficiles, trop dangereuses, trop instantes pour que le salut de la chose publique et le sien puisse être assuré par des demi-partis et des demi-confiances.

Votre Majesté connaît mes principes : si elle trouve ailleurs des vues, un caractère, des moyens qui lui conviennent mieux, elle doit y placer un entier abandon. Si c'est à moi qu'elle s'en rapporte, ce doit être sans réserve, et en même temps que je lui promets tous mes efforts pour assurer les bases que je viens d'établir, j'ai besoin, pour allier les intérêts de la liberté de la nation et du roi, de trouver en elle une confiance de tous les instans.

Avec une telle disposition, Sire, j'ai lieu de croire au succès;

du moins n'aurais-je pas à penser qu'un autre en eût obtenu plus que moi; et ce précieux dépôt de la confiance de Votre Majesté, je le lui remettrai avec autant de reconnaissance que de respect, le jour où la constitution étant achevée, la législature nouvelle, l'ordre judiciaire, un ministère respectable étant établis, il me sera permis d'exécuter le projet que j'ai annoncé depuis long-temps à Votre Majesté et dernièrement à l'assemblée.

Si au contraire je n'obtiens pas cette confiance, si honorable et en même temps si nécessaire, je ne dis pas que je quitterai mon poste; mais je dois déclarer à Votre Majesté que mon zèle sera sans cesse gêné par des obstacles et des considérations de tout genre.

Je supplie le roi de reconnaître dans ce mémoire la franchise d'un homme qui n'éprouve jamais un sentiment qu'il fût embarrassé d'avouer, et qui joint à une constance inébranlable dans ses principes, à un amour ardent pour sa patrie, les sentimens du plus pur attachement pour Votre Majesté.

Ce vendredi.....

Je n'ai rien de bien satisfaisant à vous mander. La reine recule nos conversations; elle se flatte de chimères et par conséquent son époux qu'elle tourne à son gré. Il se répand un bruit très fondé de propositions faites par M. de Laqueuille, à la députation de Bordeaux, de recevoir la famille royale. Il existe dans leurs mains une lettre originale de Laqueuille, la veille de cette proposition, qui dit que la reine sera charmée de les voir. C'est M. de Latour-du-Pin qui a présenté Paoli; le bonheur m'a fait arriver à temps pour empêcher qu'on ne lui dît des bêtises (1). Les

(1) Le 22 avril, le général Paoli fut reçu par l'assemblée constituante

projets de Maillebois, cette affaire de Bordeaux et jusqu'aux courses légères du fils de M. de La Vauguyon (1), réveillent les cris contre cet ambassadeur sur lequel j'ai reçu d'Espagne les notes les plus fidèles, et dont la maison et les démarches sont mauvaises. Dans cette circonstance, il n'y a que l'abandon entier du roi qui puisse sauver la chose publique sans guerre civile, dont la probabilité est plus grande aujourd'hui, par la raison que les aristocrates conservent quelque espoir, et que les factieux en profitent pour brouiller les cartes. Vous m'avez souvent prêché la déférence pour le roi et la reine; c'était inutile, parce que mon caractère m'y porte depuis leur malheur; mais croyez qu'ils auraient été mieux servis, et la chose publique aussi, par un homme dur. Ce sont de grands enfans qui n'avalent les médecines salutaires que quand on parle de loups-garoux. Ne croyez pas que je sois capable d'un procédé léger pour gouverner; nous nous entendrons toujours sur tout ce que je ferai dans ce département. Adieu, à demain à huit heures. Je suis bien heureux de vos sentimens; mais je sens que d'ici à six mois je dois des excuses à qui a le tourment de m'aimer. Parlez de moi à tous les êtres animés et inanimés qui vous rappellent des jours si doux et que je languis de voir renaître.

avec une députation corse. Tous les journaux du même temps dénonçaient M. de Maillebois comme auteur d'un plan de contre-révolution combiné avec la cour de Turin, par l'entremise de M. Bonne de Savardin. Cette lettre doit être de la fin d'avril 1790.

(1) Le duc de La Vauguyon, ministre plénipotentiaire à Madrid, fut remplacé, en 1790, par M. Bourgoing.

.....

Je ne vous verrai pas aujourd'hui parce que je n'ai qu'une heure pour toutes mes écritures. Vous avez bien raison de me plaindre d'avoir un conseil aussi biscornu que celui du roi. La reine et lui sont obsédés de méfiances et de sentimens aristocrates; les ministres font des jérémiades, se rendent justice les uns aux autres et laisseraient dépérir le pouvoir exécutif le plus robuste; l'assemblée est divisée en douze ou quinze partis. J'ai pour ma quinzaine de Pâques un président orléanais, la brouillerie avec le parti Duport, les prêtres au confessional, les parlementaires dans les districts, la contre-révolution de M. de Maillebois qui échauffe d'autant les têtes (1), un plan de pillage pour la caisse d'escompte, les districts et la commune se mangeant le cœur, le civil et le militaire en querelle, l'armée incertaine de son sort, le combat des plans judiciaires, trente mille ouvriers affamés, M. Necker faisant ses malles (2), le vicomte de Mirabeau et compagnie qui soudoient des libelles aristocrates et qui, m'a dit l'abbé de Montesquiou, se livreraient aux plus incroyables excès, s'ils pouvaient.... Ne suis-je pas joli garçon? Moi qui ai

(1) Ce plan avait pour but, disait-on, d'enlever le roi et la reine et de les conduire à Lyon. M. de Maillebois, dénoncé par un domestique, avait pris la fuite le 22 mars. Il s'ensuivit une procédure au Châtelet.

(2) M. Necker ne partit qu'au mois de septembre. Cette lettre a été écrite dans le mois d'avril 1790.

pris, suivant l'expression de Mirabeau, le rôle de *Cromwell-Grandison*. En attendant j'ai été, suivant vos ordres, à l'église où la reine faisait ses pâques. Elle m'a paru contente de ma politesse. J'ai parlé au roi sur ce plan; ils lui ont persuadé que c'était une belle politique. Je verrai demain Saint-Priest et Montmorin. Bonjour, à demain.

Je n'ai point été aux Jacobins et ne puis pas y aller seul; mais 89 n'étant pas un parti (1), je crois que je dois m'occuper de la constitution et de l'ordre, indépendamment des intrigues de clubs. Je vous verrai ce soir de bonne heure.

DE M. PELLENC, SECRÉTAIRE DE MIRABEAU, AU GÉNÉRAL LAFAYETTE.

Après vous avoir quitté, je me suis rendu immédiatement à l'assemblée. M. de Mirabeau n'y était pas. J'ai fait appeler un député de Marseille; et j'ai appris que le renvoi à mardi venait d'être prononcé de la manière suivante (2). Comme il avait été ques-

(1) Peut-être y a-t-il dans ce passage quelque allusion à la société patriotique fondée le 13 mai par MM. Bailly, le général Lafayette, Mirabeau, Chapelier, Talleyrand, Sièyes, etc., etc.

(2) Le renvoi de la discussion sur les troubles qui avaient éclaté à Marseille à la fin d'avril. (Voyez ci-dessus, la séance du 12 mai.) Le rôle de défenseur de l'ordre qui appartenait au général Lafayette et et celui d'apologiste du peuple de Marseille, que prit Mirabeau, amenèrent entre eux quelques difficultés qui troublèrent le rapprochement qu'avaient commandé les circonstances et qui s'était manifesté dans la discussion sur le droit de paix et de guerre. C'est comme une preuve de ce rapprochement et de ces difficultés que nous avons inséré cette lettre du secrétaire de Mirabeau.

tion de fixer l'ordre du jour, M. d'André a demandé que les députés de Marseille fussent entendus. L'un d'eux a dit à l'assemblée que, Marseille ayant obéi au dernier décret, et les bruits d'une continuation de démolition étant faux, il était moins important qu'on ne pensait d'accélérer le rapport de cette affaire. Cependant l'affaire vient ce soir, après un rapport dont la ville de Nîmes est l'objet. J'ai fait connaître vos intentions à M. de Mirabeau; il vous fera part dans le comité de La Rochefoucauld de son opinion sur l'affaire de Marseille. Mais il ne peut pas consentir à ce que Marseille soit inculpée sous aucun rapport, et il m'en a donné d'assez bonnes raisons. Celle-ci entre autres : qu'il ne faut pas laisser à MM. Lameth et Barnave l'avantage de proposer un décret plus favorable, ce qui augmenterait leur influence dans Marseille. Au reste, vous discuterez cet objet avec M. de Mirabeau.

Je suis avec respect, etc.

M. Ramond me fit part, l'autre jour, que vous aviez à me parler sur le travail projeté relativement au rassemblement des articles constitutionnels. J'aurai l'honneur de me rendre chez vous, lorsque vous voudrez bien m'en indiquer le moment.

M. de Mirabeau ira ce soir au comité de La Rochefoucauld. J'ai oublié de lui dire que je vous avais fait part qu'il devait parler contre M. de Saint-Priest. Je vous prie de le mettre à portée de vous faire connaître lui-même son opinion pour qu'il n'imagine pas que j'aie voulu lui cacher cette circonstance de notre conférence.

A M. DE BOUILLÉ.

20 mai 1790.

Je ne puis vous exprimer, mon cher cousin, avec quel plaisir j'ai reçu votre lettre, et embrassé votre fils. Croyez que, si j'aime avant tout la liberté et les principes de notre constitution, mon second vœu, mon vœu bien ardent, est pour le retour de l'ordre, du calme et pour l'établissement de la force publique. Le malheur veut que dans le parti aristocrate il y ait encore des hommes qui espèrent se retrouver ou se venger dans le trouble; et que dans le parti populaire nous en ayons qui se persuadent que les moyens de la révolution sont ceux qui conviennent à la constitution; peut-être ont-ils des vues factieuses bien plus étendues. Il s'est élevé dernièrement une question sur la paix et la guerre, qui a séparé notre parti d'une manière très marquée, en monarchiques et en républicains; nous avons été les plus forts, mais cette circonstance et bien d'autres nous prouvent que les amis du bien public ne sauraient trop s'unir, et puisque vous n'avez pas de répugnance à épouser notre constitution, servons-la, mon cher cousin, de tout notre pouvoir, en écartant tout ce qui pourrait troubler le bonheur et la tranquillité de nos concitoyens, de quelques côtés que viennent ces tentatives. Ma lettre vous sera remise par M. de Ternant qui est chargé de négociations avec les princes allemands, propriétaires en Alsace; c'est mon intime ami, et vous

pouvez lui parler en confiance sur toutes les affaires publiques. J'attends votre fils ce matin, et c'est avec une bien vive satisfaction que je vois se resserrer les liens de notre amitié.

---

25 mai 1790.

Vous m'écrivez de bien aimables billets, et je jouis plus pour vous que pour moi de l'inviolabilité de ma personne. Nous sommes tranquilles aujourd'hui, grâces à de vigoureuses précautions, et les efforts des méchans se briseront encore une fois contre la phlegmatique barrière que je leur oppose (1). Vous me demandez ce qui s'est passé hier, le voici. Un homme accusé d'avoir volé un sac d'avoine a été saisi par le peuple du côté de Saint-Germain-l'Auxerrois; la garde a voulu le conduire au Châtelet, mais une populace nombreuse, composée, en partie, de vagabonds, grossissait autour de lui. Les quais ont bientôt été engagés. La patrouille de cavalerie, ainsi que les volontaires, ne pouvaient forcer cette foule dans laquelle plusieurs hommes armés de bâtons assommaient le voleur. Je revenais en voiture par le guichet, lorsqu'on m'a averti. Il n'y avait que Romeuf avec moi, et malgré les instantes prières de tous les citoyens, nous avons pénétré aussi loin qu'il a été possible. Nous sommes alors descendus, et, traversant la patrouille, nous nous sommes jetés au milieu de la

(1) Époque de la discussion sur le droit de paix et de guerre.

foule. Un homme a levé sa massue sur Romeuf, qui lui arrachait le cadavre; moi, j'ai enjambé par dessus le mort, j'ai dit à ces hommes qu'ils étaient des assassins, et que, comme je ne pouvais croire que tout ce qui était là était coupable, je les sommais de me les désigner. Quelques gardes nationaux qui suivaient m'en ont montré un que j'ai saisi au collet en leur disant : « Je vais vous montrer que toute fonction est « honorable lorsqu'on exécute la loi. » J'ai tenu mon homme par le col, malgré ses cris, jusqu'au Châtelet. La patrouille des gardes nationales nous pressait et ne voulait pas me laisser seul, mais, en sortant du Châtelet, je leur ai ordonné de s'écarter, et suis monté sur le parapet en me faisant entourer de tout le peuple, et là, bien livré de nouveau à eux, je leur ai fait les reproches les plus sèvères sur leur conduite; je leur ai dit qu'ils étaient la dupe de factieux et de brigands qui voulaient forcer l'assemblée nationale et le roi à quitter Paris et mettre la ville en combustion, mais que toutes les propriétés de la capitale et sa tranquillité étaient sous ma sauve-garde; que j'écraserais tout ce qui oserait troubler l'ordre public; que je serais soutenu; mais que, fussé-je seul, je résisterais au crime, et ferais respecter la loi jusqu'au dernier soupir; que je ne croyais pas qu'il existât des hommes assez hardis pour attenter sur moi. Pendant ce temps une multitude pendait à l'autre bout du quai mon voleur que j'avais laissé, parce que je le croyais mort; Romeuf et moi y avons couru. Les gardes nationales se sont jetées avec nous au milieu du peuple, et nous l'avons sauvé, car il en réchappera. J'ai ensuite recommencé ma mercuriale et ordonné qu'on se sépa-

rât, ce qu'on a fait en criant : « *Vive Lafayette!* »

Voilà ma petite aventure d'hier. C'est la propriété de mes amis que j'ai jouée à croix ou pile, mais s'ils sont propriétaires de ma vie, ils sont solidaires de mes devoirs, et je crois avoir rempli un grand objet.

AU ROI.

26 mai 1790 (1).

Le roi m'a permis de lui proposer les démarches que je croirais utiles à la chose publique et à ses intérêts personnels. Je lui observerai que dans un moment de révolution il n'y a rien d'indifférent, que de petites choses ont souvent de grands effets, et que de courts délais sont quelquefois irréparables.

Le roi sent qu'il n'y a rien à faire que par et pour la liberté et le peuple; son cœur et sa raison lui en font une loi. Tout autre système éloignerait ses serviteurs et moi le premier. Mais pour déjouer les factieux, pour prévenir des complots dont tous les bons citoyens frémissent, le roi ne doit négliger aucun moyen de popularité.

La garde nationale serait infiniment flattée d'être vue du roi. Si dimanche, à son lever, il lui convenait de voir trois divisions au Champ-de-Mars et les trois autres le dimanche suivant, il en résulterait le meilleur effet possible. Le roi verrait chacun de ces deux jours une division de cavalerie.

On a répandu que le roi refuserait des chevaux à

(1) Armoire de fer, nº 355.

tout autre chef de division que M. de Courtomer parce que celui-ci est présenté. Il est bien important que M. de Goursac en donne à celui des chefs de division qui se présentera.

Le roi daignerait-il déterminer l'abolition des preuves pour la présentation à la cour? Ce réglement était blâmé autrefois, il est inconséquent aujourd'hui. Un ordre du roi, à cet égard, rédigé avec soin produirait un effet excellent.

Je supplie le roi de ne pas perdre de vue l'idée d'ordonner lui-même la démolition du Donjon de Vincennes lorsqu'il s'y promènera.

Le roi a déterminé dans son conseil qu'il serait fait une proclamation sur la cocarde nationale. J'ose lui soumettre le projet que j'ai communiqué à M. Necker et à M. le garde-des-sceaux.

Je supplie le roi de pardonner à mon importunité. Je donnerais jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour éloigner de lui les dangers de la faction, comme je l'eusse donnée pour assurer la liberté de mon pays. Mais je suis pressant parce que j'ai à me reprocher envers le roi de n'avoir pas assez insisté sur mes sollicitations. Notre situation est critique; je suis sûr que nous en sortirons si le roi daigne me croire, mais, dans tous les temps, il verra que je ne crains pas de me compromettre, et je le supplie de daigner venir à mon secours sur tous les objets qui l'intéressent en faisant ce qui dépend de lui.

J'ose demander au roi la permission de présenter mes opinions dans cette forme parce que je la crois plus commode au roi, et qu'elle dépose dans le sein de Sa Majesté les conseils qu'elle m'a permis de

donner, en rappelant l'époque à laquelle je les aurais soumis au roi.

DU GÉNÉRAL WASHINGTON AU GÉNÉRAL LAFAYETTE.

New-York, 3 juin 1790.

MON CHER MARQUIS,

Votre excellente lettre du 12 janvier a été reçue, comme le sont toujours vos nouvelles, avec une grande satisfaction; son arrivée a été retardée jusqu'à ce moment. Bien assuré de vos dispositions amicales, et me figurant de quel poids immense d'affaires vous devez être accablé, j'étais seulement troublé par le désir d'apprendre que vous marchiez toujours en avant et que vous poursuiviez heureusement votre grande entreprise. Combien je me suis réjoui de voir les affaires de France prendre un si favorable aspect! Soyez assuré que mes vœux les plus ardens vous accompagnent, et si je ne vous ai pas écrit dernièrement c'est que, n'ayant rien d'important à vous communiquer, je savais que votre temps était employé plus utilement qu'à répondre à des lettres particulières.

Vous avez sûrement entendu parler, de temps en temps, de l'heureuse amélioration de nos affaires. Les principales difficultés que rencontrait le gouvernement semblent en grande partie surmontées. Nos concitoyens paraissent animés d'un bon esprit.

Rhode-Island vient d'accéder à la constitution, et tous les États qui ont formé la première confédération sont à présent réunis sous le gouvernement général. Vermont, nous l'espérons, entrera bientôt aussi dans l'Union. Deux nouveaux États sont placés, dans ce moment, sous la direction immédiate du gouvernement des États-Unis. C'est le général Saint-Clair qui est chargé de l'administration du territoire dernièrement cédé par la Caroline du nord. Notre gouvernement est à présent en activité. Quelques questions épineuses sont restées indécises; on doit espérer de notre législature nationale qu'elles seront réglées avec prudence. Un bon système financier est l'objet qui préoccupe les esprits et excite le plus d'anxiété; mais les produits de notre sol se sont élevés au delà de ce qu'on prévoyait; les récoltes abondantes de l'année dernière, et cependant le haut prix du blé, ont augmenté le revenu public. Ce qui est relatif aux échanges dépend plus de notre volonté; l'importation des denrées européennes a été considérable, et les droits perçus par le trésor se sont accrus en proportion. Notre commerce aux Indes occidentales prospère, et les profits individuels sont si grands que le nombre de ceux qui s'y engagent est toujours croissant; l'esprit d'entreprise est généralement répandu. J'ai l'espoir très fondé que notre commerce avec les îles des Indes occidentales, qui présentement a peu d'importance, en acquerra sous peu davantage. Le peuple de ce pays est fort sensible à la conduite généreuse de votre nation, et je vous assure avec une grande satisfaction, que de ce côté de l'Océan, on a pour tout ce qui l'intéresse les dispositions les plus amicales.

Plusieurs de vos anciens amis font avec moi partie de l'administration. M. Jefferson est à la tête du département de l'État, M. Jay de la justice, Hamilton du trésor et Knox de la guerre. Je me sens appuyé par d'habiles coopérateurs qui sont entre eux dans une parfaite harmonie. Les autres nominations en général ont, je crois, été également approuvées du public. Le pauvre colonel Harrison, qui avait été nommé juge de la cour suprême, est mort dernièrement.

J'étais malade ces jours derniers. Je suis à présent rétabli, sans avoir encore retrouvé mes forces; mes médecins me conseillent plus d'exercice et moins d'application. Pourtant il est essentiel d'accomplir de mon mieux une tâche que la défiance de mes facultés m'a fait entreprendre avec répugnance. Mais la session doit être un peu interrompue dans le cours de cet été, et je compte alors passer quelques momens à Mount-Vernon.

Je suis avec les sentimens de la plus sincère affection, etc.

AU ROI.

5 juin 1790 (1).

J'ai l'honneur d'envoyer au roi la copie du décret relatif à la liste civile; je prendrai la liberté de lui

(1) Dans cette lettre extraite de l'armoire de fer (n° 352), on reconnaitra toujours mon désir d'être utile au roi dans tout ce qui n'était pas contraire à mes idées de liberté et à l'esprit constitutionnel. (*Note du général Lafayette.*)

soumettre demain mes réflexions à cet égard. Il convient, sous tous les rapports, que cette affaire se termine promptement.

Quelques membres du comité militaire font des plans à perte de vue. J'ai causé ce matin avec ceux qui voient comme moi sur cet objet, et ils pensent que, pour calmer le zèle des faiseurs de projets, il faudrait que dès ce soir M. de La Tour-du-Pin écrivît aux comités, qu'il leur demandât une conférence pour lundi afin de causer sur leurs observations.

Cette démarche n'engage point le roi qui pourra prendre un parti au conseil de demain, et elle suspend l'activité de quelques membres du comité dont la séance s'emploierait ce soir à faire des plans, au lieu qu'ils attendront la conversation de lundi, si elle leur est annoncée ce soir vers six heures.

Le désir que j'ai que le comité n'outrepasse pas ses fonctions constitutionnelles, ce qui donnerait un mauvais exemple aux législatures à venir, me fait solliciter pour aujourd'hui cette lettre qui n'engage qu'à une conversation.

AU ROI.

Ce vendredi. . . . (1)

J'ai l'honneur d'envoyer au roi une réponse dont le général Paoli vient de me charger, et que je prends

(1) Cette lettre est du 11 juin. A la séance de ce jour, l'assemblée, sur la proposition de Mirabeau, décréta qu'elle porterait pendant trois jours le deuil de Franklin.

la liberté de joindre aux notes que le roi a daigné me demander sur les idées que je pourrais avoir.

Je mettrai demain à l'ordre, si le roi le trouve bon, la revue qu'il compte passer de dimanche en huit.

M. de Mirabeau a fait aujourd'hui la motion, et l'assemblée a passé le décret que je joins ici. On a réfléchi depuis, qu'un deuil de cour était indiqué pour samedi. Je suis sûr que le roi ferait un grand plaisir à l'assemblée si son ministre mandait au président :

Que le roi, apprenant avec satisfaction l'hommage rendu par l'assemblée à la Mémoire de M. Franklin, et ne voulant pas qu'il soit confondu avec le deuil de cour indiqué samedi, a *suspendu*, pour les lundi, mardi et mercredi, ou ce qui vaudrait mieux encore, *reculé* le deuil de l'électrice, pour que rien ne gênât les justes témoignages de considération que les représentans de la nation ont donnés à la mémoire de M. Franklin.

J'arrangerais ces objets avec M. de Saint-Priest, si le roi daignait nous donner des ordres.

M. de Saint-Priest pourrait ajouter un mot des regrets et des bontés personnelles du roi pour M. Franklin.

AU ROI (1).

19 juin 1790.

Je n'étais pas assez sûr que madame de Lafayette n'eût pas la rougeole pour me présenter devant le

(1) Armoire de fer, n° 353.

roi. Je suis rassuré ce soir à cet égard, et pourrai lui faire ma cour à la revue.

Je supplie le roi de daigner me donner ses ordres sur l'heure à laquelle il arrivera.

Mon attachement pour le roi, et le vif désir que j'ai de prévenir tout ce qui produirait un mauvais effet me forcent à insister auprès de lui sur un point qui lui paraîtra minutieux, mais que les circonstances et la disposition des esprits rendent *très important*: c'est que le roi, au lieu de venir à la revue comme à ses promenades ordinaires, y porte son habit de revue. Je prie le roi de croire que je ne ferais pas cette observation si je ne la croyais pas très intéressante. Il daignera excuser la liberté que je prends en faveur des sentimens d'attachement et de respect qui m'y ont engagé.

AU ROI (1).

(Datée de la main du roi, 25 juin 1790.)

J'ai vu ce soir M. Necker, M. de Montmorin et ensuite M. le garde-des-sceaux; nous avons causé sur la discussion qui a eu lieu au conseil du roi relativement au décret du 19. Quelques informations que j'ai données à ces Messieurs, et les réflexions importantes qu'elles ont fait naître, nous ont fait regarder comme très intéressant de prendre de nouveau les ordres du

(1) Armoire de fer, n° 354. Voyez la note de la page 2 de ce volume.

roi. Je le supplie de retarder l'envoi de sa réponse jusqu'à ce qu'il ait vu M. de Montmorin.

Je supplie le roi de daigner recevoir mes regrets de ne pouvoir pas lui faire ma cour.

A M. DE BOUILLÉ.

Ce 26 juin 1790.

Je m'étais promis, mon cher cousin, de vous écrire longuement par monsieur votre fils, mais on a bien voulu employer ma matinée par cinq ou six querelles qu'on a tâché d'exciter pour troubler notre tranquillité, et essayer si le 14 juillet ne pourrait pas devenir une occasion de tapage. J'espère que nous serons plus forts que ceux qui nous tourmentent, et parmi lesquels je mets à la première place le parti factieux dont votre fils vous donnera les détails. M. le duc d'Orléans nous annonce son arrivée pour le 10. Je compte encore sur sa lâcheté pour le retenir à Londres. Le travail sur l'armée paraîtra la semaine prochaine; on nous promet le choix d'une discipline exacte, nous en avons bien besoin. Nous avons su les mouvemens que les ennemis de la révolution ont excités en Languedoc; ceux-là ne partent pas comme ceux de Paris, Marseille et autres places, du parti orléanais; il est à croire qu'ils n'auront pas de suite. L'époque du 14 juillet, quoiqu'un peu critique, tournera bien, suivant toute apparence. *Constitution et ordre public* doivent être le cri de ralliement de

tous les bons citoyens, et c'est une belle occasion de s'en pénétrer.

J'ai été sensible à votre lettre, mon cher cousin, et mon cœur y répond avec une confiance et une amitié qui dureront autant que ma vie.

AU ROI (1).

Datée de la main du roi ce dimanche, 27 juin 1790.
(Armoire de fer, nº 109.)

SIRE,

Je suis vivement touché de la bonté qu'a Votre Majesté d'entrer avec moi dans de nouveaux détails sur le décret du 19 (1); la première faute est aux mem-

(1) La lettre apostillée du 27 juin, et datée du dimanche, dont le protocole n'est pas celui dont Lafayette se sert dans ses autres lettres, paraît avoir subi quelque altération. Le fond en est vrai; Lafayette et ses amis n'avaient voulu, dans la séance du 19 juin, que déclarer qu'il n'y avait plus de noblesse héréditaire en France, et que tout acte portant titre de noblesse ou de féodalité serait nul. La défense absolue de porter des armoiries et des livrées fut proposée par Noailles et plusieurs de ses collègues; le lendemain quelques députés causant avec Condorcet sur le décret de la veille, celui-ci leur observa que l'injonction de ne porter que son nom patronymique, et les dispositions sur les armoiries et livrées étaient contraires à la liberté, et qu'il eût fallu, pour mieux établir le système d'égalité, dire que, toutes ces distinctions n'étant point une propriété, il était loisible à tout le monde d'arborer celles qui lui plaisaient sur son cachet ou sur l'habit de ses domestiques. D'après cette idée, quelques membres du comité de constitution rédigèrent une nouvelle forme de décret également destructive de toute prétention nobiliaire, mais plus conforme à la liberté individuelle. On pria Lafayette d'obtenir une suspension de la sanction; il se rendit chez le garde-des-sceaux; celui-ci le pria sans affectation d'en écrire un mot au roi. On voit par les ouvrages même de M. Necker ce que tout le monde savait déjà, qu'il y eut

bres de l'assemblée, à commencer par moi, qui, étant présens à cette séance, pouvions demander une rédaction plus raisonnable. J'ai tâché de réparer le mal en présentant à Votre Majesté une occasion peu commune où des dispositions qu'on avait cru très populaires pouvaient être changées, sur les observations du roi, à la grande satisfaction du public. Mais puisque le roi n'a pas jugé à propos d'en faire, je vais tâcher, s'il en est temps et s'il y a moyen, d'amener quelque décret explicatif qui préserve d'une exécution rigoureuse. Je prierai en conséquence M. le garde-des-sceaux de faire parvenir la réponse un peu tard dans la séance.

Je supplie Votre Majesté d'agréer ma vive sensibilité pour la confiance qu'elle daigne me témoigner et la justice qu'elle rend à mes sentimens; je lui suis dévoué jusqu'à mon dernier soupir par la reconnaissance et l'attachement le plus profond.

Je suis avec respect,

Sire,

de Votre Majesté, le très humble, très obéissant serviteur et fidèle sujet.

débat au conseil; que Necker voulait suspendre la sanction; qu'il blâma, non seulement la précipitation du parti qui fut adopté, mais ses motifs cachés. En effet c'est précisément pour que le décret eût des défauts qu'on se hâta de le sanctionner, et il paraît que le billet de Lafayette fut tenu en réserve pour le compromettre au besoin. Il ignorait les motifs déguisés dans une lettre du roi sous une fausse apparence de confiance, lorsqu'il écrivit la réponse qui ne fit qu'avancer l'envoi de la sanction. (*Note du général Lafayette.*)

DE M. DE LA LUZERNE AU GÉNÉRAL LAFAYETTE.

Londres, ce 4 juillet.

Boinville vous a rendu compte, mon cher marquis, de tout ce qui s'était passé lors de son départ ; tout allait le mieux du monde ; mais depuis, il est arrivé un petit incident, dans lequel je me suis conduit, à ce que je crois, comme la prudence m'ordonnait de le faire ; mais comme, dans une chose qui peut être vue sous différentes faces, il est possible de se tromper, j'ai cru devoir bien vite vous envoyer un courrier pour que vous puissiez prévenir les démarches que pourraient faire à l'assemblée les amis ou plutôt les fauteurs de M. le duc d'Orléans, afin de présenter sous un point de vue défavorable une chose que j'ai cru nécessaire d'accorder, parce qu'il m'a semblé qu'elle ne pourrait faire qu'un bon effet, dans l'esprit de tous les gens raisonnables. Au reste tout ceci peut n'être qu'un surcroît de précaution ; car M. le duc d'Orléans m'a donné sa parole qu'il ne ferait d'autre usage de l'éclaircissement de l'écrit que je lui ai remis, que de vous en envoyer une copie dans la lettre qu'il vous écrirait, et qu'il le regardait simplement comme un moyen de montrer un jour à ses amis qu'il était resté en Angleterre uniquement par la crainte de causer des troubles à Paris, mais que la lâcheté n'était entrée pour rien dans le parti qu'il avait pris.

Deux heures après le départ de Boinville, le prince est venu me trouver, et voici à peu près ce qu'il

me dit : « Je veux bien me sacrifier pour la chose publique, mais je suis si affecté de penser que les gens qui me connaissent et qui me connaîtront par la suite, seront tous convaincus que je n'ai rompu le plan que j'avais formé, et que j'avais annoncé publiquement en France et en Angleterre, d'être à Paris le 14 juillet, que par des motifs de crainte et de faiblesse personnelle et non par des sentimens d'attachement à mon roi et ma patrie, que malgré l'engagement que j'ai pris il y a trois jours avec vous, malgré les dangers personnels que je cours, j'aime mieux partir à l'instant pour Paris, y précéder peut-être M. de Boinville, au moins avant qu'on ait fait aucune démarche à l'assemblée, que de rester en Angleterre dans cette pénible situation. J'y resterai cependant si vous voulez vous prêter à un tempérament qui dans ce moment-ci me raccommoderait avec moi-même, et serait peut-être par la suite une justification de ma conduite auprès de mes amis. »

Après ce beau préambule, le charmant prince a tiré de sa poche une note qui avait l'air d'avoir été écrite à la hâte, mais qui, dans le fait, était fort adroite, et que j'ai reconnu par cette raison être l'ouvrage de Laclos (1). Cette note était un récit très véritable de quelques parties de notre conversation, en présence de Boinville, et l'on pouvait fort bien en conclure qu'en votre nom il avait voulu effrayer le prince par des dangers chimériques, mais que ce

(1) Choderlos de Laclos, secrétaire des commandemens du duc d'Orléans et auteur du roman intitulé *les Liaisons dangereuses*, mort général de brigade, en 1803.

qui dans le fait l'avait engagé à rester en Angleterre, c'était les observations que je lui avais faites pour lui prouver que son retour en France pourrait exciter de grands troubles.

J'ai refusé, comme vous le croyez bien, de certifier un pareil écrit, en lui disant qu'assurément je confirmerais tout ce qui s'était passé entre nous lorsque les circonstances l'exigeraient, mais que ce n'était pas le moment, et qu'il y aurait le plus grand inconvénient, pour son honneur et sa propre gloire, que personne au monde sût tout ce qui s'était dit dans notre conversation du matin.

Il serait inutile et beaucoup trop long, mon cher marquis, de vous répéter tout ce que m'a dit M. le duc d'Orléans, tantôt pour m'attendrir sur sa situation, tantôt pour me persuader qu'il allait partir, si je ne lui donnais les moyens de se réconcilier avec lui-même. Je n'ai pas été emporté par le sentiment comme vous le croyez bien, je n'ai pas été non plus fort effrayé du projet de partir sur-le-champ pour la France, quoique j'aie cru qu'il se pourrait bien que Laclos peut-être parvînt à le décider, si je me refusais à lui donner toute satisfaction; mais d'autres réflexions m'ont engagé à lui donner l'écrit, dont je vous envoie la copie; peut-être j'ai eu tort, mais j'espère que vous serez bien convaincu que c'est un tort de jugement, non un manque d'intérêt, pour votre personne et votre gloire.

J'ai cru premièrement, que toutes les fois que M. le duc d'Orléans affirmerait que Boinville et moi, avions été le trouver, et lui avions représenté en votre nom, que des gens mal-intentionnés pourraient

NOTE REMISE DE LA PART DU DUC D'ORLÉANS A L'ASSEMBLÉE NATIONALE, AU ROI, ET AU GÉNÉRAL LAFAYETTE.

Le 25 du mois dernier, j'ai eu l'honneur d'écrire au roi pour prévenir Sa Majesté que je me disposais à me rendre incessamment à Paris ; ma lettre a dû arriver à M. de Montmorin le 29 du même mois. J'avais depuis pris, en conséquence, congé du roi d'Angleterre et fixé mon départ à aujourd'hui 3 juillet après midi; mais ce matin M. l'ambassadeur de France est venu chez moi, et m'a présenté un monsieur qu'il m'a dit être M. de Boinville, aide-de-camp de M. de Lafayette, envoyé de Paris par son général, le mardi 29, pour une mission auprès de moi. Alors ce M. de Boinville m'a dit en présence de M. l'ambassadeur, que M. de Lafayette me conjurait de ne pas me rendre à Paris ; et parmi plusieurs motifs qui n'auraient pu fixer mon attention, il m'en a présenté un plus important : celui des troubles qu'exciteraient des gens mal-intentionnés qui ne manqueraient pas de se servir de mon nom. Le résumé de ce message et de cette conversation est certifié par M. l'ambassadeur de France dans un écrit dont j'ai l'original entre les mains et dont copie signée de moi est ci-jointe. Sans doute je n'ai pas dû compromettre légèrement la tranquillité publique, et j'ai pris le parti de suspendre toutes démarches ultérieures ; mais ce n'a pu être que dans l'espoir que l'assemblée nationale voudrait bien, dans cette occasion, régler la conduite que j'ai à tenir, et voici les raisons sur lesquelles j'appuie cette demande.

A l'époque de mon départ pour l'Angleterre, ce fut M. de Lafayette qui me fit le premier, au nom du roi, la proposition de me charger de la mission que Sa Majesté désirait me confier. Le récit de la conversation qu'il eut avec moi à ce sujet est consigné dans un exposé de ma conduite que je me proposais de rendre public, seulement après mon retour à Paris, mais que, d'après ce nouvel incident, je prends le parti de publier aussitôt, comme aussi d'en faire déposer l'original sur le bureau de l'assemblée. On y verra que parmi les motifs que M. de Lafayette me présenta pour accepter cette mission, un des principaux fut déjà que, mon départ étant tous prétextes aux mal-intentionnés de se servir de mon nom pour exciter des mouvemens tumultueux dans Paris, lui, M. de Lafayette, en aurait plus de facilité pour maintenir la tranquillité de la capitale, et cette considération fut une de celles qui me déterminèrent. Cependant j'ai accepté cette mission, et la capitale n'a pas été tranquille. Et si, en effet, les fauteurs de ces tumultes n'ont pas pu se servir de mon nom pour les exciter, ils n'ont pourtant pas craint d'en abuser dans vingt libelles pour tâcher de fixer les soupçons sur moi.

Il est enfin temps de savoir quels sont ces gens mal-intentionnés dont toujours on connaît les projets, sans cependant pouvoir jamais avoir aucun indice qui mette sur leur trace, soit pour les punir, soit pour les réprimer. Il est temps de savoir pourquoi mon nom servirait plutôt que tout autre de prétexte à des mouvemens populaires. Il est temps enfin qu'on

ne me présente plus ce fantôme sans me donner aucun indice de sa réalité.

En attendant, je déclare que depuis le 25 du mois dernier, mon opinion est que mon séjour en Angleterre n'est plus dans le cas d'être utile aux intérêts de la nation et au service du roi; qu'en conséquence, je regarde comme un devoir d'aller reprendre mes fonctions de député à l'assemblée nationale; que mon vœu personnel m'y porte; que l'époque du 14 juillet, d'après les décrets de l'assemblée, me semble m'y rappeler plus impérieusement encore, et qu'à moins que l'assemblée ne décide d'une façon contraire et ne me fasse connaître sa décision, je persisterai dans ma résolution première. J'ajoute que, si contre mon attente, l'assemblée jugeait qu'il n'y a lieu à délibérer sur ma demande, je croirais en devoir conclure qu'elle juge que tout ce qui m'a été dit par le sieur de Boinville doit être considéré comme non avenu, et que rien ne s'oppose à ce que j'aille rejoindre l'assemblée dont j'ai l'honneur d'être membre.

Je vous prie, Monsieur, après avoir fait connaître ces faits à l'assemblée nationale, d'en déposer sur le bureau le présent détail signé de moi, et de solliciter la déclaration de l'assemblée à ce sujet.

J'envoie copie de la présente lettre à Sa Majesté par M. de Montmorin et à M. de Lafayette.

Signé Ls.-Ph. d'Orléans.

DÉCLARATION DU GÉNÉRAL LAFAYETTE A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

(Séance du 6 juillet 1790.)

D'après ce qui s'est passé entre M. le duc d'Orléans moi au mois d'octobre, et que je ne me permetis pas de rappeler s'il n'en entretenait lui-même ssemblée, j'ai cru devoir à M. le duc d'Orléans de nformer que les mêmes raisons qui l'avaient dérminé à accepter sa mission pouvaient encore subster, et que peut-être on abuserait de son nom our répandre sur la tranquillité publique quelques-ues de ces alarmes que je ne partage point, mais ue tout bon citoyen souhaite écarter d'un jour estiné à la confiance et à la félicité commune.

Quant à M. de Boinville, il habitait l'Angleterre epuis six mois, il était venu passer quelques jours i; et à son retour à Londres, il s'est chargé de ire à M. le duc d'Orléans ce que je viens de répéter l'assemblée.

Permettez-moi, Messieurs, de saisir cette occaion, comme chargé par l'assemblée de veiller dans ette grande époque à la tranquillité publique, de ui exprimer sur cet objet mon opinion personnelle. 'lus je vois s'approcher la journée du 14 juillet, plus e me confirme dans l'idée qu'elle doit inspirer auant de sécurité que de satisfaction. Ce sentiment st surtout fondé sur les dispositions patriotiques de

tous les citoyens, sur le zèle de la garde nationale parisienne et de tous nos frères d'armes arrivant de toutes les parties du royaume, et comme les amis de la constitution et de l'ordre public n'ont jamais été réunis en si grand nombre, jamais nous ne serons plus forts.

APPENDICE.

I.

EXTRAITS DE DEUX RAPPORTS DE M. DE LAFAYETTE, AU NOM DU BUREAU DU BIEN PUBLIC.

3 décembre 1787 (1).

« Ce mot connu de M. de Sully, *que pâturage et labourage sont les deux mamelles de l'État*, peut d'autant mieux s'appliquer à l'Auvergne, que son principal commerce consiste dans l'exploitation des richesses de son sol.

Il se présente à nous, Messieurs, quelques points de vues généraux communs à toutes nos cultures et à toutes nos fabriques. Nous n'en possédons pas une qui n'ait besoin d'être perfectionnée, mais comment exciter l'émulation parmi des hommes accablés par la misère, et habitués à voir tous les fruits de l'émulation arbitrairement étouffés par l'impôt? Comment vous proposer des sacrifices, et aux particuliers des avances, tandis qu'il est physiquement impossible d'augmenter les charges publiques, et que le patrimoine du peuple, loin de lui laisser le moindre excédant, suffit à peine aux impositions, et ne suffit pas à sa nourriture? d'ailleurs le paysan auvergnat, constant par caractère, méfiant par expérience, n'aime pas les nouveautés. *Éclairer et encourager* doit être notre devise, et tandis que nous tiendrons un milieu entre l'esprit de système, souvent démenti par la pratique, et l'esprit de routine, toujours étranger aux progrès de son siècle, nous penserons que le bien ne s'opère qu'avec lenteur, qu'une petite amélioration est un salaire suffisant pour de grands travaux, et qu'une vérité démontrée a besoin encore du secours de la persuasion.

Nous ne parlerons ici des blés que pour en remarquer l'engorgement actuel, et rendre grâces à la loi qui en permet l'exportation; elle aurait plus d'effet, Messieurs, si la province n'avait pas été tellement oubliée dans la distribution des routes, qu'à l'inspection de la carte des postes, on serait tenté de croire que cette partie du royaume n'est pas habitée. Aussi voit-on les voyageurs et le commerce tourner autour de cette province centrale qu'ils devraient vivifier, les routes de nos voisins aboutir vainement aux barrières qui interceptent notre communication, les villes intérieures arrêtées dans

(1) Les rapports de M. de Lafayette, au nom du bureau du bien public, ont été imprimés en 1787, à Clermont-Ferrand, avec ce titre : *Procès-verbal des séances de l'assemblée d'Auvergne (novembre 1787*, 1 vol. in-4°).

leur correspondance réciproque, et nos marchandises pouvant à peine atteindre à grands frais le chemin ou la rivière qui passent à côté d'elles. C'est d'après les travaux de ce bureau, Messieurs, que l'assemblée pourra principalement influer sur l'agriculture et le commerce de l'Auvergne.

Quoiqu'on nous ait donné plusieurs idées sur les terrains, l'exposition, la culture et la fabrication qui conviennent le mieux à nos vins, nous croyons qu'il est plus prudent de s'en remettre à l'intérêt personnel, éclairé par des renseignemens que votre commission intermédiaire serait chargée de recueillir avec choix, et de répandre par l'impression; mais nous ne différerons pas à vous rendre compte des droits énormes qui écrasent le commerce de cette denrée, et en rabaissent la valeur primitive au-dessous des frais de culture. Un francillon de vingt pots, envoyé à Paris, qui, en y comprenant le prix du tonneau, se vend au plus 50 livres, en coûte 15 de transports ou petits péages, 3 de déchet, 2 en différens frais, 8 à Vichy, 66 à la barrière, et s'il n'entre pas à Paris, il paie 44 liv. à Melun sans être dispensé des petits droits sur la route, et des 8 livres de la douane de Vichy; de manière que, dans le premier cas, le prix est quadruplé, et plus que doublé dans le second.....

A ce mot de douanes, Messieurs, chacun de vous a déjà dénoncé nos plus cruels ennemis. Mais si ce ver rongeur de tout commerce, placé au cœur du royaume, attaque sans exception tous les produits de notre sol, il n'est pas moins fatal à ceux de notre industrie. Nous nous bornerons également, Messieurs, à une seule citation que nous fournit un fait récent. Un envoi de bois d'ébène destiné pour Thiers, et coûtant 2,000 liv., a payé aux différentes douanes 645 liv.; la fabrication a occasionné un déchet de deux cinquièmes, et les ouvrages manufacturés ont payé au passage de Vichy sept et demi pour cent de la valeur, sans compter les inconvéniens résultant de l'indiscrétion, de l'insouciance et quelquefois de l'infidélité du commis. Mais pour compléter ce funeste blocus, il fallait intercepter notre communication avec le Berry, la Touraine et l'Orléanais. Cette disposition n'est que trop bien remplie, par l'établissement d'un poste à Combronde, qui, joint à toutes les injustices des autres douanes, celle d'avoir été placé par une utile inadvertance sur le territoire même de l'Auvergne, à plus d'une lieue des bornes de la ferme. Il nous est doux, Messieurs, en nous élevant contre ces établissemens monstrueux et destructeurs, de vous rappeler le beau projet qui honore le règne du roi, et qu'il a scellé de sa parole sacrée. La destruction de toutes les barrières, du moins jusqu'à la frontière de la Lorraine ou de l'Alsace, est une opération aussi facile que désirée. L'esprit fiscal lui-même n'a pu y prévoir qu'une perte très légère, et l'esprit d'administration y a trouvé un profit immense. Nous vous proposerons, Mes-

sieurs, d'unir vos vœux à ceux de tout le royaume pour solliciter la prompte exécution d'un plan déjà arrêté et si essentiel à la prospérité de notre province.

Les chanvres d'Auvergne sont excellens pour les cordages de la marine ; ils fournirent en 1690, 1691, les ports de Brest, du Hâvre et de Rochefort. Il conviendrait alors de les espader dans la province, et mieux encore d'y établir une corderie pour diminuer les frais de transport, et gagner la main d'œuvre. On pourrait d'autant mieux établir des manufactures de toiles à voiles, que nos fils passent annuellement pour cet objet dans celles de l'Agénois. Nous recommanderions d'en faire des essais dans quelques villes, en y occupant les pauvres valides et les enfans trouvés, chacun suivant ses forces, pour n'en pas faire d'emploi inutile. Il se fabrique dans les campagnes beaucoup de toiles qu'on ne saurait trop encourager et perfectionner : quelques métiers distribués en forme de prix dans les élections (1) animeraient l'émulation. On se plaint d'un droit de marque sur les toiles, qui devrait être une précaution et qui n'est qu'une gêne, attendu que les auneurs, contens de percevoir ce petit impôt, ne peuvent guère, dans le tumulte des foires, mesurer ces toiles, dont la marque ne certifie d'ailleurs, ni l'aunage, ni la qualité.

L'utilité des moutons n'étant pas douteuse, nous porterons notre attention sur trois objets ; l'amélioration de l'espèce, la bonification des terres par leur moyen, l'emploi des laines dans la province.

Nous nous bornerons à vous proposer d'ouvrir une souscription pour des béliers et brebis du Rouergue et du Berry, au choix de chaque élection ; la province ferait les avances, se chargerait des frais de commission, de conduite et des accidens, et ne demanderait aux souscripteurs, dont la liste serait imprimée, que le remboursement du prix d'achat. La province entretient dans ce moment à l'école vétérinaire d'Alfort, cinq élèves coûtant 2,654 liv. ; il est d'autant plus intéressant de les rendre plus utiles aux campagnes, que l'ignorance des paysans laisse périr beaucoup de bestiaux.

En voyant de près la confection des fromages, l'éducation des troupeaux, la nature des montagnes, la misère du peuple, on ne conçoit pas qu'il ait été question d'enchérir le sel en Auvergne ; comme si (indépendamment de la foi due aux traités) la plus légère augmentation dans le prix des fromages n'en eût pas détruit la fabrication, comme si le défaut de sel eût permis de nourrir les bestiaux auxquels il est indispensable, comme si les pacages des montagnes, une fois abandonnés, eussent pu renaître à volonté ; comme enfin si cette grande erreur de l'administration n'en eût pas éloigné les habitans pour jamais.

(1) L'élection était une division de territoire qu'on peut assimiler à l'arrondissement.

L'abondance des bestiaux invite l'Auvergne au commerce des cuirs. Lorsqu'une branche de commerce, en concurrence avec l'étranger, demande des avances et un long apprêt, il convient sans doute d'exciter l'émulation, d'encourager les sacrifices, de provoquer les ressources de la main-d'œuvre. Le droit de marque, au contraire, par une inquisition journalière et rebutante, vexe arbitrairement le vendeur et l'acheteur, le fabricant, le marchand et l'ouvrier. On sait que la qualité des cuirs dépend de leur séjour dans la fosse; qu'ils y prennent la consistance, le moelleux, la pesanteur qui en fait le prix; et le droit imposé à raison du poids, comme pour en interdire la perfection, semble placer une amende où l'intérêt public voudrait qu'on établît une prime. Nous ajouterons que cet impôt aussi immoral qu'onéreux est une source éternelle de fraudes et d'injustices.

La disette de bois dans la province est d'autant plus fâcheuse, qu'elle tourne rarement au profit de la culture. Il est reconnu que des territoires de montagnes, à présent inutiles, pourraient se couronner d'arbres, et offriraient une exploitation plus facile que la plupart de nos forêts. Nous avons agité les projets de partage des bois de commune, et nous avons cru qu'il était plus prudent d'attendre les recherches de votre commission intermédiaire, et l'opinion de toutes les assemblées d'élection. Le compte des pépinières nous annonce une dépense annuelle de 11,200 liv. dont les résultats sont peu satisfaisans. Ces arbres élevés dans de bons terrains, peu recherchés des cultivateurs pauvres, finissent par tomber dans les mains des riches, se gâter en route, et périr dans le terrain médiocre où ils sont transplantés. Nous vous proposons : 1° de supprimer les places de directeur et inspecteur qui coûtent 1,800 liv., et que votre surveillance rend superflues; 2° de diviser le plus qu'il sera possible les pépinières dans les élections, en adaptant les terrains et les arbres au sol de chaque canton; 3° de charger votre commission intermédiaire d'en régler le régime; 4° d'accorder, gratuitement et tour à tour, les arbres aux municipalités qui les distribueront aux propriétaires pauvres, à la charge de rendre compte des plantations à l'assemblée d'élection; 5° de porter à 6 sous le prix des arbres que vous permettriez de vendre aux particuliers aisés, afin de diminuer les frais de l'établissement; 6° de ne pas différer l'emploi d'un grand nombre de mûriers prêts à être distribués, et qui occupent beaucoup d'espace.

Les droits sur les manufactures de papier sont abonnés, mais elles ne souffrent pas moins de l'impôt sur la consommation, qui se perçoit d'après la grandeur, sans distinction de qualité, et monte, pour le papier d'Auvergne, à vingt-cinq pour cent de la valeur. La quincaillerie n'est pas moins découragée par les droits qui se perçoivent sur les matières premières; il se consomme à Thiers cinquante mille quintaux de quincaillerie qui n'échappent pas aux barrières de Gannat ni de Vichy,

et dont la plus grande partie avait déjà payé à différentes doumes, telles que celles d'Ingrande, les droits d'*entrée*, *de subvention*, *d'abord*, *de consommation*, *de prévôté*, *de concédés*, *d'officiers et signature de parisis d'iceux*, *de domaine d'Occident*, *de jauge et courtage*, *d'acquit et de formule*. Rendons grâces, Messieurs, à la bonté du roi, qui s'occupe de briser ces entraves!

S'il est nécessaire, Messieurs, que les dépositaires de votre confiance cherchent à propager vos principes, à vous procurer des renseignemens, à profiter des travaux et des conseils des autres assemblées, à répandre par l'impression les connaissances utiles, vous sentirez que cette communication si essentielle est presque anéantie par le misérable état des postes. La poste aux chevaux est presque abattue dans toute l'Auvergne, et en attendant qu'elle se relève par l'ouverture des routes au midi de la province, nous croyons qu'il est très intéressant de rétablir la ligne des maîtres de poste, en les encourageant, non par ces priviléges dont vous connaissez, Messieurs, tous les inconvéniens, mais par des gratifications plus utiles à ceux qui les reçoivent, et plus justement réparties entre ceux qui doivent y contribuer.

Peut-être eût-il convenu de terminer ce rapport par un aperçu des canaux proposés en différens temps; les uns pour réunir les eaux éparses entre l'Allier et quelques-unes de nos villes, d'autres pour tenter une navigation, bien difficile sans doute, au milieu des montagnes de la Haute-Auvergne; mais ces projets ne nous sont pas assez connus pour que nous fixions sur eux l'attention de l'assemblée.

Telles sont, Messieurs, les vues que le bureau d'agriculture et de commerce a l'honneur de vous offrir. »

L'assemblée a pris le même jour un arrêté conforme aux dispositions du rapport.

---

§ [illegible]

« Après avoir parcouru le cercle de vos travaux, vous vous [illegible] gés d'en préparer le salaire, et vos dernières délibérations vont [illegible] crées à des projets de bienfaisance. Si les vœux publics de ce [illegible] nôtres étaient remplis, Messieurs, le peuple [illegible] garder la population comme une multiplication de [illegible] nous ne pouvons encore lui présenter qu'un [illegible] misère qui l'accable, la faim qui le presse, [illegible] mettre une existence toujours malheureuse et [illegible] hâtons-nous du moins d'encourager [illegible] sentiment stérile de ses maux, et [illegible] l'enfance des premiers [illegible]

Une ordonnance de Louis XIV, en [illegible] père de douze enfans vivans ou morts [illegible]

tons le vœu de l'élection d'Aurillac en vous proposant d'en solliciter le renouvellement et l'exécution (1).....

De tous les objets qui vous sont présentés, Messieurs, le plus intéressant, le plus vaste, le plus difficile, est sans contredit la destruction de la mendicité : depuis long-temps, le gouvernement, les assemblées nationales, les cours souveraines, les sociétés savantes et littéraires, ont fait de vains efforts pour rendre à l'État ces membres parasites. Vous savez que leur nombre effrayant est sans cesse augmenté par ces cultivateurs que la misère a chassés de leurs foyers; et comment fixer les vagabonds dans des villages où le travail du propriétaire enlevé par l'impôt ne suffit pas à sa subsistance ? Nous sentons cependant que, s'il est un moyen d'opérer ce prodige, on le trouvera dans cette heureuse organisation de nos assemblées, qui, en répandant graduellement les bons principes et les projets utiles, et ramenant à nous toutes les lumières par la même hiérarchie, réunit dans leur perfection tous les avantages d'une disposition générale, d'une surveillance particulière et d'une exécution locale. Mais c'est la mendicité, Messieurs, et non pas les mendians que vous devez détruire. Il ne s'agit pas d'éviter leur importunité, mais de les soustraire au besoin, et nous n'avons le droit de leur interdire ce triste métier que lorsque nous leur aurons assuré d'autres ressources. Il est plus facile d'indiquer le but, que d'en tracer le chemin. On sait qu'il faudrait attacher chaque pauvre à son village par un travail proportionné à ses forces; fournir à la nourriture des vieillards et des infirmes, et se convaincre assez que tout mendiant a de quoi vivre pour oser lui refuser des secours. Votre commission intermédiaire, les assemblées d'élection, les municipalités, doivent toutes concourir à ce grand ouvrage; il sera facilité par les vues que vous avez adoptées sur l'établissement de quelques manufactures, et nous déposons ici le compte rendu, par une association de charité de la ville de Beaumont-le-Vicomte, dans le Maine, qui démontre par l'expérience, mieux que nous le pourrions par des raisonnemens, à quel point de faibles moyens, soutenus par une charité active et éclairée, peuvent régénérer l'industrie et soulager la misère.

L'administration des prisons et même des hôpitaux et des enfans-trouvés ne vous est pas directement confiée; mais la bienfaisance est un patrimoine public, et quand il s'agit de l'humanité souffrante, tous les hommes sont en communauté.

Nous savons, Messieurs, que les directeurs de ces établissemens auront autant d'empressement à éclairer votre sollicitude, que vous

(1) Suit un projet de créer un cours dans les hôpitaux de la province pour les sages-femmes de la campagne, et des emplois d'inoculateurs ambulans pour mettre un terme aux ravages de la petite vérole.

en aurez vous-même à vous unir à leurs demandes auprès du gouvernement.

Les Mémoires du bureau de l'impôt et de l'élection de Saint-Flour, vous ont rendu compte des causes et des effets de l'émigration dont le temps seul peut amener graduellement le remède. Le même bureau vous a fait sentir l'inutilité et la surcharge de l'établissement actuel des milices, et nous nous en remettrons d'autant plus à votre commission intermédiaire, pour réunir les renseignemens particuliers à la province, que nous savons que ce grand objet a été traité dans d'autres assemblées sous un point de vue général et d'une manière aussi savante que détaillée.

En soumettant ces idées à votre examen, le bureau du bien public regrette de n'avoir pu les multiplier au gré de son zèle et de votre patriotisme; il espère que les différentes élections, les municipalités, les bons citoyens, les amis de l'humanité, regardant tous votre assemblee comme le centre où doivent se réunir les projets utiles pour répandre ensuite leur influence vivifiante sur toutes les classes de la société, et particulièrement sur celle du pauvre, s'empresseront de nous mettre à portée de faire éprouver de plus en plus à nos compatriotes l'utilité de nos assemblées, et à notre souverain, la douce satisfaction de les avoir établies. »

L'assemblée a pris un arrêté conforme à ces observations.

II.

M. Lucas-Montigny, éditeur des *Mémoires de Mirabeau*, déclare que la note suivante a été écrite entre le 10 et le 20 octobre 1789, à une époque où l'on ignorait encore que la difficulté des subsistances cesserait après l'installation du roi à Paris; il ajoute qu'il ne possède pas l'original de cette note écrite de la main de Mirabeau, mais que le général Lafayette l'a reconnue sur la minute informe qui lui a été présentée. Cette déclaration est conforme à nos souvenirs. (*Note des Éditeurs.*)

« Il est un homme dans l'Etat qui, par sa position, est en butte à tous les évènemens; qui ne peut pas même compenser les revers avec les succès; et qui, en quelque sorte, est garant du repos, on peut même dire du salut public, ce qui comprend tout à la fois les subsistances, les finances, l'obéissance de l'armée et la paix des provinces.

Quel est cet homme? C'est M. de Lafayette.

Quels sont ses moyens? Une portion de la force publique qu'il tient dans ses mains, et son influence sur tous les ressorts du pouvoir exécutif.

Cette force publique dont il dispose est un obstacle comme un moyen, elle serait impuissante si les subsistances manquaient, elle se tournerait même alors contre son chef; cela est évident. M. de Lafayette doit donc

répondre des subsistances, et en répondre aujourd'hui, d[e]
chaque jour, et à chaque instant.

Quels sont ses moyens pour répondre des subsistances? P[as]
aucun dans ce moment. A cet égard, il est incontestable que l'acti[on]
la commune de Paris ne suffit pas; que l'action de la force publ[ique]
même dans un rayon de quinze lieues, ne suffit pas non plus; il
donc le concours d'une autre force et de tous les agens de l'autorité,
tant que M. de Lafayette n'aura pas un ministère à lui, il ne pourra
compter sur ce concours.

La force publique dont le même homme dispose ne serait bi[en]
qu'un embarrassant fardeau sans les finances. Or, il est évident qu'
vont être taries dans l'instant même où des besoins de toute e[s]
exigeraient l'abondance.

Quels sont les moyens de M. de Lafayette pour pourvoir aux finan[ces]
Aucun, si les ministres actuels ne veulent pas le servir, et pres[que]
aucun, même en supposant que leurs intentions ne puissent pas, [à]
que je pense, lui être contraires. Le temps approche où de pe[tits]
moyens ne suffiront plus à de grandes choses. Il faut donc, sous c[e]
nouvel aspect, que M. de Lafayette ait un ministère qui puisse entrer
parfaitement dans ses vues, et coïncider avec lui par tous les points et
sous tous les rapports.

La force publique qui est dans ses mains peut encore devenir très
impuissante, si les chefs de l'armée refusent d'obéir, si les provinces
se divisent, s'isolent et se démembrent, d'abord d'intention et ensuite
à force ouverte. Des symptômes inquiétans sont déjà connus; la Bretagne
court aux armes; un chef ambitieux, jaloux et ennemi personnel, me-
nace aux frontières (1); un autre chef méconnaît les ordres du roi;
une province dont la fierté est à redouter (2) convoque également ses
états et paraît vacillante.

Quels sont les moyens de M. de Lafayette pour prévenir cette im-
minente dissolution? Presque aucun, car sa portion de force ne peut
rien à cela. Ici l'unité de conseil, l'unité d'action et la coalition de tous
les genres de pouvoir peuvent seuls quelque chose. Mais si M. de La-
fayette n'a pas un ministère à lui, comment pourrait-il opérer cette
réunion de tant d'efforts?

Le second moyen de M. de Lafayette est son influence.

Mais toute influence est nulle lorsqu'il s'agit de subsistances et de
finances. L'éloquence, les vertus, l'opinion publique ne donnent pas
de pain si l'on manque de blé, et ne donnent pas de l'argent sans plan
de finances.

L'influence est un moyen très actif pour calmer et retenir les pro-
vinces; mais elle a besoin d'être secondée. La foi à un seul homme est

(1) M. de Bouillé. — (2) Le Dauphiné.

ciel; il ne faut pas y compter. A quoi donc doit servir utile-
nence de M. de Lafayette? A se don er des ministres à lui,
ient à ses int-ntions patriotiques comme à sa gloire; qui n'im-
s un mouvement inverse aux roues de la même machine;
écouragent pas par l'inaction, et ne l'effraient point par des
aires à ses vues; qui enfin, fidèles tout à la fois aux intérêts
comme aux intérêts monarchiques, à l'union politique
'amitié personnelle, ne séparent pas leur tête de la sienne,
ille la porter sous le dais du triomphe ou sur l'échafaud.
ant, seconde question : Le temps presse-t-il? *Dans trois*
on, *dans quinze jours*, *dans deux mois!* Il s'agit de savoir
nstances les plus impérieuses ne font pas une autre réponse.
ux mois l'État est perdu ou sauvé sans retour. Si à présent
besoin d'auxiliaires, si l'on peut s'en passer aujourd'hui,
udraient rien accepter dans deux mois, ou l'on s'en passerait
encore. *Dans quinze jours...* On ne pense donc pas qu'un
it de terribles progrès dans quinze jours! C'est aujourd'hui,
que instant qu'il faut délibérer; il est impossible, d'ici à
rs, de ne pas faire une foule de démarches décisives; c'est
in qu'il faut des subsistances, et non pas seulement dans
rs; c'est aujourd'hui que l'on doit s'occuper des finances,
dans ce genre il faut s'attendre à mille obstacles, à mille
révus; l'état des provinces ne s'accommode pas non plus de
s, et l'on ne dit pas à un malade à l'agonie qu'on s'occupera
son dans quinze jours.
urs... C'est encore beaucoup, non pour la bonne foi, mais
igue. Le meilleur général peut se proposer de ne donner
e dans trois jours, et être forcé de l'accepter dans quelques
r il est à peu près démontré qu'en tout genre, les combinai-
inépuisables. Or, dans ce moment, des combinaisons de
se heurtent en tous sens; elles se multiplient les unes par
elles exigent cette réunion d'efforts par laquelle il faut donc
r.
omme qu'il est utile de conserver (1) quittera, dit-on, dans
. S'il devait quitter après des maux sans remède, il serait
puisque l'État vaut mieux qu'un seul homme, qu'il quittât
mps où il est encore possible de tout sauver.
ite est sans doute un péril de plus, mais, en écartant ce péril,
ient pas pour cela tous les autres; et j'aimerais encore mieux
: évènemens que de succomber à neuf, pour n'avoir pas osé
e dix.

ecker.

Mais non, il faut qu'il reste et qu'il ajoute à sa gloire de n'avoir pas même écouté son cœur lorsqu'il s'agissait du bien public. Tout d'ailleurs si M. de Lafayette devient le chef, ne sera-t-il pas censé son ouvrage?»

III.

NOTE DE MIRABEAU (1).

Si l'on entend par ce mot de *parti* une coalition systématique d'hommes qui, d'accord sur les bases principales, se tolèrent et même s'appuient réciproquement dans toutes les choses de détail et marchent solidairement et fidèlement à un même but, il n'y a de *parti* ni dans l'assemblée, ni dans la nation.

Si l'on entend par ce mot *parti* les amis ou les ennemis de la révolution, on se tromperait de n'en compter que deux; il en est *quatre*:

Ceux qui veulent la révolution sans bornes et sans mesure, faute d'instruction et de principes, et qui transportent dans la constitution toutes les méfiances nées d'un ordre de choses sans constitution;

Ceux qui, sans bonne foi comme sans esprit, croient ou feignent de croire au rétablissement de l'ancien système;

Ceux qui ne voulaient pas de révolution, mais qui aujourd'hui comprennent qu'elle est faite, et veulent de bonne foi la circonscrire et la consolider;

Ceux enfin, qui ont toujours voulu la révolution, mais sans être envieux du temps, et en désirant de la mesure, des gradations et une hiérarchie pour l'intérêt même de la liberté.

Cette dernière classe gouverne, à la fois, les opinions et les affaires, du moins si la décomposition générale ne range pas ses vœux et ses projets parmi les nombreux rêves des gens de bien. Elle peut aisément se coaliser avec la précédente, mais il n'existe plus de point central.

Tous les liens de l'opinion sont dissous; elle ne sait plus où se rallier. Les excès des ministres ont travaillé si long-temps à démonarchiser les Français, qu'ils y sont parvenus. Pour pallier tous les manques de

(1) Quand une pièce de quelque importance historique se trouve parmi les papiers du général Lafayette et à l'appui de ses souvenirs, elle a pour nous une double autorité qui nous fait un devoir de la publier. Le général Lafayette a réuni lui-même l'écrit suivant à quelques notes de sa main sur Mirabeau. Aucune remarque particulière ne l'accompagne, et nous le donnons avec une rigoureuse exactitude, puisqu'il est conforme à une affirmation de la page 363 de ce volume au sujet des relations de Mirabeau avec le frère de Louis XVI.

Nous ajouterons, sans exprimer une opinion personnelle, qu'une partie seulement de cet écrit a été publiée dans des Mémoires sur Mirabeau par Peuchet (t. IV, p. 5), et que selon cet éditeur le projet qu'on va lire aurait été remis à M. de Montmorin dans les premiers jours de janvier 1790.

respect, toutes les méconnoissances, toutes les usurpations, toutes les licences, tout mon courage, toute mon amour, toute ma fidélité, à la marque, et au moyen de cette marque, [illegible] chie avec elle son roi bien-aimé, et le trône, [illegible] du moins en tant que ses conseils ne seront pas, de leur part, l'empoisonnement moral de l'autre, et enfin [illegible] promettre cette immense [illegible] au seul d'une [illegible] natisme. Mais dans toute [illegible] trouve toujours une [illegible] que chose à perdre et à conserver, [illegible] et cette [illegible] lite prodigieuse [illegible] il n'y a eu en France [illegible] lière à ne se laisser [illegible] structeurs et d'un bon système [illegible].

Profitons de l'inquiétude [illegible] veaunes. On se sert de ce mot [illegible] même, que ses ministres [illegible] pourroient à l'aide [illegible] trop faible pour [illegible] ressaisir d'une [illegible] très bien qu'elle ne recouvrera jamais.

Que le roi s'endorme [illegible] seule condition d'en être [illegible] l'égoïsme de ses [illegible] ne soit pas loi, parce que [illegible] l'esprit de famille, mais qui sont tout à la fois [illegible] et en quelque sorte son image et l'organe [illegible] du chef de la nation; aussitôt [illegible] poir renaître, le goût de [illegible] veulent de bonne foi que l'empire français [illegible] ne devienne pas, pour un demi-siècle, [illegible] ambitieux subalternes, ou de quelques [illegible] lier autour du Bourbon devenu [illegible] l'autorité royale, régler et subjuguer [illegible] Le choix de ce Bourbon est indiqué, non-seulement par la volonté mais par la nécessité des choses, puisque tous les princes du sang, excepté un seul, sont en conspiration [illegible] comme les ennemis de la nation si universellement, qu'il est [illegible] qu'ils puissent être sauvés par l'avènement de *Monsieur*, mais qu'il est certain qu'ils ne peuvent l'être que par lui.

Pour peu que cet avènement tarde il ne paraîtra plus qu'une intrigue.

tandis que, lié à l'évènement où *Monsieur* a eu le courage de placer dans son discours populaire le roi à la tête de la révolution, il aurait l'incalculable avantage d'être l'adhésion du roi, et en réchauffant toutes ses ressources dans l'opinion, les seules sur lesquelles il puisse compter, de lui préparer des moyens de renouveler sans secousse et sans difficulté son conseil, qui n'est aujourd'hui que le plus embarrassant de ses bagages et la première maladie de l'État.

IV.

LETTRE DU ROI AU GÉNÉRAL LAFAYETTE (1).

29 juin 1790.

Nous avons une entière confiance en vous; mais vous êtes tellement absorbé par les devoirs de votre place qui nous est utile, qu'il est impossible que vous puissiez suffire à tout. Il faut donc se servir d'un homme qui ait du talent, de l'activité, et qui puisse suppléer à ce que, faute de temps, vous ne pouvez pas faire. Nous sommes fortement persuadés que Mirabeau est celui qui conviendrait le mieux par sa force, ses talens et l'habitude qu'il a de manier les affaires dans l'assemblée. Nous désirons en conséquence et exigeons du zèle et de l'attachement de M. de Lafayette, qu'il se prête à se concerter avec Mirabeau sur les objets qui intéressent le bien de l'État, celui de mon service et de ma personne.

V.

COPIE D'UN TRAITÉ AVEC M. DE MIRABEAU (2).

1° Le roi donne à M. de Mirabeau la promesse d'une ambassade; cette promesse sera annoncée par *Monsieur* lui-même à M. de Mirabeau.

2° Le roi fera sur-le-champ, en attendant l'effet de cette promesse, un traitement particulier à M. de Mirabeau de cinquante mille livres par mois, lequel traitement durera au moins quatre mois.

M. de Mirabeau s'engage à aider le roi de ses lumières, de ses forces et de son éloquence dans ce qu'il jugera utile au bien de l'État et à l'intérêt du roi, deux choses que les bons citoyens regardent, sans

(1) (Armoire de fer n° 347.) Voyez la note du général Lafayette, sur cette lettre qui ne lui fut pas envoyée, p. 367 de ce volume.

(2) Nous avons trouvé la copie de ce traité sous la même enveloppe qui couvrait le Mémoire relatif à *Monsieur*, et nous ne pouvons que répéter ici les motifs qui nous décident à publier ces deux pièces. Voyez dans cet appendice, la page 494.

contredit, comme inséparables; et dans le cas où M. de Mirabeau ne serait pas convaincu de la solidité des raisons qui pourraient lui être données, il s'abstiendra de parler sur cet objet.

Approuvé : LOUIS.

Signé ; LE COMTE DE MIRABEAU.

NOTA. L'original de cette pièce est écrit de la main de *Monsieur*, actuellement Louis XVIII.

VI.

MÉMOIRE ÉCRIT PAR LAPORTE,

INTENDANT DE LA LISTE CIVILE.

Sans signature, daté du 13 mars, faisant mention d'une conversation avec Mirabeau. (Armoire de fer, n. 347.)

M. de Mirabeau a péroré fort longuement, et voici l'extrait de ce qu'il m'a dit :

« L'assemblée nationale est composée de trois classes d'hommes. La première, qui n'est guère que de trente, est de gens forcenés qui, sans avoir de but fixé, opinent et opineront toujours contre l'autorité royale et le retour de l'ordre.

La seconde est d'environ quatre-vingts personnes; celles-ci ont des principes plus monarchiques, mais sont peut-être trop imbues du premier système de la révolution.

La troisième classe est composée de gens qui n'ont pas d'opinion à eux, et qui suivent l'impulsion que leur donnent ceux qu'ils ont pris pour leurs guides, leurs oracles.

On voit par cette division que M. de Mirabeau compte pour rien le côté droit et qu'il n'entend parler que du parti de la majorité.

C'est, dit-il, l'assemblée qu'il faut travailler; la circonstance est favorable par les excès auxquels se porte la première classe.

Trois partis divisent aujourd'hui Paris :

Celui des aristocrates;

Celui de cinq ou six chefs jacobins (1) qui paraissent aujourd'hui réunis à la faction d'Orléans;

Celui de M. de Lafayette.

Rien sur le premier.

Le second n'est qu'atroce, et par son atrocité même, moins dangereux, il se perdra lui-même.

Il n'en est pas de même du troisième. Il est marqué par une suite

(1) Il n'a pas prononcé le mot de jacobin, il l'a seulement désigné

de manœuvres qui prouvent un plan dont on ne s'écarte pas : celle du 28 février est d'une grande profondeur ; il affecte l'attachement au roi et à la royauté ; ces sentimens masquent le républicanisme. Enfin ce parti réunit la fausseté et l'intrigue aux grands moyens que les circonstances lui donnent. La position du roi est d'autant plus critique, que Sa Majesté est trahie par les trois cinquièmes des personnes qui l'approchent. Elle exige de la dissimulation, non celle à laquelle on accoutume ordinairement les princes, mais de la dissimulation en grand, qui, ôtant toute prise aux malveillans, acquît au roi et à la reine une grande popularité..... »

La conférence a fini par des protestations de dévouement : « Je suis porté, a-t-on dit, à servir le roi par attachement à sa personne, par attachement à la royauté, mais également pour mon propre intérêt. Si je ne sers pas utilement la monarchie, je serai à la fin de tout ceci dans le nombre des huit ou dix intrigans qui, ayant bouleversé le royaume en deviendront l'exécration et auront une fin honteuse, quand ils auraient pendant un moment fait ou paru faire une grande fortune. J'ai à réparer des erreurs de jeunesse, une réputation peut-être injuste ; je ne puis y parvenir, je ne puis me faire un nom que par de grands services. Il fallait peut-être une révolution ; elle est faite, il faut détruire le mal qui en a été la suite ; il faut rétablir l'ordre. La gloire sera grande pour ceux qui y coopéreront.

M. de Mirabeau a ajouté qu'il serait fâcheux que l'assemblée fût bientôt dissoute. Le moment n'est pas encore arrivé, mais il sera important de le saisir. »

LETTRE DE M. LE COMTE DE SAINT-PRIEST,

AMBASSADEUR DE FRANCE,

A M. DE LAFAYETTE (1).

Anvers, 26 septembre 1787.

J'ai reçu, mon cher marquis, votre aimable souvenir. Je mets à votre intérêt le plus grand prix et m'honore de votre estime. Mon ambassade n'a pas été loin, comme vous aurez su. Me voilà à Anvers ; Dieu sait pour combien de temps. J'y suis arrivé pour apprendre l'arrivée des Prussiens à Utrecht, la veille. Trois mois plus tôt, j'aurais engagé à vous appeler ; le corps de Givet se serait approché, et notre allié était à nous pour jamais. Il faudra en découdre à présent, et quarante mille

(1) Voyez les pages 214 et 215 de ce volume, et la note qui s'y trouve.

hommes ne pourront pas ce que dix auraient fait sans se gêner. Ayez l'œil au guet si nos troupes marchent. Vous êtes désiré en Hollande, et nos mouvemens peuvent y faire naître un parti. Ternant commande à Amsterdam, et servirait sous vous avec joie. Mais, si nous ne marchons pas, cette commission ne vaut rien pour vous. Je ne sais si la ville tiendra long-temps. Je voudrais de tout mon cœur obliger M. le comte de Potange; mais je suis surchargé. Si je trouve quelque jour un joint je vous le manderai. Mon avis est qu'on me laisse ici jusqu'à ce que notre parti se relève en Hollande; nous y sommes la bête noire des deux partis en ce moment, de l'un pour opposition, de l'autre pour l'avoir abandonné.

FIN DU TOME DEUXIÈME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME DEUXIÈME.

Pages.

RÉVOLUTION D'AMÉRIQUE. 1
Sur les années 1782, 1783 et 1784, et sur le troisième voyage en Amérique. 3
CORRESPONDANCE. — Années 1782-1783-1784. . . . 13
Résolution du congrès. . . . . *Ibid.*
Extrait d'une lettre du congrès au roi de France. . . . 15
A Son Excellence le général Washington. . . . . *Ibid.*
Au général Washington. 17
A M. le comte de Vergennes. 20
Au général Washington. 23
Au général Washington. 27
A M. Robert Livingston. 30
Au général Washington. 38
Au général Washington. 40
A M. de Vergennes. 41
Au général Washington (tout-à-fait confidentielle). . . . 46
A M. de Vergennes. 47
A M. William Carmichaël. 51
Au président du congrès. 53
Au général Washington. 56
A M***. 60
Au comte de Florida-Blanca. 61
Réponse du comte de Florida-Blanca. 63
Observations sur la réponse du comte. 64
A M. Robert Livingston. . . . . *Ibid.*
A M. de Vergennes. 69
Du général Washington à M. de Lafayette. 71
Au président du congrès. 75
Au général Washington. 78
Au président du congrès. 80

Pages.
Du général Washington au général Lafayette. 82
Extrait d'une lettre de M. de Lafayette au général Washington. 85
Au général Washington. 87
Au général Washington. 89
Au général Washington. 92
VOYAGE AUX ÉTATS-UNIS EN 1784. 95
Réception par un comité du congrès. 104
A M. de Vergennes. 107
Du général Washington. 109
Au général Washington. 110
CORRESPONDANCE. — 1785-1786. 115
Au général Washington. 117
A M. John Jay. 119
Au général Washington. 121
Au général Washington. 125
Du général Washington à M. de Lafayette. 124
A M***. 128
Au général Washington. 130
Au général Washington. 142
A M. John Jay. 145
Du général Washington à M. de Lafayette. 148
Au général Washington. 155
A M***. 155
Au général Washington. 157
A M***. 160
ASSEMBLÉE DES NOTABLES DE 1787. — Assemblée provinciale d'Auvergne. 165
CORRESPONDANCE DEPUIS L'ANNÉE 1787 JUSQU'A L'OUVERTURE DES ÉTATS-GÉNÉRAUX. 189
Au général Washington. . . . . *Ibid.*
Au général Washington. 193
Au général Washington. 195
A M. John Jay. 199
Au général Washington. 205
Au général Washington. 206
Au général Washington. 216
Au général Washington. 219
Au général Washington. 220

Pages.
Au général Washington. 225
Au général Washington. 226
A M***. 232
A M***. 233
A M***. 237
A M***. 238
A M***. 239
A M***. 240
Du général Washington à M. de Lafayette. 241
RÉVOLUTION FRANÇAISE. 245
Avertissement des éditeurs. 245
Assemblée constituante. 249
I. *Récit des événemens du 5 mai au 16 juillet 1789.* *Ibid.*
Première déclaration européenne des Droits de l'homme et des citoyens. 252
Création de la garde nationale. 257
II. *Récit des événemens du 16 juillet au 5 octobre 1789.* 262
Extrait du procès-verbal des électeurs 265
Réforme de la jurisprudence criminelle. 294
III. *Discussions législatives et rapports du commandant-général avec le maire.* 298
IV. *Sur la Déclaration des droits.* 505
CORRESPONDANCE DEPUIS LE 5 MAI JUSQU'AU 5 OCTOBRE 1789. 507
A M***. . . . . *Ibid.*
A M***. 508
A M***. 510
A M***. . . . . *Ibid.*
A M***. 512
A M***. 514
A M***. . . . . *Ibid.*
A M***. 516
A M***. 517
A M***. 518
A M. le duc de Liancourt. 519
A M***. 520
A M***. 521
A M***. . . . . *Ibid.*
A M***. 522
A M***. 524

Pages.
A M***. 327
Au président de l'assemblée des représentans de la commune. 328
DEUX RÉCITS DES ÉVÈNEMENS DU 5 ET DU 6 OCTOBRE. . . 329
V. Premier récit des événemens du 5 et du 6 octobre. . *Ibid.*
VI. Second récit des événemens du 5 et du 6 octobre. . 346
VII. Sur le duc d'Orléans après le 6 octobre. . . . 355
VIII. Mirabeau. 359
IX. Sur messieurs de Lameth et leurs amis. 369
X. Du mois d'octobre 1789 au mois de février 1790. . 372
— Sur le droit d'insurrection. 385
XI. Des procédures du Châtelet et de l'affaire de Favras. 388
XII. Depuis le mois de mars jusqu'au 14 juillet 1790. . 396
CORRESPONDANCE DEPUIS LE 5 OCTOBRE 1789 JUSQU'AU 14 JUILLET 1790. 411
A M***. . . . . *Ibid.*
Au général Lafayette. . . . . *Ibid.*
A M***. 413
A M***. 414
A M***. 415
A M. Mounier. . . . . *Ibid.*
A M***. 420
A M. de Bouillé. 421
De Paoli au général Lafayette. 425
De M. de la Luzerne au général Lafayette. 427
Instruction pour M. de Boinville, mon aide-de-camp. . . 429
De M. de la Luzerne au général Lafayette. 431
A M***. 432
Au général Paoli. 433
Sur les papiers de l'armoire de fer. 434
Mémoire adressé au roi, et imprimé par ordre de la convention nationale. 436
Au général Washington. 439
A M. de Bouillé. 441
A M***. 443
Au roi. 444
A M***. 445
Au général Washington. 446
Mémoire adressé au roi par le général Lafayette. 449
A M***. 456

A M***. 4
De M. Pellenc, secrétaire de Mirabeau, au général Lafayette. 4
A M. de Bouillé. 4
A M***. 4
Au roi. 4
Du général Washington au général Lafayette. 4
Au roi. 4
Au roi. 4
Au roi. 4
Au roi. 4
A M. de Bouillé. 4
Au roi. 4
De M. de la Luzerne au général Lafayette. 4
Copie de l'écrit remis à M. le duc d'Orléans par M. le chevalier de la Luzerne. 4
Note remise de la part du duc d'Orléans à l'assemblée nationale, au roi, et au général Lafayette. 4
Déclaration du général Lafayette à l'assemblée nationale. . 4
APPENDICE. 4
I. - II. Extraits de deux rapports de M. de Lafayette au nom du bureau du bien public. 4
III. Note de Mirabeau. 4
IV. Lettre du roi au général Lafayette. 4
V. Copie d'un traité avec M. de Mirabeau. 4
VI. Mémoire écrit par Laporte, intendant de la liste civile. 4
Lettre de M. le comte de Saint-Priest, ambassadeur de France, à M. de Lafayette. 4

ERRATA.

Page 101, ligne 19 : au lieu de *L'Ocksicanehiou*, lisez : *Ocksicanehi*.
Page 330, lignes 14 et 15 : au lieu de *Garde nationale de Paris*, lis*Garde nationale de Versailles.*

FIN DE LA TABLE.

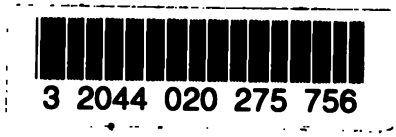
3 2044 020 275 756

THE BORROWER WILL BE CH
AN OVERDUE FEE IF THIS BO
NOT RETURNED TO THE LIBRA
OR BEFORE THE LAST DATE ST
BELOW. NON-RECEIPT OF OV
NOTICES DOES NOT EXEMP
BORROWER FROM OVERDUE FI

WIDENER
NOV 8 2002
CANCELLED
WIDENER
JAN 25
CANCELLED
WIDENER
SEP
CANCELLED